

Agreste Bretagne



Tableaux de l'agriculture bretonne

Édition 2014



Draaf Bretagne
Direction régionale de l'Alimentation de
l'Agriculture et de la Forêt

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne
Service régional de l'information statistique et économique

15 avenue de Cucillé - 35047 Rennes cedex 9 Tél. 02 99 28 22 30
www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Claire Chevin

Rédaction en chef : Françoise Dauvier - Sylvie Lesaint

Coordination : Françoise Dauvier

Contribution : J. Alet - R. Bellanger - S. Bréhier - G. Brunet - S. Charuel - F. Dauvier -
L. Deschamps - C. Dujardin - M. Février - D. Gaudin - L. Gohier -
S. Le Chevestrier - S. Lesaint - C. Martin - C. Massy

Cartes : J. Glémée - D. Potdevin

PAO : Catherine Martin

Imprimerie : Média Graphic - Rennes
Impression sur papier recyclé

Crédit photo couverture : © Srise Bretagne, Laïta

© Agreste Bretagne 2015

Signes conventionnels

-	résultat nul
///	résultat non publiable du fait de la nature des choses
e	résultat inférieur à la moitié de l'unité utilisée
...	résultat non encore disponible
s	secret statistique
p	provisoire
nd	non déterminé
ns	non significatif

Unités

t	tonne
kg	kilogramme
g	gramme
ha	hectare
l	litre
hl	hectolitre
q	quintal = 100 kilogrammes
€	euro
K€	millier d'euros
M€	million d'euros
tec	tonne-équivalent-carcasse
teoc	tonne-équivalent-œuf-coquille
µg	microgramme
UGB	Unité Gros Bétail
UTA	Unité de Travail Annuel

AVANT-PROPOS

La direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne vous présente la 47^e édition des tableaux de l'agriculture bretonne. Cette édition 2014 rassemble toutes les données statistiques, économiques ou administratives de l'année 2013.

À destination de tous les acteurs du monde agricole, et de la vie économique et sociale en région de manière générale, ou de ceux s'y intéressant, cette publication représente un outil de référence.

Les données sont classées par thème, commentées et illustrées de tableaux, graphiques et cartes synthétiques, constituant une véritable encyclopédie du monde agricole.

Ses analyses s'appuient sur les chiffres issus d'enquêtes statistiques du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère en charge de l'Agriculture. Des données statistiques, administratives ou professionnelles fournies par d'autres services de l'État ou d'autres organismes complètent cet ouvrage. Nous en remercions vivement les contributeurs.

Les tableaux de l'agriculture bretonne sont réactualisés tous les ans, les années d'édition impaires uniquement en version numérique sans commentaires.

Ils seront par ailleurs mis en ligne sur le site Internet de la Draaf Bretagne, à la rubrique « Informations statistiques », à l'instar des nombreuses publications Agreste Bretagne, dont la conjoncture agricole mensuelle qui offre une veille régionale sur l'ensemble des filières, que je vous invite à consulter régulièrement.

Enfin, Disar, l'outil gratuit d'accès aux données de l'économie agricole, permet de réaliser ses propres tableaux d'extraction de résultats d'enquêtes statistiques, selon la demande de l'internaute. Il est disponible sur le site Agreste, rubrique « Données en ligne ».

Nous espérons que cette nouvelle édition des tableaux de l'agriculture bretonne répondra à vos attentes. Vos propositions ou observations sont les bienvenues.

Le directeur régional
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Philippe de Guenin

Sommaire

1 - Présentation générale	Pages
- Bretagne	8 - 9
- Côtes-d'Armor	10 - 11
- Finistère	12 - 13
- Ille-et-Vilaine	14 - 15
- Morbihan	16 - 17
2 - Structures	
- Nombre d'exploitations	18 - 19
- Orientation des exploitations	20 - 21
- Population - Main-d'œuvre	22 - 23
- Dimension des exploitations	24 - 25
- Statut et mode de faire-valoir	26 - 27
3 - Actions sur les structures	
- Dotation jeunes agriculteurs - DJA	28 - 29
- Prêts bonifiés	30 - 31
- Cessation laitière	32 - 33
- Aides PAC découplées	34 - 35
- Aides PAC couplées et totales	36 - 37
4 - Agriculture et environnement	
- Agriculture biologique	38 - 39
- Signes de qualité et diversification	40 - 41
- Qualité de l'eau	42 - 43
- Bilan azote et phosphore	44 - 45
- Maîtrise des pollutions	46 - 47
- Mesures agroenvironnementales	48 - 49
5 - Météo et utilisation du sol	
- Météorologie	50 - 51
- Répartition du territoire	52 - 53
6 - Productions végétales	
- Céréales	54 à 57
- Cultures légumières	58 à 61
- Pommes de terre	62 - 63
- Oléagineux - Protéagineux	64 - 65
- Cultures fourragères	66 à 69
7 - Productions animales	
- Bovins - Lait - Viande bovine	70 à 75
- Porcins	76 - 77
- Volailles - Œufs - Lapins	78 à 81
- Caprins - Ovins	82 - 83
- Équidés	84 - 85
8 - Prix	
- Légumes	86 - 87
- Céréales	88 - 89
- Gros bovins	90 - 91

Sommaire

- Veaux	92 - 93
- Porcs	94 - 95
- Aviculture	96 - 97
- Lait	98 - 99
- Approvisionnements	100 - 101
- Aliments pour animaux	102 - 103
- Terres	104 - 105
- Fermages	106 - 107
9 - Revenus agricoles	
- Comptes	108 à 111
- Rica	112 - 113
- Fiscalité	114 - 115
10 - Moyens de production	
- Irrigation	116 - 117
- Engrais minéraux	118 à 121
- Aliments pour animaux	122 - 123
11 - Enseignement agricole	
- Formation initiale	124 à 127
12 - Protection sociale	
- Population - Prestations	128 - 129
13 - IAA	
- Entreprises	130 - 131
- Établissements	132 à 135
- Industrie des viandes	136 - 137
- Industrie laitière	138 - 139
- Fabrication d'aliments	140 - 141
14 - Forêt et bois	
- Forêt	142 - 143
- Production de bois	144 - 145
15 - Pêche	
- Pêche maritime	146 - 147
- Aquaculture	148 - 149
- Conchyliculture	150 - 151
16 - Commerce extérieur	
- Exportations - Importations	152 - 153
- Échanges extérieurs	154 - 155
17 - Union européenne	
- Données de cadrage	156 - 157
- Productions agricoles	158 - 159
Sigles et abréviations	160 à 163
Index alphabétique	164 à 167

Présentation générale Bretagne

La Bretagne est une région où l'agriculture tient une place importante, tant sur l'utilisation du territoire, qu'en production agricole ou agroalimentaire. La part de l'emploi agricole, 4 % de l'emploi régional, reste une des plus élevées en France. Plus de 58 000 personnes travaillent dans le secteur primaire (agriculture, pêche et sylviculture). Par ailleurs, les industries agroalimentaires, implantées depuis longtemps sur le territoire, concentrent près de 68 300 salariés en 2012, soit 40 % de l'emploi industriel régional. La richesse réalisée par l'agriculture et les IAA, mesurée par la valeur ajoutée, représente 6 % du PIB régional, soit un taux deux fois plus élevé que celui de la France métropolitaine.

La Bretagne est la première région française pour les productions animales. En 2013, la région produit 59 % du tonnage national de viande porcine, 44 % du volume d'œufs, plus d'un tiers des viandes de volailles, près d'un quart de la viande de veaux et 22 % du volume de lait. Sept exploitations sur dix, s'appuyant sur 47 000 actifs, agricoles ont une activité spécialisée dans l'élevage, avec des modes de production plus intensifs que dans les autres régions. Les principales orientations sont le lait, le porc, la volaille. En aval de la production agricole, l'industrie de la viande, avec 93 entreprises de plus de 20 personnes*, emploie près de la moitié des salariés IAA de la région.

La Bretagne est également une région légumière de premier plan, avec des zones de production situées sur le littoral nord, et à proximité des agglomérations de Brest et de Rennes. En 2010, plus de 47 000 ha sont principalement utilisés à la culture de légumes, soit 20 % de la surface nationale légumière. En 10 ans, les surfaces en cultures sous serre ont augmenté d'un tiers et celles consacrées aux légumes de plein champ pour le frais se sont

maintenues. La région produit plus de 80 % du tonnage français de choux-fleurs, d'artichauts ou d'échalotes, 50 % des épinards, 42 % des haricots à écosser, 33 % des petits pois ou haricots verts et 26 % des tomates. La production de fruits est marginale dans la région. Seule la pomme à cidre se distingue et représente plus du quart du tonnage national.

L'agriculture s'est fortement restructurée en 10 ans, poursuivant ainsi la tendance engagée depuis deux décennies. Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations baisse de 33 %, tandis que les surfaces agricoles diminuent de 4 %, incitant les unités de production à se regrouper ou à s'agrandir. Avec 48 ha en moyenne, l'exploitation bretonne reste moins étendue que son homologue française (60 ha). Sa dimension économique, avec l'importance de ses productions hors-sol, est cependant plus élevée. Plus des trois quarts des exploitations sont considérées comme professionnelles, dites aussi moyennes ou grandes, au sens où leur Production Brute Standard (PBS) est supérieure à 25 000 euros. La moitié de ces exploitations ont des surfaces agricoles de plus de 60 ha mettant en valeur 70 % de la SAU régionale.

L'acquisition de terres par des particuliers ou des collectivités accroît la pression foncière, qui existe déjà entre agriculteurs. Les besoins de construction et d'aménagement se développent, induits en partie par le dynamisme démographique. **Entre 2000 et 2010, 64 200 ha ont quitté l'agriculture à un rythme de 0,4 % par an.** Ces anciennes terres agricoles ont été artificialisées, laissées en friche ou reboisées.

(*) dont au moins 80 % des salariés travaillent dans la région.

Pour en savoir plus

<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Informations-statistiques>

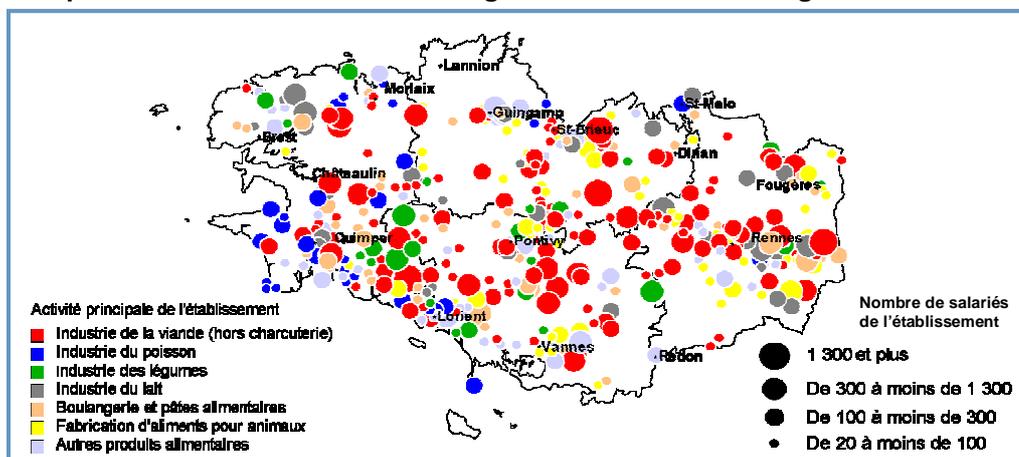
- Agreste GraphAgri Régions 2014

- Agreste Bretagne - Septembre 2011 - n°3 - 4 - pages - « Premières tendances - recensement agricole 2010 ».

Présentation générale Bretagne

L'emploi salarié dans les industries agroalimentaires en Bretagne

1



Source : Insee, Clap au 31 décembre 2012

Chiffres-clés

	Bretagne	France métropolitaine	Rang de la Bretagne
Données générales			
Superficie totale (hectare)	2 750 667	54 919 190	9 ^e
Nombre de communes	1 270	36 552	18 ^e
Nombre de cantons	201	3 883	7 ^e
Population sans double compte 2013	3 273 343	63 920 247	7 ^e
Emploi total au 31 décembre 2012	1 302 040	26 319 097	7 ^e
dont agriculture, sylviculture et pêche	58 263	654 147	2 ^e
IAA (emploi salarié)	68 277	550 118	1 ^{ère}
Valeur ajoutée totale en 2012 (million d'euros)	77 671	1 842 340	7 ^e
Structures agricoles en 2010			
Résultats du recensement agricole 2010			
Exploitations agricoles	34 447	489 977	4 ^e
UTA familiales	43 634	532 877	3 ^e
UTA salariées	13 491	206 820	7 ^e
SAU des exploitations (hectare)	1 638 229	26 963 252	6 ^e
Production brute standard - PBS - (million d'euros)	6 197	51 257	1 ^{ère}
Principales productions animales - Année 2013			
Livraisons de lait (million d'hectolitres)	51	232	1 ^{ère}
Viande bovine - Veaux (millier de tonnes)	40	184	1 ^{ère}
Viande bovine - Gros bovins (millier de tonnes)	115	1 395	3 ^e
Viande porcine (millier de tonnes)	1 238	2 107	1 ^{ère}
Volailles de chair (millier de tonnes)	561	1 633	1 ^{ère}
Œufs de consommation (million)	6 004	13 517	1 ^{ère}
Comptes de l'agriculture - Année 2013 (provisoires)			
Valeur des productions animales (million d'euros)	6 056	27 160	1 ^{ère}
Valeur des productions végétales (million d'euros)	2 077	41 046	10 ^e
Valeur ajoutée brute (million d'euros)	2 086	25 383	3 ^e
RCAI * par actif non salarié des exploitations professionnelles (euro)	28 100	28 900	10 ^e
Industries agroalimentaires - Année 2012			
Nombre d'entreprises (**)	298	2 731	1 ^{ère}
Chiffre d'affaires net (million d'euros)	18 246	150 228	1 ^{ère}
Valeur ajoutée (million d'euros)	2 707	28 426	1 ^{ère}
Nombre d'établissements de plus de 20 salariés	414	3 413	1 ^{ère}
Effectif salarié des étab. de plus de 20 salariés au 31 décembre	55 412	348 897	1 ^{ère}
(*) RCAI : Résultat Courant Avant Impôt par unité de travail annuel non salarié			
(**) champ : entreprises de 20 salariés dont au moins 80 % des salariés sont sur le territoire			

Source : Agreste, Draaf Bretagne - Insee

Présentation générale

Côtes-d'Armor

Les Côtes-d'Armor occupent un fragment du massif armoricain, composé de granit et de schiste. Le département s'étend sur 699 622 ha et se divise en trois grandes zones : l'Armor, bordée sur 347 km par la Manche, l'Argoat à l'intérieur des terres et le pays de Dinan à l'est du département. Le relief est constitué d'un plateau creusé par des vallées orientées sud-nord. Le climat est sous influence maritime avec des vents dominants d'ouest et de sud-ouest, chargés d'humidité. Les températures sont douces sur le littoral, avec des amplitudes faibles un peu plus marquées vers le sud. Le département est avant tout rural, peuplé en 2014 de 600 000 habitants, avec une progression démographique de 0,6 % par an entre 2007 et 2014. La densité de la population reste la plus faible des quatre départements bretons, atteignant 86 habitants au km². Les activités dans le domaine agricole, d'une part, et l'industrie de transformation alimentaire, d'autre part, restent importantes. En 2013, 14 % des emplois du département sont répartis entre l'activité agricole et les IAA. L'agroalimentaire concentre la moitié des salariés de l'industrie du département. Les emplois sont essentiellement orientés vers les productions de viande de boucherie ou de préparation à base de viande. En 2010, les surfaces agricoles occupent 63 % du territoire. Depuis 2000, 15 200 ha sont sortis du champ agricole à un rythme de 0,3 % par an, tandis que le nombre d'exploitations diminuait à un rythme 10 fois plus rapide (- 3,4 %). En 2010, le département compte 9 500 exploitations agricoles. Plus des trois quarts sont professionnelles, dites encore moyennes ou grandes, au sens où elles réalisent une Production Brute Standard (PBS) supérieure à 25 000 euros. Pour ce champ professionnel, la SAU moyenne s'est accrue de 12 ha depuis

2000, pour atteindre 57 ha. En 2010, les élevages hors-sol concernent 40% des exploitations professionnelles du département. Les Côtes-d'Armor se positionnent au premier rang des départements français pour la production porcine (20 % de la production nationale en 2010) et pour les effectifs de poules pondeuses d'œufs de consommation (22 % du cheptel national). L'activité laitière, avec 34 % des exploitations professionnelles, reste très présente, malgré une diminution du tiers du nombre de structures en 10 ans. Plus de la moitié des surfaces agricoles est occupée par les surfaces en herbe et les fourrages destinés à l'alimentation du cheptel bovin. La diminution de la SAU sur le département s'est faite au détriment des prairies qui se sont réduites de 8 %. Le département des Côtes-d'Armor est cependant celui où le repli de la Surface Toujours en Herbe (STH) est le moins fort en Bretagne. La sole en céréales progresse de 7 % sur la décennie.

L'industrie agroalimentaire est très présente sur le département, avec 12 400 emplois salariés, plaçant les Côtes-d'Armor au 6^e rang des départements français. Près de 95 % de l'emploi agroalimentaire est concentré dans les 96 établissements de plus de 20 salariés. Le secteur de l'industrie de la viande est le premier employeur du département (6 700 salariés), devant l'industrie d'aliments pour animaux (1 600 salariés). Trois établissements ont plus de 500 salariés : deux en industrie de transformation de la viande de boucherie, un dans la fabrication des plats préparés.

Pour en savoir plus

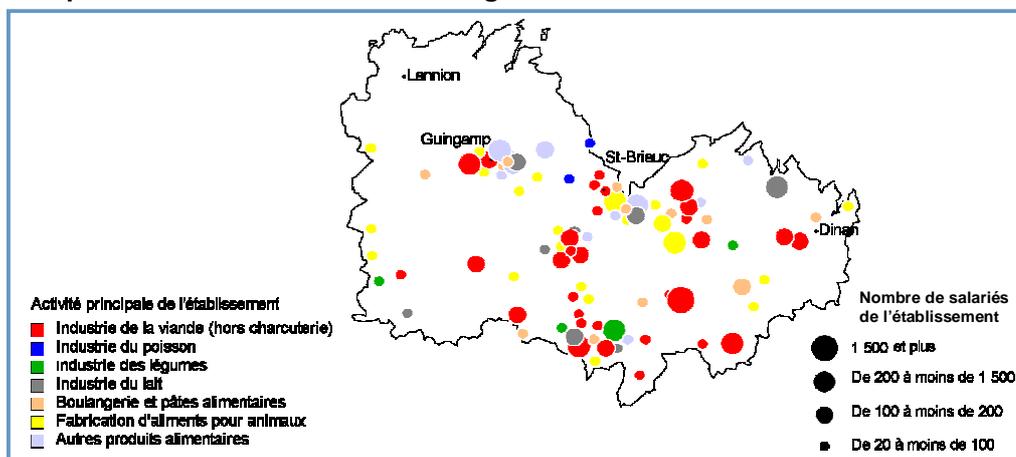
- Agreste Bretagne - Septembre 2011 - n°4 - 4 - pages - « Premières tendances Côtes-d'Armor - Recensement agricole 2010 ».

Présentation générale

Côtes-d'Armor

L'emploi salarié dans les industries agroalimentaires dans les Côtes-d'Armor

1



Sources : Insee, Clap au 31 décembre 2012

Chiffres-clés du département

	Bretagne	France métropolitaine	Rang du département
Données générales			
Superficie totale (hectare)	699 622	54 919 190	17 ^e
Nombre de communes	373	36 552	42 ^e
Nombre de cantons	52	3 883	16 ^e
Population sans double compte 2013	599 477	63 920 247	40 ^e
Emploi total au 31 décembre 2012	218 465	26 319 097	44 ^e
dont agriculture, sylviculture et pêche	16 146	654 147	5 ^e
IAA (emploi salarié)	14 705	550 118	8 ^e
Structures agricoles en 2010			
Résultats du recensement agricole 2010			
Exploitations agricoles	9 472	489 977	6 ^e
UTA familiales	11 964	532 877	4 ^e
UTA salariées	3 950	206 820	12 ^e
SAU des exploitations (hectare)	438 314	26 963 252	17 ^e
Production brute standard - PBS - (million d'euros)	1 852	51 257	2 ^e
Principales productions animales - Année 2013			
Livraisons de lait (million d'hectolitres)	13	232	3 ^e
Viande bovine - Veaux (millier de tonnes)	12	184	2 ^e
Viande bovine - Gros bovins (millier de tonnes)	29	1 395	13 ^e
Viande porcine (millier de tonnes)	412	2 107	2 ^e
Comptes de l'agriculture - Année 2013 (provisoires)			
Valeur des productions animales (million d'euros)	1 845	27 160	1 ^{er}
Valeur des productions végétales (million d'euros)	519	41 046	30 ^e
Valeur ajoutée brute (million d'euros)	2 364	68 206	2 ^e
RCAI* par actif non salarié des exploitations professionnelles (euro)	28 100	28 900	28 ^e
Industries agroalimentaires - Année 2012			
Nombre d'établissements ayant plus de 20 salariés	95	12 476	7 ^e
Effectif salarié des étab. de plus de 20 salariés au 31 décembre	12 416	348 897	6 ^e
Les trois premiers établissements IAA en nombre de salariés			
Kermené SA - Saint-Jacut-du-Mené (viande de boucherie)	> 1 500 sal.	-	-
Cooperl Arc Atlantique-Lamballe (viande de boucherie)	> 1 500 sal.	-	-
Jean Stalaven traiteur - Yffinac (fabrication de plats préparés)	500 - 1 000 sal.	-	-

(*) RCAI : Résultat Courant Avant Impôt par unité de travail annuel non salarié

Source : Agreste, Draaf Bretagne - Insee

Présentation générale

Finistère

Situé à l'extrême ouest de la Bretagne, le **Finistère** s'étend sur 678 690 ha. Il est bordé à l'est par les Côtes-d'Armor et le Morbihan, et par la mer sur les autres côtés, soit un peu plus de 600 kilomètres de côtes. Le littoral se dessine en une dentelle de roches, de pointes, de rades et d'estuaires profonds. Le Finistère bénéficie d'un climat océanique doux et humide, caractérisé par une faible amplitude des températures. Les vents dominants soufflent de sud-ouest ou de nord-ouest. Les précipitations, fréquentes et fines, dépassent en moyenne 1 100 mm par an sur presque tout le territoire. En 2014, le Finistère compte 905 000 habitants (133 habitants au km²). Après l'Ille-et-Vilaine, c'est le département le plus urbanisé de la région avec 73 % de sa population en aire urbaine ou couronne périurbaine. Entre 2007 et 2014, le nombre de Finistériens a augmenté de 0,3 % par an, soit la hausse la plus faible des quatre départements bretons.

Les surfaces agricoles occupent 57 % du territoire. Elles ont diminué de 3,1 % depuis 2000, mais à un rythme plus faible que ceux des trois autres départements bretons. L'activité dans les domaines agricole et de l'industrie agroalimentaire y est importante : près d'un emploi sur dix se répartit dans l'un ou l'autre des domaines. Les salariés des IAA représentent même 39 % des salariés de l'industrie finistérienne.

Le mouvement de concentration des exploitations agricoles s'est poursuivi entre 2000 et 2010 : 7 790 exploitations en 2010, contre 11 280 en 2000, soit une baisse globale de 31 %. Parmi elles, 6 250 sont professionnelles, dites encore moyennes ou grandes, au sens où elles ont une Production Brute Standard (PBS) supérieure à 25 000 euros. Dans ce champ professionnel, la SAU moyenne est de

59 ha, contre 50 ha pour l'ensemble. Les exploitations de plus de 50 ha concentrent les trois quarts de la SAU et la moitié des structures agricoles du département.

Les productions animales constituent une activité importante de l'agriculture du Finistère, avec les deux tiers des exploitations spécialisées en élevage. La première orientation reste l'activité laitière regroupant un tiers des exploitations professionnelles en 2010, tandis que les élevages hors-sol en représentent 29 %. Le Finistère se place au deuxième rang après les Côtes-d'Armor pour les porcs charcutiers et dans les premières places pour la volaille et le lait.

La culture de légumes est également une des activités essentielles du département. Elle s'est développée sur le littoral nord et près de l'agglomération de Brest. Le département concentre 43 % de la surface régionale en légumes mise en valeur par 1 800 exploitations. Tomates, choux-fleurs, endives, artichauts et échalotes du département contribuent fortement à la production nationale. L'industrie agroalimentaire, présente sur l'ensemble du département, est diversifiée. Elle compte 110 établissements d'au moins 20 salariés en 2012, ce qui place le Finistère au 1^{er} rang des départements français. Ces établissements emploient 14 500 salariés, dont 6 600 dans le secteur de la viande, devant l'industrie du poisson (2 500 salariés), l'industrie du lait (1 400 salariés) et l'industrie des fruits et légumes (1 200 salariés). Le département concentre en outre les trois quarts des salariés régionaux de l'industrie du poisson. Cinq établissements ont plus de 500 salariés, dont trois en industrie de transformation de la viande de boucherie, un en préparation de produits à base de viande et un en transformation de viande de volaille.

Pour en savoir plus

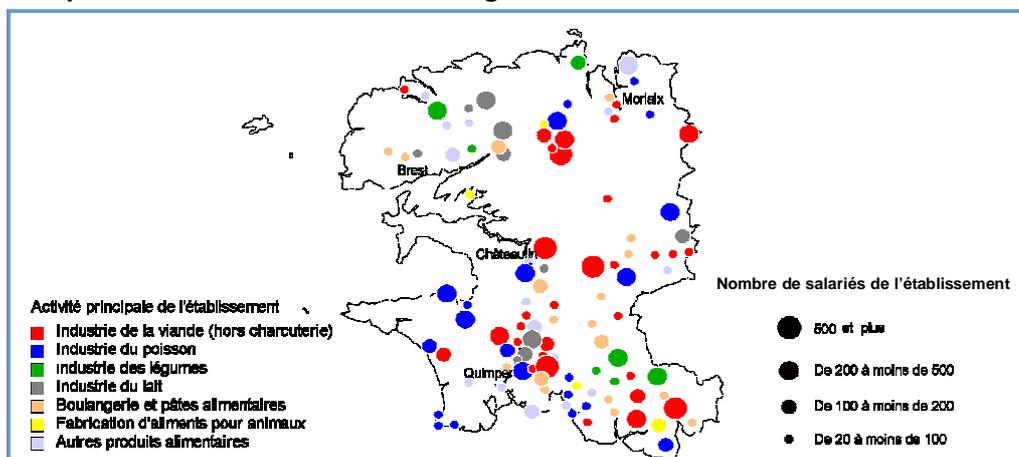
- Agreste Bretagne - Septembre 2011 - n°5 - 4 -
pages - « Premières tendances Finistère -
Recensement agricole 2010 ».

Présentation générale

Finistère

L'emploi salarié dans les industries agroalimentaires dans le Finistère

1



Source : Insee, Clap au 31 décembre 2012

Chiffres-clés du département

	Finistère	France métropolitaine	Rang du département
Données générales			
Superficie totale (hectare)	678 691	54 919 190	26 ^e
Nombre de communes	283	36 552	66 ^e
Nombre de cantons	54	3 883	11 ^e
Population totale en 2013	904 999	63 920 247	24 ^e
Emploi total au 31 décembre 2012	357 531	26 319 097	24 ^e
dont agriculture, sylviculture et pêche	16 230	654 147	2 ^e
IAA (emploi salarié)	17 704	550 118	5 ^e
Structures agricoles en 2010			
Résultats du recensement agricole 2010			
Exploitations agricoles	7 789	489 977	13 ^e
UTA familiales	10 500	532 877	8 ^e
UTA salariées	5 416	206 820	5 ^e
SAU des exploitations (hectare)	385 380	26 963 252	27 ^e
Production brute standard - PBS - (million d'euros)	1 712	51 257	3 ^e
Principales productions animales - Année 2013			
Livraisons de lait (million d'hectolitres)	11	232	5 ^e
Viande bovine - Veaux (millier de tonnes)	5	184	12 ^e
Viande bovine - Gros bovins (millier de tonnes)	26	1 395	16 ^e
Viande porcine (millier de tonnes)	427	2 107	1 ^{er}
Comptes de l'agriculture - Année 2013 (provisoires)			
Valeur des productions animales (million d'euros)	1 572	27 160	2 ^e
Valeur des productions végétales (million d'euros)	643	41 046	19 ^e
Valeur de la production totale (million d'euros)	2 215	68 206	3 ^e
RCAI * par actif non salarié des exploitations professionnelles (euro)	29 900	28 900	25 ^e
Industries agroalimentaires - Année 2012			
Nombre d'établissements de plus de 20 salariés	110	3 413	1 ^{er}
Effectif salarié des étab. de plus de 20 salariés au 31 décembre	14 519	348 897	1 ^{er}
Les trois premiers établissements IAA en nombre de salariés			
Bigard - Quimperlé (viande de boucherie)	1 000 - 1 500 sal.	-	-
Louis Gad SAS - Lampaul-Guimiliau (viande de boucherie)	500 - 1 000 sal.	-	-
Socopa - Châteauneuf-du-Faou (viande de boucherie)	500 - 1 000 sal.	-	-

(*) RCAI : Résultat Courant Avant Impôt par unité de travail annuel non salarié

Source : Agreste, Draaf Bretagne - Insee

Présentation générale

Ille-et-Vilaine

Situé à l'est de la Bretagne, **l'Ille-et-Vilaine** bénéficie d'un climat océanique relativement tempéré. Les hivers sont humides et doux, les étés relativement secs, modérément chauds et ensoleillés. Les terres sont plutôt fertiles, surtout dans le nord du département. Le relief peu prononcé facilite la mise en culture. Le département est le plus peuplé de la région avec 1 027 000 habitants en 2014. C'est également le plus urbanisé : 88 % des habitants résident en aire urbaine ou couronne périurbaine. La densité est relativement élevée : 150 habitants au km². Entre 2007 et 2014, la population a progressé de 1 % par an, soit le rythme le plus rapide de la région. L'emploi agricole est moins important que dans le reste de la région : 3,2 % des actifs travaillent dans ce secteur. L'industrie est plus diversifiée en Ille-et-Vilaine que dans les trois autres départements bretons. L'agroalimentaire y est donc relativement moins présente avec 30 % des salariés industriels. L'Ille-et-Vilaine est cependant le 4^e département français en effectifs IAA. Les surfaces agricoles occupent en 2010 les deux tiers du territoire, avec une tendance à la baisse qui s'est accrue sur la décennie. En 10 ans, plus de 4 % des terres sont sorties du champ agricole au profit majoritairement de l'artificialisation. Dans le même temps, le nombre de structures agricoles bretonnes a baissé de 35 %, soit un rythme supérieur aux trois autres départements de la région. La restructuration des exploitations laitières fortement présentes en Ille-et-Vilaine explique cet écart. En 2010, 9 600 exploitations agricoles sont actives. Sept sur dix sont professionnelles, dites encore moyennes ou grandes au sens où elles ont une Production Brute Standard (PBS) supérieure à 25 000 euros. Dans ce champ professionnel, la SAU moyenne est proche de

63 ha (+ 35 % par rapport à 2000). En outre, 60 % des structures ont plus de 50 ha, cumulant les trois quarts de la SAU du département. Avec 15,5 millions d'hectolitres de lait produits et livrés à l'industrie, l'Ille-et-Vilaine se positionne comme premier département laitier en France, devant la Manche. Cette spécialisation regroupe la moitié des exploitations moyennes et grandes et occupe également la moitié de la SAU du département. Cependant, depuis 10 ans, le secteur a connu une forte restructuration. Le tiers des exploitations professionnelles spécialisées bovins lait a disparu au profit de fusions et d'agrandissements. Ainsi, les structures de production actives en 2010 ont une SAU moyenne de 68 ha ; elles détiennent 22 % du cheptel régional de vaches laitières. L'Ille-et-Vilaine est également le premier département producteur de veaux (11 % de la production nationale).

En termes de production végétale, l'assolement est essentiellement constitué de fourrages et de prairies pour l'alimentation du cheptel, essentiellement bovin. Le maïs fourrage atteint 94 200 ha en 2010, en progression de près de 9 % sur 10 ans. Les surfaces en herbe, constituées en grande partie de prairies temporaires, représentent 38 % de la SAU. L'industrie agroalimentaire est bien implantée sur le département. Elle s'appuie sur une centaine d'établissements de plus de 20 salariés. Ces établissements emploient 14 150 salariés en 2012, dont 6 600 pour le secteur de la viande et 2 800 pour l'industrie laitière. Le département regroupe la moitié des salariés bretons travaillant dans l'industrie laitière.

Pour en savoir plus

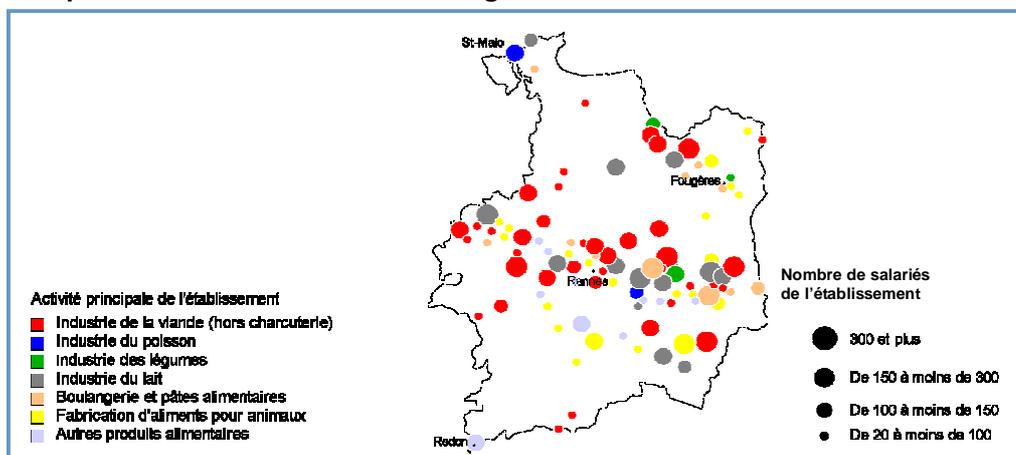
- Agreste Bretagne - Septembre 2011 - n°5 - 4 - pages - « Premières tendances Ille-et-Vilaine - Recensement agricole 2010 ».

Présentation générale

Ille-et-Vilaine

L'emploi salarié dans les industries agroalimentaires en Ille-et-Vilaine

1



Source : Insee, Clap au 31 décembre 2012

Chiffres-clés du département

	Ille-et-Vilaine	France métropolitaine	Rang du département
Données générales			
Superficie totale (hectare)	685 218	54 919 190	24 ^e
Nombre de communes	353	36 552	45 ^e
Nombre de cantons	53	3 883	13 ^e
Population totale en 2013	1 026 962	63 920 247	23 ^e
Emploi total au 31 décembre 2012	450 876	26 319 097	18 ^e
<i>dont agriculture, sylviculture et pêche</i>	14 414	654 147	6 ^e
<i>IAA (emploi salarié)</i>	17 765	550 118	4 ^e
Structures agricoles en 2010			
Résultats du recensement agricole 2010			
Exploitations agricoles	9 630	489 977	5 ^e
UTA familiales	12 000	532 877	3 ^e
UTA salariées	2 420	206 820	31 ^e
SAU des exploitations (hectare)	446 381	26 963 252	16 ^e
Production brute standard - PBS - (million d'euros)	1 248	51 257	7 ^e
Principales productions animales - Année 2013			
Livraisons de lait (million d'hectolitres)	16	232	1 ^{er}
Viande bovine - Veaux (millier de tonnes)	18	184	1 ^{er}
Viande bovine - Gros bovins (millier de tonnes)	39	1 395	5 ^e
Viande porcine (millier de tonnes)	188	2 107	4 ^e
Comptes de l'agriculture - Année 2013 (provisoires)			
Valeur des productions animales (million d'euros)	1 292	27 160	4 ^e
Valeur des productions végétales (million d'euros)	500	41 046	31 ^e
Valeur de la production totale (million d'euros)	1 792	68 206	5 ^e
RCAI * par actif non salarié des exploitations professionnelles (euro)	27 200	28 900	32 ^e
Industries agroalimentaires - Année 2013			
Nombre d'établissements de plus de 20 salariés	103	3 413	3 ^e
Effectif salarié des étab. de plus de 20 salariés au 31 décembre	14 157	348 897	4 ^e
Les trois premiers établissements IAA en nombre de salariés			
SVA Jean Rozé - Vitré (transformation viande de boucherie)	1 000 - 1 500 sal.	-	-
Bridor - Servon-sur-Vilaine (transf. viande boucherie)	100 - 500 sal.	-	-
Gatine Viandes - La Guerche-de-Bretagne (viande de boucherie)	100 - 500 sal.	-	-

(*) RCAI : Résultat Courant Avant Impôt par unité de travail annuel non salarié

Source : Agreste, Draaf Bretagne - Insee

Présentation générale

Morbihan

Le Morbihan, petite mer en breton, couvre 687 135 ha bordés au sud par 830 km de côtes très découpées comprenant le littoral et toutes les îles et îlots du golfe ou de l'océan. Le Morbihan jouit d'un climat doux et humide, aux températures très modérées, avec des moyennes de 5° à 6° l'hiver et de 17° à 18° l'été. Ses sommets érodés et ses vallées comblées en font un département à l'altitude peu élevée. Ses sols souvent imperméables maintiennent les eaux en surface. Les nappes phréatiques sont ainsi moins importantes et ne couvrent que 15 % de l'ensemble des besoins en eau potable du département.

En 2014, la population est estimée à 741 900 habitants, avec une densité de 108 habitants au km². Entre 2007 et 2014, le nombre de Morbihannais a augmenté de 0,8 % par an, soit à un rythme 3 fois plus soutenu que celui des années quatre-vingt-dix. Le département est moins urbain que le Finistère ou l'Ille-et-Vilaine avec 70 % de la population vivant en aire urbaine ou couronne périurbaine. La plus grande partie de la population réside dans la moitié sud du département, sur le littoral. L'agriculture est une activité essentielle du Morbihan, avec 11 % des emplois du département répartis entre la production agricole ou l'industrie agroalimentaire. Il concentre même 43 % des salariés industriels dans l'agroalimentaire. C'est premier employeur des IAA de la métropole.

La surface cultivée recouvre plus de la moitié du département en 2010. En 10 ans, 16 800 ha de terres sont sortis du champ agricole, au profit de l'artificialisation ou de friches ou encore du reboisement.

En 2010, 7 560 exploitations agricoles restent actives, soit 36 % de moins qu'en 2000. Sept sur dix sont professionnelles, dites encore

moyennes ou grandes au sens où elles ont une Production Brute Standard (PBS) supérieure à 25 000 euros. Dans ce champ professionnel, la SAU moyenne est proche de 62 ha (+ 32 % par rapport à 2000). En outre, 60 % des structures ont plus de 50 ha, cumulant les trois quarts de la SAU du département.

L'élevage représente 70 % de la production agricole morbihannaise et concerne sept exploitations sur dix. La spécialisation la plus répandue reste traditionnellement le lait, choisie par 42 % des exploitations professionnelles. Les élevages hors-sol sont également bien présents sur le territoire, avec une prépondérance de l'aviiculture regroupant 18 % des exploitations professionnelles. Le Morbihan se classe ainsi au 1^{er} rang des départements français pour la production de volailles, au 2^e rang pour les œufs de consommation, et au 3^e rang pour le porc. La culture de légumes est aussi une activité bien développée sur le département. Plus de mille exploitations mettent en valeur 10 800 ha de légumes, majoritairement destinés à l'industrie de la transformation.

Les établissements agroalimentaires, implantés sur l'ensemble du département, sont orientés vers des activités en aval de la production agricole. En 2012, 106 établissements emploient plus de 20 salariés, soit 14 400 personnes. La moitié des salariés travaillent dans l'industrie des viandes (6 700 salariés). Le département est plus spécialisé dans la transformation de viande de volaille, regroupant près des deux tiers des salariés bretons du secteur ainsi que dans l'industrie des légumes : la moitié des salariés bretons du secteur.

Pour en savoir plus

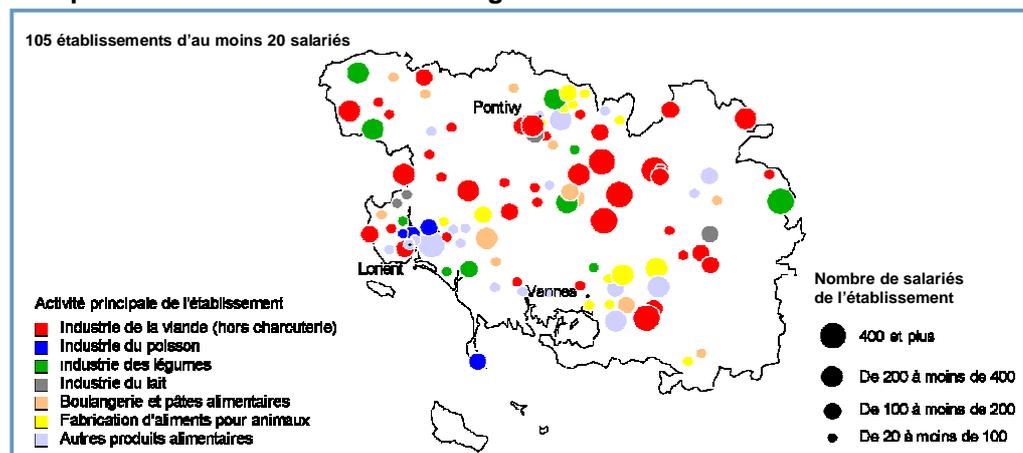
Bretagne - Septembre 2011 - n°7 - 4 - pages -
« Premières tendances Morbihan - Recensement agricole 2010 ».

Présentation générale

Morbihan

L'emploi salarié dans les industries agroalimentaires dans le Morbihan

1



Chiffres-clés du département

	Morbihan	France métropolitaine	Rang du département
Données générales			
Superficie totale (hectare)	687 136	54 919 190	23 ^e
Nombre de communes	261	36 552	71 ^e
Nombre de cantons	42	3 883	39 ^e
Population totale en 2013	741 905	63 920 247	30 ^e
Emploi total au 31 décembre 2012	275 168	26 319 097	31 ^e
dont agriculture, sylviculture et pêche	11 473	654 147	12 ^e
IAA (emploi salarié)	18 103	550 118	1 ^{ère}
Structures agricoles en 2010			
Résultats du recensement agricole 2010			
Exploitations agricoles	7 556	489 977	15 ^e
UTA familiales	9 170	532 877	12 ^e
UTA salariées	1 700	206 820	44 ^e
SAU des exploitations (hectare)	368 154	26 963 252	34 ^e
Production brute standard - PBS - (million d'euros)	1 384	51 257	5 ^e
Principales productions animales - Année 2013			
Livraisons de lait (million d'hectolitres)	11	232	6 ^e
Viande bovine - Veaux (millier de tonnes)	5	184	13 ^e
Viande bovine - Gros bovins (millier de tonnes)	22	1 395	23 ^e
Viande porcine (millier de tonnes)	211	2 107	3 ^e
Comptes de l'agriculture - Année 2013 (provisoires)			
Valeur des productions animales (million d'euros)	1 347	27 160	3 ^e
Valeur des productions végétales (million d'euros)	414	41 046	43 ^e
Valeur de la production totale (million d'euros)	1 761	68 206	7 ^e
RCAI * par actif non salarié des exploitations professionnelles (euro)	25 000	28 900	45 ^e
Industries agroalimentaires - Année 2012			
Nombre d'établissements de plus de 20 salariés	106	3 413	2 ^e
Effectif salarié des étab. de plus de 20 salariés au 31 décembre	14 360	348 897	2 ^e
Les trois premiers établissements IAA en nombre de salariés			
Ronsard - Bignan (viande de volailles)	500 - 1 000 sal.	-	-
Louis Gad SAS - Josselin (viande de boucherie)	500 - 1 000 sal.	-	-
Bernard SA - Moréac (viande de boucherie)	500 - 1 000 sal.	-	-

(*) RCAI : Résultat Courant Avant Impôt par unité de travail annuel non salarié

Source : Agreste, Draaf Bretagne - Insee

Structures

Nombre d'exploitations

Présentation

En 2010 la Bretagne comprend près de **34 500 exploitations agricoles**. Près du tiers des exploitations recensées en 2000 a disparu (- 32,7 %). Cette baisse s'est effectuée à un rythme annuel de 3,9 %, inférieur toutefois à celui enregistré sur la période inter-censitaire précédente 1988-2000 où il se situait aux environs de 5 %. Un phénomène identique s'observe dans les autres régions françaises mais de manière moins prononcée avec un taux de diminution de 26 % entre 2000 et 2010, soit 2,9 % en taux annuel.

La baisse du nombre des exploitations ne touche pas de manière uniforme les diverses composantes de l'agriculture. Alors que les unités professionnelles voient leur nombre diminuer d'un quart en dix ans, près d'une exploitation non professionnelle sur deux a disparu dans le même temps. Désormais en Bretagne trois exploitations sur quatre appartiennent à l'agriculture professionnelle. Dans les autres régions françaises cette proportion n'est que de 63 % avec un taux de diminution en dix ans moins marqué (- 18,5 %). Les exploitations professionnelles concentrent en Bretagne la presque totalité du potentiel économique (99 %) et 95 % de la Superficie Agricole Utilisée (SAU).

La surface agricole moyenne des exploitations bretonnes, 48 ha, demeure toujours inférieure à la moyenne des autres régions égale à 56 ha. Le constat est identique en ce qui concerne l'agriculture professionnelle avec respectivement 60 ha en Bretagne contre 82 ha en moyenne dans les autres régions. La raison de cette différence tient à l'importance de l'élevage hors-sol et des systèmes de production intensive en Bretagne.

Définitions

L'exploitation agricole est définie, au sens de la statistique agricole, comme une unité économique répondant simultanément aux trois conditions suivantes :

- avoir une activité agricole ;
- avoir une gestion courante indépendante ;
- atteindre ou dépasser un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

L'activité agricole est une activité de production ou de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales permettant de recevoir des aides découplées. Ce peut être aussi une activité de mise à disposition de superficies en pacage collectif.

La gestion courante est indépendante de tout autre unité.

Le seuil est soit une Superficie Agricole Utilisée (SAU) d'un hectare, soit une superficie de culture spécialisée de 20 ares, soit une activité de production agricole estimée en nombre d'animaux, de surface ou de production (1 vache ou 6 brebis mères...).

L'agriculture professionnelle regroupe les exploitations classées en **taille moyenne et grande** dont la Production Brute Standard (PBS) atteint au moins 25 000 euros.

La **Superficie Agricole Utilisée (SAU)** est constituée de l'ensemble des terres dédiées à l'activité agricole : céréales, cultures industrielles, légumes secs, fourrages annuels, superficies toujours en herbe, légumes frais, fleurs, cultures permanentes (vergers...), jachères et jardins familiaux.

Pour en savoir plus

<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Le-RA-2010>

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/structure-des-exploitations-964/>

Le recensement de l'agriculture a été réalisé en France d'octobre 2010 à avril 2011.

Structures

Nombre d'exploitations

Évolution du nombre d'exploitations

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
1955	52 291	46 220	50 446	44 937	193 894	2 260 000
1970	39 997	37 501	40 382	33 038	150 918	1 587 473
1979	30 677	28 666	33 155	26 063	118 561	1 262 669
1988	23 605	21 027	27 022	20 891	92 545	1 016 755
2000	13 400	11 283	14 757	11 779	51 219	663 807
2010	9 472	7 789	9 630	7 556	34 447	489 977

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensements agricoles

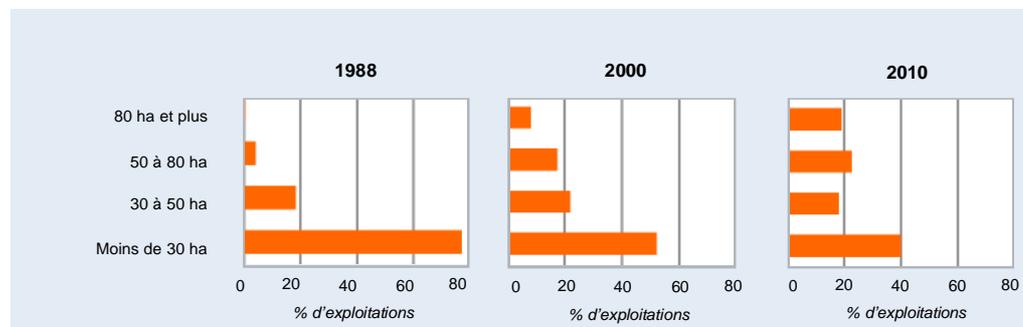
2

Répartition des exploitations selon leur surface (SAU)

Année 2010 Unité : ha	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Ensemble des exploitations						
Moins de 30 ha	3 733	3 157	3 909	3 017	13 816	244 363
30 à 50 ha	1 837	1 381	1 726	1 276	6 220	54 958
50 à 80 ha	2 222	1 626	2 298	1 681	7 827	65 619
80 ha et plus	1 680	1 625	1 697	1 582	6 584	125 037
Ensemble	9 472	7 789	9 630	7 556	34 447	489 977
Total SAU	438 314	385 380	446 381	368 154	1 638 229	26 963 252
Exploitations moyennes et grandes						
Moins de 30 ha	1 790	1 758	1 114	1 246	5 908	81 455
30 à 50 ha	1 708	1 260	1 588	1 145	5 701	44 421
50 à 80 ha	2 203	1 601	2 272	1 655	7 731	62 487
80 ha et plus	1 678	1 621	1 696	1 578	6 573	123 803
Ensemble	7 379	6 240	6 670	5 624	25 913	312 166
Total SAU	416 884	367 706	419 963	346 771	1 551 324	25 098 468

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement agricole 2010

Évolution du nombre d'exploitations en Bretagne selon leur surface (SAU)



Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensements agricoles

Structures

Orientation des exploitations

Présentation

En 2010, l'agriculture bretonne reste marquée par l'importance des productions animales qui regroupent 66 % des exploitations et près de 72 % des unités professionnelles. L'orientation laitière demeure toujours la plus importante en nombre avec près de trois exploitations sur dix spécialisées, appartenant à hauteur de 98 % à l'agriculture professionnelle. Elles détiennent un peu moins du quart du potentiel économique régional (23 %) avec pour les professionnelles un produit brut standard moyen proche de 144 000 euros, inférieur toutefois à celui observé sur l'ensemble des exploitations professionnelles (236 600 euros). La surface agricole utilisée (SAU) des unités spécialisées en lait est passée de 47 ha en 2000 à 70 ha en 2010.

Les 3 350 exploitations spécialisées en production porcine représentent désormais près de 10 % de l'ensemble des exploitations et même 13 % du champ professionnel. Elles totalisent près du quart de la production brute standard de la région (PBS). Professionnelles dans leur totalité, elles affichent une dimension économique par exploitation des plus élevées avec 427 000 euros. Les unités spécialisées en production avicole représentent un peu moins d'une exploitation sur dix mais contribuent au quart de la PBS régionale. Leur dimension économique moyenne, 481 000 euros, est la plus élevée. Elles appartiennent à l'agriculture professionnelle dans 96 % des cas.

L'orientation « Légumes frais et maraîchage » réunit un peu moins de 1 500 exploitations, appartenant dans plus de 85 % des cas à l'agriculture professionnelle. Leur dimension économique moyenne, 107 000 euros pour l'ensemble et 122 000 pour les professionnelles, les place en deçà de la moyenne régionale. Elles ne détiennent d'ailleurs que 2,5 % du potentiel économique de la région.

Définitions

Chaque exploitation agricole se voit attribuer une **orientation technico-économique (OTEX)**. À cet égard, une nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles a été officiellement définie par le règlement (CE) n° 1242/2008. Cette nouvelle typologie s'est appliquée au recensement de 2010.

Dans cette nouvelle définition l'Otex, ainsi que la classe de dimension économique (Cdex), reposent sur le calcul de la **Production Brute Standard (PBS)**. La PBS repose sur la valorisation des surfaces agricoles et des cheptels selon des coefficients résultant des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations. La part respective prise par chaque composante de la PBS totale permet alors de classer les exploitations selon une nomenclature permettant in fine l'attribution d'une Otex. Un premier niveau de nomenclature comprend ainsi 9 classes :

- cinq pôles principaux de regroupement des spécialisations : grandes cultures, horticulture (légumes et fleurs), cultures permanentes, herbivores, granivores (porcs et volailles) ;
- trois pôles mixtes : polyculture, polyélevage, association de productions animales et végétales ;
- enfin un dernier pôle regroupant les exploitations non classées dans l'un des 8 pôles précédents.

Par ailleurs, l'importance de la PBS permet de déterminer pour toute exploitation sa **classe de dimension économique (Cdex)**. En deçà de 25 000 euros l'unité est considérée comme « petite ». Elle est « moyenne » entre 25 000 euros et 100 000 euros et « grande » au-delà. Les exploitations « professionnelles » réunissent « moyennes » et « grandes » exploitations.

Pour en savoir plus

<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Le-RA-2010>

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/structure-des-exploitations-964/>

Le recensement de l'agriculture a été réalisé en France d'octobre 2010 à avril 2011.

Structures

Orientation des exploitations

Répartition des exploitations selon leur orientation économique

Unités : nombre d'exploitations et Production Brute Standard (PBS)

Exploitations moyennes et grandes	Bretagne 2010		Bretagne 2000	
	Nombre	PBS moyenne	Nombre	PBS moyenne
Légumes frais et maraîchage	1 280	122 010	1 297	109 420
Autres cultures	2 186	131 744	2 278	124 423
Bovins lait	9 947	144 137	14 590	99 719
Autres élevages herbivores	2 118	110 911	2 772	107 506
Porcs	3 344	427 569	3 963	356 468
Volailles	3 058	499 361	4 260	401 044
Autres élevages granivores	298	363 286	558	274 515
Autres orientations	3 683	260 184	5 128	204 720
Ensemble	25 914	236 789	34 846	186 603

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensements agricoles 2000 et 2010

2

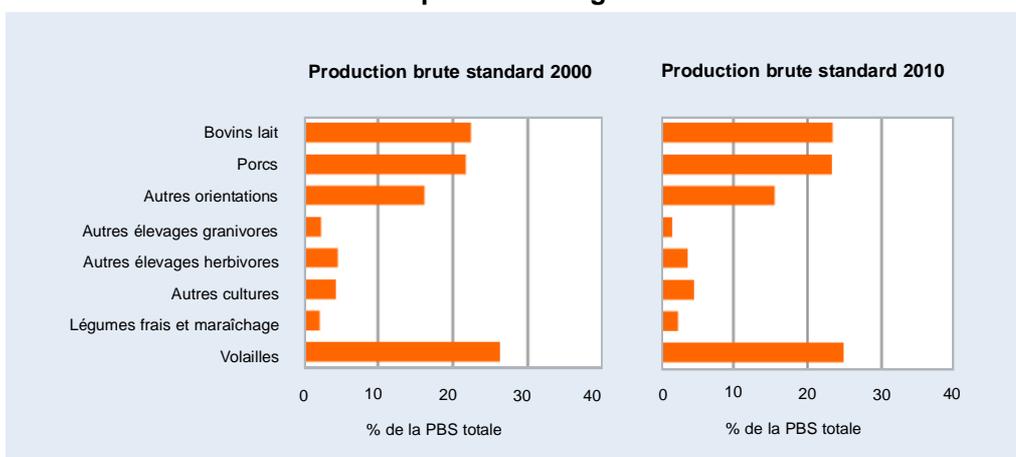
Répartition des exploitations selon leur orientation économique

Unités : nombre d'exploitations et Production Brute Standard (PBS)

Ensemble des exploitations	Bretagne 2010		Bretagne 2000	
	Nombre	PBS moyenne	Nombre	PBS moyenne
Légumes frais et maraîchage	1 485	107 019	1 635	89 068
Autres cultures	5 561	56 704	6 663	47 377
Bovins lait	10 197	140 840	15 485	94 540
Autres élevages herbivores	5 580	46 173	10 314	32 430
Porcs	3 351	426 713	3 980	355 012
Volailles	3 172	481 755	4 351	392 858
Autres élevages granivores	327	331 594	789	194 956
Autres orientations	4 774	202 387	8 002	133 070
Ensemble	34 447	180 007	51 219	128 871

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensements agricoles 2000 et 2010

Poids des orientations économiques en Bretagne



Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensements agricoles 2000 et 2010

Structures

Population - Main-d'œuvre

Présentation

En 2010, 68 000 actifs travaillent, de manière permanente, à temps complet ou partiel sur l'ensemble des exploitations bretonnes. Depuis 2000, la baisse du nombre des actifs (- 31,7 %) épouse celle du nombre des exploitations (- 32,8 %). Les chefs et coexploitants constituent la plus grande part des actifs (68 %). Puis viennent les salariés permanents (17 %) et enfin les autres actifs familiaux qui ne constituent plus que 15 % des actifs agricoles (27 % en 2000).

L'agriculture professionnelle emploie près de 57 000 personnes soit 83 % des actifs agricoles permanents de la région. Les salariés permanents appartiennent en presque totalité à l'agriculture professionnelle. Leur nombre a même augmenté depuis 2000 passant ainsi de 10 300 à 11 500. En tenant compte du travail effectué par les salariés saisonniers et par les entreprises de travail agricole (ETA), l'agriculture professionnelle emploie l'équivalent de 53 500 personnes à temps complet (UTA), soit 92 % de la quantité totale de travail (hors travail saisonnier) utilisé par l'ensemble des exploitations bretonnes.

L'âge moyen des chefs et coexploitants est passé de 45 ans en 2000 à 49 ans en 2010, toutes exploitations confondues. Dans le cas des unités professionnelles, l'âge moyen a connu le même type d'évolution, passant de 43 à 47 ans en dix ans. Chez les professionnels, de manière assez spectaculaire, les parts prises par les moins de 35 ans et par les 55 ans et plus se sont inversées entre les deux derniers recensements. En effet, en 2000 les moins de 35 ans et les 55 ans et plus représentaient respectivement 20 % et 10 % des chefs et coexploitants. En 2010, les moins de 35 ans représentent 11 % des chefs et coexploitants et les 55 ans et plus près de 20 %.

Définitions

Au sein d'une exploitation agricole, **les actifs familiaux** comprennent le chef d'exploitation et les coexploitants ainsi que les membres de la famille du chef ou des coexploitants, quel que soit leur domicile, mais qui travaillent de façon régulière sur l'exploitation (situation le jour du passage de l'enquêteur).

Le chef d'exploitation, ou premier exploitant, est la personne physique qui assure la gestion quotidienne de l'exploitation. En cas de société ou groupement, d'autres coexploitants sont définis. Chefs d'exploitation et coexploitants sont regroupés dans les tableaux ci-contre.

Les salariés permanents non familiaux sont toutes les personnes, non membres de la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants, occupées régulièrement, à temps complet ou à temps partiel, sur l'exploitation.

UTA : unité de travail annuel pouvant être rapprochée d'un équivalent temps plein.

Les **UTA permanentes** regroupent les UTA des actifs familiaux et des salariés permanents. Les **UTA totales** regroupent les UTA permanentes, les UTA des salariés occasionnels ainsi que celles des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) et des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).

L'agriculture professionnelle regroupe les exploitations dont la Production Brute Standard (PBS) atteint au moins 25 000 euros. On les nomme encore **exploitations moyennes et grandes**.

Pour en savoir plus

<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Le-RA-2010>

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/structure-des-exploitations-964/>

**Le recensement de l'agriculture a été réali-
sé en France d'octobre 2010 à avril 2011.**

Structures

Population - Main-d'œuvre

Population active et temps de travail : exploitations moyennes et grandes

Année 2010	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Nombre d'actifs						
Chefs d'exploitation et coexploitants	10 637	8 912	10 328	8 018	37 895	422 692
Autres actifs familiaux	2 196	2 106	1 958	1 636	7 896	144 858
Salariés permanents	3 206	4 349	1 951	1 392	10 898	148 489
Nombre d'UTA						
Chefs d'exploitation et coexploitants	9 749	8 353	9 692	7 363	35 157	373 092
Autres actifs familiaux	1 254	1 252	1 106	937	4 549	69 295
Salariés permanents et occasionnels	3 663	5 307	2 301	1 543	12 814	198 087
ETA Cuma	297	232	206	269	1 004	10 811

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement de l'agriculture 2010

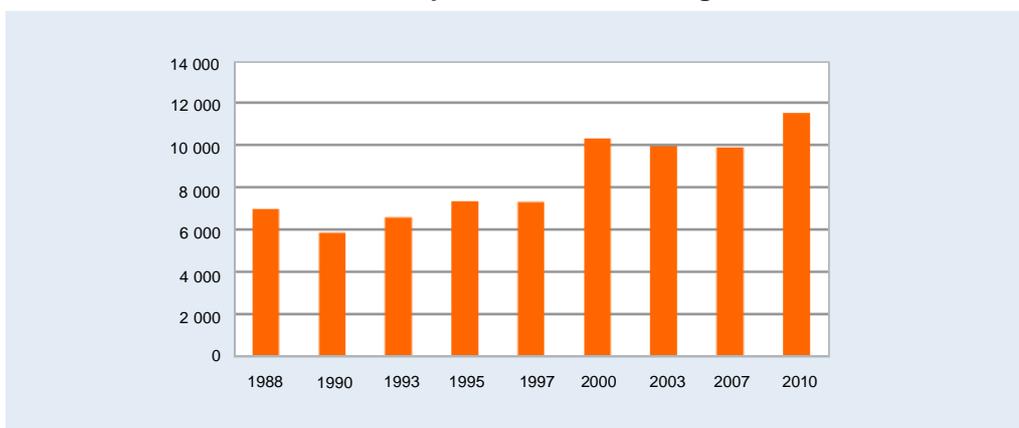
2

Population active et temps de travail : ensemble des exploitations

Année 2010	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Nombre d'actifs						
Chefs d'exploitation et coexploitants	12 788	10 521	13 366	10 018	46 693	603 884
Autres actifs familiaux	2 621	2 507	2 711	2 056	9 895	207 457
Salariés permanents	3 480	4 429	2 069	1 520	11 498	154 955
Nombre d'UTA						
Chefs d'exploitation et coexploitants	10 584	9 112	10 723	8 112	38 531	445 770
Autres actifs familiaux	1 380	1 390	1 274	1 059	5 103	87 107
Salariés permanents et occasionnels	3 952	5 416	2 422	1 702	13 492	206 821
ETA Cuma	311	243	222	281	1 057	11 668

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement de l'agriculture 2010

Évolution du nombre de salariés permanents en Bretagne



Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensements agricoles et enquêtes structure

Structures

Dimension des exploitations

Présentation

La **Production Brute Standard (PBS)** des exploitations bretonnes s'élève à plus de 6 milliards d'euros, ce qui représente une part importante du potentiel de production agricole mesuré au niveau national : 12 % en 2010. La dimension économique moyenne des exploitations bretonnes a augmenté de 40 % entre 2000 et 2010 (+ 3,4 % par an). Elle s'élève désormais à 180 000 euros contre 129 000 dix ans auparavant. Elle devance celle de la France qui s'élève en 2010, à 105 000 euros. En 10 ans, la croissance de la dimension moyenne au niveau national a été moins forte qu'en Bretagne : + 29 %

Si globalement le nombre des exploitations bretonnes a baissé d'un tiers, entre 2000 et 2010, le mouvement n'a pas été uniforme selon la dimension économique. Ainsi, les petites exploitations ont vu leur nombre divisé par deux. La baisse est encore plus prononcée (- 52 %) pour les unités de moyenne dimension, bien qu'elles fassent partie du champ professionnel. Le mouvement est de même sens mais de beaucoup plus faible amplitude (- 10 %) pour les grandes unités. Seules les très grandes unités, au-delà de 500 000 euros, connaissent sur la même période une croissance de plus de 15 %, passant de 2 160 à 2 500 exploitations. Ces dernières détiennent désormais plus du tiers de la PBS régionale. A l'autre extrémité, les unités de moins de 25 000 euros de PBS n'assurent en 2010 que 1 % du potentiel économique de la région.

La dimension économique moyenne de l'ensemble du champ professionnel, moyennes et grandes exploitations, est passée de 187 000 euros en 2000 à 237 000 euros en 2010.

Définitions

La **Production Brute Standard (PBS)** est un indicateur qui décrit le potentiel de production des exploitations. Ce n'est ni un chiffre d'affaire, ni un revenu mais un indicateur permettant de mesurer la taille économique des exploitations agricoles et de les classer. La PBS d'une exploitation résulte de la valorisation de ses surfaces agricoles et de ses cheptels selon des coefficients résultant de valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009.

Une exploitation est classée en **petite exploitation** si sa PBS est inférieure à 25 000 euros. Elle sera classée en **moyenne exploitation** si sa PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros.

Elle sera enfin classée en **grande exploitation** si sa PBS est supérieure à 100 000 euros.

On considère que si une exploitation a une PBS supérieure à 500 000 euros, elle peut être considérée comme **très grande exploitation**. Pour affiner les analyses statistiques, cette classe a été rajoutée en Bretagne.

L'**exploitation professionnelle** de 2000 regroupe en 2010 les **exploitations moyennes et grandes**, c'est à dire celles qui atteignent une dimension économique d'au moins 25 000 euros.

Pour en savoir plus

<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Le-RA-2010>

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/structure-des-exploitations-964/>

Le recensement de l'agriculture a été réalisé en France d'octobre 2010 à avril 2011.

Structures

Dimension des exploitations

Production brute standard : exploitations moyennes et grandes

Unités : nombre d'exploitations et 1 000 euros pour la production brute standard

Année 2010	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métr.
Exploitations						
Moins de 25 000 euros	0	0	0	0	0	0
De 25 000 à - de 100 000 euros	1 797	1 710	1 927	1 466	6 900	150 534
De 100 000 à - de 500 000 euros	4 808	3 688	4 458	3 563	16 517	150 018
500 000 euros ou plus	774	842	285	595	2 496	11 614
Ensemble	7 379	6 240	6 670	5 624	25 913	312 166
Production Brute Standard						
Moins de 25 000 euros	0	0	0	0	0	0
De 25 000 à - de 100 000 euros	111 575	103 035	122 156	88 808	425 574	8 755 890
De 100 000 à - de 500 000 euros	1 067 371	808 584	898 706	804 335	3 578 995	30 240 471
500 000 euros ou plus	656 390	786 497	208 054	476 481	2 127 422	10 823 155
Ensemble	1 835 336	1 698 117	1 228 915	1 369 623	6 131 991	49 819 516

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement agricole 2010

2

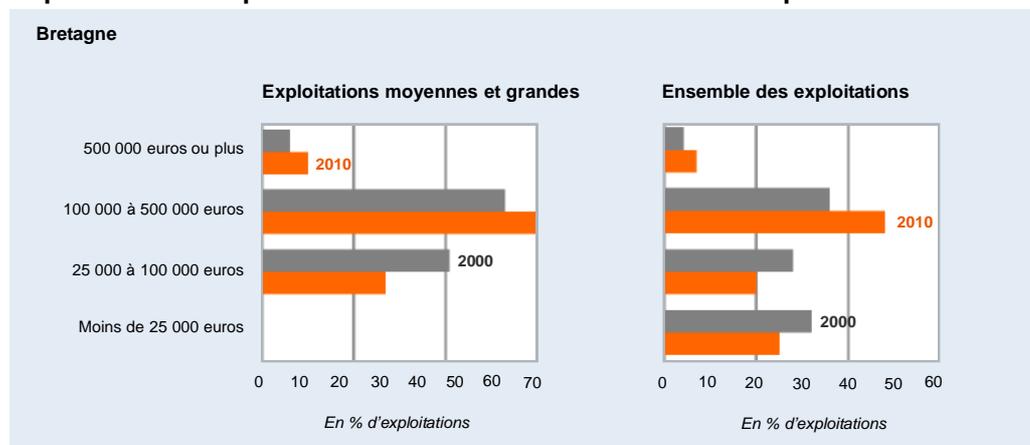
Production brute standard : ensemble des exploitations

Unités : nombre d'exploitations et 1 000 euros pour la production brute standard

Année 2010	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métr.
Exploitations						
Moins de 25 000 euros	2 093	1 549	2 960	1 932	8 534	177 811
De 25 000 à - de 100 000 euros	1 797	1 710	1 927	1 466	6 900	150 534
De 100 000 à - de 500 000 euros	4 808	3 688	4 458	3 563	16 517	150 018
500 000 euros ou plus	774	842	285	595	2 496	11 614
Ensemble	9 472	7 789	9 630	7 556	34 447	489 977
Production Brute Standard						
Moins de 25 000 euros	16 592	14 114	19 628	14 239	64 574	1 437 096
De 25 000 à - de 100 000 euros	111 575	103 035	122 156	88 808	425 574	8 755 890
De 100 000 à - de 500 000 euros	1 067 371	808 584	898 706	804 335	3 578 995	30 240 471
500 000 euros ou plus	656 390	786 497	208 054	476 481	2 127 422	10 823 155
Ensemble	1 851 928	1 712 231	1 248 544	1 383 863	6 196 565	51 256 612

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement agricole 2010

Répartition des exploitations selon leur dimension économique



Sources : Agreste, Draaf Bretagne, recensements agricoles 2000 et 2010

Structures

Statut et mode de faire-valoir

Présentation

Le nombre des exploitations individuelles a diminué de moitié entre 2000 et 2010 alors que sur la même période, celui des formes sociétaires a augmenté de 18 %. **Désormais, 46 % des exploitations appartiennent à l'agriculture sociétaire.** Parmi les exploitations organisées en société, les Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) ont connu une très forte évolution, avec une croissance de 33 % en dix ans alors que dans le même temps le nombre des Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) baissait de 10 %. Au sein de l'agriculture professionnelle, les formes sociétaires rassemblent désormais près de 60 % des unités professionnelles regroupant les moyennes et grandes exploitations. Le nombre d'EARL a augmenté de 31 % en 10 ans et réunit désormais près de 9 000 exploitations, soit 27 % de l'ensemble (35 % au regard des moyennes et grandes exploitations). Cette forme d'organisation semble particulièrement prisée par certaines orientations. C'est le cas notamment pour 46 % des unités spécialisées en production porcine. Le nombre de Gaec a connu en dix ans une baisse de 10 %. Ce statut n'est choisi aujourd'hui que par 16 % des exploitations professionnelles.

En 2010, **les surfaces exploitées en fermage représentent 77 % des terres agricoles** dont les trois-quarts louées par des exploitations organisées en forme sociétaire contre moins de la moitié en 2000. Les pourcentages observés en France sont du même ordre.

Définitions

L'organisation d'une exploitation agricole peut revêtir différents modes. Le premier cas est celui du chef dirigeant **l'exploitation pour son propre compte ou pour le compte** d'une personne de la famille vivant ou travaillant sur l'exploitation.

L'exploitation peut également être de forme sociétaire de type Gaec, EARL ou groupement de fait.

Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) est une société civile de personnes permettant à des agriculteurs d'associer la réalisation d'un travail en commun dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial. **L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL)** est une forme de société civile à objet agricole. Elle peut être unipersonnelle. Un agriculteur peut isoler son activité professionnelle en créant à lui seul une EARL dont l'objet sera la mise en valeur de son exploitation. Ainsi, les biens professionnels destinés à l'exploitation constituant le capital de la société seront séparés des biens personnels de l'agriculteur. La responsabilité est limitée, chaque associé ne supporte les pertes qu'à concurrence du montant de ses apports.

Le mode de faire-valoir décrit le type de relation existant entre le propriétaire et le chef d'exploitation. Une superficie exploitée **en faire-valoir direct** est la propriété de la personne physique ou morale qui l'exploite. Une superficie est **en fermage** si elle est exploitée par une personne autre que son propriétaire.

Le recensement de l'agriculture a été réalisé en France d'octobre 2010 à avril 2011.

Pour en savoir plus

<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Le-RA-2010>

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/structure-des-exploitations-964/>

Structures

Statut et mode de faire-valoir

Statut des exploitations moyennes et grandes

Année 2010	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Exploitations en propre compte	3 160	2 377	2 679	2 557	10 773	170 385
Formes sociétaires et groupements	4 219	3 864	3 993	3 065	15 141	141 797
EARL	2 537	2 296	2 445	1 684	8 962	76 571
Gaec	1 104	1 059	1 070	821	4 054	36 999
Autres	578	509	478	560	2 125	28 227
Total	7 379	6 241	6 672	5 622	25 914	312 182

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement agricole 2010

2

Statut de l'ensemble des exploitations

Année 2010	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Exploitations en propre compte	5 135	3 776	5 480	4 367	18 758	341 504
Formes sociétaires et groupements	4 337	4 013	4 150	3 189	15 689	148 473
EARL	2 587	2 355	2 515	1 729	9 186	78 610
Gaec	1 128	1 076	1 112	854	4 170	37 673
Autres	622	582	523	606	2 333	32 190
Total	9 472	7 789	9 630	7 556	34 447	489 977

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement agricole 2010

Mode de faire-valoir pour les exploitations moyennes et grandes

Surface en ha

Année 2010	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Exploitations en propre compte						
Faire-valoir direct	52 917	45 294	39 698	50 165	188 074	3 476 934
Fermage et autres modes	80 110	54 352	82 903	67 582	284 947	6 363 812
Formes sociétaires et groupements						
Faire-valoir direct	29 693	55 622	22 026	24 739	132 080	1 721 372
Fermage et autres modes	254 165	212 443	275 341	204 284	946 233	13 536 351

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement agricole 2010

Mode de faire-valoir pour l'ensemble des exploitations

Surface en ha

Année 2010	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Exploitations en propre compte						
Faire-valoir direct	64 187	54 456	54 103	61 480	234 226	4 518 191
Fermage et autres modes	88 189	59 913	91 772	75 073	314 947	7 050 158
Formes sociétaires et groupements						
Faire-valoir direct	30 187	56 505	22 704	25 544	134 940	1 766 848
Fermage et autres modes	255 751	214 506	277 802	206 057	954 116	13 628 055

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement agricole 2010

Actions sur les structures

DJA

Présentation

Afin de favoriser le maintien des exploitations agricoles et le renouvellement des générations au sein des structures, une prime est accordée dans le cadre de l'installation des jeunes agriculteurs : la DJA. Au cours de l'année 2013, 478 dossiers ont été agréés. Cette stabilité relative observée depuis 2009 est également constatée au niveau national. Quatre raisons majeures expliquent cette évolution. Tout d'abord dans la plupart des productions, la conjoncture demeure préoccupante. En Bretagne, où le plus grand nombre de jeunes s'installent en production laitière, le coût des reprises demeure élevé. Compte tenu de la pyramide des âges, le nombre de départs est moindre. Enfin, les jeunes ont des difficultés à accéder au foncier.

L'évolution est cependant contrastée selon les départements : Côtes-d'Armor (+ 18 %), Ille-et-Vilaine (+ 15 %), Finistère (- 12 %) et Morbihan (- 19 %).

Le profil des agriculteurs bénéficiaires de la DJA évolue peu d'année en année. L'âge moyen est de 30 ans. Avec 23 %, la part des femmes bénéficiaires décroît de 18 % par rapport à 2012. Les installations sous forme sociétaires restent majoritaires ; elles représentent toujours plus de 7 installations sur 10 et davantage sous forme d'EARL que de Gaec. Quant à la part des installations sous statut juridique individuel, elle est stable en 2013.

La SAU moyenne pour les installations en exploitations individuelles se réduit encore un peu plus en 2013 alors qu'elle progresse de 9 ha pour les EARL et de 8 ha pour les Gaec. La spécialisation laitière représente toujours une part importante des installations : 44 % en 2013.

Définitions

La Dotation à l'installation des Jeunes Agriculteurs (DJA) instaurée sur certaines zones dès 1973, a été étendue à l'ensemble du territoire en 1976. Elle est accordée aux jeunes agriculteurs remplissant certaines conditions réglementaires, au vu d'une EPI (Étude Prévisionnelle d'Installation) sur décision préfectorale après avis de la commission départementale d'orientation agricole.

C'est une aide en capital attribuée aux exploitants agricoles âgés de moins de 40 ans répondant à des conditions de formation professionnelle (diplôme ou titre homologué, stage d'application dit "stage 6 mois", stage préparatoire à l'installation) et qui présentent un projet de première installation sur une exploitation de taille suffisante, constituant une unité économique indépendante.

Cette aide varie de 8 000 € à 17 300 € en Bretagne. Elle est versée par l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Le décret du 26 novembre 2004 a supprimé le paiement en deux fractions (70 % à l'installation, 30 % au terme de la troisième année) et a instauré le versement unique dès l'installation. Elle peut s'accompagner d'un prêt bonifié à moyen terme.

Les crédits finançant cette aide sont inscrits au budget du ministère de l'agriculture. La moitié des dépenses est prise en charge par le budget de l'Union européenne. Le conseil régional et les conseils généraux allouent également un complément de subventions à certains jeunes bénéficiaires de la DJA, sous certaines conditions d'éligibilité.

Pour en savoir plus

- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt :

<http://agriculture.gouv.fr/aides-a-l-installation>

- Observatoire de l'installation et de la transmission en agriculture :

www.eoloas.net

Actions sur les structures

DJA

Dossiers de Dotation à l'installation des Jeunes Agriculteurs (DJA) (en nombre)

Année	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
2007	134	137	177	108	556	5 748
2008	140	110	207	139	596	6 246
2009	123	111	143	100	477	5 175
2010	120	127	137	91	475	5 062
2011	155	100	147	110	512	5 040
2012	107	128	116	109	460	5 261
2013	136	116	138	88	478	5 069

Sources : chambres d'agriculture, Observatoire de l'installation et la transmission en agriculture, eoloas - DGPAAT

3

DJA : les paiements en 2013

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Nombre de dossiers payés	101	114	134	105	463	4 903
Rappel nombre dossiers payés 2012	135	111	130	87	463	4 456
Montants payés (millier d'euros)	1 268	1 471	1 693	1 319	5 751	81 532
Rappel montant versements 2012	1 782	1 393	1 602	1 139	5 915	74 469

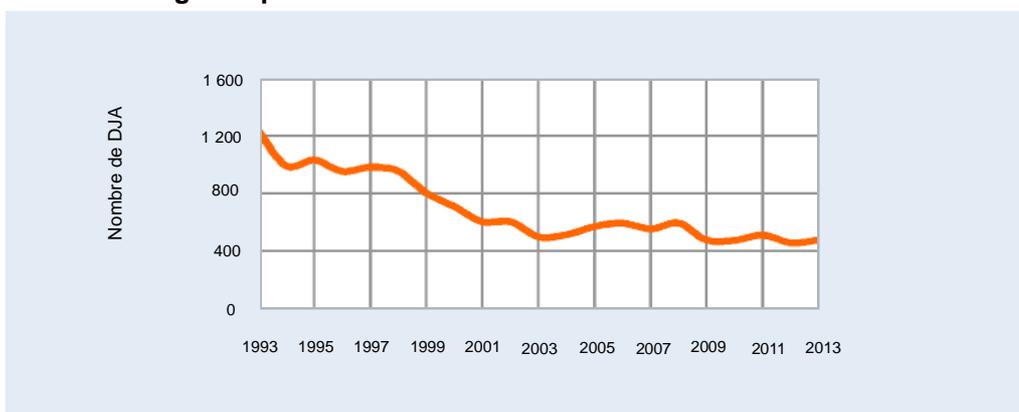
Source : Agence de Services et de Paiement (ASP)

DJA : le profil des bénéficiaires en Bretagne

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Âge moyen (année)	29	29	29	29	30	30
% de femmes	27	26	28	25	28	23
% d'origine non agricole	25	30	30	26	27	27
% individuelles	25	25	29	28	25	29
% Gaec	41	41	31	44	33	31
% EARL	33	34	40	25	40	40
% spécialisés en production laitière	55	41	39	43	33	44
SAU moyenne en individuel (ha)	38	32	28	33	30	30
SAU moyenne en EARL (ha)	63	70	62	62	70	79
SAU moyenne en Gaec (ha)	108	108	118	102	106	114

Sources : chambres d'agriculture, Observatoire de l'installation et la transmission en agriculture, eoloas - DGPAAT

DJA en Bretagne depuis 20 ans



Source : Agence de Services et de Paiement (ASP)

Actions sur les structures

Prêts bonifiés

Présentation

Pour faciliter l'installation des jeunes agriculteurs, l'État propose aux exploitations agricoles un ensemble de mesures financières dont les prêts bonifiés d'investissements à l'agriculture. Grâce à ce dispositif, l'État prend en charge la différence entre le taux d'intérêt sur les marchés financiers et le taux moyen d'intérêt auquel emprunte les agriculteurs. Ces prêts sont majoritairement destinés aux jeunes agriculteurs (prêts à l'installation), alors que les autres dispositifs de prêts bonifiés ont été supprimés ou diminués fortement.

En 2013, le montant des prêts bonifiés d'investissement accordés aux agriculteurs français porte sur 639,5 millions d'euros, en progression de 18 % par rapport à 2012. En Bretagne, il atteint 74,8 millions d'euros, en progression de 19 % par rapport à l'année précédente.

Les prêts à moyen terme pour l'installation « jeunes agriculteurs » représentent 97 % de l'enveloppe régionale destinée aux prêts bonifiés. Depuis 2006, le montant du prêt moyen progresse en Bretagne.

Il s'élève en 2013 à 50 280 euros par installation, soit une hausse de 14,5 % par rapport à 2012. Selon les départements, la moyenne de ces prêts varie de 45 000 euros dans le Finistère à 53 000 euros dans les Côtes-d'Armor. Quant aux prêts spéciaux accordés aux Cuma, ils sont maintenant en voie de disparition.

Définitions

Les prêts bonifiés d'investissement constituent un instrument privilégié du soutien public à la restructuration de l'agriculture par la stimulation de l'investissement. L'État prend à sa charge, sous forme de subvention, une partie des intérêts des prêts accordés dans la limite d'une enveloppe nationale arrêtée tous les ans par le gouvernement. Un arrêté du 12 mars 2008 a modifié les caractéristiques d'obtention des prêts bonifiés. Les changements majeurs porte sur la suppression du plafond de réalisation de 110 000 euros et l'introduction d'un plafond de subvention équivalent de 11 800 euros en zone de plaine (22 000 € en zones défavorisées).

Les taux de prêts bonifiés s'établissent à 2,5 % en zones de plaine (1 % en zones défavorisées) pour les prêts spéciaux d'installation JA, à 3,5 % en zones de plaine (2,5 % en zones défavorisées) pour les prêts à moyen terme spéciaux d'installation autres, et à 4 % en zones de plaine (3 % en zones défavorisées) pour les prêts Cuma.

Six banques sont habilitées à distribuer des prêts bonifiés à l'agriculture : le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la BNP Paribas, le groupe Banque Populaire, le groupe bancaire CIC, et le Crédit Maritime Mutuel.

Pour en savoir plus

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - DGPAAT - Prêts bonifiés à l'agriculture : bilan statistique annuel.

Actions sur les structures

Prêts bonifiés

Prêts bonifiés versés à l'agriculture en 2013

Unité : millier d'euros		Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France
Prêts à moyen terme spéciaux d'intallation - Jeunes agriculteurs	Nb	420	357	398	270	1 445	12 586
	K€	22 428	16 196	20 152	13 873	72 649	613 148
Prêts à moyen terme spéciaux d'installation - Autres (Gaec)	Nb	s	s	0	0	4	51
	K€	s	s	0	0	168	2 168
Prêts à moyen terme spéciaux aux Cuma	Nb	s	s	10	4	16	546
	K€	s	s	1 279	298	1 982	24 202
Total des prêts d'investissement	Nb	421	362	408	274	1 465	13 183
	K€	22 578	16 619	21 431	14 171	74 799	639 518

Source : Agence de Services et de Paiement (ASP)

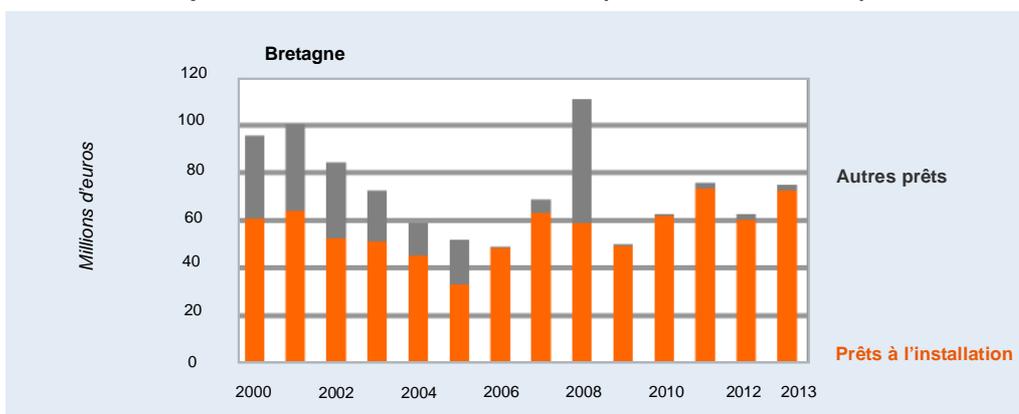
3

Prêts bonifiés versés à l'agriculture en 2012

Unité : millier d'euros		Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France
Prêts à moyen terme spéciaux d'intallation - Jeunes agriculteurs	Nb	417	280	361	306	1 364	12 455
	K€	17 035	12 436	17 920	12 501	59 892	502 424
Prêts à moyen terme spéciaux d'installation - Autres (Gaec)	Nb	3	s	s	0	7	91
	K€	171	195	110	0	476	4 359
Prêts à moyen terme spéciaux aux Cuma	Nb	7	s	s	7	25	744
	K€	696	75	927	576	2 274	34 182
Total des prêts d'investissement	Nb	427	285	371	313	1 396	13 290
	K€	17 902	12 706	18 957	13 077	62 642	540 965

Source : Agence de Service et de Paiement (ASP)

Évolution des prêts bonifiés d'investissement (hors modernisation)



Source : Agence de Service et de Paiement (ASP)

Actions sur les structures

Cessation laitière

Présentation

Dans le cadre de la restructuration laitière, des **Aides à la Cessation volontaire d'Activité Laitière (ACAL)** sont accordées. Depuis 1984, plus de 33 000 producteurs bretons ont bénéficié de cette aide.

En Bretagne, en 2013-2014, l'ACAL a concerné 150 producteurs. Au cours des trois dernières campagnes, le nombre de bénéficiaires de cette aide a chuté de près de 50 %. Le prix du lait, élevé depuis 2011, variant en moyenne annuelle de 327 € à 354 € en 2013, a incité les exploitants à poursuivre leur production. Depuis 2000, la moyenne de référence libérée par exploitation a été multipliée par 4. Dans le Morbihan, le nombre de demandes a été divisé par 4 depuis 2010 tandis que le volume libéré est divisé par 3 par rapport à la campagne 2010-2011. Dans le Finistère, si le nombre de demandes est réduit de moitié, le volume libéré s'effondre de plus de 13 %.

Jusqu'en 2006, le financement de l'ACAL était principalement national. Depuis cette date, la mise en œuvre du dispositif de **Transfert Spécifique de quota Sans Terre (TSST)** contribue à renforcer la restructuration de la production laitière, notamment par la vente de quotas libérés. Les volumes libérés et financés sur le fonds État, via l'ACAL, sont redistribués gratuitement à l'ensemble des demandeurs éligibles. Les volumes gérés dans ce dispositif sont vendus aux éleveurs, qui se sont positionnés pour acheter un quota supplémentaire. Les deux quantités peuvent se cumuler. Le TSST est limité aux litrages libérés dans le cadre de la procédure d'octroi de l'ACAL. La forte disparité des volumes attribués dans le cadre des TSST s'explique par des décisions stratégiques prises au niveau départemental.

Définitions

Pour limiter la croissance de la production laitière et ses excédents, l'Union européenne a instauré dès 1984, un régime de **quotas laitiers** (attribution à chaque pays, pour chaque campagne, d'un droit à produire dit de référence, à répartir entre ses producteurs). Parallèlement, des **aides à la cessation volontaire d'activité laitière ont été accordées**. Elles visent à la restructuration de la filière en encourageant les cessations définitives de production. Le financement de cette indemnité est assuré par les fonds issus des producteurs de lait ayant dépassé leur quota individuel. À l'instar des années précédentes, ce financement peut être complété par des fonds de l'État et des collectivités territoriales. Pour en bénéficier, il faut disposer d'une quantité de référence laitière et s'engager à cesser toute commercialisation de lait. Les modalités d'application de l'aide sont déterminées chaque année par des directives communautaires, complétées pour ce qui concerne la France, par un arrêté ministériel. Pour la campagne 2005-2006, il n'y a pas eu de programme ACAL en raison de la mise en place du découplage des aides PAC.

Le dispositif de **Transfert Spécifique de quota Sans Terre (TSST)** permet à des producteurs de se voir attribuer des quotas contre le paiement de 0,15 € par litre. Ces fonds vont alors contribuer au financement de l'ACAL. La mise en œuvre des TSST n'est toutefois possible que si les demandes d'ACAL ne sont pas entièrement satisfaites par les différents financements.

Pour en savoir plus

- www.franceagrimer.fr/

Actions sur les structures

Cessation laitière

Aide à la Cessation d'Activité Laitière (ACAL)

Unités : dossiers en nombre références libérales en milliers de litres	Côtes- d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne
Campagne 2008-2009					
Dossiers acceptés	78	70	64	80	292
Références libérables	14 163	13 752	10 207	15 527	53 649
Campagne 2009-2010					
Dossiers acceptés	84	67	62	96	309
Références libérables	14 308	13 474	9 612	17 071	54 465
Campagne 2010-2011					
Dossiers acceptés	91	85	47	103	326
Références libérables	14 713	13 829	6 834	16 767	52 143
Campagne 2011-2012					
Dossiers acceptés	47	46	42	46	181
Références libérables	7 328	7 339	7 878	8 186	30 731
Campagne 2012-2013					
Dossiers acceptés	36	39	22	34	131
Références libérables	4 951	8 799	4 636	5 612	23 998
Campagne 2013-2014					
Dossiers acceptés	47	53	21	29	150
Références libérables	9 159	12 194	3 905	6 484	31 742
Cumul depuis 1984					
Dossiers acceptés	8 323	8 312	8 205	8 311	33 151
Références libérables	452 224	458 294	441 716	446 874	1 789 632

Source : FranceAgriMer

3

Transfert Spécifique de quota Sans Terre (TSST)

Unités : dossiers en nombre références libérales en milliers de litres attributions moyennes en litres	Côtes- d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne
Campagne 2011-2012					
Dossiers acceptés	1 762	1 243	3 016	1 234	7 255
Références libérables	6 624	4 498	12 779	4 770	28 671
Attributions moyennes	3 759	3 619	4 237	3 865	3 952
Campagne 2012-2013					
Dossiers acceptés	2 098	1 379	3 224	1 326	8 027
Références libérables	7 982	5 306	14 470	5 378	33 136
Attributions moyennes	3 805	3 848	4 488	4 056	4 128
Campagnes 2013-2014					
Dossiers acceptés	1 995	1 355	2 917	1 301	7 568
Références libérables	8 550	5 139	15 856	7 404	36 949
Attributions moyennes	4 286	3 793	5 436	5 691	4 882

Source : FranceAgriMer

Actions sur les structures

Aides PAC

Présentation

En 2012, trois ans après l'application du nouveau règlement européen, la Bretagne s'inscrit dans la continuité des années précédentes, peu avant la réforme de 2014-2020. Depuis 2006, les producteurs bénéficient d'un système basé sur des Droits à Paiement Unique (DPU) tout en conservant un minimum d'aides couplées à la production. Le « bilan de santé » de 2010 a renforcé le découplage ; il se traduit par un transfert des aides couplées vers les DPU existants. En 2012, le nombre de DPU reste stable car les découplages successifs ont conduit à couvrir peu à peu toutes les surfaces agricoles, en Bretagne comme en France.

La majorité des aides aux grandes cultures et des aides animales sont ainsi découplées de la production en 2012 (*voir page 36*) et une partie des montants redéployés revient aux bénéficiaires historiques sous forme d'augmentation de leurs DPU existants. Mais le renforcement du régime de DPU profite à de nouveaux secteurs : herbe, légumes de plein champ et pommes de terre, maïs pour les éleveurs. En 2012, un découplage complémentaire est mis en œuvre avec l'intégration des aides aux protéagineux dans les DPU.

En Bretagne, 28 000 exploitations ayant présenté un dossier ont perçu 505,5 millions d'euros au titre des aides découplées en 2012. En moyenne, chacune d'elles détient 58 DPU et reçoit en moyenne 18 053 euros. Ces chiffres sont en constante augmentation depuis 2006, année de référence des DPU. Mais le nombre de dossiers bretons a baissé de 10 %.

La réforme 2014-2020 devrait faire évoluer les aides de la PAC dans le sens d'une uniformisation accrue des montants d'aides directes découplées rapportées à l'hectare sur le territoire, dans la continuité de ce qui avait été engagé en 2006. Cette nouvelle PAC se voudrait plus juste, avec notamment la convergence des aides, et plus verte en introduisant le verdissement du 1^{er} pilier de la PAC.

Définitions

Pour évaluer les politiques en place et anticiper les évolutions à l'horizon 2013, « un bilan de santé » de la PAC est instauré en novembre 2008 par les ministres de l'Agriculture européenne. De nouvelles règles de gestion sont instaurées en 2010 :

- l'article 63 du règlement européen renforce le régime des DPU avec un découplage accru des aides du 1^{er} pilier. Une partie des montants prélevés sert à l'attribution de DPU, pour les surfaces en maïs ou en herbe valorisées par les élevages ainsi que pour les surfaces en légumes ;

- l'article 68 oriente une partie des aides du 1^{er} pilier avec un prélèvement en France de 4,5 % sur les DPU en 2010. De nouveaux soutiens sont ainsi créés (soutien à l'agriculture biologique, prime aux ovins, prime aux caprins, prime aux veaux sous la mère...).

Une circulaire de 2012 expose les nouvelles conditions d'octroi de la mesure de soutien spécifique qui concerne l'aide supplémentaire aux protéagineux.

Trois types de Droit à Paiement Unique (DPU)

Les DPU « normaux » sont calculés pour chaque exploitation sur la base des aides directes animales et végétales pendant la période de référence (y compris jachères volontaires).

Les DPU « spéciaux » sont attribués aux exploitants qui n'avaient pas ou très peu de terres durant la période de référence. Ce sont des droits attribués à des sociétés et correspondant à l'Aide Directe Laitière (ADL).

Les DPU « hors surfaces » sont créés en 2010 pour les exploitants n'ayant pas assez de surfaces admissibles libres de DPU et de DPU en propriété pour incorporer tout leur montant de référence issu des nouveaux découplages. Les DPU « hors surfaces » peuvent être activés sans hectares admissibles, mais dans la limite du nombre de DPU normaux activés. Dès que l'exploitant dispose d'hectares admissibles sans DPU, ils activent les DPU hors surfaces qui deviennent alors définitivement des DPU normaux.

Pour en savoir plus

- *Agriste Bretagne* - Septembre 2014 - n°5 - « Les aides PAC 2012 en Bretagne - Quelle PAC à l'horizon 2015-2020 ? ».

- *Agriste Primeur* - Avril 2011 - n°259 - « Une redistribution des aides en faveur des élevages herbivores ».

Actions sur les structures

Aides PAC

Droits à Paiement Unique (DPU) en 2012

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Dossiers éligibles (au titre des DPU)*	7 786	6 182	7 989	6 043	28 000
<i>Rappel 2011</i>	7 918	6 295	8 156	6 148	28 517
<i>Rappel 2006</i>	8 552	6 767	9 000	6 765	31 084
Nombre de droits à paiement unique (enveloppe)	432 972	376 238	440 036	361 112	1 610 358
- Droits normaux théoriques	432 303	375 645	438 958	360 704	1 607 610
- Droits spéciaux théoriques	523	496	722	334	2 075
- Droits particuliers, hors surfaces	146	97	356	75	673
Enveloppe initiale des DPU (en milliers d'euros)	160 029	129 953	170 825	122 858	583 665
- Droits normaux théoriques	157 551	127 813	166 721	121 316	573 400
- Droits spéciaux théoriques	1 751	1 654	2 325	1 168	6 898
- Droits particuliers, hors surfaces	728	486	1 780	374	3 367
Montant des DPU payés ** (en milliers d'euros)	138 713	112 445	148 003	106 333	505 493
Ratios moyens					
Montant théorique moyen du DPU (en euros)	320	299	336	294	314
Nombre théorique moyen de DPU par exploitation	56	61	55	60	58
Moyenne des DPU par dossier (en euros)	17 816	18 189	18 526	17 596	18 053
<i>Rappel 2011</i>	17 704	18 074	18 243	17 506	17 897
<i>Rappel 2006</i>	14 018	14 318	14 054	13 704	14 025

* Une même exploitation peut détenir les deux types de droits - ** après modulation

Sources : Agreste, SSP - ASP

3

Aides couplées végétales en 2012

Unités : dossiers en nombre montants en milliers d'euros	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Aides couplées végétales après modulation					
Aide supplémentaire aux protéagineux					
Dossiers	257	65	228	145	695
Montant versé	266	55	222	162	705
Aide à l'assurance récolte					
Dossiers	206	102	689	301	1 298
Montant versé	137	101	445	206	889
Légumineuses fourragères pour la déshydratation					
Dossiers	0	0	354	0	354
Montant versé	0	0	190	0	190
Maintien à l'agriculture bio					
Dossiers	155	138	122	139	554
Montant versé	416	332	380	365	1 494
Conversion à l'agriculture bio					
Dossiers	111	88	93	83	375
Montant versé	733	480	717	522	2 451
Ensemble des aides végétales couplées (après modulation)					
Nombre de bénéficiaires	649	348	1 278	604	2 879
Dossiers	729	393	1 486	668	3 276
Montant versé	1 553	967	1 954	1 256	5 729

Source : Agreste, Draaf Bretagne - ASP

Actions sur les structures

Aides PAC

Présentation *(suite de la page précédente)*

En 2012, le montant des aides communautaires du premier pilier de la PAC s'élève à 8 milliards d'euros en France et à 544,1 millions d'euros en Bretagne. Cette somme se répartit entre le dispositif des paiements uniques (DPU) (*voir page 32*) et les aides restant couplées à la production. En Bretagne, la part des aides couplées à la production représente 4,5 % (13 % France entière). Le montant couplé s'élève à 24,4 millions d'euros dont 76 % revenant aux aides animales. Pour les bovins, la Prime au Maintien des Troupeaux de Vaches Allaitantes (PMTVA) reste couplée à 75 %. Elle atteint 17,4 millions d'euros en 2012. La prime veau sous la mère et veau bio est maintenue avec 27 producteurs pour un montant de 18 millions d'euros.

Totalement découplées, les primes aux ovins et aux caprins sont maintenues et rehaussées depuis leur mise en place.

Dans le secteur laitier, l'Aide Directe Laitière (ADL) est entièrement découplée depuis 2006.

La part des aides végétales se réduit à 24 %. Les légumineuses fourragères destinées à la déshydratation deviennent éligibles au dispositif de l'aide aux protéagineux, tandis que le volet relatif aux nouvelles surfaces en légumineuses fourragères est supprimé. La prime aux protéagineux est totalement découplée en 2012. L'aide supplémentaire aux protéagineux subsiste à hauteur de 705 000 euros.

Quant aux aides à l'agriculture biologique, elles sont composées de deux volets depuis 2011 : un au maintien et un à la conversion à l'agriculture biologique. En 2012, l'aide au maintien concerne 557 exploitations à hauteur de 1,5 million d'euros. L'aide à la conversion, qui jusqu'en 2010 était sous forme de Mesures AgroEnvironnementales (MAE), représente 376 exploitations pour 2,5 millions d'euros (*voir page suivante*).

Définitions

L'article 68 du règlement crée de nouveaux soutiens couplés vers des productions ciblées (*voir page 32*). Ces nouvelles aides s'appuient sur des réalisations annuelles et non sur un historique.

Le nouveau dispositif de la PAC prévoit « une modulation » qui se traduit, en 2012, par un prélèvement de 10 % sur les aides brutes du premier pilier, puis un second de 5 % maximum sur l'ensemble des aides couplées et la PMTVA pour les exploitants percevant plus de 5 000 € d'aides nettes. Les sommes ainsi prélevées sont en majorité réinjectées pour le financement des mesures de l'article 68 et dans les aides du second pilier.

L'aide végétale couplée aux surfaces est intégralement découplée en 2010. Néanmoins, de nouveaux soutiens couplés apparaissent : aide supplémentaire aux protéagineux, aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation, aides à la conversion et au maintien à l'agriculture biologique.

Les aides animales (hors PMTVA) ne sont plus sujettes à la détention de droits à prime, à compter de 2010. Le montant unitaire de l'aide est calculé en fin de campagne en fonction du nombre d'animaux éligibles déclarés par l'ensemble des éleveurs de la métropole.

La PMTVA est couplée à la production à hauteur de 75 % du montant de l'aide. En 2012, elle suit les mêmes conditions qu'en 2011, avec un montant unitaire atteignant 191,21 € pour les 40 premières vaches et 167,06 € pour les suivantes. Le nombre de vaches primées est plafonné sur la base d'un chargement maximum de 1,8 UGB par ha de surface fourragère.

La prime aux ovins est totalement découplée. Elle s'élève à 21 € par brebis en 2012 avec un minimum de 50 brebis.

La prime aux caprins est totalement découplée. Elle s'élève à 13,15 € par chèvre en 2012 avec un minimum de 25 chèvres.

Pour en savoir plus

- Agreste Bretagne - Septembre 2014 - n°5 - « Les aides PAC 2012 en Bretagne - Quelle PAC à l'horizon 2015-2020 ? ».

- Agreste Primeur - Avril 2011 - n°259 - « Une redistribution des aides en faveur des élevages herbivores »

Actions sur les structures

Aides PAC

Aides animales en 2012

Unité : - nombre - montant en milliers d'euros	Côtes- d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne
Aides couplées					
Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (couplage à 75 %)					
Bénéficiaires	758	705	748	479	2 690
Vaches et génisses primées	29 920	27 661	25 337	18 667	101 585
Montant versé	5 121	4 715	4 362	3 192	17 390
Rappel du montant 2011	5 152	4 773	4 343	3 175	17 443
Prime veaux sous la mère et veaux bio					
Bénéficiaires	8	7	4	7	26
Animaux primés	176	77	69	41	363
Montant versé	10	2	4	2	18
Rappel du montant 2011	10	1	9	1	21
Ensemble des aides animales couplées					
Bénéficiaires	766	712	752	486	2 716
Dossiers	816	757	843	574	2 990
Montant versé	5 132	4 717	4 366	3 194	17 408
Aides découplées					
Prime aux ovins					
Bénéficiaires	53	42	67	68	230
Animaux primés	9 800	8 130	14 626	12 283	44 839
Montant versé	211	175	313	255	955
Rappel du montant 2011	228	177	306	250	961
Prime aux caprins					
Bénéficiaires	7	13	36	34	90
Animaux primés	679	1 319	10 463	7 921	20 382
Montant versé	9	18	150	108	285
Rappel du montant 2011	6	11	111	87	215
Ensemble des aides animales découplées					
Bénéficiaires	60	55	103	102	320
Dossiers	60	56	103	103	322
Montant versé	220	193	463	363	1 239

Source : Agreste, Draaf Bretagne - ASP

Total des aides du premier pilier de la PAC en 2012 *

Unité : millier d'euros	Côtes- d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne
Montants payés (après modulation)					
- DPU	138 933	112 638	148 466	106 696	506 733
- Aides couplées animales et végétales	6 685	5 684	6 320	4 450	23 139
Ensemble des aides du 1^{er} pilier de la PAC	145 618	118 322	154 786	111 146	529 872
Aides nettes du 1^{er} pilier de la PAC					
- Retour de la franchise	4 024	3 090	4 077	3 043	14 234
Aides nettes du 1^{er} pilier de la PAC	149 642	121 412	158 863	114 189	544 106
<i>Rappel aides nettes du premier pilier 2011</i>	150 692	122 320	159 002	114 999	547 013

Source : Agreste, Draaf Bretagne - ASP

* Une modulation de 10 % est appliquée en 2012 à l'ensemble des bénéficiaires, quel que soit le montant de l'aide sollicitée (même si < à 5 000 €). Le montant payé en décembre 2012 s'élève à 529 871 000 €. Ensuite, le montant de l'aide (1^{er} pilier) est re-calculé individuellement (par bénéficiaire). Si celui-ci est < à 5 000 €, l'ASP restitue aux bénéficiaires le montant correspondant, soit une enveloppe de franchise égale à 14 324 000 € en 2011.

Le montant total des aides du 1^{er} pilier en 2012 s'élève donc bien, après modulation et restitution, à 544 106 000 € en Bretagne.

Agriculture et environnement

Agriculture biologique

Présentation

Depuis le Grenelle de l'Environnement de 2007, la dynamique de l'agriculture biologique se confirme en Bretagne. Ainsi, en 2013, 1 848 fermes bio sont recensées en Bretagne plaçant la région au 7^e rang français. Leur nombre progresse de 4,1 % entre 2012 et 2013. La SAU bio représente 3,9 % de la SAU totale bretonne, identique à la moyenne nationale. Une exploitation bio comprend en moyenne 36 ha, contre 6 ha pour la moyenne régionale. La surface en mode de production bio se répartit entre les surfaces certifiées (60 000 ha) et celles en conversion (6 700 ha). Elles sont principalement destinées à l'alimentation des productions animales bio. Sur les 60 000 ha en bio, 71 % sont des fourrages et 18 % des céréales. Le doublement des surfaces en céréales bio depuis 2008 traduit bien l'activité soutenue en farine à destination humaine des quinze meuneries bretonnes spécialisées. Les maraîchers bio, concentrés autour des grandes agglomérations bretonnes et sur le littoral, occupent 6 % des surfaces légumières bretonnes et 23 % des surfaces consacrées à la production de fruits. En productions animales, elle se classe au second rang des régions françaises pour les livraisons de lait de vache bio, avec un cheptel laitier en augmentation de 7 %. Le cheptel bovin bio est le deuxième plus important de France, tiré notamment par la production de lait bio et la fabrication de fromages à la ferme. Près de 10 % du cheptel ovin et caprin est conduit en mode de production biologique, soit trois fois plus qu'au plan national. C'est en production biologique que les activités de diversification sont les plus répandues : ainsi un quart des exploitants bio pratique une activité de vente directe, transformation à la ferme, gîte rural...
(suite page 40)

Définitions

Un **produit bio** est un produit agricole ou une denrée alimentaire issu d'un mode de production agricole exempt de produits chimiques de synthèse. Pour être commercialisé avec la mention AB, il doit contenir plus de 95 % d'ingrédients d'origine agricole biologique. Pour devenir **producteur biologique** l'agriculteur doit notifier son activité auprès de l'agence bio intervenant pour le compte du ministère de l'Agriculture. Il doit respecter un cahier des charges conforme à la réglementation en vigueur. L'obtention du certificat nécessite une période de conversion des terres de deux ou trois ans et une période de conversion des animaux variable selon les espèces.

Les résultats présentés proviennent de deux sources : **les données collectées par l'Agence Bio auprès des organismes certificateurs ont été appariées aux données du recensement agricole 2010**. Pour autant, le nombre d'exploitations et la quantité de productions certifiées sont légèrement plus élevés dans l'édition 2011 des « Chiffres-clés » de l'Agence Bio que dans les publications Agreste.

Deux raisons principales peuvent expliquer ces différences :

- le recensement se limite au champ des exploitants qui dépassent un seuil minimum de production et portent sur les surfaces agricoles productives. Les chiffres de l'Agence Bio englobent l'ensemble des producteurs engagés et comprend l'ensemble des surfaces certifiées en agriculture biologique.
- le recensement concerne les cultures certifiées de la campagne 2009/2010, l'Agence Bio rapporte les cultures certifiées au cours de l'année civile 2010.

Pour en savoir plus

- Agence Bio - L'agriculture biologique française : chiffres 2012 - www.agencebio.org
- Agreste Primeur - Juin 2012 - n° 284 - « Des agriculteurs bio jeunes, diplômés et tournés vers les circuits courts ».
- Agreste Bretagne - Décembre 2013 - n°8 - 4 pages - Le dynamisme de l'agriculture biologique en Bretagne ».

Agriculture et environnement

Agriculture biologique

Principales caractéristiques de l'agriculture biologique en 2013

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2012
Exploitations bio (en nombre)	455	500	465	428	1 848	1 775
Surfaces (en ha)						
Bio	14 386	12 855	17 997	14 761	59 999	55 817
Conversion	1 538	2 189	1 436	1 589	6 752	8 670
Total	15 924	15 044	19 433	16 350	66 751	64 487
Part dans la SAU totale (en %)	3,5	3,8	4,1	4,1	3,9	3,7

Source : Agence bio, chiffres de l'agriculture biologique française

4

Surfaces bio hors conversion en 2013

Unité : ha	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Part bio dans la production régionale (%)
Fourrages	9 362	8 654	13 391	10 954	42 361	5,2
Céréales	2 951	1 981	3 346	2 413	10 691	1,9
Légumes	1 009	1 328	605	388	3 330	6,6
Oléoprotéagineux	232	101	160	179	672	1,4
Fruits	208	99	223	104	634	22,6
Autres	624	692	272	723	2 311	1,5
Total	14 386	12 855	17 997	14 761	59 999	3,6

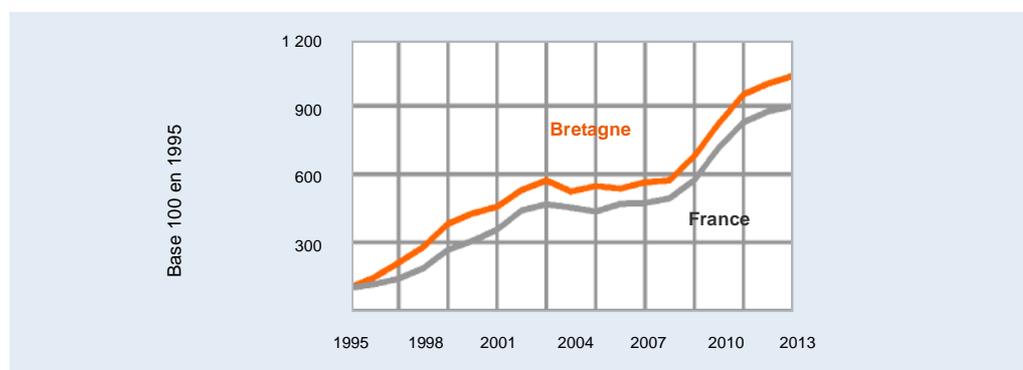
Source : Agence bio, chiffres de l'agriculture biologique française - Statistique agricole annuelle 2013

Productions animales bio en 2013

Unité : effectifs en têtes	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Part bio dans la production régionale (%)
Cheptels						
Vaches laitières	4 358	3 370	8 906	4 857	21 491	2,9
Vaches viande	1 908	1 488	919	1 186	5 501	4,2
Truies reproductrices	172	358	612	178	1 320	0,2
Brebis (lait et viande)	980	1 463	3 484	1 078	7 005	14,3
Chèvres (lait)	329	725	1 249	964	3 267	16,5
Poules pondeuses	680 434	45 729	35 852	248 276	1 010	5,0
Poulets de chair	38 516	30 920	35 200	12 100	116 736	0,2

Source : Agence bio, chiffres de l'agriculture biologique française - Statistique agricole annuelle 2013

Évolution des surfaces bio et conversion



Source : Agence bio, chiffres de l'agriculture biologique française

Agriculture et environnement

Signes de qualité - Diversification

Présentation *(suite de la page précédente)* Définitions

En Bretagne, près de 4 % des agriculteurs sont des producteurs bio reconnus en 2010, par le signe AB. Par ailleurs, un grand nombre d'exploitants, 2 456, se sont engagés dans des productions labellisées, ou sous signe AOC, ou encore sous certificat de conformité. Aujourd'hui, les produits label rouge, AOC ou IGP bretons sont de véritables porteurs d'images pour les territoires comme la volaille de Janzé, l'oignon de Roscoff, l'agneau Présalés du Mont-Saint-Michel, le coco de Paimpol ou encore avec la nouvelle IGP, le blé noir (Sarrasin) de Bretagne.

En 2010, les activités de diversification se retrouvent dans plus de 2 500 exploitations bretonnes (7 % de l'ensemble des structures) offrant au niveau de la ferme des activités autre que celles directement agricoles. Ces activités sont loin d'être négligeables dans le chiffre d'affaires des exploitations concernées. En Bretagne, elles s'orientent plutôt vers l'hébergement à la ferme, le travail à façon, la transformation de produits agricoles sur place, comme celle du lait par exemple, ou encore la proposition d'activités de loisirs ou de restauration.

En 2010, 3 300 exploitations bretonnes (10 % de l'ensemble des structures) privilégient la proximité du consommateur en proposant directement leurs produits à la vente ou avec un seul intermédiaire. Il s'agit là d'un véritable engagement puisqu'une bonne partie du chiffre d'affaires dégagé dans ces exploitations provient de ces modes de commercialisation via un circuit court. La vente directe à la ferme ou la vente directe sur les marchés sont les deux modes les plus répandus. Les produits les plus souvent vendus dans ce cadre sont les légumes ainsi que les produits animaux (viande, charcuterie...).

Dans le cadre du recensement agricole (RA 2010), des questions ont été posées auprès des exploitants sur :

- **les signes de qualité des produits de l'exploitation** (autre que l'agriculture biologique)
Les objectifs du RA 2010 étaient de repérer les exploitations agricoles impliquées dans une démarche de valorisation des produits végétaux ou animaux avec un respect d'un cahier des charges.

IGP = Indication Géographique Protégée

AOC = Appellation d'Origine Contrôlée

AOP = Appellation d'Origine Protégée

- les activités de diversification

Au sens du RA 2010, les activités de diversification sont des activités lucratives réalisées par l'exploitant et autres que directement agricoles. Il peut s'agir de transformation de produits agricoles, d'agro-tourisme, de travaux à façon, d'hébergement sous forme de camping à la ferme (par exemple)...

- les modes de commercialisation en circuits courts

Au sens du RA 2010, un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur. Le producteur peut réaliser la commercialisation de ses produits en nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que celle de l'exploitation. Ne sont concernés que les produits issus de l'exploitation et destinés à l'alimentation humaine.

La part dans le chiffre d'affaires a pu être approchée par la part des volumes commercialisés.

Pour en savoir plus

- *Agreste Primeur - Juin 2012 - n° 284 - « Des agriculteurs bio jeunes, diplômés et tournés vers les circuits courts ».*

- *Agreste Primeur - Janvier 2012 - n° 2075 - « Un producteur sur cinq vend en circuit court ».*

Agriculture et environnement

Signes de qualité - Diversification

Exploitations avec activités de diversification en 2010

Champ : ensemble des exploitations

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre d'exploitations avec activités de diversification	734	630	663	536	2 563
Part dans l'ensemble des exploitations	8 %	8 %	7 %	7 %	7 %
Exploitations ayant 75 % de leur chiffre d'affaires issu des activités de diversification	16 %	18 %	19 %	19 %	18 %
Les principales activités de diversification (en % d'exploitations)					
Hébergement	30	33	21	23	27
Travail à façon	28	14	20	19	20
Transformation, autres produits agricoles	13	18	21	20	18
Activités de loisirs	7	8	11	12	9
Transformation du lait	5	9	5	9	7
Restauration	2	3	3	4	3

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement agricole 2010

4

Exploitations commercialisant en circuits courts en 2010

Champ : ensemble des exploitations

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre d'exploitations en circuits courts	692	907	919	811	3 329
Part dans l'ensemble des exploitations	7 %	12 %	10 %	11 %	10 %
Exploitations ayant 75 % de leur chiffre d'affaires issu de la commercialisation via un circuit court	38 %	46 %	34 %	38 %	39 %
Modes de commercialisation en circuits courts (en % d'exploitations)					
Vente directe	87	88	94	90	90
<i>Dont - à la ferme</i>	66	67	72	66	68
<i>- sur les marchés</i>	26	30	28	27	28
Vente indirecte avec un seul intermédiaire - commerçant détaillant	20	17	15	19	17

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement agricole 2010

Productions sous signe de qualité en Bretagne en 2013

Champ : ensemble des exploitations

	Nombre d'exploitations	Produits
Bovins (label rouge)	642	Blond d'Aquitaine, veau bretonin, bœuf fermier
Volailles (label rouge)	409	volaille fermière, poulet de Janzé et IGP
Légumes secs et frais (AOP)	495	Oignon de Roscoff et coco de Paimpol (AOC/AOP)
Moules de bouchot (AOP)	49	
Œufs (label rouge)	62	
Ovins (AOP)	4	Agneau Prés-salés du Mont-Saint-Michel (AOC/AOP)
Farine de blé noir (IGP)	787	
Cidre (AOP)	8	Cidre de variété Guillevic

Sources : Inao - Inra - Odir base opérateurs habilités

Agriculture et environnement

Qualité de l'eau

Présentation

En Bretagne, les eaux superficielles, prélevées directement dans les fleuves et rivières, assurent 80 % de l'alimentation en eau potable. Le contact direct de ces eaux avec les sources de pollutions potentielles leur confère une grande vulnérabilité. La moyenne des quantiles 90 des 87 stations de suivi de la qualité de l'eau en Bretagne est de 35,4 mg/l en 2013, du même ordre de grandeur que l'année précédente. Cependant, en regardant chaque station, on s'aperçoit qu'entre 2012 et 2013, 70 % des stations subissent une augmentation du percentile 90 en nitrates. Parmi celles-ci, 4 stations observent une hausse de plus de 10 mg/l du percentile 90 : la Rosette à Megrit (+ 16,5 mg/l), la Flume à Pacé (+ 10,5 mg/l), le Meu à Mordelles (+ 12,1 mg/l) et la Seiche à Bruz (+ 12,99 mg/l). Cependant pour 15 % des stations, des baisses dépassant 1 mg/l sont observées.

Le lessivage des produits phytosanitaires, épanchés sur les surfaces agricoles et non agricoles, constituent aussi une dégradation de la qualité de l'eau. En France, comme en Bretagne, ce sont principalement les herbicides que l'on retrouve depuis des années dans les cours d'eau. Ainsi, en 2013, le glyphosate et son métabolite, l'Ampa, se retrouvent le plus souvent dans les eaux, détectés dans 29 % des prélèvements pour le premier et dans 69 % des prélèvements pour son produit de dégradation. L'isoproturon, principal désherbant des céréales, est détecté dans 24 % des prélèvements. Malgré leur interdiction d'utilisation depuis plusieurs années, certains produits phytosanitaires persistent dans le milieu naturel comme l'atrazine, désherbant du maïs interdit depuis 2003, qui se retrouve dans 5 % des prélèvements tandis que ses métabolites sont mesurés dans 40 % des échantillons.

Définitions

La mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) en France impose le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines. Pour cela, le Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS), mis en place depuis 2007, contrôle la qualité de l'eau sur 87 stations réparties sur toute la Bretagne. Pour les nitrates, le paramètre retenu est le **quantile 90** correspondant à la concentration pour laquelle 90 % des mesures sont inférieures.

La directive « nitrates » européenne du 12 décembre 1991 a pour objet de protéger les eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles. Elle est à la base de l'action de l'Etat en matière de lutte contre les nitrates d'origine agricole. Depuis 1994, elle est déclinée sur tout le territoire breton, entièrement classé en zone vulnérable. Toutes les exploitations agricoles doivent donc répondre aux programmes d'actions mis en place par les départements. L'année 2013 correspond à la fin des 4^e programmes d'actions départementaux signés en 2009. Les mesures principales concernent les dates et les conditions d'épandage, le respect de la fertilisation équilibrée, l'implantation de bandes enherbées et la couverture des sols en hiver.

La fréquence ou le taux de quantification d'un produit phytosanitaire traduit le nombre d'analyses où ce produit est détecté et quantifié sur le nombre total de recherche du paramètre sur tout le territoire breton. Pour l'alimentation en eau potable, chaque mesure de pesticide ne doit pas dépasser la concentration de 0,1 µg/L et la somme des concentrations des pesticides dans le prélèvement doit être inférieure à 0,5 µg/L. Le suivi des pesticides dans les eaux de surface est réalisé grâce aux stations de mesure des Réseaux de Contrôle de Surveillance (RCS) et du Corcep représentant au total 30 stations.

Pour en savoir plus

- <http://osur.eau-loire-bretagne.fr>

- *Agreste Bretagne - Février 2014 - n°1 - « Pratiques culturales dans les bassins versants en 2011- Les pratiques phytosanitaires s'améliorent, mais la protection des agriculteurs reste insuffisante ».*

- *Draaf Bretagne - Septembre 2014 - « Atlas des pratiques culturales dans les bassins versants bretons en 2011 ».*

- <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/bilan-2013-a2726.html>

Agriculture et environnement

Qualité de l'eau

Teneur en nitrates dans les rivières bretonnes et flux d'azote

	Quantile 90 moyen (mg/l)	Écoulement des eaux superficielles (milliards de m ³)	Flux d'azote écoulé (tonnes)	Perte en azote/ha de SAU (kg/ha)
2000	45,1	17,5	116 699	60,5
2001	42,0	17,0	110 683	57,4
2002	37,1	10,5	67 106	34,8
2003	38,7	8,5	61 136	31,8
2004	40,7	9,5	69 397	36,2
2005	38,4	5,6	37 529	19,6
2006	42,4	9,3	70 373	35,2
2007	39,1	11,1	84 086	43,0
2008	38,2	11,4	75 681	40,0
2009	36,0	10,9	70 228	36,8
2010	37,7	10,9	72 936	38,0
2011	38,0	6,2	34 202	19,0
2012	35,1	10,7	54 379	31,0
2013	35,4	13,6	67 952	38,6

Source : Dreal Bretagne

En 2006, le calcul du flux d'azote écoulé a changé. Il tient compte des flux des principaux bassins versants. Les séries de flux et de perte d'azote par hectare ont été recalculées.

À partir de 2008, la donnée de référence prise en compte au regard de la directive Cadre sur l'eau est le quantile 90 moyen.

4

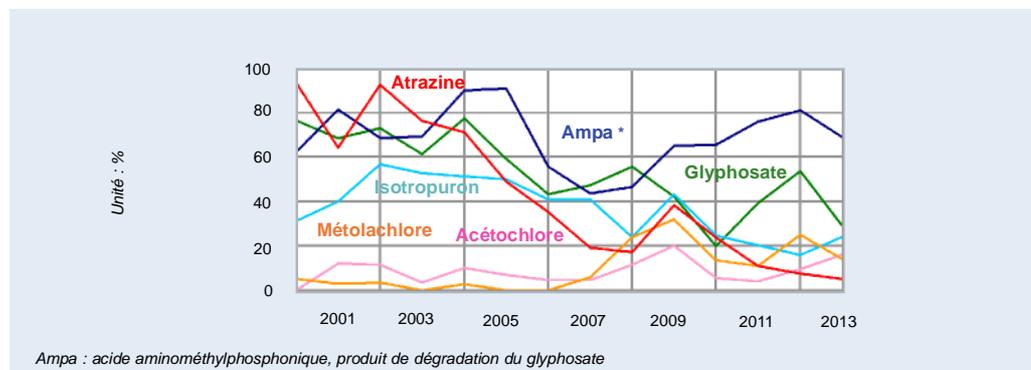
Évolution de la concentration en nitrates dans les rivières bretonnes

Moyenne des quantiles 90 des 87 stations du Réseau de Contrôle et de Surveillance (RCS)



Source : Dreal Bretagne

Fréquence de quantification pour quelques molécules mesurées dans l'eau des rivières bretonnes



Ampa : acide aminométhylphosphonique, produit de dégradation du glyphosate

Source : Dreal - Agence de l'eau Loire Bretagne - Corpep Bretagne

Agriculture et environnement

Bilan azote et phosphore

Présentation

En 2013, une nouvelle évaluation des rejets des vaches laitières selon ses temps de pâturage et sa production laitière entraîne une augmentation non négligeable de l'azote organique brut produit par les herbivores (+ 13 % sur l'ensemble de la Bretagne). L'excédent en azote breton est ainsi de 48 000 tonnes, soit 29 kg d'azote par hectare de surface agricole utile. Concernant le phosphore, l'excédent augmente pour atteindre 18 000 tonnes, essentiellement dû à l'augmentation de l'utilisation du phosphore minéral.

En azote, 69 % des apports proviennent des animaux et 31 % de la fertilisation minérale. Les herbivores contribuent à hauteur de 60 % de l'azote organique produit, avec des disparités départementales (part plus forte en Ille-et-Vilaine et plus faible dans le Finistère).

En phosphore, la part organique est beaucoup plus importante, de l'ordre de 87 %, à laquelle les élevages hors-sol contribuent le plus (34 % des élevages de porcs, 24 % des élevages de volailles).

L'année 2013 est marquée par une augmentation des effectifs des élevages bovins lait et de volailles de chair, ainsi qu'une augmentation des productions végétales (blé, orge, maïs). Ces évolutions ont des effets sur les bilans azote et phosphore avec, d'un côté une augmentation des productions organiques, et d'un autre une augmentation des exports par les plantes.

En termes de bilan, 29 kg d'azote et 11 kg de phosphore par hectare sont en excédent en Bretagne. Depuis des années, des pistes sont explorées pour réduire encore plus l'émission de ces éléments via une alimentation adaptée au stade physiologique des animaux (alimentation biphase et multi phase des volailles et des porcs) permettant de réduire de 10 % leur rejet brut. Des obligations de traitement ou d'export mis en place dans certaines zones sensibles réduisent encore l'azote à épandre de 8 %.

Définitions

Les productions d'azote et de phosphore organique bruts sont calculées à partir des effectifs et des productions animales de la statistiques agricole annuelle de 2013 sur lesquels sont appliqués des coefficients de rejets par type d'animal selon son stade physiologique. Les nouvelles normes de rejet des vaches laitières sont prises en considération dans ce calcul. L'exportation par les cultures est déduite des productions agricoles annuelles auxquelles on applique un coefficient forfaitaire d'export d'azote ou de phosphore.

La quantité d'azote minérale est déterminée à partir de l'enquête BV 2011 sur laquelle on applique le taux de variation de vente de minéraux mentionnée au paragraphe 10.

Les quantités résorbées (alimentation biphase, incorporation de phytases, traitement de l'azote, export d'effluents bruts) sont obtenues par extrapolation des données de l'enquête bassins versants réalisée en 2011 en Bretagne.

Pour les prairies, le calcul de l'azote et du phosphore exporté se fait par différence entre la capacité de consommation des animaux et la quantité de fourrages annuels produite.

Au final, les bilans d'azote et de phosphore proviennent de la somme des apports organiques et minéraux ainsi que de la fixation de l'azote par les légumineuses, et en retranchant la consommation de l'azote ou du phosphore par les plantes et les outils de résorption. Ce bilan n'inclut donc pas les effets précédents ou les reliquats.

La balance globale azotée ou phosphorée est un indicateur pouvant mettre en évidence des zones potentiellement menacées par une pollution azotée ou phosphorée. En aucun cas, elle ne traduit immédiatement une perte d'azote ou de phosphore dans les cours d'eau. Cette balance ne tient compte que des apports d'origine agricole.

Pour en savoir plus

Rubrique « Les pratiques des agriculteurs » sur le site internet de la Draaf Bretagne <http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Les-pratiques-des-agriculteurs>

Agriculture et environnement

Bilan azote et phosphore

Bilan simplifié de l'azote au sol en 2013

<i>Unité : tonne d'azote</i>	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Azote organique produit par les animaux	61 138	55 527	51 301	44 645	212 611
- herbivores (bovins, ovins, caprins)	32 795	28 324	39 394	26 248	126 761
- porcs	19 699	20 871	8 831	9 753	59 154
- volailles (y.c lapins)	8 644	6 333	3 075	8 644	26 696
Azote minéral	24 852	18 119	34 378	20 361	97 710
Azote résorbé	10 920	8 991	2 480	3 462	25 854
- par traitement ou export de produits normés	7 931	5 914	1 161	2 074	17 079
- par l'alimentation biphase	2 990	3 078	1 319	1 389	8 775
Exportation de l'azote par les végétaux	65 174	58 092	72 889	51 358	247 514
- par les cultures	35 654	27 635	38 962	27 855	130 106
- par les prairies	29 520	30 457	33 927	23 504	117 408
Fixation par les légumineuses	2 754	2 700	3 224	2 510	11 188
- par les cultures	207	119	151	389	866
- par les prairies	2 548	2 581	3 072	2 121	10 322
Bilan entrées-sorties au sol	12 649	9 263	13 534	12 695	48 141
Balance azotée (en kg/ha)	29	24	30	34	29

Source : SSP, Draaf Bretagne, SAA 2013 définitive, enquête bassins versants 2011 - Corpen

4

Bilan simplifié du phosphore au sol en 2013

<i>Unité : tonne P₂O₅</i>	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Phosphore organique pdt par les animaux	35 613	32 116	24 777	26 241	118 748
- herbivores (bovins, ovins, caprins)	12 816	11 381	15 768	10 238	50 204
- porcs	13 433	14 172	6 002	6 625	40 231
- volailles (et lapins)	9 364	6 563	3 007	9 377	28 312
Phosphore minéral	2 706	3 984	7 164	3 456	17 310
Phosphore résorbé	6 189	6 258	2 255	2 946	17 649
- par traitement ou export de pdts normés	1 223	1 223	340	281	3 066
- par une alimentation adaptée	4 967	5 035	1 915	2 666	14 583
Exportation du phosphore par les végétaux	26 620	23 001	29 081	21 518	100 219
- par les cultures	18 167	14 280	19 366	14 788	66 601
- par les prairies	8 452	8 721	9 714	6 730	33 617
Bilan entrées-sorties au sol	5 509	6 842	606	5 233	18 190
Balance azotée (en kg/ha)	13	18	1	14	11

Source : SSP, Draaf Bretagne, SAA 2013 définitive, enquête bassins versants 2011 - Corpen

Agriculture et environnement

Maîtrise des pollutions

Présentation

Depuis les années 2000, le ministère en charge de l'Agriculture aide les exploitations agricoles à se mettre aux normes pour limiter les rejets dans l'environnement, notamment pour résoudre la problématique « nitrates ». Entre 1997 et 2012, deux Programmes de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) se sont succédés et ont subventionné les travaux de rénovation de près de 20 000 bâtiments d'élevage.

Depuis 2005, le plan de modernisation des bâtiments d'élevage, relevant du 2^e pilier de la PAC, a soutenu 4 813 projets pour une enveloppe globale de 48,3 millions d'euros. Après un nombre important de dossiers déposés en 2007, les dépôts se stabilisent depuis 2009. Ce sont 368 projets qui ont été subventionnés en 2013.

Les exploitations agricoles peuvent aussi demander des subventions pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments d'élevage. En 2013, 261 exploitations ont ainsi bénéficié de cette aide pour une enveloppe totale de 3,6 millions d'euros. Depuis sa création en 2009, le plan de performance énergétique a permis l'engagement de 18,9 millions d'euros dans 1 817 projets bretons.

L'année 2013 correspond à la fin de la programmation du PVE 2007-2013. Ce plan a financé sur cinq années des investissements visant à réduire la pollution par les produits phytosanitaires à hauteur de 5,4 millions d'euros et à inciter l'économie d'énergie dans les serres à hauteur de 7,4 millions d'euros. Au total, ce sont 1 533 projets d'investissements dans du matériel qui ont été soutenus dont 89 projets pour des matériels partagés en Cuma.

Définitions

Le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) s'inscrit dans le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) 2007-2013 avec pour objectif d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles. Les travaux concernent l'amélioration du potentiel de production, du bien-être des animaux, des conditions de production, de la qualité finale des produits, ou des conditions de travail et de sécurité. Selon les dossiers, le financement est assuré par l'État, le conseil régional ou le département, avec un cofinancement européen (crédits Feader). Un peu plus de 52 millions d'euros de crédits d'intervention publique sont programmés sur la période 2007-2013 pour la région Bretagne.

Le Plan de Performance Énergétique (PPE) est un dispositif qui existe depuis 2009 et qui vise à favoriser les économies d'énergie dans les exploitations agricoles, à la suite d'un diagnostic énergétique. Les projets réalisés par les jeunes agriculteurs sont prioritaires.

Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) relève également du PDRH 2007-2013. Il permet aux agriculteurs de bénéficier de subventions concernant le financement de matériel permettant la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires dans certains bassins versants identifiés comme sensibles, et notamment pour les producteurs légumiers. Par ailleurs le PVE finance aussi certains investissements visant à faire des économies d'énergie dans les serres pour les producteurs légumiers. Le PVE est financé selon les priorités par l'État, le conseil régional ou l'agence de l'eau, et cofinancé par l'Union européenne. Près de 13 millions d'euros sont programmés sur la période 2007-2013 pour la Bretagne.

Pour en savoir plus

Appels d'offres régionaux concernant les aides de modernisation et de mises aux normes des exploitations agricoles : www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr

Agriculture et environnement

Maîtrise des pollutions

Bilan des dossiers PMPOA

Situation au 31 décembre 2013

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de dossiers reçus PMPOA (1993-2000)	2 843	2 064	2 293	2 210	9 410
Nombre de dossiers soldés PMPOA2 (2002-2007)	2 461	2 492	3 712	2 565	11 230
Nombre total de dossiers PMPOA	5 304	4 556	6 005	4 775	20 640

Source : Agreste, Draaf Bretagne, service régional de l'eau, des territoires, de l'environnement et de la forêt - ASP (délégation régionale Bretagne)

4

Avancement du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage PMBE

Bretagne	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Enveloppe engagée (millier d'euros)	5 558	2 332	1 905	2 396	2 336	2 510
Nombre de dossiers	414	322	281	407	363	368
Aide moyenne par dossier (millier d'euros)	10,0	7,2	6,8	5,9	6,4	6,8

Source : Agreste, Draaf Bretagne, service régional de l'économie et des filières agricoles et agroalimentaires

Avancement du Plan de Performance Énergétique PPE

Bretagne	2009	2010	2011	2012	2013
Enveloppe engagée (millier d'euros)	4 277	3 543	3 567	3 904	3 623
Nombre de dossiers	435	316	418	387	261
Aide moyenne par dossier (millier d'euros)	9,8	11,2	8,5	10,1	13,9

Source : Agreste, Draaf Bretagne, service régional de l'économie et des filières agricoles et agroalimentaires

Plan Végétal pour l'Environnement PVE

Situation au 31 décembre 2013

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Enjeu « réduction des pollutions par les produits phyto »					
Enveloppe engagée (millier d'euros)	343	380	125	114	962
Nombre de dossiers	74	75	27	21	197
Aide moyenne par dossier (millier d'euros)	5	5	5	5	5
Enjeu « économique d'énergie dans les serres »					
Enveloppe engagée (millier d'euros)	383	947	88	8	1 427
Nombre de dossiers	9	27	2	1	39
Aide moyenne par dossier (millier d'euros)	43	35	44	8	37
Nombre total des dossiers aidés en 2013	83	102	29	22	236
Rappel total des dossiers PVE 2012	151	98	54	38	341

Source : Agreste, Draaf Bretagne, service régional de l'économie et des filières agricoles et agroalimentaires

Agriculture et environnement

Mesures agroenvironnementales

Présentation

Le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) propose, dans son axe 2, des mesures agro-environnementales contractualisables sur 5 ans afin d'améliorer les pratiques des agriculteurs. Elles ont pour but de compenser les surcoûts et manques à gagner générés par l'introduction sur les exploitations de pratiques plus respectueuses de l'environnement. L'année 2013 est la dernière année de cette programmation 2007-2013. En Bretagne, plus de 5 200 exploitations se sont engagées durant ces 7 années pour une enveloppe de plus de 98 millions d'euros (hors PHAE et MAER financées par le socle national).

En 2013, la baisse du nombre de souscriptions enregistrées depuis 2011 s'est confirmée. Seules 166 exploitations se sont engagées en SFEI et 180 en MAET. Entre 2012 et 2013, les surfaces primo-engagées ont diminué de 39 % en SFEI et 48 % en MAET.

Environ 1 600 exploitants ont souscrit la SFEI, mesure qui encourage les systèmes herbagers avec des pratiques économes en intrants. Cette mesure est financée sur les surfaces contractualisées, mais s'applique à l'ensemble de l'exploitation.

Plus de 2 100 exploitants se sont engagés dans les MAE territorialisées. Ces dernières sont mises en place sur des bassins versants identifiés par un contrat de bassin et cherchent à limiter la fertilisation, à réduire le recours à l'usage de pesticides en grandes cultures, à améliorer la gestion des zones humides ou à créer des bandes enherbées au delà des exigences réglementaires.

La PHAE est un autre dispositif pour soutenir les exploitations d'élevage à caractère extensif mais relativement peu utilisé en Bretagne (130 exploitations sur toute la durée de la programmation 2007-2013).

Définitions

SFEI : MAE à cahier des charges national. Elle vise à encourager des systèmes d'élevage basés sur des Systèmes Fourragers Économes en Intrants : augmentation de la part de l'herbe dans la surface fourragère, limitation de l'usage d'engrais et de pesticides
MAET : les mesures territorialisées forment un dispositif qui a vocation à s'appliquer sur des territoires précis à enjeux ciblés au sein de zones d'action prioritaire. Chaque région définit des zones d'actions prioritaires en fonction des zones Natura 2000 ou des bassins versants prioritaires définis au titre de la directive cadre sur l'eau.

PHAE : MAE du socle national, dans la continuité, mais renforcée, de la prime au maintien des systèmes d'élevages extensifs, dite prime à l'herbe. Elle est destinée à encourager la préservation des prairies et le maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive.

MAER : MAE du socle national. Elle accompagne des exploitations s'engageant à maintenir une diversité de l'assolement et développant des rotations avec au moins 3 cultures en 5 ans. Elle a été ouverte exceptionnellement en Bretagne en 2010 et avait concerné 800 exploitations.

CAB et MAB : MAE qui accompagnent des exploitations s'engageant pour partie ou en totalité dans une démarche de Conversion ou de Maintien à l'Agriculture Biologique. La MAB et la CAB ont été fermées respectivement en 2010 et 2011. Elles ont été remplacées par une aide annuelle sur le 1^{er} pilier de la PAC (SAB).

Pour en savoir plus

« Atlas des pratiques culturales dans les bassins versants bretons en 2011 » - Draaf Bretagne - septembre 2014 - 134 pages.

- www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Eau-et-environnement

- www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Informations-statistiques/Environnement

Agriculture et environnement

Mesures agroenvironnementales

Mesures AgroEnvironnementales (MAE) en Bretagne

Année 2011	Nombre exploitations	Surface ha	Linéaires ml	Montant engagé sur 5 ans
Systèmes Fourragers Économiques en Intrants (SFEI)	120	3 828	///	2 544 084
MAE Territorialisée, MAET (1)	217	7 087	153 474	4 901 414

Source : Agreste, Draaf Bretagne, service régional de l'eau, des territoires, de l'environnement et de la forêt

(1) MAET enjeux Eau et Natura 2000

4

Mesures agroenvironnementales (MAE) en Bretagne

Année 2012	Nombre exploitations	Surface ha	Linéaires ml	Montant engagé sur 5 ans
Systèmes Fourragers Économiques en Intrants (SFEI)	262	10 640	///	6 923 361
MAE Territorialisée, MAET (1)	217	4 322	100 922	3 240 958

Source : Agreste, Draaf Bretagne, service régional de l'eau, des territoires, de l'environnement et de la forêt

(1) MAET enjeux Eau et Natura 2000

Mesures agroenvironnementales (MAE) en Bretagne

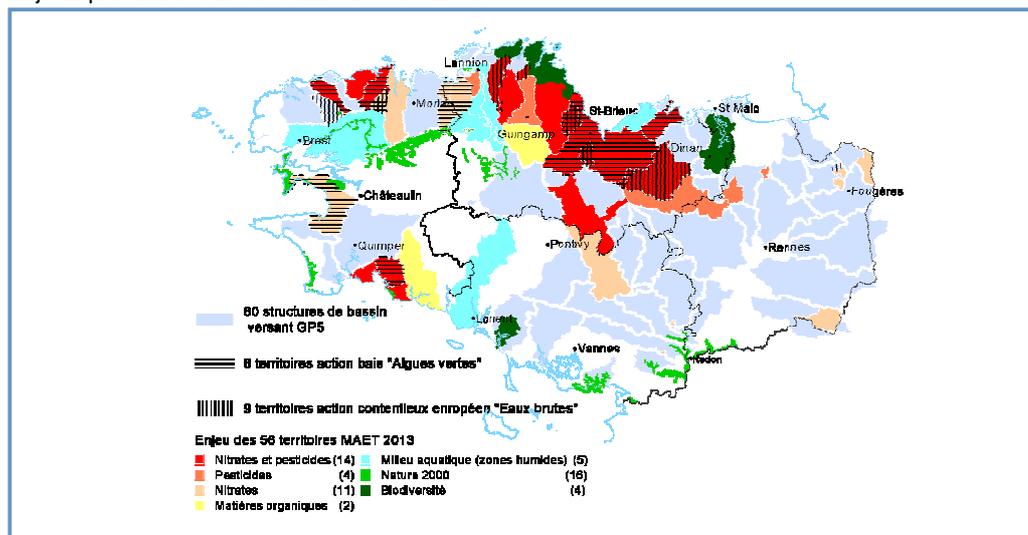
Année 2013	Nombre exploitations	Surface ha	Linéaires ml	Montant engagé sur 5 ans
Systèmes Fourragers Économiques en Intrants (SFEI)	166	6 439	///	4 185 350
MAE Territorialisée, MAET (1)	180	2 265	84 066	1 820 000

Source : Agreste, Draaf Bretagne, service régional de l'eau, des territoires, de l'environnement et de la forêt

(1) MAET enjeux Eau et Natura 2000

Mesures agroenvironnementales (MAE) territorialisées en Bretagne

Enjeu prioritaires des 56 territoires en 2013



Source : Draaf et Dreal Bretagne

Météo et répartition du territoire

Météorologie

Présentation

La température moyenne annuelle en 2013, année arrosée et ensoleillée, a été proche de la moyenne de référence 1981-2010 sur l'ensemble de la France. Toutefois, mai a été très froid et juillet et octobre ont été particulièrement chauds. Inférieure à la normale au cours des six premiers mois de l'année, la température moyenne mensuelle a ensuite été supérieure, excepté au mois de novembre.

2013 en Bretagne

Janvier se situe dans les normales saisonnières pour les températures. Mais les précipitations sont importantes, particulièrement dans le Finistère avec un excédent de 22 mm par rapport aux normales. Avec une température moyenne de 4,9°C et des précipitations de 58,4 mm, **février** se situe en dessous des normales saisonnières. Avec des moyennes de 6,1°C pour les températures et de 99,2 mm en précipitations, **mars** a été froid et humide : par rapport aux normales saisonnières, c'est respectivement - 2 °C et + 48 mm de précipitations. **Avril** est frais et marqué par des gelées à répétition. La région enregistre 9°C comme moyenne mensuelle des températures et 67,2 mm comme moyenne des précipitations. Avec une moyenne des températures de 11,2°C, la fraîcheur s'installe un peu partout en **mai**, notamment dans le nord des Côtes-d'Armor où la température moyenne n'a pas dépassé 10,5°C. La pluviométrie est excédentaire de 3,5 mm par rapport à la normale. Avec une moyenne des températures de 14,9°C et une pluviométrie de 45 mm, **juin** se situe au-dessous des normales de saison. **Juillet** a été ensoleillé et plutôt arrosé avec une température moyenne de 19,4°C et une pluviométrie de

45,4 mm. **Août** se situe dans les normales de saison pour la température, mais le mois est resté très sec. **Septembre** a été chaud et sec. La température moyenne s'est élevée à 16,5°C. Avec une moyenne de 18,7 mm, les quantités d'eau demeurent très faibles, bien au-dessous des normales de saison (51,6 mm). En **octobre**, avec une moyenne des températures de 14,5°C, la douceur s'est installée partout. **Novembre** se situe dans la moyenne de saison avec une température moyenne de 8,8°C et une pluviométrie de 110,6 mm. **Décembre** a été plutôt doux et marqué par de fortes pluies qui se sont abattues sur la région en fin de mois. Les fortes précipitations ont particulièrement touché le Finistère et le Morbihan.

Janvier : pluvieux

Février : froid et sec

Mars : froid et humide

Avril : frais et ensoleillé

Mai : frais

Juin : frais et sec

Juillet : ensoleillé et pluvieux

Août : sec

Septembre : chaud et sec

Octobre : doux et pluvieux

Novembre : frais et humide

Décembre : doux et pluvieux

Pour en savoir plus

- www.meteo.fr

Météo et répartition du territoire

Météorologie

Précipitations et températures

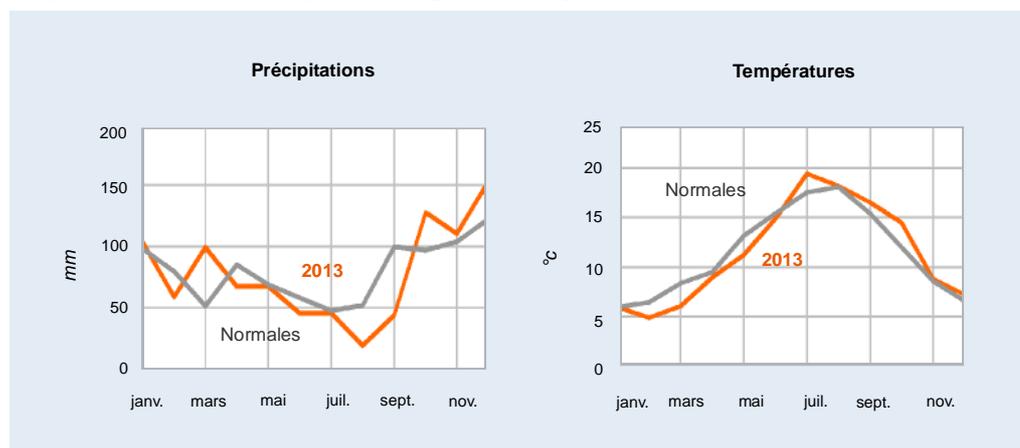
	Précipitations		Températures (moyenne mensuelle en °C)			
	Normales ¹ (mm)	2013 (mm)	Mini		Maxi	
			Normales ¹	2013	Normales ¹	2013
Côtes-d'Armor						
Plouguenast	998	938	5,0	3,9	17,6	18,3
Rostrenen	1 227	1 161	5,2	4,2	17,5	18,6
Saint-Brieuc	748	674	6,0	4,6	17,4	17,9
Finistère						
Quimper	1 270	1245	6,9	5,8	18,0	19,6
Saint-Ségal	1 102	1115	6,7	5,6	17,7	18,8
Landivisiau	1 182	1118	6,6	5,7	17,0	17,8
Ille-et-Vilaine						
Louvigné-du-Désert	926	915	4,8	3,5	17,6	20,0
Dinard	747	658	6,1	5,0	18,0	18,7
Rennes-Saint-Jacques	699	747	6,2	4,8	19,7	19,1
Morbihan						
Arzal	890	913	6,1	5,3	19,2	21,2
Pontivy	989	962	5,9	4,9	18,3	19,9
Ploërmel	767	833	5,9	5,0	19,0	20,7

Source : Météo France

1 Normale saisonnière : valeur moyenne pour les années comprises entre 1991 et 2000

5

Moyennes mensuelles pour la région Bretagne



Source : Météo France

Météo et répartition du territoire

Répartition du territoire

Présentation

En France, l'agriculture s'étend sur 51 % du territoire métropolitain, la sylviculture sur 31 %. La Bretagne s'étend sur 2,75 millions d'hectares. Les surfaces cultivées et celles toujours en herbe occupent 1,70 million d'hectares, soit plus de 62 % du territoire régional.

Les espaces naturels comprennent les surfaces boisées, les landes, les zones naturelles et les zones humides. Ils couvrent 25 % du territoire breton, contre 40 % en France. En 2012, les surfaces boisées sont estimées à 545 000 ha. Sont compris dans ce poste d'occupation du sol à la fois les forêts de feuillus, de conifères ou mixtes mais également les haies et alignements d'arbres.

Avec 351 000 ha, les sols artificialisés occupent davantage d'espace en Bretagne comparativement à la moyenne nationale (respectivement 13 % et 9 %).

Entre 2006 et 2013, 21 000 ha de foncier ont été soustraits à l'agriculture. Durant cette période, les espaces artificialisés ont gagné 34 000 ha répartis entre les volumes bâtis et les sols artificialisés. Cette croissance s'est surtout faite au détriment des surfaces cultivées et des prairies avec au final un solde net au profit de l'artificialisation de 32 000 ha sur la période. Les sols toujours en herbe occupent de moins en moins de superficie en Bretagne.

Définitions

L'enquête européenne **Teruti-Lucas** s'intéresse à l'occupation du territoire métropolitain et permet de suivre l'évolution des différentes catégories d'occupation et d'usage du sol. Cette enquête par sondage est réalisée à partir d'un maillage du territoire de 6 km sur 6 km, au sein duquel 10 points équidistants sont observés. Elle associe des photographies aériennes et des relevés sur le terrain. En Bretagne, 15 393 points sont enquêtés chaque année. Pour chacun de ces points, l'enquêteur précise à la fois l'occupation physique et l'usage fonctionnel.

Pour en savoir plus

- Agreste primeur - Avril 2011 - n°260 -
« L'utilisation du territoire en 2010 : les paysages agricoles dominent toujours le territoire français ».

- Agreste Bretagne - 4-pages - Mai 2011 - n°2 -
« En Bretagne, 22 000 hectares artificialisés en 4 ans ».

Météo et répartition du territoire

Répartition du territoire

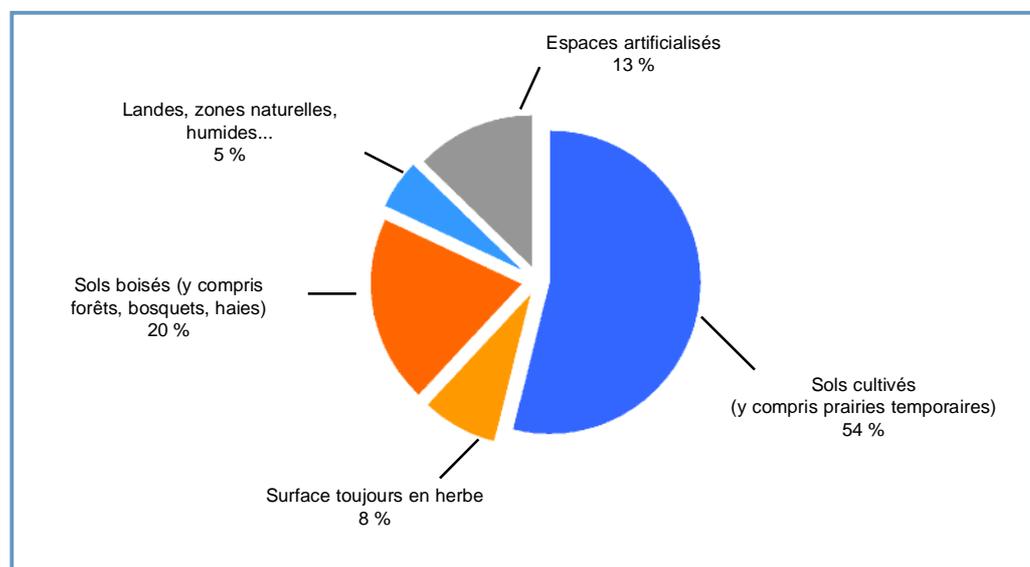
L'occupation du sol en 2013

Unité : %	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métropolitaine
Superficie totale (en ha)	699 604	678 680	685 222	687 135	2 750 640	54 919 246
Sols cultivés (y compris prairies temporaires)	57	49	61	47	54	36
Surface toujours en herbe	7	9	9	8	8	16
Espace agricole	64	58	70	56	62	51
Sols boisés (y compris forêts, bosquets, haies)	20	21	14	25	20	31
Landes, zones naturelles, humides...	4	10	2	5	5	9
Espaces naturels	24	30	17	30	25	40
Volumes bâtis	3	2	3	3	3	2
Sols stabilisés artificialisés	6	5	7	7	6	4
Sols nus artificialisés	4	4	4	4	4	3
Espaces artificialisés	12	12	13	14	13	9

Source : Agreste, Draaf Bretagne, enquête Teruti-Lucas 2013

5

L'occupation du sol en Bretagne, en 2013



Source : Agreste, Draaf Bretagne, enquête Teruti-Lucas 2013

Productions végétales

Céréales

Présentation

En 2013, la sole de céréales atteint près de 576 000 ha (+ 0,7 % sur 2012). Le blé reste la céréale la plus répandue, plus de la moitié des surfaces cultivées en céréales. Le maïs en occupe près du quart, l'orge, le triticale, l'avoine, le seigle et les mélanges se partagent le quart restant. La période de janvier à juin a été marquée par des précipitations dans les normales de saison. En revanche, les températures sont restées en dessous des normales saisonnières jusqu'en juin et ont engendré un retard de croissance des céréales. De juin à fin septembre, le temps sec a perturbé la croissance du maïs dans le sud du Morbihan ainsi que dans le sud de l'Ille-et-Vilaine, alors que le Finistère a été épargné en grande partie. À partir de début octobre, le temps doux et pluvieux, a favorisé la mise en place et le développement des nouvelles cultures. L'ensemble des cultures a été moissonné avec environ 15 jours de retard. Malgré les fortes pluviométries et les températures fraîches de l'hiver, les rendements sont bons, voire très bons dans le Finistère. La récolte est satisfaisante en quantité mais également en qualité, résultat d'une maturation réussie des cultures, favorisée par l'ensoleillement de juillet. Globalement, les rendements sont supérieurs à 2012. Sur la Bretagne, le rendement moyen en orge d'hiver atteint 73 quintaux, 64 q pour le triticale et 75 q pour le blé tendre. Les récoltes de maïs grain se sont déroulées dans des conditions météorologiques favorables jusqu'à la fin novembre. La qualité du maïs est bonne avec un taux d'humidité avoisinant les 30 %. Le rendement moyen de la région ne dépasse pas les 79 q/ha, inférieur de 6 q environ par rapport à 2012. La relative sécheresse de l'été a fortement freiné le développement des épis et, de ce fait, les quantités récoltées demeurent plutôt modestes.

Pour en savoir plus

- *Agreste Bretagne - Fiches filières - Filière céréales - Édition 2014*
- www.agreste.agriculture.gouv.fr - Thématiques - productions végétales
- www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/La-conjoncture-mensuelle

Définitions

La production de céréales se définit comme la production récoltée par les agriculteurs du département ou de la région, et non comme la seule production commercialisée (« livraisons » au sens de FranceAgriMer). Les semences ordinaires conservées par les exploitants, ainsi que les semences agréées ou non sont incluses dans la production. Il en est de même pour la fraction des céréales récoltées en grain, conservée sur les exploitations et destinée à l'alimentation animale.

Les céréales consommées en vert (c'est à dire en fourrages) figurent dans la rubrique « fourrages annuels ».

Les spécifications de rendement sont exprimées en grain battu à 15 % d'humidité pour toutes les céréales.

Productions végétales

Céréales

Céréales (semences incluses) en 2013

Unités : S = surface en ha
R = rendement en quintaux/ha
P = production en milliers de quintaux

		Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2012
Blé tendre d'hiver	S	89 580	50 000	95 000	57 100	291 680	301 980
	R	74	74	77	75	75	69
	P	6 629	3 700	7 315	4 282	21 926	20 763
Blé tendre de printemps	S	340	320	240	150	1 050	750
	R	69	69	71	69	69	67
	P	23	22	17	10	72	50
Total blé tendre	S	89 920	50 320	95 240	57 250	292 730	302 730
	R	74	74	77	75	75	69
	P	6 652	3 722	7 332	4 292	21 998	20 812
Orge et escourgeon d'hiver	S	19 900	20 520	13 175	11 340	64 935	62 820
	R	72	73	71	73	73	67
	P	1 433	1 498	935	828	4 694	4 181
Orge et escourgeon de printemps	S	1 930	2 440	1 240	2 200	7 810	3 170
	R	66	69	65	64	66	67
	P	127	168	81	141	517	212
Total orge et escourgeon	S	21 830	22 960	14 415	13 540	72 745	65 990
	R	71	73	70	72	72	67
	P	1 560	1 666	1 016	969	5 211	4 393
Avoine d'hiver	S	4 850	1 940	1 180	1 850	9 820	9 500
	R	56	56	55	55	56	53
	P	271	109	65	102	547	503
Avoine de printemps	S	170	160	200	350	880	835
	R	51	54	52	53	53	53
	P	9	9	10	18	46	44
Total avoine	S	5 020	2 100	1 380	2 200	10 700	10 335
	R	56	56	55	55	55	53
	P	280	118	75	120	593	547
Maïs grain	S	32 000	42 000	23 300	37 100	134 400	121 400
	R	75	81	84	75	79	85
	P	2 400	3 403	1 959	2 791	10 553	10 330
Triticale	S	15 700	6 950	13 100	18 850	54 600	58 295
	R	67	63	60	65	64	65
	P	1 052	438	786	1 225	3 501	3 770
Autres céréales non mélangées	S	765	1 335	755	750	3 605	4 337
	R	29	28	27	27	28	30
	P	22	37	21	20	100	130
Mélanges (y c. méteil)	S	2 095	1 120	2 180	1 500	6 895	8 160
	R	30	29	28	29	29	35
	P	63	32	61	43	199	286
Seigle	S	90	22	60	75	247	450
	R	50	44	45	45	47	41
	P	4	1	3	3	11	19
Total céréales	S	167 420	126 807	150 430	131 265	575 922	571 697
	R	72	74	75	72	73	70
	P	12 054	9 383	11 282	9 451	42 170	40 287

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Productions végétales

Collecte de céréales

Présentation

Le bilan de la production bretonne de céréales en 2013 se résume ainsi : hausse de 4,7 % de la sole céréalière par rapport à 2012 et augmentation des rendements des principales céréales. En effet, les rendements en blé tendre d'hiver ainsi qu'en orge d'hiver gagnent 6 q/ha par rapport à 2012. En revanche, le rendement du maïs grain, en manque d'eau en fin de cycle, baisse de 6 q/ha en 2013. Au final 4,2 millions de tonnes de céréales ont été récoltées par les exploitants bretons. La production céréalière augmente de 4,7 % par rapport à 2012 (*voir page précédente*). Par conséquent, **la collecte des céréales réalisée au 30 juin 2014** augmente de 21 000 tonnes par rapport à celle réalisée au 30 juin 2013. Alors que la collecte d'orge d'hiver augmente de 62 000 tonnes sur 2013, celle du maïs grain baisse d'autant en une année. Comme chaque année, les trois quarts de la production régionale sont mis sur le marché. L'Ille-et-Vilaine, spécialisé en élevage laitier, est le 1^{er} département collecteur de la région. La quasi-totalité de sa production y est collectée. En revanche, dans le Finistère, en raison vraisemblablement d'une fabrication à la ferme des aliments pour les élevages hors-sol, moins de la moitié de la production fait l'objet d'une collecte. Liés à la spécialisation des départements, les taux de collecte varient peu d'une année sur l'autre : 85 % pour l'Ille-et-Vilaine, 73 % pour les Côtes-d'Armor, 64 % pour le Morbihan et 49 % pour le Finistère.

L'essentiel du blé, mais aussi de l'orge, du maïs ou du triticales, collecté dans la région est destiné à l'alimentation animale, puis aux utilisations industrielles. La région est importatrice nette de céréales. En effet, la production bretonne ne couvre pas les besoins locaux en alimentation animale.

Définitions

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est un office agricole issu de la fusion, au 1^{er} avril 2009, de 5 offices agricoles sectoriels (l'Onigc, l'Oniep, Viniflor, l'Ofimer et l'Office des plantes à parfum) et du Service des Nouvelles des Marchés (SNM), devenu Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM) qui établit des cotations pour les différentes activités rattachées au ministère de l'Alimentation et de l'Agroalimentaire.

FranceAgriMer est doté d'une cellule de gestion de crise, d'une structure de veille et de pilotage des différentes alertes sanitaires. Sur le terrain, les services de FranceAgriMer ont intégré les Draaf et assurent leurs missions de suivi et de contrôle.

Les missions de FranceAgriMer

- mettre en œuvre une plus grande cohérence dans l'orientation et le soutien des filières ;
- devenir pour les professionnels un lieu de concertation et d'arbitrage ;
- renforcer le suivi économique des filières ;
- améliorer la réactivité dans la gestion des crises.

Pour en savoir plus

- www.franceagrimer.fr

Productions végétales

Collecte de céréales

Collecte réalisée au 30 juin 2014

Unité: tonne	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Blé	534 902	204 602	648 853	311 146	1 699 503
Orge	113 447	87 018	73 994	49 321	323 780
Maïs	142 702	123 414	182 781	144 698	593 595
Avoine	22 363	6 395	3 904	6 136	38 798
Sarrasin et triticales	64 198	37 112	54 027	95 165	250 502
Total céréales	877 612	458 541	963 559	606 466	2 906 178

Source : Agreste, Draaf Bretagne - FranceAgriMer

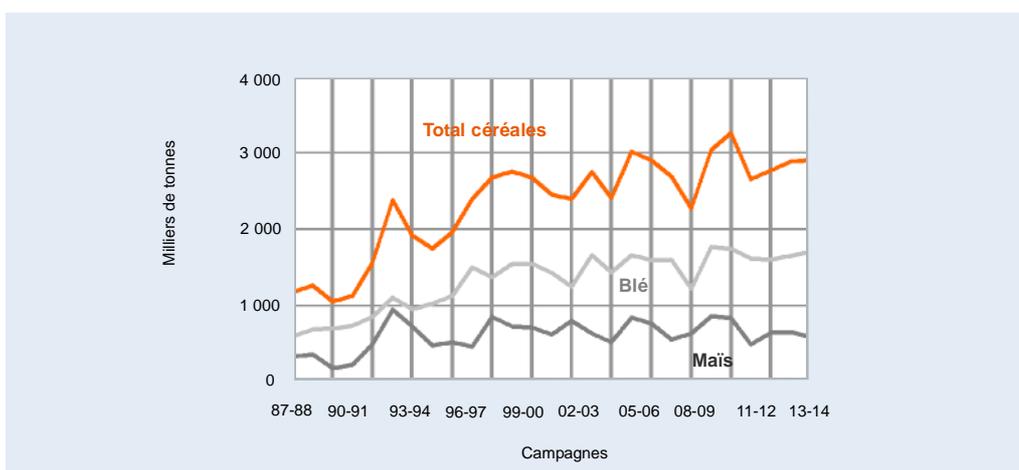
6

Collecte réalisée au 30 juin 2013

Unité: tonne	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Blé	524 641	182 043	636 126	310 051	1 652 861
Orge	92 223	57 737	68 678	43 498	262 136
Maïs	163 558	98 034	217 338	177 061	655 991
Avoine	17 730	4 328	3 714	5 644	31 416
Sarrasin et triticales	71 400	33 360	72 787	106 622	284 169
Total céréales	869 552	375 502	998 643	642 876	2 886 573

Source : Agreste, Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Évolution de la collecte de céréales en Bretagne



Source : Agreste, Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Productions végétales

Cultures légumières

Présentation

La Bretagne est la première région française dans le domaine légumier employant en équivalent temps plein 11 200 actifs pour la production et 3 100 salariés dans le secteur industriel de la transformation des fruits et légumes. Cette vocation ne cesse de s'affirmer. Bénéficiant de conditions naturelles favorables, les producteurs bretons ont dû s'adapter aux exigences des marchés français et communautaire, en diversifiant l'offre des produits et en organisant fortement la filière.

Neuf exploitations légumières sur dix adhèrent à une organisation de producteurs, le plus fréquemment dans une des trois structures majeures de la région : Sica de Saint-Pol-de-Léon, UCPT (Union des Coopératives de Paimpol et de Tréguier), Terres de Saint-Malo. Les groupements de producteurs sont alors fédérés au sein du Comité Économique Régional Agricole des Fruits et Légumes de Bretagne (CERAFEL). En 2007, la réforme de l'OCM légumes impose une évolution de cette organisation économique bretonne. Elle se traduit par la création d'une Association d'Organisation de Producteurs (AOP) territoriale et multiproduits où sont fédérés les groupements de producteurs bretons. L'adhésion facultative à cette nouvelle structure est le principal changement dans l'organisation économique de la filière.

En 2010, 4 210 exploitations bretonnes ont produit des légumes au cours de la campagne 2009-2010 sur une superficie de 48 000 ha. Si choux-fleurs, haricots verts, petits-pois, artichauts restent les légumes les plus cultivés dans la région, depuis 10 ans, la tomate sous serre s'est largement développée. Deux légumes sont produits sous signe de qualité AOC/AOP : le haricot coco de Paimpol et depuis peu l'oignon rosé de Roscoff.

Pour en savoir plus

- Agreste Bretagne - Juillet 2014 - n° 1 - les cahiers régionaux - « La filière légumes en Bretagne »

- Agreste Bretagne - Fiche filière légumes

- Agreste Bretagne - Conjoncture mensuelle

Définitions

Surface : dans le tableau des productions végétales, il s'agit des superficies développées, c'est-à-dire la somme des superficies brutes des parcelles ayant porté un légume en équivalent culture pure.

Production : le concept de production utilisé est celui de la production récoltée stade « départ ferme », c'est-à-dire la production commercialisable. Les superficies détruites et non remplacées sont comptabilisées en surface avec un rendement nul. En revanche, la production récoltée intègre les retraits. Elle s'entend hors jardins familiaux. Elle n'est pas destinée à l'autoconsommation.

Choux-fleurs d'été : récoltés en juillet et août.

Choux-fleurs d'automne : récoltés de septembre à décembre.

Choux-fleurs d'hiver : récoltés de janvier à juin.

Calibrage des choux-fleurs

Calibre	Poids (kg/tête)*	Diamètre (cm)
Gros	2,1	plus de 16
Moyen	1,5	13 à 16
Petit	1	11 à 13

* *présentation couronnée*

OCM

La production et la commercialisation des productions sont régies par l'Organisation Commune de Marché (OCM) réformée en 2007 dans le cadre de la PAC. Les adaptations visent notamment à simplifier les mesures, concentrer l'offre de produits, mettre en place des outils de gestion de crises et encore encourager les mesures en faveur de l'environnement bio.

Productions végétales

Cultures légumières

Cultures en 2013

Unités : S = surface en ha R = rendement en quintaux/ha P = production en milliers de quintaux		Côtes- d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2012
Artichauts	S	1 832	4 699	10	9	6 550	6 901
	R	61	40	56	52	46	57
	P	112	190	0,56	0,47	303	391
Choux-fleurs	S	5 033	7 856	1 676	129	14 694	16 425
	R	181	201	192	292	194	170
	P	910	1 578	321	38	2 847	2 796
Choux brocolis à jet	S	807	865	51	209	1 932	1 815
	R	89	107	75	126	101	97
	P	72	93	4	26	195	175
Choux autres (hors Bruxelles)	S	221	861	415	83	1 580	1 590
	R	112	95	123	188	110	117
	P	25	82	51	16	173	187
Endives racines	S	nd	390	nd	nd	402	462
	R	nd	183	nd	nd	182	165
	P	nd	71	nd	nd	73	76
Épinards	S	543	509	8	1 651	2 711	2 442
	R	218	233	214	234	231	221
	P	119	118	2	386	625	540
Poireaux	S	84	127	166	41	418	386
	R	130	171	230	185	188	214
	P	11	22	38	8	78	83
Laitues	S	nd	nd	260	nd	710	720
	R	nd	nd	212	nd	206	210
	P	nd	nd	55	nd	146	151
Fraises	S	nd	nd	nd	nd	127	125
	R	nd	nd	nd	nd	280	248
	P	nd	nd	nd	nd	36	31
Tomates	S	133	281	78	45	537	531
	R	4 079	4 022	4 069	3 964	4 038	3 622
	P	543	1 130	317	178	2 169	1 923
<i>dont sous serre</i>	S	128	278	74	44	524	518
	R	4 221	4 061	4 264	4 052	4 128	3 690
	P	540	1 129	316	178	2 163	1 912
Carottes	S	86	404	195	322	1 007	1 007
	R	398	523	375	604	510	479
	P	34	211	73	194	513	483
Échalotes	S	nd	1 855	nd	nd	1 907	1 843
	R	nd	229	nd	nd	229	240
	P	nd	425	nd	nd	437	443
Petits pois (grain)	S	1 157	1 128	280	4 772	7 337	7 190
	R	70	66	85	83	79	74
	P	81	75	24	398	578	532
Haricots à écosser et demi-secs (grain)	S	1 202	329	49	1 104	2 684	2 692
	R	62	50	65	60	60	60
	P	74	17	3	66	160	163
Haricots verts (y c. haricots beurre)	S	1 469	1 716	250	3 759	7 194	7 250
	R	110	140	96	128	126	128
	P	161	240	24	482	907	928

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Productions végétales

Cultures légumières

Présentation (suite de la page précédente)

Les productions légumières peuvent être classées en quatre grandes catégories : les légumes de plein champ pour le marché du frais, les légumes de plein champ pour la transformation, le maraîchage et les légumes cultivés sous serre.

Les légumes de plein champ principalement destinés au marché du frais se concentrent sur le littoral Nord en trois zones :

- la zone légumière du Nord Finistère, centrée sur le marché de Saint-Pol-de-Léon, qui constitue le principal secteur de production ;
- le Goëlo Trégor orienté sur le marché de Paimpol qui regroupe l'essentiel de la production des Côtes-d'Armor ;
- la région de Saint-Malo orientée sur le marché de Saint-Méloir-des-Ondes, la zone littorale Est de l'Ille-et-Vilaine et les polders.

À ces bassins traditionnels s'ajoute une production périurbaine des deux agglomérations de Brest et Rennes, toutes deux en production sous serres. Le recensement agricole de 2010 dénombre 2 065 exploitations cultivant des légumes de plein champ destinés au marché du frais. Une exploitation cultive en moyenne 13,6 ha et emploie 2,5 actifs.

Les légumes de plein champ destinés à la transformation sont cultivés par des producteurs installés majoritairement dans le Morbihan (2 sur 4) mais également nombreux dans le Finistère (1 sur 4). La part des légumes bretons dans l'industrie nationale de la transformation est de 28 %. Dans le Morbihan, 81 % de la production légumière est destinée à la transformation. Ces cultures réalisées dans le cadre du Comité Économique National Agricole de Légumes à Destination Industrielle (CENALDI) bénéficient de l'appui technique de l'Union Nationale Interprofessionnelle des Légumes Transformés (UNILET), pour les productions classiques et celles liées à la diversification. Les cultures sont contractuelles et ne sont implantées qu'après l'accord des transformateurs.

Les principales productions sont : les petits pois, les haricots, les flageolets, les épinards et les choux brocolis. D'autres cultures complètent la gamme et montrent une volonté de diversification : jeunes carottes, grosses carottes, céleris branche, navets, betteraves potagères, scorsonères, potirons. La mise en place depuis quelques années des légumes condiments prend de l'extension. Il s'agit principalement de la ciboulette, du persil, de l'estragon et du cerfeuil. Le recensement agricole de 2010 dénombre 1 440 exploitations cultivant des légumes de plein champ destinés au marché de la transformation. Une exploitation cultive en moyenne 13,6 ha et emploie près de 2 actifs.

Le maraîchage et les serres

Initialement concentré autour des villes, le maraîchage a perdu son aspect de proximité et devient le fait d'exploitations spécialisées en cultures forcées et regroupées autour de structures de mise en marché et de commercialisation : Plougastel-Daoulas, Saint-Pol-de-Léon, Paimpol et Rennes. Ces productions, réalisées sous serres en hors sol, nécessitent des investissements lourds et se sont développées avec les aides de FranceAgriMer. Elles constituent actuellement une part non négligeable de la production légumière dont la tomate est le produit leader avec 516 ha sous serres, produisant 216 300 tonnes en 2013. La diversification est présente également en maraîchage avec le développement des mini légumes. La production des légumes se structure progressivement en bio. Le recensement agricole de 2010 dénombre 318 exploitations cultivant des légumes de maraîchage. Une exploitation cultive en moyenne 5 ha et emploie 2,44 actifs. Les exploitations équipées de serres sont au nombre de 280 sur une surface moyenne de 1,9 ha et emploient 10,44 actifs en moyenne.

Pour en savoir plus

- Agreste Bretagne - Juillet 2014 - n° 1 - Les cahiers régionaux - « La filière légumes en Bretagne »

- Agreste Bretagne - Fiche filière légumes

- Agreste Bretagne - Conjoncture mensuelle

Productions végétales

Cultures légumières

Superficies récoltées

Unité : ha	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Campagne précédente
Campagne 2012-2013						
Choux-fleurs d'été *	66	127	65	-	258	247
Choux-fleurs d'automne *	1 974	2 307	1 074	-	5 355	5 685
Choux-fleurs d'hiver *	3 166	5 575	508	-	9 249	9 592
Artichauts camus **	1 112	1 943	-	-	3 055	3 264
Artichauts castel	249	1 515	-	-	1 764	1 972

Source : Agreste, Draaf Bretagne, Srise, Pôle RNM

* Les superficies récoltées correspondent à une même campagne légumière (ex pour le chou-fleur de juin 2012 à mai 2013)
 ** Superficies cultivées : plantations et drageons en camus de Bretagne.

6

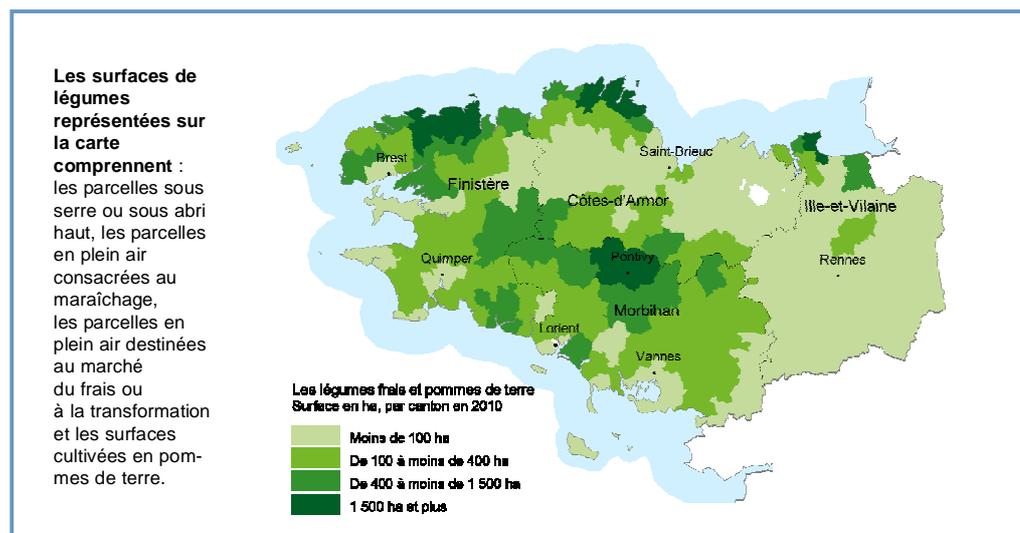
Apports sur le marché

Unités : millier de têtes de choux-fleurs tonne d'artichauts	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Campagne précédente
Campagne 2012-2013						
Choux-fleurs d'été *	253	960	573	-	1 786	2 133
Choux-fleurs d'automne *	13 905	19 106	9 483	-	42 494	52 634
Choux-fleurs d'hiver *	29 861	53 303	6 497	-	89 661	91 154
Artichauts camus **	8 598	8 736	-	-	17 334	23 487
Artichauts castel	1 779	7 438	-	-	9 217	11 378

Source : Agreste, Draaf Bretagne, Srise, Pôle RNM

* Les superficies récoltées correspondent à une même campagne légumière (ex pour le chou-fleur de juin 2012 à mai 2013)
 ** Superficies cultivées : plantations et drageons en camus de Bretagne.

Superficies de légumes et de pommes de terre en Bretagne



Source : Agreste, SSP, recensement agricole 2010

Productions végétales

Pommes de terre

Présentation

La **pomme de terre primeur** est un légume de printemps. La clémence du climat breton favorise sa culture. C'est principalement sur le littoral nord qu'elle est cultivée. Elle est mise en marché à Saint-Pol-de-Léon, Paimpol et à Saint-Méloir-des-Ondes. Par ailleurs, la **pomme de terre de conservation** et surtout **les plants de pomme de terre** sont aussi cultivés dans la région.

En 2013, la production totale régionale de **pommes de terre de consommation** (primeur ou conservation) atteint 116 000 tonnes. Elle représente environ 1 % du tonnage national. En Bretagne, elle augmente de 7 % par rapport à la campagne précédente du fait notamment de l'augmentation de la production des pommes de terre de conservation et demi-saison. L'augmentation du rendement de pommes de terre de conservation a permis de compenser la chute des surfaces de 9 %. Sur 5 000 hectares cultivés pour la pomme de terre de consommation, 70 % des surfaces sont destinés à la conservation et 30 % à la pomme de terre primeur.

La Bretagne est la 1^{ère} région française productrice de plants de pomme de terre. 5 000 hectares y sont consacrés, soit plus de 30 % des surfaces nationales cultivées en **plants de pommes de terre**. Cette production recule en 2013 en nombre de planteurs mais les surfaces restent stables et même augmentent. L'activité de 2013 a reposé sur 274 planteurs qui ont cultivé en moyenne 18,24 ha et ont produit 136 500 tonnes de plants. Plus de la moitié de ce tonnage a été exportée dans différents pays européens comme l'Espagne, l'Italie ou encore la Grande-Bretagne, mais aussi en Afrique du Nord ou au Moyen-Orient.

Définitions

On distingue cinq catégories de pommes de terre :

- cultivées pour le plant avec une distinction pour la partie non agréée (dessus de plants). Le rendement ne concerne que les seuls plants certifiés ;
- de féculerie, cultivées pour la transformation
- primeurs et nouvelles, commercialisées avant le 1^{er} août ;
- demi-saison, récoltées avant maturité et commercialisées après le 1^{er} août ;
- de conservation, récoltées à maturité complète qui peuvent être stockées pour être conservées.

La distinction entre primeurs et demi-saison est commerciale. D'après l'arrêté du 31 octobre 1961, peuvent bénéficier de la dénomination primeur ou nouvelle, les pommes de terre récoltées avant maturité complète. Leur peau se détache facilement par simple grattage et elles sont inaptes à une longue conservation. La vente de pommes de terre sous la dénomination primeur ou nouvelle est autorisée depuis le début de campagne (en général fin avril, début mai) jusqu'au 31 juillet inclus. Le terme de demi-saison est utilisé pour les pommes de terre ayant les mêmes caractéristiques, mais commercialisées après cette date.

Bretagne Plants est un organisme qui regroupe l'ensemble des producteurs de plants de pomme de terre de Bretagne. Sa mission est d'assurer l'organisation technique et économique de la production et de promouvoir le plant de pomme de terre de Bretagne. Les chiffres présentés dans le tableau ci-contre ne tiennent pas compte des producteurs indépendants.

Pour en savoir plus

- www.plantsdebretagne.com
- www.rnm.franceagrimer.fr

Productions végétales

Pommes de terre

Pommes de terre en 2013

		Unités :					Bretagne	Bretagne 2012
		Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne		
S = surface en ha								
R = rendement en quintal/ha								
P = production en milliers de quintaux								
Plants certifiés	S	436	3 477	1	1 083	4 997	4 896	
	R	315	315	315	315	315	252	
	P	137	1 095	0	341	1 574	1 236	
Dessus de plants	S	///	///	///	///	///	///	
	R	///	///	///	///	///	///	
	P	26	205	0	64	295	865	
Primeurs ou nouvelles	S	393	892	180	62	1 527	1 154	
	R	125	125	125	125	125	200	
	P	49	112	23	8	191	231	
Conservation et demi-saison	S	882	1 373	420	848	3 523	3 883	
	R	275	275	275	275	275	219	
	P	243	378	116	233	969	852	
Ensemble consommation	S	1 275	2 265	600	910	5 050	5 037	
	R	229	216	230	265	230	215	
	P	292	489	138	241	1 160	1 082	
Ensemble pommes de terre	S	1 711	5 767	601	2 013	10 092	9 933	
	R	///	///	///	///	///	///	
	P	455	1 802	138	656	3 051	3 184	

Sources : Agreste, Draaf Bretagne, Statistique agricole annuelle

6

Plants de pommes de terre en Bretagne

	Campagnes					
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2001-2002
Nombre de planteurs	274	285	293	324	312	494
Superficies présentées (en ha)	4 999	4 993	5 117	5 090	4 900	4 815
Superficies acceptées (en ha)	4 937	4 852	5 012	4 922	4 820	4 741
Tonnage commercialisé (en tonnes)	136 500	123 621	145 364	136 171	126 800	99 160
dont exporté	81 300	73 032	89 523	80 134	73 417	49 013
Rendement brut moyen (tonne/ha)						
Petit calibre	2,9	2,5	2,2	3,0	2,2	2,2
Moyen calibre	12,4	11,0	9,1	12,3	10,5	10,6
Gros calibre	16,2	15,9	20,9	16,7	18,4	16,6
Total tous calibres	31,5	29,4	32,2	32,0	31,1	29,4
Dessus de plant	5,9	8,6	9,9	5,7	8,1	5,4

Source : Bretagne Plants

Productions végétales

Oléagineux - Protéagineux

Présentation

En 2010, la mise en place des nouvelles aides PAC avait largement profité aux protéagineux dont la superficie avait été multipliée par 4,3 en un an pour atteindre 13 400 ha en Bretagne. Depuis, cette superficie ne cesse de baisser pour atteindre 4 560 ha en 2012 et seulement 3 600 ha en 2013. Ainsi, en 2013, la sole de pois protéagineux, qui représente 70 % de la sole totale en protéagineux, perd 1 100 ha. Avec 1 200 ha, les surfaces en fèves diminuent de 8 % en un an alors que les cultures en lupin doux, avec 30 ha, restent marginales. Tous les départements bretons sont concernés par cette baisse. Dans le Finistère, les surfaces en protéagineux sont plus modestes (460 ha) en raison d'un climat moins favorable à ce type de culture. Dans ce contexte, la collecte de protéagineux au 30 juin 2014 baisse de 21 % en un an. Sur les 6 200 tonnes de protéagineux collectées au 30 juin 2014, les trois quarts représentent des pois protéagineux, principalement cultivés dans les départements de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor. L'essentiel de la production de fèves (1 500 tonnes collectées au 30 juin 2014) est également collectée dans les Côtes-d'Armor. Le colza est pratiquement la seule culture oléagineuse cultivée dans la région, en constante progression depuis ces dernières années. La culture du colza s'est largement développée au détriment de cultures telles que le pois protéagineux. Ainsi, les superficies en colza en 2013 ont gagné 2 400 ha par rapport à 2012. La collecte de colza au 30 juin 2014 (146 400 tonnes) dépasse de 16 700 tonnes la collecte de 2013. En dix ans, la collecte du colza, qui s'élevait à 82 900 tonnes en 2004, a été multipliée par 1,7 pendant que la collecte du pois protéagineux passait de 29 000 tonnes en 2004 à seulement 4 200 tonnes en 2014.

Définitions

Les productions végétales sont les productions récoltées par les agriculteurs du département ou de la région quel que soit le lieu de collecte.

Les oléagineux et protéagineux consommés en vert figurent dans la rubrique « cultures fourragères ». Les semences ordinaires conservées par les exploitants, ainsi que les semences agréées ou non sont incluses dans la production. Il en est de même pour la fraction d'oléagineux ou de protéagineux conservée sur les exploitations et destinée à l'alimentation animale. Les spécifications de rendement sont exprimées en grain battu à 9 % d'humidité pour le colza, 10 % pour le tournesol

Pour en savoir plus

- www.agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/grandes-cultures-et-fourrages/oleagineux-et-proteagineux/

Productions végétales

Oléagineux - Protéagineux

Oléagineux et protéagineux en 2013

Unités : S = surface en ha R = rendement en quintaux/ha P = production en milliers de quintaux		Côtes- d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2012
Colza d'hiver (et navette)	S	13 020	6 180	14 600	9 300	43 100	40 851
	R	34	35	34	33	34	34
	P	443	217	497	305	1 462	1 379
Colza de printemps	S	23	111	36	34	204	99
	R	32	29	31	29	30	33
	P	1	3	1	1	6	4
Colza (et navette)	S	13 043	6 291	14 636	9 334	43 304	40 950
	R	34	35	34	33	34	34
	P	443	220	497	308	1 468	1 382
Lin oléagineux	S	33	9	95	39	176	61
	R	22	22	22	22	22	23
	P	1	ns	2	1	4	2
Total oléagineux	S	13 076	6 300	14 731	9 373	43 480	41 011
	R	34	35	34	33	34	34
	P	444	220	499	309	1 472	1 384
Féveroles (et fèves)	S	540	200	270	190	1 200	1 306
	R	33	32	33	34	33	33
	P	19	6	9	6	40	42
Pois protéagineux	S	680	240	620	430	1 970	3 106
	R	44	42	40	39	41	45
	P	30	10	25	17	82	139
Lupin doux	S	40	20	190	170	420	147
	R	32	38	35	34	34	34
	P	1	1	7	5	14	5
Total protéagineux	S	1 260	460	1 080	790	3 590	4 559
	R	39	37	37	37	38	41
	P	49	17	40	29	135	186

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

6

Évolution des surfaces en oléagineux en Bretagne



Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Productions végétales

Cultures fourragères

Présentation

L'agriculture bretonne est caractérisée par l'importance de ses productions animales. Les productions végétales s'orientent donc vers les fourrages : herbe et maïs ensilage. Ainsi la Surface Fourragère Principale (SFP) constituée par ces deux cultures, occupe près de 64 % de la SAU régionale, contre 43 % au niveau national.

En 2013, le maïs fourrage représente plus des trois quarts des superficies fourragères annuelles en Bretagne, part équivalente à celle de 2012. Le maïs fourrage est la culture qui peut subir le plus de variation de surfaces car elle sert de variable d'ajustement lorsque les stocks fourragers viennent à manquer.

À l'échelon régional, le rendement du maïs fourrage atteint 132 q/ha, soit une baisse de 1 q/ha par rapport à la campagne précédente. La baisse est légère dans le département du Finistère (- 2 %) et plus marquée dans les Côtes-d'Armor (- 6 %). En revanche, les rendements augmentent en Ille-et-Vilaine (+ 5 %) ainsi que dans le Morbihan (+ 2 %).

L'Ille-et-Vilaine, premier département laitier français caractérisé par un système fourrager basé sur le maïs, cultive près de 30 % de la SAU régionale en maïs (grain + fourrage). Les quatre départements consacrent entre 26 % et 28 % de leur SAU à cette culture. S'agissant de la production fourragère des prairies, l'année 2013 se caractérise par une pousse modérée de l'herbe au printemps ainsi que durant l'été. Néanmoins, à partir de la fin septembre, les conditions météorologiques s'améliorent (augmentation de la pluviométrie et montée des températures), favorisant ainsi une pousse d'automne supérieure à la moyenne mais contrastée selon les régions fourragères.

(suite page suivante)

Pour en savoir plus

- www.agreste.agriculture.gouv.fr - Données en ligne (Disar) - Statistique agricole annuelle.

- Agreste Bretagne - Mars 2014 - Zoom sur... - « Les productions fourragères en 2013 - Des conditions climatiques défavorables aux prairies ».

Définitions

Cultures fourragères : la superficie indiquée est une superficie développée, donc intégrant les cultures principales et dérobées de la campagne.

Fourrages annuels : le rendement retenu est un équivalent en matière sèche.

Maïs fourrage : il s'agit de tout maïs ensilé quel que soit l'état du grain. Le maïs déshydraté figure également à ce poste.

Autres fourrages annuels : céréales ensilées, vesces, moutarde, navette, mélanges céréales légumineuses, colzas fourragers, trèfle incarnat, ray grass...

Coefficients (indicatifs) de conversion de fourrage vert en sec :

- Maïs fourrage : 30 %
- Sorgho : 25 %
- Colza fourrager : 18 %
- Ray-grass : 18 %.

Superficie fourragère principale (SFP) :

il s'agit de la somme de toutes les cultures fourragères, de la Surface Toujours en Herbe (STH) et des prairies non permanentes.

Productions végétales

Cultures fourragères

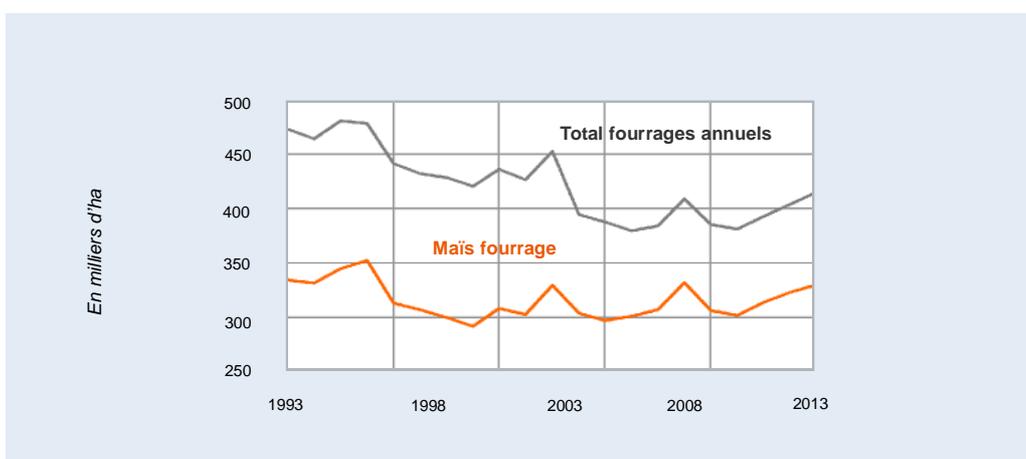
Fourrages annuels en 2013

							Bretagne	Bretagne 2012
		Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2012	
<i>Unités :</i>								
<i>R = rendement en quintal/ha</i>								
<i>S = surface en ha</i>								
<i>P = production en milliers de quintaux</i>								
Maïs fourrage	S	89 700	68 000	104 900	67 700	330 300	322 600	
	R	126	125	140	137	132	133	
	P	11 302	8 500	14 669	9 246	43 717	42 950	
Autres fourrages annuels	S	9 200	26 400	39 000	10 000	84 600	81 590	
	R	///	///	///	///	///	///	
	P	530	558	630	350	2 068	2 014	
Total fourrages annuels	S	98 900	94 400	143 900	77 700	414 900	404 190	
	R	///	///	///	///	///	///	
	P	11 832	9 058	15 299	9 596	45 785	44 964	

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

6

Évolution des surfaces en fourrages annuels en Bretagne



Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Productions végétales

Cultures fourragères

Présentation *(suite de la page précédente)*

La mise en place des quotas laitiers a permis de stabiliser les besoins fourragers. En Bretagne, la Superficie Fourragère Principale (SFP) est constituée d'un tiers de maïs fourrage et de deux tiers de prairies. Ces ratios s'appliquent au système de productions intensives développées dans la région. Ainsi, en 2013, la superficie en maïs fourrage atteint 330 300 ha et l'ensemble des surfaces en herbe (prairies permanentes ou non) est proche de 693 560 hectares. À l'échelon national, la part consacrée au maïs fourrage est nettement moins importante puisque la superficie fourragère principale est constituée essentiellement de prairies couvrant 90 % de la SFP.

Alors qu'en 1983, la Bretagne consacrait 640 000 ha aux seules prairies temporaires, en 2013, elle n'en cultive plus que 478 900 ha. Du fait de sa forte spécialisation laitière, l'Ille-et-Vilaine concentre géographiquement près de 35 % des cultures fourragères de la région avec une surface en fourrages annuels de 143 900 ha (essentiellement maïs fourrage), supérieure à celle réservée aux prairies temporaires avec 125 500 ha.

En 2013, les rendements des prairies diminuent, entraînant une baisse de la production fourragère estimée à près de 20 % sur la région. Cette baisse a été plus prononcée au printemps, avec des températures fraîches freinant la pousse de l'herbe, et durant l'été marqué par la sécheresse. Ce n'est qu'à partir de fin septembre, avec l'arrivée d'un temps doux et pluvieux sur la région, que la pousse de l'herbe a redémarré de façon régulière et durable jusqu'aux premiers jours de décembre.

Définitions

Le rendement et la production des cultures fourragères en herbe sont exprimés en matière sèche.

Prairies artificielles : ensemencées exclusivement en légumineuses, luzerne, trèfle violet, minette, lotier. Dans le cas où plusieurs coupes sont effectuées, on ne compte qu'une fois la superficie. Le rendement tient compte des différentes coupes au cours de la campagne. Ces cultures occupent le sol plus d'un an.

Prairies temporaires : ensemencées en graminées fourragères ou en mélange de graminées et de légumineuses. Lorsque la durée de la prairie est supérieure à 5 ans, elle est assimilée à de la STH. Les autres graminées pures sont issues de semis d'une seule graminée : ray-grass anglais, dactyle, fétuque, brome avec ou sans trèfle blanc.

Surfaces Toujours en Herbe (STH) : surfaces ensemencées ou non et destinées à la production de plantes fourragères vivaces permettant l'entretien « normal des animaux ». Les STH peu productives sont des surfaces enherbées naturellement à très faible potentialité ne permettant pas l'alimentation des animaux sans rations complémentaires.

Avertissement :

Les données présentées dans le tableau ci-contre sur les prairies naturelles (STH productive et peu productive) sont provisoires. **Elles seront arrêtées définitivement au dernier trimestre 2014.**

Pour en savoir plus

- www.agreste.agriculture.gouv.fr - Données en ligne (Disar) - Statistique agricole annuelle.

- Agreste Bretagne - Novembre 2014 - Zoom sur... - « Les prairies - De bons rendements au printemps 2014 »

Productions végétales

Cultures fourragères

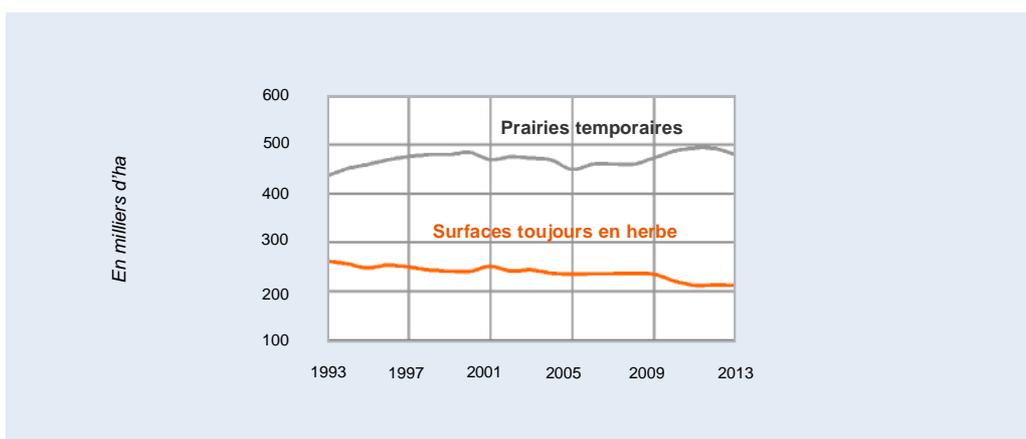
Prairies non permanentes et surfaces toujours en herbe en 2013

Unités : S = surface en ha R = rendement en quintal/ha P = production en milliers de quintaux		Côtes- d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2012
Prairies artificielles	S	24	22	2 200	14	2 260	4 175
	R	86	96	86	86	86	107
	P	2	2	190	1	195	446
Prairies temporaires	S	122 300	119 400	125 500	111 700	478 900	491 805
	R	67	70	67	60	66	97
	P	8 194	8 358	8 409	6 702	31 663	47 522
Prairies naturelles ou semées depuis plus de 6 ans	S	41 600	38 400	56 600	47 100	183 700	184 366
	R	46	47	44	38	44	62
	P	1 914	1 805	2 490	1 790	7 999	11 459
STH peu productives	S	6 650	6 550	8 000	7 500	28 700	28 200
	R	21	20	10	10	15	19
	P	140	131	80	75	426	522
Total STH	S	48 250	44 950	64 600	54 600	212 400	212 566
	R	43	43	40	34	40	56
	P	2 054	1 936	2 570	1 865	8 425	11 981
Ensemble	S	170 574	164 372	192 300	166 314	693 560	708 546
	R	60	63	58	52	58	85
	P	10 250	10 296	11 169	8 568	40 283	59 949

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

6

Évolution des surfaces de fourrage en herbe en Bretagne



Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Productions animales

Bovins

Présentation

Au recensement agricole de 2010, la Bretagne compte près de 26 000 exploitations agricoles professionnelles (appelées encore exploitations moyennes ou grandes) dont 45 % spécialisées en élevage bovin pour le lait, pour la viande ou en mixte. En 2013, le nombre total de bovins en Bretagne dépasse les deux millions de têtes. Fait marquant cette année, l'effectif est en hausse de 1,7 % par rapport à 2012 du fait de l'augmentation du cheptel laitier.

Le cheptel laitier : en 2013, avec 747 900 vaches et 360 500 génisses de renouvellement, le cheptel laitier breton est en augmentation significative de 2,7 %. Les races Prim'Holstein et Normande dominent avec respectivement 66 % et 7 % de l'effectif laitier. Malgré des effectifs marginaux, d'autres races sont présentes, comme la Montbéliarde qui représente 4 % du cheptel laitier breton.

Le cheptel allaitant : en 2013, 130 900 vaches nourrices sont présentes sur la région, soit près d'une vache bretonne sur sept. Le cheptel des vaches allaitantes est en diminution de 1,4 % par rapport à 2012. Les races Charolaises, Limousines, Blondes d'Aquitaine et croisées (race à viande x race laitière) représentent chacune environ un quart des effectifs. En revanche, avec 116 000 têtes, le troupeau des génisses de race allaitante ou croisée augmente de 1 % par rapport à 2012. Avec près de 581 900 têtes en 2013, le nombre de bovins de moins de un an est en légère hausse de 0,6 % par rapport à 2012, surtout grâce à la catégorie « autres femelles ». Par contre, le cheptel de veaux de boucherie, 145 000 têtes en 2013, diminue de près de 1 % par rapport à l'année dernière. En 10 ans, l'effectif de veaux de boucherie a chuté de plus de 40 %.

Définitions

Veaux et élèves de moins d'un an : ce poste regroupe les veaux de boucherie et les effectifs bovins (mâles ou femelles) destinés au renouvellement de la souche, à la vente en maigre ou à la boucherie au-delà de six mois.

Veaux de boucherie : veaux, mâles ou femelles, destinés à être abattus à moins de 6 mois. Cette catégorie correspond à une gamme d'animaux à viande blanche ou rose. Elle comprend :

- les veaux « sous la mère » issus généralement d'une vache de race à viande et nourris par le lait de leur mère ;
- les veaux « de batterie » issus généralement de vache laitière et élevés et engraisés en batterie avec des aliments d'allaitement achetés.

Vaches : femelles ayant vêlé au moins une fois, quel que soit leur âge. Les femelles qui ont déjà été saillies ou inséminées mais qui n'ont eu que des avortements ne doivent pas être comptabilisées dans les vaches mais dans les génisses.

Vaches laitières : vaches dont le lait est principalement destiné à être commercialisé ou utilisé pour la consommation familiale, soit en l'état soit sous forme de crème, beurre ou fromage. Ce sont des vaches traites, éventuellement tarées ou réformées.

Vaches nourrices : vaches élevées pour produire des veaux. Le plus souvent têtées, elles peuvent être traites mais leur lait est peu commercialisé ou utilisé pour la consommation familiale. Les vaches de réformes sont incluses dans l'une ou l'autre de ces catégories, en fonction de leur utilisation antérieure.

Génisses : jeunes vaches qui n'ont pas encore vêlé.

Pour en savoir plus

- www.agreste.agriculture.gouv.fr - Données en ligne (Disar) - Statistique agricole annuelle.

Productions animales

Bovins

Effectifs en fin d'année en 2013

Unité : tête	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2012
Vaches laitières	187 661	167 393	238 746	154 104	747 904	726 839
Vaches nourrices	36 426	32 367	35 974	26 163	130 930	132 764
Toutes vaches	224 087	199 760	274 720	180 267	878 834	859 603
Bovins de + de 2 ans						
Génisses laitières de renouvellement	29 710	25 928	35 117	24 691	115 446	110 255
Génisses nourrices de renouvellement	7 622	6 615	7 193	5 836	27 266	26 628
Génisses boucherie	7 230	7 118	7 075	4 964	26 387	25 243
Mâles de type laitier	2 716	2 869	3 852	1 732	11 169	10 730
Mâles de type viande	2 800	2 800	3 298	2 290	11 188	10 960
Total bovins + de 2 ans	50 078	45 330	56 535	39 513	191 456	183 816
Bovins de 1 an à 2 ans						
Génisses laitières de renouvellement	61 486	55 324	76 730	51 538	245 078	242 419
Génisses nourrices de renouvellement	7 493	5 483	7 044	6 720	26 740	27 618
Génisses boucherie	9 548	9 381	10 607	6 224	35 760	35 567
Mâles de type laitier	11 196	9 797	15 037	7 283	43 313	42 012
Mâles de type viande	10 170	9 361	14 965	6 834	41 330	40 517
Total autres bovins 1 an à 2 ans	99 893	89 346	124 383	78 599	392 221	388 133
Bovins de moins d'1 an						
Veaux de boucherie	42 035	20 816	61 931	20 159	144 941	146 212
Autres femelles	81 035	71 823	101 660	66 680	321 198	316 410
Autres mâles	30 025	26 291	39 528	19 895	115 739	115 911
Total bovins de moins d'1 an	153 095	118 930	203 119	106 734	581 878	578 533
Ensemble espèce bovine	527 153	453 366	658 757	405 113	2 044 389	2 010 085

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

7

Répartition des vaches et génisses par race en 2013

Unité : % de l'ensemble du troupeau	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Races laitières					
Prim'Holstein	64,9	68,2	63,7	66,3	65,5
Normande	6,5	3,1	10,2	5,3	6,7
Montbéliarde	2,4	1,8	3,6	3,5	2,9
Pie rouge des plaines	1,4	1,7	0,6	2,4	1,4
Races allaitantes					
Limousine	7,1	6,5	5,0	4,9	5,9
Charolaise	5,6	5,2	5,5	5,6	5,5
Blonde d'Aquitaine	4,5	6,2	2,6	5,0	4,4
Croisée viande	6,2	5,2	6,6	5,2	5,9
Autres races laitières ou allaitantes	1,5	2,0	2,2	1,9	1,9
Ensemble du troupeau	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : Agreste, Draaf Bretagne, BDNI 2013

Productions animales

Lait

Présentation

En 2013, la référence laitière bretonne dépasse les 5,2 milliards de litres (+ 1,6 % par rapport à 2012). La production finale de lait de vache atteint quant à elle 5,14 milliards de litres. La presque totalité de cette production est livrée à l'industrie. Les livraisons de lait réalisées par les producteurs bretons augmentent légèrement de 0,9 % entre 2012 et 2013 (+ 3,6 % sur la moyenne quinquennale), le dernier trimestre de l'année ayant permis de rattraper largement le petit déficit de collecte de l'été. La Bretagne assure ainsi 22 % des livraisons nationales de lait et demeure de loin la première région laitière française devant les Pays de la Loire et la Basse-Normandie.

La filière laitière reste marquée par une forte restructuration de ses moyens de production. Le nombre de livreurs à l'industrie laitière ne cesse de régresser aussi bien au niveau national que régional. En Bretagne, il s'établit à 13 089 producteurs-livreurs en 2013, soit 2 % de moins qu'en 2012. La filière a ainsi perdu un tiers de ses éleveurs en 10 ans. En contrepartie, les livraisons moyennes par producteur breton progressent (+ 3% en 2013 par rapport à 2012).

En 2012, la collecte de lait biologique breton représente 2 % des livraisons régionales et alimente le marché national à hauteur de 23 %. La collecte est réalisée par 408 producteurs pour 101 millions de litres. Depuis 2008, le volume livré et le nombre de producteurs ont doublé. L'Ille-et-Vilaine est le premier département producteur de lait bio en Bretagne : plus de 40 % du volume régional.

Définitions

Production finale laitière

Elle correspond aux livraisons de lait entier à l'industrie, au lait utilisé pour les produits fermiers, aux ventes directes et à l'autoconsommation de lait entier. Les pertes et l'alimentation des jeunes animaux ne sont pas comptabilisées.

Livraison de lait à l'industrie

Quantités de lait livrées par les producteurs du département considéré, indépendamment du lieu d'implantation de l'industriel collecteur.

Quotas laitiers

Politique mise en place dans le cadre de la politique agricole commune à partir de 1984 pour limiter et stabiliser la production laitière (lait de vache). Chaque pays bénéficie d'une référence nationale de production, répartie entre les producteurs qui paient une pénalité en cas de dépassement. La référence (ou quota) dont dispose chaque producteur est répartie entre une référence **livraisons** lorsque le producteur vend son lait à une laiterie, et une référence **ventes directes** lorsque le producteur vend sa production directement aux consommateurs. Dans le cadre de la disparition progressive des quotas prévue pour 2015, les références sont augmentées chaque année depuis 2006. Concernant les campagnes 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009, l'Union européenne a décidé une augmentation de quota de chaque État membre de 0,5 % par an. Afin de répondre à l'évolution des marchés tant au niveau européen que mondial, une nouvelle augmentation de 2 % des quotas nationaux a été fixée pour la campagne 2008-2009. Pour la suite, dans le cadre de la réforme de la PAC, l'Union européenne a mis en place une hausse progressive des quotas de 1 % par an, de 2009-2010 à 2013-2014, c'est-à-dire jusqu'à leur suppression prévue pour 2015. Au niveau national, cependant, l'augmentation de 1 % du quota a été gelée pour la campagne 2009-2010 puis réévaluée de 2 % pour 2010-2011.

Pour en savoir plus

- www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr - Informations statistiques - Conjoncture - Données mensuelles - Production laitière.
- Agreste Bretagne - Fiches filières - Filière lait - Édition 2014.
- www.agreste.agriculture.gouv.fr - Conjoncture.

Productions animales

Lait

Livraisons mensuelles à l'industrie en 2013

Unité : 1 000 l	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2012
Janvier	108 032	95 749	136 520	90 047	430 353	441 812
Février	99 235	88 930	126 989	125 479	82 602	414 347
Mars	110 053	99 786	139 683	93 345	442 870	455 351
Avril	110 119	98 598	137 341	93 311	439 369	461 060
Mai	116 983	103 760	141 960	99 347	462 045	464 446
Juin	108 515	94 584	131 286	91 476	425 857	427 781
Juillet	106 644	92 549	131 445	90 704	421 337	412 586
Août	104 333	89 403	131 514	89 694	414 938	413 189
Septembre	99 452	84 624	126 583	84 526	395 183	386 962
Octobre	108 332	92 955	138 208	90 500	429 996	402 436
Novembre	106 460	93 248	137 108	89 259	426 078	395 451
Décembre	112 830	99 070	146 361	93 133	451 402	415 744
Total annuel	1 290 989	1 133 257	1 623 487	1 087 945	5 135 678	5 091 165

Source : Agreste, SSP, enquête annuelle laitière, situation mensuelle laitière

7

Production et livraisons de lait à l'industrie en 2013

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2012
Production finale (1 000 hl)	12 931	11 377	16 243	10 877	51 428	51 067
Livraisons						
Livraisons lait entier à l'industrie (1 000 hl)	12 910	11 333	16 235	10 879	51 357	50 912
Nombre de livreurs	3 329	2 740	4 363	2 657	13 089	13 384
Livraisons moyennes (l)	387 801	413 597	372 103	409 464	392 366	380 392
Qualité du lait						
Teneur en matière grasse (g/l)	41,86	41,58	41,34	41,56	41,57	41,51
Teneur en matière protéique (g/l)	32,72	32,73	32,93	32,82	32,81	33,11

Source : Agreste, statistique agricole annuelle, enquête annuelle laitière, Sisa (fichier administratif sur les quotas laitiers)

Quotas laitiers

Campagne 2013-2014	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Nombre de détenteurs de quotas	3 499	2 859	4 365	2 781	13 504	70 629
Quotas laitiers (1 000 l)	1 343 135	1 189 033	1 634 156	1 118 382	5 284 706	25 468 848
Détenteurs quotas Livraisons	3 496	2 843	4 361	2 768	13 468	69 348
Quotas Livraisons (1 000 l)	1 341 514	1 185 586	1 633 161	1 116 925	5 277 185	25 153 481
Détenteurs quotas Vente directe	38	68	37	58	201	5 052
Quotas Vente directe (1 000 l)	1 621	3 448	995	1 457	7 521	315 368

Source : Agreste, Sisa (fichier administratif sur les quotas laitiers)

Productions animales

Viande bovine

Présentation

En 2010, la Bretagne compte 11 700 exploitations agricoles spécialisées en élevage bovin : près de 10 000 en bovins lait, 1 000 en bovins viande et 700 en bovins mixtes (lait et viande). Bien que ce ne soit pas sa première vocation, le cheptel laitier est aussi destiné, in fine, à la production de viande. La production de gros bovins est à différencier de celle des veaux de boucherie.

Après une progression en 2010 et 2011, la production totale de viande bovine en Bretagne baisse fortement en 2012. Elle diminue à nouveau en 2013 avec 155 400 tonnes produites, soit 8 % de moins qu'en 2012.

La production bretonne de viande rouge issue de gros bovins diminue de 9 % entre 2012 et 2013. Toutes les catégories sont touchées par cette baisse : - 11% pour les vaches de réforme, - 13% pour les génisses, - 5% pour les mâles. Les exportations de gros bovins mâles finis et de bovins maigres reculent, de même que les abattages de vaches et de génisses. La consommation de viande bovine pâtit de la baisse du pouvoir d'achat. Elle est globalement en baisse avec des prix au détail qui augmentent plus vite que pour les autres viandes.

Le tonnage de viande de veaux de boucherie produit en 2013 est de 40 200 tonnes, soit une diminution de 6 % par rapport à 2012. Cette production baisse depuis 2007 et atteint son plus bas niveau sur les dix dernières années. La baisse de l'offre s'accompagne d'une réduction de la consommation de viande de veau, tandis que les prix au détail continuent d'augmenter sensiblement.

Le coût des aliments composés pour les gros bovins et pour les veaux reste élevé en 2013. Dans ce contexte, la situation de la filière viande bovine reste tendue.

Définitions

Production de viande bovine : il s'agit de la production d'animaux finis dans le département. C'est la production totale. Elle inclut non seulement la production des exploitants agricoles mais aussi celles des non exploitants.

Veaux de boucherie et viande rosée claire : les veaux de boucherie sont des jeunes bovins mâles et femelles, engraisés au lait maternel ou reconstitué, sans alimentation végétale, ils sont abattus vers 6 mois. Ce régime alimentaire carencé en fer produit une viande rosée claire.

Gros bovins et viande rouge : abattus à un âge plus avancé, les gros bovins sont les génisses et les mâles (taurillons et bœufs) ainsi que les vaches de réformes issues des troupeaux laitiers ou allaitants. Ces gros bovins sont alimentés de fourrages et/ou de céréales ce qui colore leur viande en rouge.

Animaux finis dans le département : ce sont d'une part les animaux engraisés et abattus dans le département, et d'autre part, les animaux engraisés dans le département et abattus hors du département. Dans ce cas, il importe que les animaux exportés soient destinés à un abattage immédiat.

Abattages d'animaux en cas d'épizootie (zoonose ou antre-épizootie) : les plans prophylactiques (encéphalite spongiforme bovine, fièvre aphteuse) conduisent à l'abattage sanitaire des animaux et à leur retrait de la consommation.

Pour en savoir plus

- www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr - Informations statistiques - Conjoncture - Données mensuelles - La viande bovine.

- <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/animaux-de-boucherie/>

Productions animales

Viande bovine

Production de viande bovine en 2013

Unités : NB = nombre de têtes PMN = poids moyen net (kg/animal) PTN = poids total net (tonne de viande nette)		Côtes- d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2012
Vaches de réforme laitières	NB	37 897	34 301	46 812	31 903	150 913	170 278
	PMN	315	305	319	315	314	315
	PTN	11 927	10 444	14 946	10 042	47 358	53 585
Vaches de réforme nourrices	NB	7 260	6 205	9 843	5 538	28 846	31 847
	PMN	383	386	387	382	385	386
	PTN	2 777	2 396	3 808	2 114	11 094	12 302
Toutes vaches de réforme	NB	45 157	40 506	56 655	37 441	179 759	202 125
	PMN	326	317	331	325	325	326
	PTN	14 703	12 840	18 753	12 156	58 452	65 886
Génisses laitières de plus de 2 ans	NB	3 308	2 879	4 292	2 860	13 339	15 065
	PMN	307	300	312	313	308	312
	PTN	1 015	862	1 340	894	4 112	4 707
Génisses viande de plus de 2 ans	NB	7 496	6 669	7 754	5 846	27 765	31 145
	PMN	374	374	368	375	373	376
	PTN	2 803	2 495	2 851	2 194	10 344	11 701
Génisses laitières de 1 an à 2 ans	NB	265	257	413	228	1 163	1 510
	PMN	238	232	217	240	230	233
	PTN	63	60	90	55	267	352
Génisses viande de 1 an à 2 ans	NB	532	450	752	398	2 132	2 611
	PMN	311	298	313	295	306	310
	PTN	166	134	236	118	653	809
Génisses de 6 mois à 1 an	NB	83	92	94	68	337	415
	PMN	137	139	118	146	134	143
	PTN	11	13	11	10	45	59
Total génisses	NB	11 684	10 347	13 305	9 400	44 736	50 746
	PMN	347	345	340	348	345	347
	PTN	4 058	3 565	4 528	3 271	15 422	17 629
Mâles de plus de 2 ans	NB	3 968	4 365	6 173	3 505	18 011	21 295
	PMN	390	382	402	393	393	398
	PTN	1 547	1 669	2 483	1 378	7 078	8 472
Mâles de 1 an à 2 ans	NB	20 393	18 531	32 657	12 844	84 425	86 326
	PMN	408	407	403	400	405	407
	PTN	8 316	7 534	13 172	5 132	34 154	35 094
Mâles de 6 mois à 1 an	NB	157	137	153	117	564	656
	PMN	201	169	165	167	176	205
	PTN	32	23	25	20	99	134
Total mâles	NB	24 518	23 033	38 983	16 466	103 000	108 277
	PMN	404	401	402	397	401	404
	PTN	9 895	9 226	15 680	6 530	41 331	43 700
Ensemble gros bovins	NB	81 359	73 886	108 943	63 307	327 495	361 148
	PMN	352	347	358	347	352	352
	PTN	28 657	25 630	38 961	21 956	115 205	127 215
Total veaux de boucherie	NB	86 688	39 583	133 967	37 890	298 128	318 446
	PMN	136	134	136	129	135	134
	PTN	11 761	5 311	18 266	4 870	40 209	42 660
Ensemble bovins	NB	168 047	113 469	242 910	101 197	625 623	679 594
	PMN	241	273	236	265	248	250
	PTN	40 418	30 941	57 228	26 827	155 413	169 875

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Productions animales

Porcins

Présentation

En 2010, la Bretagne compte 3 400 élevages porcins professionnels, soit 55 % des élevages français. Il s'agit de la 1^{ère} région porcine en France. Elle détient un cheptel de 7,6 millions de têtes en 2013 et représente 58 % de la production française de porcs charcutiers. Le Finistère et les Côtes-d'Armor comptent, respectivement en 2013, 21 % et 19 % des effectifs porcins français. Quant aux deux autres départements bretons, ils représentent chacun une part du cheptel national entre 8 % et 9 %. En 2013, le cheptel porcine breton diminue de 1,4 %, par rapport à 2012. Mais l'évolution est différente selon les catégories d'animaux. Alors que le nombre de porcs charcutiers reste stable (3,1 millions de têtes), celui de truies se réduit de 2,5 % comparé à l'effectif 2012 et de 19 % par rapport à 2003. Cette situation reflète en partie les gains de prolificité dont bénéficient les élevages. La production de viande porcine bretonne diminue de 2 % par rapport à 2012, avec 13,5 millions de porcs charcutiers abattus dans les abattoirs bretons en 2013. Entre 2000 et 2010, le poids net moyen de leur carcasse a gagné 3,5 kg pour atteindre 90 kg/carcasse charcutière. Depuis 2012, il a régressé de 1 kg.

Depuis 2007, la filière porcine subit la hausse du coût de l'aliment. Elle est en crise dans un contexte de fluctuation défavorable des cotations de la viande de porc, de volatilité à la hausse du prix des céréales, d'augmentation des coûts énergétiques, de trésoreries contraintes. Ces difficultés, associées à la mise aux normes des élevages au titre du bien-être des truies gestantes, ont une incidence sur la baisse de l'activité d'abattage sur le Grand Ouest. La fin de l'année 2013 a été marquée par la fermeture de l'abattoir GAD à Lampaul-Guimiliau (Finistère).

Pour en savoir plus

- www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr - Informations statistiques - Conjoncture - Données mensuelles - La viande porcine.
- Agreste Bretagne - Fiches filières - Filière porcine - Édition 2014.
- www.agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/animaux-de-boucherie/

Définitions

Porcelets : tous les porcelets mâles ou femelles, sevrés ou non, non encore entrés en atelier d'engraissement quelle que soit leur destination. Sont inclus les porcelets en atelier de post-sevrage.

Jeunes porcs de 20 kg à 50 kg : jeunes verrats de moins de 50 kg, jeunes truies de moins de 50 kg, porcs d'engraissement.

Truies de 50 kg et plus : jeunes femelles de 50 kg et plus, appelées cochettes, saillies ou non saillies, destinées au remplacement des truies-mères et truies-mères ayant eu au moins une portée. Les truies de réforme sont exclues et placées au poste « porcs à l'engrais ».

Verrats de 50 kg et plus : porcs mâles reproducteurs, non compris réforme.

Porcs à l'engrais de 50 kg et plus : porcs mâles, castrés ou non, ou femelles en cours d'engraissement.

Production de viande porcine : production d'animaux finis par département. Elle inclut la production des exploitants agricoles, mais aussi, théoriquement, celles des non exploitants.

Animaux finis dans le département : ce sont d'une part les animaux engraisés et abattus dans le département, et d'autre part les animaux engraisés dans le département et abattus hors du département. Dans ce cas, ils sont destinés à un abattage immédiat.

Abattages d'animaux liés à des mesures sanitaires : en cas d'épizootie (épidémie) entraînant l'abattage du troupeau, il n'y a pas de production de viande. En cas d'abattage d'animaux dont les carcasses sont achetées par l'État pour être détruites par défaut de contrôle, il y a production de viande.

Carcasse : animal saigné, évidé, sans langue, sans soies, sans ongles et sans organes génitaux.

Productions animales

Porcins

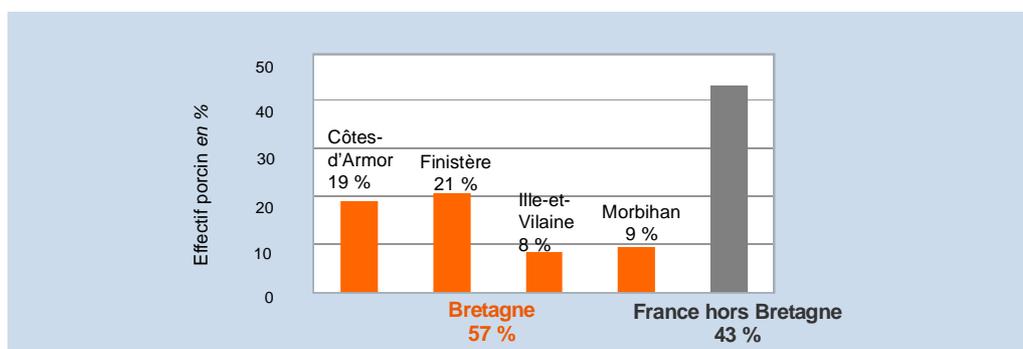
Effectifs en fin d'année en 2013

Unité : tête	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2012
Porcelets	921 650	1 082 300	390 400	435 800	2 830 150	2 870 600
Jeunes porcs de 20 kg à 50 kg	371 500	355 100	170 220	203 600	1 100 420	1 144 110
Truies de 50 kg et plus	195 500	192 500	81 850	89 820	559 670	574 250
Verrats de 50 kg et plus	2 150	1 495	1 215	1 040	5 900	6 230
Porcs à l'engrais de 50 kg et plus	1 023 800	1 119 800	471 900	505 830	3 121 330	3 129 590
Ensemble espèce porcine	2 514 600	2 751 195	1 115 585	1 236 090	7 617 470	7 724 780

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

7

Part des départements bretons dans le cheptel porcine français en 2013



Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Production de viande porcine en 2013

Unités :		Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2012
NB = nombre de têtes							
PMN = poids moyen net (kg/animal)							
PTN = poids total net (tonne de viande nette)							
Porcelets	NB	1 480	850	1 760	2 210	6 300	6 560
	PMN	19	19	16	17	17	18
	PTN	27	16	29	38	109	118
Porcs charcutiers	NB	4 484 560	4 701 850	2 044 320	2 310 440	13 541 170	13 812 000
	PMN	89	89	89	89	89	89
	PTN	400 471	418 465	182 762	206 553	1 208 251	1 229 400
Truies et verrats de réforme	NB	77 500	55 550	31 200	26 180	190 430	185 210
	PMN	154	152	162	162	156	156
	PTN	11 943	8 460	5 051	4 239	29 693	28 840
Ensemble porcins	NB	4 563 540	4 758 250	2 077 280	2 338 830	13 737 900	14 003 770
	PMN	90	90	90	90	90	90
	PTN	412 441	426 941	187 842	210 829	1 238 054	1 258 358

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Productions animales

Volailles - Œufs

Présentation

Avec 560 550 tonnes en 2013, la production bretonne de **viande de volailles de chair** baisse de 1,3 % par rapport à 2012. La région assure toujours plus du tiers de la production nationale.

Cependant la situation est assez contrastée selon les espèces, notamment pour les deux catégories de volailles les plus présentes.

Concernant la filière **poulet de chair**, la production augmente de 3,2 % en Bretagne par rapport à 2012. Les 358 100 tonnes produites en 2013 représentent le tiers de la production nationale. Mais l'arrêt des restitutions européennes aux exportations provoque de fortes tensions dans le secteur poulet-export. Dans le même temps, les exportations françaises de viande de poulet évoluent favorablement et les importations diminuent légèrement. La filière **dinde** est toujours en repli. Le nombre d'animaux abattus recule de 12,2 % par rapport à 2012, après une baisse de 7,4 % lors de la campagne précédente. Avec 155 600 tonnes, la viande de dinde représente 46 % de la production nationale. Le poids des carcasses augmente de 1,7 %, signe de mauvaise fluidité du marché. Au niveau national, les exportations fléchissent et la consommation de viande de dinde diminue.

La production régionale d'**œufs** assure 44 % de la production nationale. En un an, elle augmente de 22,4 % pour les œufs de consommation et de 0,8 % pour les œufs à couver. En 2013, le secteur de l'œuf de consommation est en surproduction, après la raréfaction de l'offre en 2011 et 2012, liée à la mise aux normes européennes des cages de poules pondeuses.

(suite page suivante)

Pour en savoir plus

- Agreste Bretagne - Fiches filières - Filière volailles de chair - Filière volailles de ponte - Édition 2014

- Agreste Bretagne - Conjoncture mensuelle

- Agreste Bretagne - Avril 2013 - n° 3 - 4 - pages - « Résultats du recensement agricole 2010 - Aviculture : une volaille française sur trois est bretonne ».

Définitions

Production de viande : il s'agit de la production d'animaux finis dans la région. C'est la production des exploitations agricoles seules.

Animaux finis dans la région : ce sont d'une part les animaux engraisés et abattus dans la région, et d'autre part les animaux engraisés dans la région et abattus hors de la région. Dans ce cas il importe que les animaux exportés soient destinés à un abattage immédiat.

Poulets de chair : il s'agit des animaux en cours d'engraissement, y compris les coqs et les coquelets.

Carcasse : animal saigné, plumé (ou dépouillé), éviscéré avec abats.

Productions animales

Volailles - Œufs

Production de viande de volailles de chair en 2013

Unités : NB = millier de têtes PMN = poids moyen net (g/tête) PTN = poids total net (tonne de viande nette)		Bretagne	Bretagne 2012	Part Bret. / France (%)
Coqs et poules de réforme	NB	17 610	16 537	41
	PMN	1 351	1 350	
	PTN	23 787	22 331	38
Poulets de chair et coquelets	NB	308 146	299 403	38
	PMN	1 162	1 159	
	PTN	358 084	346 880	34
Canards à rôtir	NB	8 135	8 675	19
	PMN	2 417	2 433	
	PTN	19 665	21 106	17
Dindes et dindons	NB	19 820	22 562	43
	PMN	7 853	7 718	
	PTN	155 641	174 134	46
Oies à rôtir	NB	1	1	0
	PMN	2 400	2 700	
	PTN	2	3	0
Pintades	NB	2 552	2 573	9
	PMN	1 161	1 158	
	PTN	2 963	2 979	7
Cailles d'élevage	NB	2 167	2 118	4
	PMN	187	185	
	PTN	405	393	4
Total volailles de chair	PTN	560 548	567 826	34

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

7

Production d'œufs de consommation de poule en 2013

Unités : NB = nombre moyen de pondeuses (millier) PMA = production moyenne annuelle par pondeuse (unité) PT = production totale (millier)		Bretagne	Bretagne 2012	Part Bret. / France (%)
Œufs de consommation	NB	20 150	16 460	43
	PMA	298	298	
	PT	6 003 860	4 905 920	44
Œufs à couver	NB	4 415	4 380	42
	PMA	189	189	
	PT	834 660	828 040	41

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Productions animales

Volailles - Lapins

Présentation *(suite de la page précédente)*

En dehors des filières poulet de chair et dinde, la Bretagne a également développé des productions moins conventionnelles comme le **canard, la pintade ou l'oie**.

Par rapport aux productions nationales, la région représente 18 % des canards à rôtir et 14 % des pintades.

La production de **volailles grasses** en Bretagne n'est pas négligeable. Depuis quelques années, des entreprises agro-alimentaires du Sud-Ouest spécialisées dans le gavage et le foie gras démarchent des producteurs bretons afin qu'ils intègrent leur réseau de production.

Ainsi, en 2013, l'effectif de **canards à gaver** présent en Bretagne augmente de 4,5 %, soit 6 % de l'effectif national. La production de foie gras correspondante est de 438 tonnes.

Pour la filière **oie grasse**, le cheptel breton représente 13 % du cheptel national, avec une production de 349 tonnes de viande en 2013, en forte baisse par rapport à 2012. La production de foie gras correspondante est d'environ 48 tonnes.

Pour la filière cunicole bretonne, en 2013, l'effectif diminue de 7,1 % par rapport à 2012. Dans le même temps, la production de viande de **lapin** diminue de 6,5 % par rapport à l'année précédente avec 11 610 tonnes.

Définitions

Production de viande : il s'agit de la production d'animaux finis dans la région. C'est la production des exploitations agricoles seules.

Animaux finis dans la région : ce sont d'une part les animaux engraisés et abattus dans la région, et d'autre part les animaux engraisés dans la région et abattus hors de la région. Dans ce cas il importe que les animaux exportés soient destinés à un abattage immédiat.

Carcasse : animal saigné, plumé (ou dépouillé), éviscéré avec abats.

Effectifs : ils sont estimés en fin d'année, à l'exception des dindes et dindons, des pintades et des oies pour lesquels c'est une estimation au 1^{er} octobre.

Poules pondeuses : femelles déjà entrées en ponte, y compris les poules réformées.

Poulettes : jeunes femelles destinées à la ponte d'œufs, à couver ou de consommation. Elles peuvent être au stade de poussins ou de poulettes démarrées.

Poulets de chair : il s'agit des animaux en cours d'engraissement, y compris les coqs et les coquelets.

Lapines reproductrices : ce sont les femelles ayant mis bas au moins une fois. Les lapines mères élevées pour le poil sont comptées dans ce poste.

Voir aussi page précédente le tableau sur la production d'œufs de consommation.

Pour en savoir plus

- <http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/La-volaille-de-chair>

Productions animales

Volailles - Lapins

Production de volailles grasses et de lapins en 2013

Unités : NB = millier de têtes PMN = poids moyen net (g/tête) PTN = poids total net (tonne de viande nette)		Bretagne	Bretagne 2012	Part Bret. / France (%)
Canards gras	NB	1 228	1 256	3
	PMN	3 229	3 231	
	PTN	3 965	4 058	2
<i>dont foies gras</i>	PMN	357	357	
	PTN	438	449	2
Oies grasses	NB	73	85	13
	PMN	4 778	4 591	
	PTN	349	390	9
<i>dont foies gras</i>	PMN	653	628	
	PTN	48	53	10
Lapins	NB	8 346	8 986	23
	PMN	1 391	1 382	
	PTN	11 610	12 420	22

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

7

Effectifs en fin d'année en 2013

Unité : millier de têtes	Bretagne	Bretagne 2012	Part Bret. / France (%)
Poules pondeuses d'œufs à couvrir	4 415	4 380	42
Poules pondeuses d'œufs de consommation	20 150	16 460	42
Poulettes	13 010	12 460	52
Poulets de chair (y c. coqs et coquelets)	52 130	51 980	34
Ensemble Gallus	89 705	85 280	38
Canards à gaver	805	770	6
Canards à rôtir	2 210	2 520	18
Dindes et dindons	8 715	9 920	44
Oies à rôtir et à gaver	30	38	6
Pintades	1 535	1 570	14
Cailles d'élevage	283	270	3
Lapines reproductrices	116	125	14

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Productions animales

Caprins - Ovins

Présentation

Depuis quelques décennies, les exploitants bretons se sont spécialisés en élevage, principalement pour les productions laitière, bovine et hors-sol. La Bretagne est loin des zones traditionnelles d'élevage ovin et caprin, toutes situées au sud de la Loire. Pour la région, le poids économique de ces secteurs reste marginal, à peine 0,1 % de la production agricole bretonne et 1,5 % en valeur de la production ovine et caprine française.

Le cheptel ovin breton diminue de 4,5 % en 2013. Il approche les 71 600 têtes. L'Ille-et-Vilaine concentre environ 30 % du troupeau régional. Les élevages de plus de 100 brebis sont assez disséminés en Bretagne, mais quelques zones présentent une densité plus importante : le sud-ouest des Côtes-d'Armor, les herbues de la baie du Mont-Saint-Michel avec l'agneau des prés-salés, la région du sud de Janzé, la presqu'île de Sarzeau et Belle-Ile-en-Mer.

Le cheptel caprin breton évolue peu entre 2012 et 2013. Il compte près de 27 000 têtes, majoritairement présentes en Ille-et-Vilaine.

La production de viande ovine baisse de 2,8 % entre 2012 et 2013 et le poids moyen à l'abattage se maintient autour de 19 kg. La production de viande caprine progresse, pour sa part, de 3,6 % entre 2012 et 2013 et le poids moyen des animaux abattus se maintient également autour de 9 kg.

La production bretonne de lait de chèvre reste marginale. En 2013, les livraisons de lait pour l'industrie s'élèvent à 1,35 million de litres et concernent 60 producteurs. Elles proviennent pour l'essentiel du département d'Ille-et-Vilaine, le complément régional étant apporté par le Morbihan.

Définitions

Chèvres : femelles ayant mis bas au moins une fois, y compris celles en instance de réforme ou réformées.

Brebis-mères : femelles ayant déjà agnelé au moins une fois, y compris celles en instance de réforme ou réformées.

Chevreaux de lait : jeunes chevreaux, tétant encore, produits pour la viande sous cette appellation.

Agneaux de lait : jeunes agneaux, tétant encore, produits pour la viande sous cette appellation.

Production de viande : il s'agit de la production d'animaux finis dans le département. C'est la production totale, qui inclut non seulement la production des exploitants, mais aussi, théoriquement, celle des non exploitants.

Animaux finis dans le département : ce sont d'une part les animaux engraisés et abattus dans le département, et d'autre part les animaux engraisés dans le département et abattus hors du département. Dans ce cas il importe que les animaux exportés soient destinés à un abattage immédiat.

Carcasse : animal saigné, dépouillé, éviscéré.

Pour en savoir plus

- <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/animaux-de-boucherie/>

Productions animales

Caprins - Ovins

Évolution des effectifs de caprins et ovins en Bretagne

Unité : tête	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Chèvres	19 423	20 778	21 388	20 489	19 675	19 750
Ensemble espèce caprine	26 174	28 724	29 620	28 380	26 883	26 969
Brebis-mères	63 509	55 228	53 623	51 555	50 512	48 964
Ensemble espèce ovine	92 500	81 370	78 481	75 373	75 817	71 568

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Évolution de la production de viande caprine et ovine en Bretagne

Unité		2008	2009	2010	2011	2012	2013
NB = nombre de têtes PMN = poids moyen net (kg/animal) PTN = poids total net (tonne de viande nette)							
Viande caprine							
Chevreaux de lait	NB	16 102	16 638	16 755	16 577	16 520	17 118
	PMN	6	6	6	6	6	6
	PTN	93	100	102	100	106	109
Autres chevreaux	NB	3 919	4 253	4 087	4 155	4 037	4 046
	PMN	9	9	10	10	10	10
	PTN	36	39	40	42	41	41
Caprins de réforme	NB	3 608	3 631	3 663	3 636	3 503	3 620
	PMN	21	21	21	20	20	21
	PTN	75	75	75	74	71	75
Ensemble caprins	NB	23 629	24 522	24 505	24 368	24 060	24 784
	PMN	9	9	9	9	9	9
	PTN	204	213	217	216	217	225
Viande ovine							
Agneaux (n. c. agneaux de lait)	NB	82 179	78 765	77 454	75 112	74 471	71 640
	PMN	18	18	18	18	18	18
	PTN	1 488	1 437	1 389	1 350	1 343	1 286
Moutons et ovins de réforme	NB	14 983	17 844	17 734	16 879	15 730	15 985
	PMN	24	23	23	23	24	24
	PTN	426	419	410	394	370	380
Ensemble ovins	NB	100 162	96 609	95 188	91 991	90 201	87 625
	PMN	19	19	19	19	19	19
	PTN	1 913	1 856	1 799	1 744	1 713	1 666

source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Production de lait de chèvre en 2013

Unité : hectolitre	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2012
Production traite finale	5 000	4 350	78 048	72 560	159 958	172 544
<i>Dont livraisons à l'industrie</i>	0	0	73 548	61 160	134 708	147 294

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

Productions animales

Équidés

Présentation

En 2013, l'estimation du nombre de chevaux présents dans les exploitations agricoles bretonnes est de l'ordre de 23 600, contre 25 800 il y a dix ans. Les chevaux de selle sont les plus nombreux, avec près de 19 000 têtes. Les chevaux de trait approchent les 3 800 têtes : on en trouve dans les quatre départements, mais ils sont davantage présents dans les Côtes-d'Armor.

Le Cheval Breton est la race de trait prédominante en Bretagne. On distingue le Trait Breton, autrefois utilisé dans l'agriculture pour les tractions lourdes du Trait Postier Breton, cheval d'attelage par excellence car plus léger et plus énergique. Ces chevaux ont bénéficié de mesures en faveur des espèces menacées dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) 2007-2013. Les Haras nationaux se sont engagés par le passé dans une politique de promotion du cheval de trait dans ses différentes utilisations, qu'elles soient d'ordre culturel et traditionnel (débardage, traction lourde, attelage de loisir) ou sportif (concours complet d'attelage). Malgré ce soutien, leur effectif accuse une légère baisse, et ceux des autres équidés, ânes, mulets et bardots, restent marginaux.

En 2013, le nombre de juments saillies, de sang et de trait, a diminué d'environ 14 % par rapport à 2012. Globalement, l'activité des étalons privés augmente au détriment des étalons des haras nationaux. L'insémination artificielle de sperme frais ou congelé est largement utilisée en reproduction équine. De ce fait, la semence provient en partie d'étalons stationnés hors de la région.

Définitions

Effectifs : animaux appartenant aux exploitants agricoles ou hors exploitations agricoles.

Chevaux de selle, sport, loisirs et course : chevaux inscrits à un livre généalogique ou sans pedigree, propres à être utilisés comme chevaux de selle ou à le devenir.

Chevaux lourds : animaux de races lourdes, de trait ou destinés à la boucherie.

Équidé d'Origine Constatée (OC) : Équidé issu d'un croisement non reconnu par un stud-book.

Équidé d'Origine Non Constatée (ONC) : Équidé n'ayant pas d'origines certifiées et reconnues.

Étalons en activité : étalons ayant réalisé au moins une saillie l'année considérée.

Nombre de saillies par étalon : les juments saillies par plusieurs étalons (revues) sont comptabilisées pour chacun d'eux.

Nombre de juments saillies : les juments saillies par plusieurs étalons ne sont comptées qu'une seule fois ; c'est le dernier étalon utilisé qui est retenu.

L'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE), établissement public à caractère administratif, est l'opérateur public unique pour toute la filière équine, de l'élevage du cheval aux sports équestres de haut niveau.

Les données sont issues des informations de la base de données **SIRE (Système d'Information Relatif aux Équidés)** enregistrées dans le cadre de la monte publique. Ce fichier central répertorie l'ensemble des équidés identifiés et immatriculés en France.

Pour en savoir plus

- www.haras-nationaux.fr

Productions animales

Équidés

Effectifs en fin d'année en 2013

Unité : tête	Bretagne	Bretagne 2012
Chevaux de selle, sport, loisirs et course	18 882	19 226
Chevaux lourds	3 757	3 759
Ensemble espèce chevaline	22 639	22 985
Ânes, mulets, bardots	1 026	1 037
Ensemble équidés	23 665	24 022

Source : Agreste, Draaf Bretagne, statistique agricole annuelle

7

Naissances par type d'équidés en 2013

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Chevaux d'hippodrome	165	79	407	150	801
Chevaux de sport et de loisirs	211	277	280	262	1 030
Chevaux de traits	409	297	154	218	1 078
Poney	55	s	s	79	236
Ânes	0	s	s	7	15
Total équidés	840	713	891	716	3 160
<i>Rappel 2012</i>	960	838	938	872	3 608

Source : IFCE - SIRE

Effectif des étalons et nombre de saillies en 2013

	Nombre d'étalons				Bretagne	
	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Nbre d'étalons	Nbre de saillies
Pur-sang et trotteurs	s	s	s	9	31	608
Chevaux de selle	40	43	44	53	163	725
Poney	25	23	16	38	102	464
Chevaux de trait	80	43	35	41	197	1 999
Ânes	s	s	s	4	8	27
Total équidés	152	111	111	127	501	3 823
<i>Rappel 2012</i>	168	116	116	145	545	4 474

Source : IFCE - SIRE

Prix

Légumes

Présentation

En 2013, l'indice national des prix à la production pour les légumes frais augmente de 0,9 % par rapport à 2012. Il est le deuxième meilleur indice depuis 10 ans. C'est une des conséquences directes des conditions climatiques qui ont permis un écoulement, en continu, de la production française, et bretonne en particulier (choux-fleurs, poireaux...). En Bretagne, le prix moyen des choux-fleurs sur la campagne augmente de 46,8 %. En début de campagne, l'offre est inhabituellement basse pour l'époque pour cause d'emblavements en repli et de caprices météorologiques. À l'exception de la période de Noël, le marché est assez porteur. Cependant, des aléas climatiques importants perturbent l'approvisionnement des marchés en légumes à partir de janvier. Le chou-fleur subit trois vagues de froid successives provoquant une hausse des cours. En artichaut, la campagne 2013 est dominée par les aléas climatiques. D'une part, les conditions météorologiques fraîches, humides et très nuageuses de l'hiver et du printemps entraînent un retard de précocité d'environ trois semaines. D'autre part, les températures élevées de l'été limitent les rendements. Commercialement, le manque de volumes (- 10 % à - 30 %) amplifie les effets conjoncturels du marché. En dépit de l'irrégularité des cours, la valorisation des gros globuleux de Bretagne est bonne. La valorisation moyenne de l'artichaut camus sur la campagne est 36,6 % supérieure à celle de 2012. En 2013, la récolte de pommes de terre primeur progresse fortement (+ 18,5 %) par rapport à la campagne 2012 qui avait eu un volume de production faible. Bien que l'offre soit en hausse en Bretagne, elle recule de 1 % par rapport à la campagne précédente en France. Le prix moyen augmente de 4,2 % comparativement au prix moyen de la campagne 2012.

Pour en savoir plus

- <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/legumes/>

- <http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/La-conjoncture-mensuelle>

Définitions

CERAFEL

Anciennement Comité Économique Agricole Régional "Fruits et Légumes" de la Région Bretagne, il est désormais, depuis les réformes successives de l'organisation commune des marchés et de l'organisation économique de la filière des fruits et légumes intervenues en début d'année 2008, une Association d'Organisations de Producteurs (AOP) reconvenue par arrêté du 4 décembre 2008 paru au JO le 5 février 2009. Cette AOP multi-produits réalise des actions de coordination de ses OP membres sur les principaux produits bretons, tant sur le plan économique que technique. Ses principales missions visent à harmoniser et à mettre en œuvre des règles communes de production, de commercialisation, de mise en marché et de prix. Elles organisent également les mesures qui s'imposent en cas de rupture de marché, en mettant en place le financement nécessaire à ces interventions. Elle regroupe sept Organisations de Producteurs (OP) et représente près de 2 100 exploitations en fruits, légumes frais, horticulture et plants de pommes de terre. Elle contrôle directement ou indirectement la quasi-totalité de la production (de 50 % de la production d'oignons à 99 % de celle des artichauts). L'essentiel de l'information disponible provient de cette source.

La campagne de commercialisation des choux-fleurs s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin. Elle se divise en trois campagnes : été (du 01-07 au 31-08), automne (du 01-09 au 31-12) et hiver-printemps (du 01-01 au 30-06).

Prix moyen : prix moyen pondéré.

Prix brut : prix moyen + retenue cotisation groupement producteurs + frais Cerafel.

Prix net : prix brut - retenues en tous genres.

Prix Légumes

Choux-fleurs - Campagne 2012

Unité : euro/tête	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Bretagne	Bretagne Rappel 2011
Prix brut					
Juillet	0,526	0,459	0,541	0,508	0,603
Août	0,328	0,316	0,338	0,322	0,422
Septembre	0,790	0,778	0,858	0,813	0,484
Octobre	0,561	0,583	0,689	0,612	0,383
Novembre	0,483	0,475	0,495	0,482	0,274
Décembre	0,708	0,704	0,792	0,718	0,519
Janvier	0,451	0,431	0,415	0,437	0,576
Février	0,563	0,539	0,475	0,545	0,777
Mars	0,835	0,827	0,826	0,830	0,302
Avril	0,799	0,781	0,706	0,781	0,509
Mai	0,891	0,987	0,858	0,961	0,472
Juin	1,392	1,695		1,688	0,338
Prix moyen	0,638	0,670	0,641	0,656	0,447
Prix moyen net	0,571	0,602	0,560	0,587	0,407

Source : Agreste, Draaf Bretagne, Srise, RNM

8

Artichauts camus - Campagne 2013

Unité : euro/kg	Côtes-d'Armor	Finistère	Bretagne	Bretagne Rappel 2012
Prix brut				
Mai	1,596	1,518	1,546	0,784
Juin	0,920	0,829	0,875	0,420
Juillet	0,592	0,544	0,569	0,488
Août	0,717	0,672	0,687	0,503
Septembre	0,603	0,639	0,623	0,691
Octobre	0,570	0,599	0,583	0,844
Novembre	0,794	0,861	0,827	0,796
Décembre	1,587	1,574	1,578	0,766
Prix moyen	0,758	0,721	0,739	0,541
Prix moyen net	0,716	0,678	0,696	0,495

Source : Agreste, Draaf Bretagne, Srise, RNM

Pommes de terre primeur - Campagne 2013

Unité : euro/kg	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Bretagne	Bretagne 2012
Prix brut					
Mai	0,897	1,089	1,035	1,057	0,688
Juin	0,546	0,627	0,724	0,591	0,411
Juillet	0,445	0,497	0,278	0,440	0,335
Août	0,325	0,445	0,246	0,314	0,306
Prix moyen net 2013	0,414	0,570	0,248	0,443	
Prix moyen net 2012	0,376	0,539	0,332	0,425	

Source : Agreste, Draaf Bretagne, Srise, RNM

Prix Céréales

Présentation

La France est le premier pays exportateur européen avec un volume total de céréales exportées de l'ordre du tiers de la production. En 2014, la collecte de céréales française s'élève à 63 millions de tonnes. Dans un contexte mondial de récoltes abondantes, les prix des céréales accusent une forte baisse comparés à la campagne 2012/ 2013.

En Bretagne, après les fortes progressions constatées depuis ces dernières années, les prix des céréales en 2014 chutent. Par rapport à la campagne 2012/2013, les prix régressent de 19 % à 26 % pour 4 céréales : blé, orge, triticale, et maïs. L'avoine, pour sa part, reste la céréale dont le prix baisse le plus en l'espace d'une année, avec une perte de 39 %. Actuellement, les prix plus compétitifs du maïs encouragent les éleveurs à préférer cette céréale au blé ou à l'orge dans la fabrication d'aliments du bétail.

Depuis 2004, les évolutions des prix du blé et du maïs présentent une symétrie signifiant que quelque soit le niveau géographique, Bretagne ou France, les prix évoluent de la même manière. De plus, les prix bretons pour le blé ou le maïs grain sont toujours inférieurs ou égaux aux prix France. Les producteurs bretons livrent 100 % de leur production à la récolte et bénéficient alors de prix hors spéculation. Dans les bassins de production spécialisés en céréales, les producteurs stockent leur récolte et vendent au fil de la campagne. Les prix évoluent alors en fonction des conditions de marché.

Définitions

Le prix des céréales

Le calcul des prix payés aux producteurs présentés ici résulte d'une moyenne pondérée des prix d'achats des organismes stockeurs par les volumes collectés dans chaque région française. Ces prix d'achats sont issus de la comptabilité matière des organismes stockeurs qui bénéficient de la garantie de financement de FranceAgriMer donnée aux banques. Ils sont actualisés et consolidés chaque trimestre, intégrant donc les compléments de prix apportés en cours de campagne, afin d'obtenir au dernier trimestre un prix moyen de campagne complet.

Le prix d'achat correspond au prix payé aux producteurs y compris les bonifications et réfections et non compris la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée). C'est encore le prix rendu silo chez le collecteur.

Les prix indiqués pour la récolte d'une année donnée sont définitivement arrêtés au 30 juin de l'année suivante.

Pour en savoir plus

<http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/La-conjoncture-mensuelle>

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/grandes-cultures-et-fourrages/cereales/>

<http://www.franceagrimer.fr/filiere-grandes-cultures/Cereales>

Prix Céréales

Prix des céréales en Bretagne

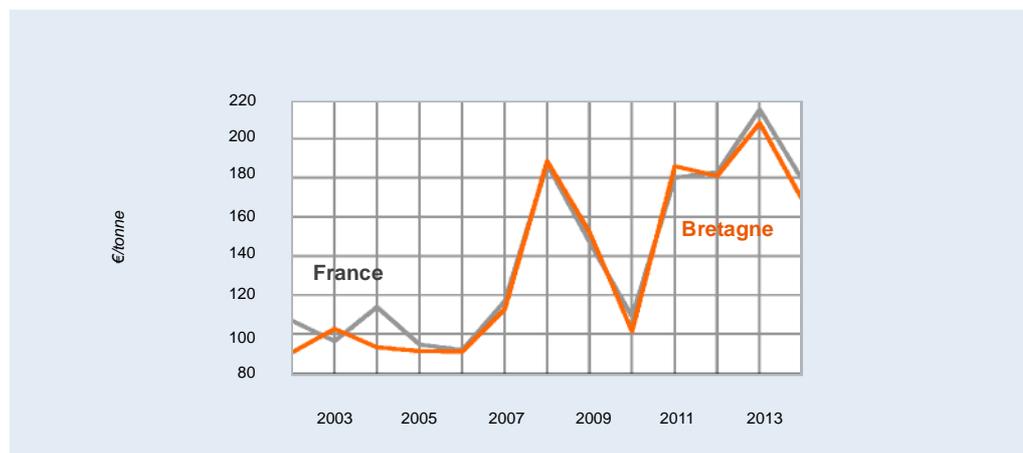
Unité : €/tonne	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	Évolution 2013 - 2014 (en %)
Blé tendre	152	102	186	181	208	169	- 19
Orge	147	86	165	172	196	152	- 22
Maïs grain	81	104	173	155	175	129	- 26
Avoine	151	80	145	170	202	123	- 39
Triticale	146	86	169	162	191	147	- 23

Source : Draaf Bretagne - FranceAgriMer

* Récolte 2013 - prix au 30 juin 2014

Évolution du prix du blé

8



Source : Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Évolution du prix du maïs



Source : Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Prix

Gros bovins

Présentation

Jusqu'à l'été 2013, les cours des **femelles** ont poursuivi leur croissance entamée à la fin de l'année 2011. Le manque de disponibilités a créé une tension sur le marché français et tiré les prix à la hausse. Cependant, malgré la faiblesse de la demande, en France et dans les principaux pays consommateurs de l'Union européenne, la baisse saisonnière des cours a eu lieu, et de façon prononcée : l'été chaud et sec a renforcé la morosité de la consommation. La sortie d'importants volumes à l'automne, alors que la consommation ne montrait pas plus de dynamisme, a accentué le repli des cours. Il a fallu attendre les dernières semaines de l'année pour que les prix remontent légèrement, après être passés sous les niveaux de 2012. Les vaches de moins bonnes conformations (de races laitières) ont subi les pertes de valeur les plus importantes. En moyenne sur l'année, les prix des vaches sont restés supérieurs à ceux de 2012 : + 11,6 % pour les **vaches R3**, + 4,1 % pour les vaches P3. Les évolutions ont été similaires pour les prix des génisses, avec un prix moyen annuel en hausse de 12,5 % pour les **génisses R3**. Le report de la demande française sur la viande jeune bovin a stabilisé les cours de ces gros bovins, qui auraient pu chuter compte tenu de la hausse de la production. Les prix ont été ponctuellement influencés par ceux des vaches, notamment à la baisse en fin d'été, mais ils ont terminé l'année au niveau où ils l'avaient commencé. En moyenne annuelle, les cours des **jeunes bovins** ont été proches de ceux de 2012 : + 1,2 % pour les **jeunes bovins R3**. En bœuf, la tendance à la hausse des cours a suivi celle des vaches et des génisses. Le cours moyen annuel du **bœuf R3** est supérieur de 10,1 % par rapport à celui de 2012.

Définitions

La cotation des **gros bovins au stade « entrée-abattoir »** a été réformée en janvier 2012, en vue d'améliorer la représentativité et la précision des grilles de cotation. Le découpage géographique est passé de dix zones à quatre bassins redessinés en fonction des flux de production et d'abattage, permettant de rassembler un effectif représentatif. Les typologies d'animaux cotées ont été également redéfinies. Le type d'animaux : viande, lait ou mixte est pris en compte. Et pour certaines catégories d'animaux, jeunes bovins, bœufs, génisses et vaches de race à viande, le type racial est distingué : Blonde d'Aquitaine, Charolaise ou Limousine, ainsi que l'âge et le poids. La classification est également affinée pour permettre de coter au « tiers de classe ». Les **gros bovins** sont définis comme des animaux ayant un poids vif supérieur à 300 kg. En pratique et par mesure de simplification, cette définition s'applique à tous les bovins de plus de 8 mois. Les cotations sont établies à partir des prix hors taxes payés aux fournisseurs à l'entrée de chaque abattoir. Les frais occasionnés pour amener l'animal à l'abattoir sont inclus dans le calcul du prix.

Textes de référence :

- Décret n°2012-175 du 6 février 2012 relatif au dispositif d'établissement des cotations pour les marchés des viandes et des œufs ;
- Arrêté du 9 août 2013 modifiant l'arrêté du 6 février 2012 fixant les modalités d'établissement des cotations pour le marché des gros bovins « entrée abattoir » ;
- Circulaire DGPAAT/SDPM/C2013-3027 du 5 mars 2013 relative au dispositif de cotations gros bovins « entrée abattoir ».

Pour en savoir plus

- www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/La-viande-bovine

- www.agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/animaux-de-boucherie/bovins/

- www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-rouges

Prix Gros bovins

Avertissement : depuis janvier 2012, un nouveau système de cotations des gros bovins est appliqué, avec un élargissement de la zone géographique au bassin Grand Ouest et une grille plus détaillée qui fait mention de la race (viande, mixte ou lait). Les séries ne sont donc plus exactement comparables pour les génisses viande, vaches P et R.

État d'engraissement 3

Unité: euro/kg carcasse	Bœufs R		Génisses R		Jeunes Bovins R		Vaches P	Vaches R
	BGO*	France	BGO*	France	BGO*	France	BGO*	BGO*
Janvier	4,200	4,168	4,300	4,276	3,910	3,902	3,240	4,280
Février	4,280	4,238	4,370	4,360	3,940	3,930	3,380	4,360
Mars	4,330	4,288	4,430	4,435	3,960	3,960	3,440	4,440
Avril	4,340	4,320	4,470	4,488	3,890	3,898	3,410	4,500
Mai	4,420	4,388	4,550	4,578	3,880	3,892	3,500	4,570
Juin	4,470	4,410	4,600	4,645	3,850	3,853	3,490	4,600
Juillet	4,490	4,472	4,600	4,668	3,890	3,886	3,520	4,600
Août	4,390	4,383	4,500	4,568	3,890	3,890	3,430	4,500
Septembre	4,280	4,268	4,380	4,435	3,810	3,813	3,240	4,370
Octobre	4,150	4,134	4,270	4,306	3,810	3,800	3,130	4,260
Novembre	4,110	4,070	4,200	4,235	3,860	3,840	3,030	4,160
Décembre	4,110	4,008	4,140	4,190	3,900	3,893	2,930	4,100
Moyenne 2013	4,298	4,262	4,401	4,432	3,883	3,880	3,312	4,395
<i>Rappel 2012</i>	<i>3,903</i>	<i>3,843</i>	<i>3,913</i>	<i>3,979</i>	<i>3,838</i>	<i>3,845</i>	<i>3,181</i>	<i>3,939</i>

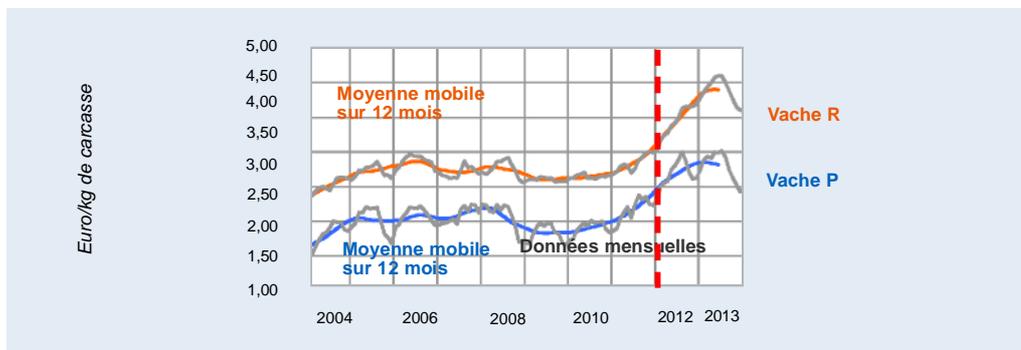
* Bassin Grand Ouest

Source : Draaf Bretagne - FranceAgriMer

8

Évolution des prix des vaches de réforme

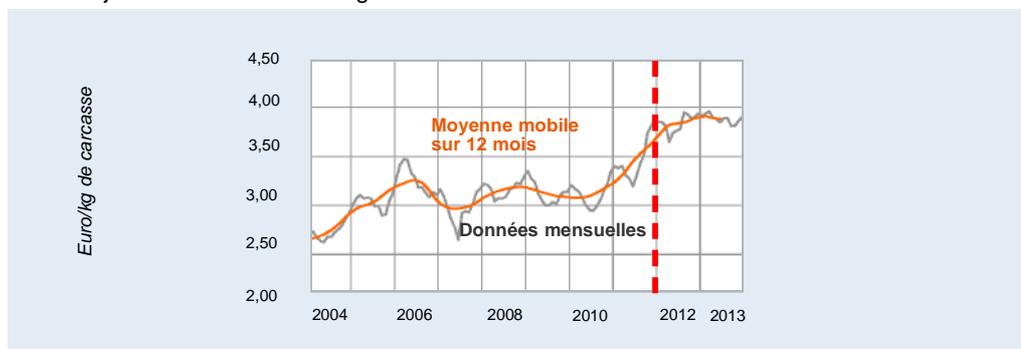
Cotation vache R et vache P - Bassin Grand Ouest



Source : Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Évolution du prix des jeunes bovins

Cotation jeune bovin R - Bassin grand Ouest



Source : Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Prix Veaux

Présentation

En 2013, la production de veaux de boucherie a été freinée par l'augmentation des coûts de production et le repli de la demande de viande de veau. Elle subit une diminution ininterrompue depuis 24 mois consécutifs. Les prix sont restés dépendants des niveaux de consommation et ont donc subi une diminution.

Les cours du veau de boucherie ont été orientés à la baisse dès le début de l'année, de façon marquée et durable, pour la première fois depuis quatre ans. Le repli s'est intensifié à partir du mois d'avril et jusqu'à la fin du mois d'août, les prix passant sous les niveaux de 2012 et même de 2011 pendant quelques semaines, avec des valeurs inférieures à 6 €/kg. Malgré une production revue à la baisse, les cours se sont dégradés. La tendance s'est toutefois inversée vers la fin de l'été, grâce notamment à la reprise de la consommation et au manque de viande de veau française. Sur les quatre derniers mois de l'année, les cours ont gagné 0,52 € soit une hausse de 8,9 % et ils terminent en fin d'année à un niveau supérieur de 0,5 % par rapport aux prix de décembre 2012.

Comme pour le veau de boucherie, le prix du veau de 8 jours destiné à l'engraissement baisse sur un an. Les prix des veaux de 45 kg à 50 kg mâles laitiers destinés à l'engraissement sont restés tout au long de l'année sous les niveaux de 2012 (- 16,5 % sur la moyenne annuelle). Cette baisse des prix des petits veaux s'explique par l'importance de l'offre et en particulier lors du pic des vêlages, par la faiblesse de la consommation, par le repli des prix des veaux finis et par la hausse des coûts de production. Fin 2013, l'Ipampa de l'aliment d'allaitement pour veaux a atteint les niveaux les plus hauts enregistrés depuis au moins janvier 2005.

Définitions

La cotation des veaux au stade « entrée abattoir » a été réformée en février 2013 en vue d'améliorer la représentativité et la précision des grilles de cotation.

Le découpage géographique est passé de cinq zones à trois bassins redessinés en fonction des flux de production et d'abattage, permettant de rassembler un effectif représentatif. Les deux bassins Ouest et Nord/Nord-Ouest forment désormais le bassin Nord, avec un centre de cotation à Rennes.

Les veaux de boucherie (bovin d'un âge inférieur ou égal à 8 mois), qu'ils soient élevés au pis ou non, seront cotés pour les conformations E, U, R, O, P, et selon cinq classes de couleur : blanc, rosé très clair, rosé clair, rosé, rouge. Les cotations sont établies à partir des prix hors taxes payés aux fournisseurs à l'entrée de chaque abattoir. Les frais occasionnés pour amener l'animal à l'abattoir sont inclus dans le calcul du prix.

Tout opérateur qui abat ou fait abattre plus de 5 000 veaux par an est tenu de fournir à FranceAgriMer les informations nécessaires à l'établissement de cotations hebdomadaires représentatives soit : les effectifs abattus, le poids moyen et le prix moyen pour chaque typologie d'animal.

Textes de référence :

- Décret n°2012-175 du 6 février 2012 relatif au dispositif d'établissement des cotations pour les marchés des viandes et des œufs ;
- Arrêté du 4 janvier 2013 fixant les modalités d'établissement des cotations pour les marchés des veaux de boucherie ;
- Circulaire DGPAAT/SDPM/C2013-3018 du 12 février 2013 relative au dispositif de cotations pour les veaux de boucherie « entrée abattoir ».

Pour en savoir plus

- www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/La-viande-bovine

- www.agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/animaux-de-boucherie/bovins/

- www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-rouges

Prix Veaux

Cotation des carcasses de veaux de boucherie

Unité : €/kg carcasse pour les veaux de boucherie €/tête pour les veaux de 8 jours	Bassin Nord				France			
	Veau de boucherie Rosé clair 0		8 jours Normand *		Veau de boucherie prix moyen **		8 jours destiné à la boucherie ***	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Janvier	6,15	6,29	121	78	6,28	6,46	102	83
Février	6,17	6,31	123	98	6,29	6,41	124	102
Mars	6,16	6,26	155	125	6,29	6,42	134	126
Avril	6,00	6,22	161	135	6,20	6,37	142	134
Mai	5,92	5,90	160	135	6,16	6,10	150	167
Juin	5,88	5,75	160	133	6,15	6,02	156	127
Juillet	5,87	5,71	160	99	6,12	5,96	146	98
Août	5,87	5,63	160	75	6,12	5,85	110	70
Septembre	5,87	5,67	160	66	6,12	5,96	91	68
Octobre	5,97	5,91	107	60	6,17	6,18	74	59
Novembre	6,16	6,11	75	60	6,31	6,31	72	59
Décembre	6,17	6,19	83	60	6,34	6,37	78	59
Moyenne	6,02	6,00	135	94	6,21	6,20	115	96

(*) Cotations du marché de Château-Gontier

(**) Moyenne pondérée des prix des cotations « entrée abattoir »

(***) Veaux de boucherie de conformation standard, de race laitière, mâle, de 45 kg à 50 kg

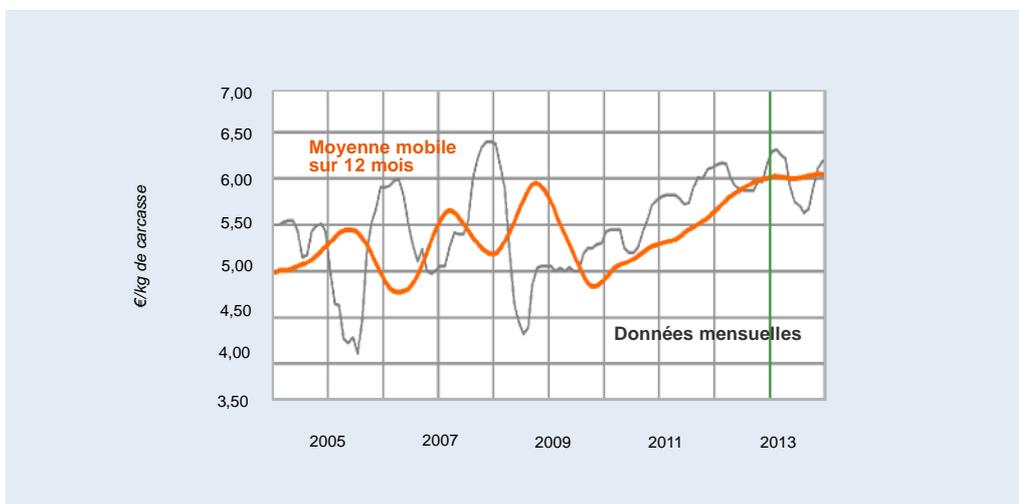
Depuis février 2013, un nouveau système de cotations des veaux de boucherie est appliqué, avec un élargissement de la zone géographique au bassin Nord et une grille plus détaillée. Les séries ne sont donc plus exactement comparables.

Source : Draaf Bretagne - FranceAgriMer

8

Évolution du prix du veau de boucherie en Bretagne

Cotation veau rosé clair O



Source : Draaf Bretagne - FranceAgriMer

Prix Porcs

Présentation

Au marché au cadran de Plérin, le **prix de base du porc charcutier s'établit en 2013** à 1,46 €/kg en moyenne annuelle. Il progresse légèrement de 0,6 % par rapport à la référence moyenne de 2012. Après une légère baisse en début d'année, les cours progressent régulièrement jusqu'à la première quinzaine de mars en raison d'une offre en production modérée. La situation se dégrade ensuite lors d'un épisode neigeux important sur le nord-ouest de la France. Le blocage des routes perturbe le commerce, tant dans les enlèvements que dans les livraisons. Avec une demande peu dynamique et un environnement européen concurrentiel, le cours en production continue à s'éroder tout au long d'avril. La hausse des cours est ensuite régulière jusqu'à début septembre. Ils se maintiennent à un niveau supérieur à ceux de 2012. La baisse saisonnière de production dans l'ensemble des bassins de production européens est la cause principale de cette évolution des prix. Le changement de tendance est brutal et inattendu dès le début septembre. La baisse est de 0,18 €/kg en 3 semaines. Elle est initiée par l'Allemagne qui a vu son offre en production fortement augmenter. Tout au long du dernier trimestre, avec une offre largement suffisante pour couvrir les besoins des abatteurs, le cours en production baisse régulièrement pour atteindre son niveau le plus bas de l'année le 30 décembre à 1,29 €/kg. En 2013, le prix moyen du porc charcutier se situe à un bon niveau au regard des quinze dernières années. Toutefois, le coût des matières premières poursuit sa hausse. Estimé par l'Institut français du porc, le prix des aliments pour porcins progresse de nouveau de 8,6 % en 2013 par rapport à 2012, ce qui a pesé fortement sur le coût de revient du kg de porc charcutier produit.

Définitions

Les cotations sur le marché au cadran de Plérin sont collectées par le Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM) du Srise Bretagne. Le prix est départ élevage. Jusqu'au 17 décembre 2006, le prix de base était déterminé sur une base de 54 TVM (Taux de Viande Maigre). À compter du 18 décembre 2006, le point d'ancrage de la cotation est déterminé sur une base à 56 de TMP (Taux de Muscle des Pièces). La cotation porc charcutier carcasse classe E est une cotation nationale, entrée abattoir.

Grille de paiement des porcs charcutiers

Le prix de base fait référence à un porc à 56 TMP, dans la gamme de poids 80-102 kg, en application d'un accord de l'interprofession bretonne. Le paiement au producteur à partir du prix de base, dépend de plusieurs paramètres : la charte qualité régionale, la gamme de poids, le classement TMP. Le respect de la charte qualité régionale se traduit par une plus value de 2 cts/kg de carcasse. Les porcs dont le poids se situe dans le cœur de gamme entre 85 kg et 95 kg, font l'objet d'une plus value de 2 cts/kg. En dehors de la gamme de 80-102 kg, des moins values sont appliquées. Dans la grille de classement, un TMP inférieur à 56 occasionne des moins values, un TMP supérieur à 56 entraîne des plus values croissantes, la plus value maximale s'obtenant avec un TMP au moins égal à 61.

Cotation des porcelets : prix des porcelets payé aux naisseurs, départ ferme, primes incluses, marché d'excédent de naisseurs-engraisseurs. Cette cotation hebdomadaire est établie par le Service des Nouvelles des Marchés devenu RNM depuis 1991. Elle résulte de la synthèse des informations collectées par le RNM auprès des groupements de producteurs.

Pour en savoir plus

- www.rnm.franceagrimer.fr/
- www.ifip.asso.fr/fr
- Agreste Bretagne - Conjoncture mensuelle

Prix Porcs

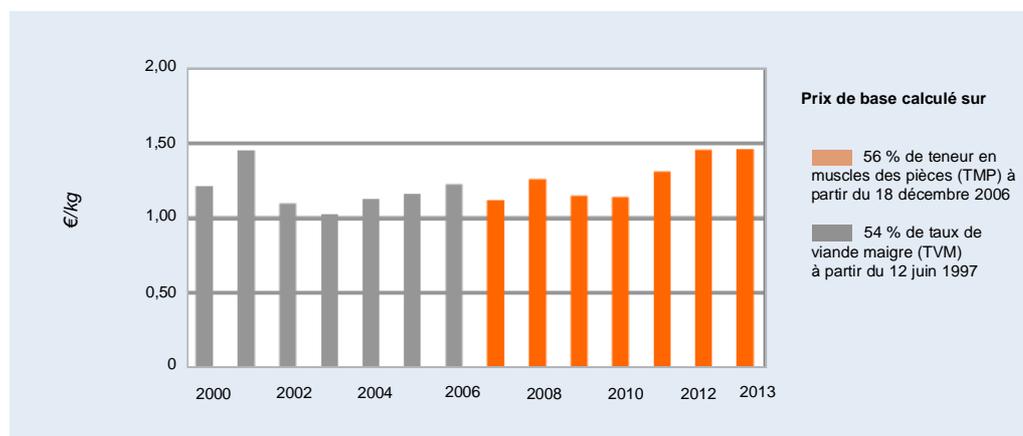
Cotations des porcs charcutiers et porcelets en Bretagne en 2013

Unité : €/kg carcasse €/tête pour porcelet 8 kg	Porc charcutier Base 56 TMP	Porc charcutier classe E	Porcelet sevrage 8 kg	Porcelet 25 kg
Janvier	1,385	1,562	26,994	1,593
Février	1,413	1,548	28,665	1,751
Mars	1,469	1,610	29,612	1,889
Avril	1,410	1,610	27,613	1,853
Mai	1,371	1,528	22,442	1,682
Juin	1,502	1,593	21,865	1,664
Juillet	1,573	1,708	20,464	1,680
Août	1,653	1,780	21,741	1,684
Septembre	1,651	1,868	23,179	1,695
Octobre	1,461	1,694	23,156	1,648
Novembre	1,373	1,565	25,192	1,686
Décembre	1,349	1,530	29,926	1,818
Moyenne 2013	1,463	1,632	24,834	1,712
<i>Rappel 2012</i>	1,455	1,618	27,051	1,675

Source : Agreste, Draaf Bretagne, RNM

8

Prix de base du porc charcutier au marché de Plérin



Source : Agreste, Draaf Bretagne, RNM

Prix

Aviculture

Présentation

En 2013, **les prix moyens annuels sont en légère hausse, par rapport à 2012, pour la volaille et les lapins**. Pour les **œufs**, les prix reculent jusqu'en août avant de se redresser mais la moyenne annuelle chute. L'arrêt des restitutions européennes pour les **poulets à l'export** secoue la filière bien implantée en Bretagne. Le **poulet congelé** à destination du Moyen-Orient est pénalisé face à la concurrence brésilienne notamment. Des entreprises de la région se retrouvent en difficulté, ce qui se répercute sur les éleveurs. Le marché du **poulet de chair** frais résiste mieux, tiré par une consommation nationale croissante et dopé par des exportations françaises en hausse. En 2013, la consommation française de **viandes de volaille** atteint son plus haut niveau depuis 40 ans. Le prix à la production du **poulet de chair** est en moyenne annuelle de 0,97 €/kg, en hausse de 5 % par rapport à 2012. Sur le marché de Rungis, le prix du **poulet prêt à cuire** s'établit à 2,31 €/kg. Avec la défaillance d'outils industriels, les abattages de **dinde** reculent de 17 %. Le prix à la production augmente de 7 % en moyenne annuelle. Si le coût de l'aliment pour volaille progresse en moyenne annuelle (+ 4 %) par rapport à 2012, il recule sensiblement tout au long de l'année. **L'œuf de consommation** est en surproduction. Les mises aux normes des cages de poules pondeuses ont permis d'augmenter les capacités. Avec plus de 20 % d'œufs de consommation sur le marché, les cours s'effondrent en 2013 (- 34 % en moyenne annuelle pour les prix à la production). Le prix à la production du **lapin** progresse de 4 % par rapport à 2012. La tendance à la hausse se retrouve sur le marché de Rungis avec un prix à 3,67 €/kg en moyenne annuelle. Le recul des abattages se poursuit en 2013.

Définitions

Prix moyens à la production : prix payés aux producteurs locaux. Ils permettent d'établir un prix moyen à la production au niveau national. Ce prix moyen est calculé chaque mois par l'Insee, en appliquant des pondérations régionales déterminées sur l'année 2000.

Prix à Rungis : prix de produits commercialisés en gros. Pour le Poulet Prêt à Cuire frais (PAC) et la pintade standard supérieure à 1,2 kg, ils sont établis à partir des constatations faites par le Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM) sur le Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis. Pour l'œuf, il s'agit de la Tendence Nationale Officiuse (TNO) établie par le journal Les marchés.

Pour en savoir plus

- *Agreste Bretagne - Conjoncture mensuelle*

- www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/La-volaille-de-chair

Prix

Aviculture

Prix moyen à la production en 2013 en France métropolitaine (*)

Unité : €/kg vif, €/100 œufs	Poulets	Pintades	Dindes	Lapins	Oeufs
Janvier	1,01	2,03	1,32	1,96	6,47
Février	1,01	2,03	1,33	1,95	5,91
Mars	0,99	2,03	1,32	1,97	5,11
Avril	0,99	2,12	1,32	1,96	4,79
Mai	0,98	2,12	1,31	1,69	4,31
Juin	0,97	2,11	1,30	1,62	4,28
Juillet	0,97	2,11	1,29	1,61	4,28
Août	0,96	2,10	1,28	1,65	4,19
Septembre	0,95	2,08	1,26	1,96	4,86
Octobre	0,94	2,07	1,24	2,07	5,00
Novembre	0,93	2,05	1,23	2,08	5,43
Décembre	0,92	2,03	1,23	1,98	5,48
Moyenne 2013	0,97	2,07	1,29	1,88	5,01
<i>Rappel 2012</i>	0,92	1,95	1,21	1,80	7,59

(*) avec pondération régionale 2005

Sources : SSP - Insee

8

Prix à Rungis

Unité : €/kg net ; €/100 œufs	Poulet PAC frais	Lapin (entier standard)	Oeufs 53-63 g Cotation TNO
Janvier	2,30	3,44	7,22
Février	2,30	3,40	6,80
Mars	2,30	3,48	5,65
Avril	2,30	3,42	5,36
Mai	2,31	3,12	4,78
Juin	2,35	3,30	4,98
Juillet	2,35	3,11	4,88
Août	2,35	3,06	5,06
Septembre	2,35	3,48	5,68
Octobre	2,32	4,40	5,93
Novembre	2,25	4,88	6,59
Décembre	2,26	4,92	6,70
Moyenne 2013	2,31	3,67	5,80
<i>Rappel 2012</i>	2,27	3,60	8,88

Sources : Draaf, Srise, Snm et journal « les marchés »

Prix Lait

Présentation

En 2013, le **prix du lait payé aux producteurs bretons** atteint 354 €/1 000 litres, en moyenne annuelle, soit 8 % de plus qu'en 2012 et 10 % de plus par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Le contexte international de 2013 a été particulièrement favorable au marché du lait : baisse de l'offre au niveau mondial, demande internationale croissante, sécheresse en Nouvelle-Zélande qui permet à la poudre de lait d'atteindre un niveau de prix historique. L'année avait pourtant mal débuté : la crise du lait commencée fin 2012 se confirme au 1^{er} trimestre 2013, du fait de la flambée du coût des aliments pour animaux sans répercussion sur le prix d'achat du lait aux producteurs. La situation se stabilise à la fin du printemps, puis connaît une nette amélioration courant de l'été. Cette augmentation tardive est le résultat attendu des résolutions prises en avril lors de la médiation par le ministère de l'Agriculture sur la revalorisation du prix du lait. L'embellie se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2013 (389 €/1 000 litres en décembre) et au 1^{er} trimestre 2014, confortée par l'envolée des cours mondiaux des produits laitiers et la stabilisation du prix des céréales pour nourrir les animaux.

La différence entre le prix du lait payé aux producteurs et le prix standard en Bretagne augmente légèrement en 2013. Le prix réel payé aux producteurs dépasse ainsi le prix standard de 15 € pour mille litres (différentiel de 12 € en 2012). Le prix moyen perçu en 2013 s'appuie sur un lait affichant un taux annuel de matière grasse égal à 41,58 g/l (41,51 g/l en 2012) et un taux de matière protéique de 32,81 g/l (33,11 g/l en 2012). La qualité bactériologique du lait évolue peu d'une année sur l'autre. Ce critère a donc peu d'influence sur la variation du prix du lait.

Pour en savoir plus

- www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr - Informations statistiques - Conjoncture - Données mensuelles - Production laitière.
- www.agreste.agriculture.gouv.fr - Conjoncture.

Définitions

Le **prix moyen départemental** est le prix payé aux producteurs par les établissements collecteurs dont le siège est en Bretagne ou hors Bretagne. Ce prix inclut le prix de base, l'ajustement conjoncturel et la flexibilité additionnelle, les plus values ou moins values pour la matière grasse et la matière protéique, les bonifications ou réfections liées à la qualité. Les taxes et cotisations sont déduites.

Le **prix standard** s'entend pour un lait collecté à 38 g/l de matière grasse, 32 g/l de matière protéique, moins de 50 000 germes totaux, moins de 250 000 cellules leucocytaires, moins de 1 000 spores butyriques et présentant un taux de lipolyse inférieur à 0,25.

L'**ajustement conjoncturel** prend en compte le marché intérieur des Produits de Grande Consommation (PGC) sur la base du suivi d'un indicateur de variation de marge brute pour 5 catégories de PGC fabriqués en France sous marque distributeur (MDD) et dans la catégorie « premiers prix » représentant 65 % de la valorisation des PGC. L'impact peut être positif ou négatif sur le prix du litre de lait.

La **flexibilité additionnelle** est un correctif réservé aux entreprises qui transforment plus de 35 % de leur collecte laitière en produits industriels et qui sont donc plus exposées à la réforme de la PAC. L'incidence est toujours négative.

Des **primes et compléments** peuvent s'ajouter. Il s'agit, par exemple en Bretagne, de prime pour l'adhésion au contrôle laitier, ou bien d'un complément de prix pour certaines performances techniques (charte des bonnes pratiques d'élevage) ou encore pour un mode de production (bio) ou pour un statut (JA)...

Des **taxes et cotisations** peuvent être déduites pour, par exemple en Bretagne, les frais de location du tank, les frais d'analyses bactériologiques par un laboratoire agréé...

Prix Lait

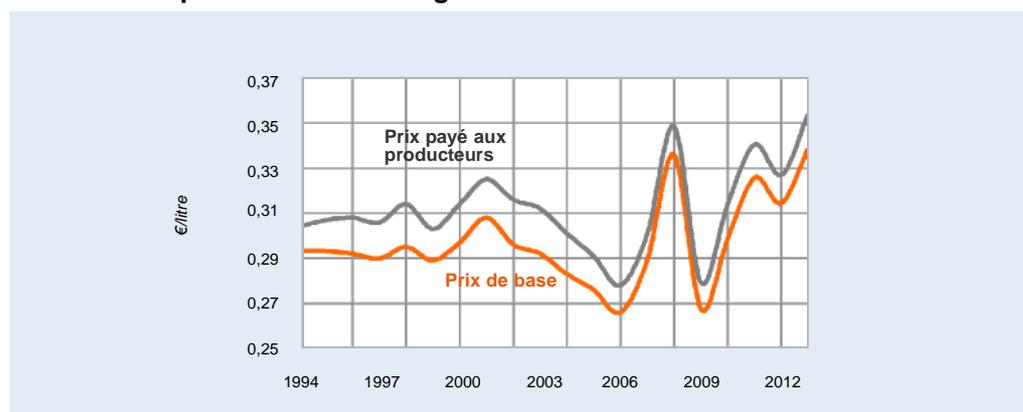
Prix du lait payé aux producteurs en 2013

Unité : €/1 000 litres	Côtes- d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne
Janvier	331,2	329,1	335,0	334,6	332,7
Février	330,7	329,0	337,1	334,0	333,0
Mars	319,1	322,9	330,5	322,7	324,3
Avril	312,9	311,0	310,1	314,0	311,8
Mai	314,0	314,9	321,4	324,4	318,7
Juin	360,1	356,3	351,1	360,0	356,5
Juillet	376,9	375,1	371,9	374,5	374,4
Août	384,5	381,4	370,3	375,3	377,3
Septembre	386,9	385,6	377,5	383,5	382,9
Octobre	374,9	372,9	377,0	375,2	375,2
Novembre	383,8	380,9	379,1	381,9	381,3
Décembre	391,3	388,0	386,2	389,6	388,6
Moyenne 2013	355,1	353,1	353,9	355,4	354,3
Rappel 2012	327,6	325,3	326,2	328,8	326,9

Source : Agreste, Draaf Bretagne, enquête mensuelle auprès des établissements collecteurs de lait

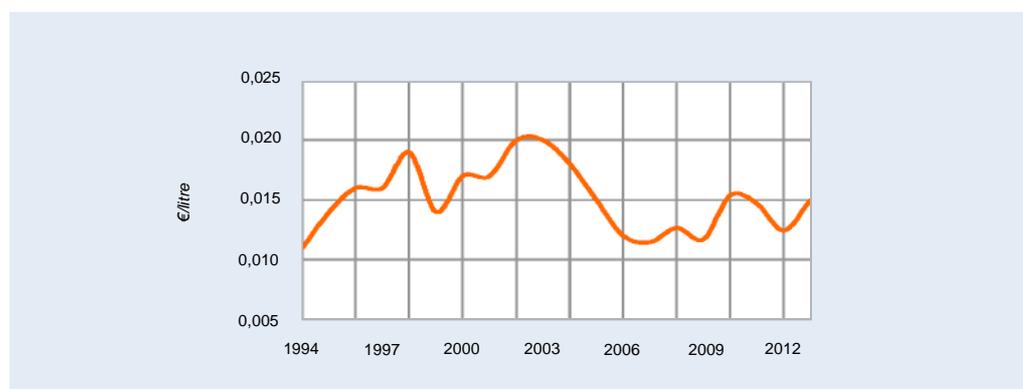
8

Évolution du prix du lait en Bretagne



Source : Agreste, Draaf Bretagne, enquête mensuelle auprès des établissements collecteurs de lait

Évolution du différentiel entre le prix du lait payé en Bretagne et le prix de base



Source : Agreste, Draaf Bretagne, enquête mensuelle auprès des établissements collecteurs de lait

Prix Approvisionnements

Présentation

En 2013, l'indice des prix des biens et services de consommation courante, correspondant aux charges des producteurs (Ipampa), progresse en moyenne de 1,4 % au niveau national et de 3,2 % au niveau régional. En Bretagne, l'augmentation de cet indice global s'explique principalement par celle des aliments pour animaux (*voir page suivante*), qui représentent plus de la moitié de la valeur des biens et services de consommation courante. Les prix des engrais et amendements diminuent en 2013 (- 3,6 %). La baisse la plus importante porte sur les engrais simples phosphatés et sur les engrais binaires azote-phosphate. Les prix restent cependant supérieurs de 19 % en moyenne à la base 2010. L'écart est de + 26 % pour les engrais simples et de + 18 % pour les engrais composés.

Parallèlement, les volumes d'engrais minéraux et organo-minéraux livrés en Bretagne pour la campagne 2012-2013 sont en hausse de 6,3 % par rapport à la campagne précédente. Les livraisons d'azote s'accroissent de 6,9 %. L'augmentation la plus forte concerne le phosphore, + 62 %, tandis que les quantités livrées en potassium se réduisent d'un quart et ne représentent plus que 8 % de l'ensemble (*voir aussi les engrais minéraux dans le chapitre 10*).

Les prix des produits phytosanitaires varient très peu dans le temps. L'indice 2013 correspond à celui de 2012, soit seulement 1 % au dessous de la base 2010.

L'indice de prix du poste « énergie et lubrifiants », dont le tiers est constitué du fioul domestique, se stabilise sur le niveau élevé de 2012. Il dépasse de 24 % la base 2010.

Définitions

L'Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole (IPAMPA) permet de suivre l'évolution de l'ensemble des prix des biens et services utilisés par les exploitants dans leur activité agricole. Cet indice se compose de deux parties :

- **l'indice des biens et services de consommation courante** regroupe les postes suivants : énergie et lubrifiants, semences, engrais et amendements, produits de protection des cultures, aliments des animaux, matériel et petit outillage, entretien et réparation du matériel, entretien et réparation des bâtiments, produits et services vétérinaires, frais généraux ;

- **l'indice des biens et services d'investissement** regroupe les postes suivants : machines et matériel de culture et de récolte, machines et installations à la ferme, tracteurs, ouvrages.

L'Ipampa est élaboré conjointement par le Service de la Statistique et de la Prospective du ministère de l'Agriculture (SSP) et l'Insee à partir de sources d'informations diverses. Chaque mois les services régionaux de la statistique agricole collectent les prix de produits des domaines suivants : semences, engrais, produits phytosanitaires, aliments du bétail, petit matériel et dépenses vétérinaires. Les indicateurs utilisés pour les autres biens et services sont les indices des prix de vente industriels, les indices des prix à la consommation. À partir de ces informations, l'Insee publie chaque mois les indices Ipampa nationaux et régionaux calculés en base 100 en 2010 depuis l'été 2013. L'indice régional est présenté dans les pages qui suivent.

Pour en savoir plus

- www.agreste.agriculture.gouv.fr - Données en ligne (Disar) - Indices des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa).

Prix Approvisionnements

Indices des prix des engrais et des produits phytosanitaires en 2013

Indice régional Bretagne - Base 100 en 2010

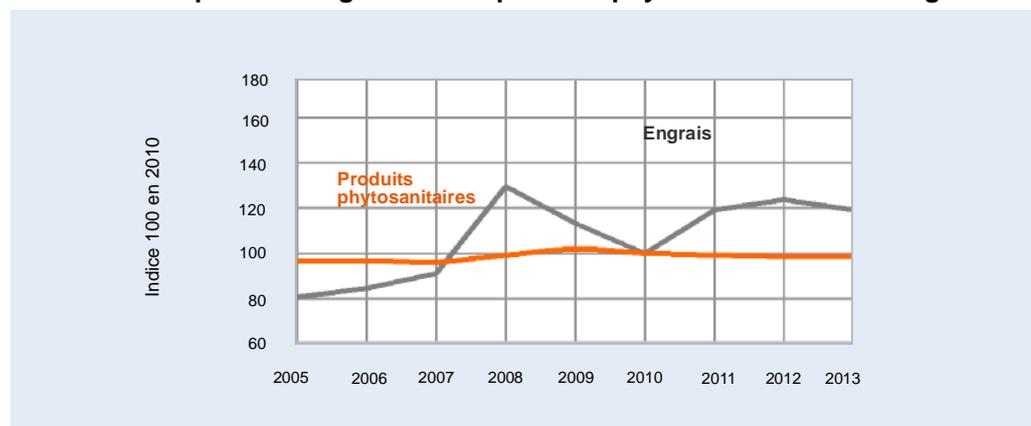
	Mars	Juin	Sept- tembre	Décembre	Moyenne annuelle	Évolution annuelle (%) *
Indice général des Produits Intrants	124,2	122,4	118,3	117,1	121,1	3,0
Indice des biens et services de consommation courante	127,4	125,3	120,6	119,0	123,8	3,2
Engrais et amendements	124,8	119,6	116,3	111,4	119,2	- 3,6
Engrais simples	136,1	126,6	120,0	115,4	126,3	- 5,5
Engrais simples azotés	139,3	128,8	121,8	117,5	128,7	- 5,8
Engrais simples phosphatés	137,0	131,7	123,0	116,2	128,5	- 9,4
Engrais simples potassiques	109,2	108,0	104,4	98,5	106,0	- 2,1
Engrais composés	123,6	119,9	117,4	104,9	118,1	- 6,2
Engrais binaires N P	126,1	121,1	118,3	101,4	119,0	- 8,5
Engrais binaires P K	116,9	112,9	109,5	103,1	111,8	- 4,4
Engrais ternaires	121,8	119,8	117,5	108,6	117,9	- 2,8
Produits de protection des cultures	98,1	98,9	99,0	98,3	98,6	0,0
Herbicides	98,9	99,8	99,9	99,5	99,5	0,3
Fongicides	95,8	96,6	97,1	95,4	96,3	- 0,6
Insecticides et acaricides	98,5	98,8	98,9	99,1	98,8	- 0,1
Énergie et lubrifiants	124,2	121,7	125,3	127,7	123,9	0,6

Source : Insee - SSP, indice Ipampa

* Variation de la moyenne annuelle de l'indice

8

Évolution des prix des engrais et des produits phytosanitaires en Bretagne



Source : Insee - SSP, indice Ipampa

Prix

Aliments pour animaux

Présentation

En hausse depuis 2010, les prix des différents aliments pour animaux atteignent des niveaux record en 2013. En moyenne annuelle, le prix de l'ensemble des aliments pour animaux, mesuré par l'indice Ipampa, croît de 5 %, par rapport à celui de 2012 et dépasse de 36 % celui de la base 2010. En 2012, les prix des différents aliments pour animaux grimpent progressivement jusqu'en décembre. Excepté pour les aliments destinés aux veaux, la tendance s'inverse en 2013, mais insuffisamment pour faire diminuer la moyenne annuelle. Avec des cours élevés pour la poudre de lait, le prix des aliments destinés aux veaux croît de 7,8 % par rapport à 2012. Le coût des aliments autres que ceux destinés à cette catégorie est à relier aux prix des céréales, notamment celui du blé, qui flambe au cours de la campagne 2012-2013. Puis les perspectives d'offres abondantes au niveau mondial provoquent une inflexion des prix à la baisse. L'indice Ipampa aliments composés progresse sur un an de 7,4 % pour les gros bovins, de 4,4 % pour les porcs et de 4,2 % pour les volailles.

Concernant l'aliment destiné aux porcs, l'aliment Ifip « porc à l'engrais », confirme le niveau record du prix annuel en 2013, 267 €/tonne, malgré la tendance à la baisse depuis mars 2013.

Parallèlement à ces hausses de prix, les quantités d'aliments pour animaux fabriqués en Bretagne se réduisent de 2,6 % en 2013, pour atteindre 8,3 millions de tonnes. Concernant l'élevage hors-sol, premier débouché de cette activité, les volumes diminuent de 3,7 % pour les aliments destinés aux porcs, comme pour ceux destinés aux volailles. L'activité de fabrication s'accroît en revanche pour les aliments destinés aux bovins (+ 4,6 %).

Définitions

L'Ipampa (voir définition page précédente) comprend un poste « aliments pour animaux » éclaté en « aliments simples » et « aliments composés ». Pour ces derniers, on distingue les aliments composés pour veaux, pour gros bovins, pour porcins et pour volailles. Les informations présentées ici sont les données de l'indice régional, en base 100 en 2010 depuis le 1^{er} janvier 2013.

L'Institut de la Filière Porcine (IFIP) calcule chaque mois un prix de son aliment reconstitué. Ce prix mensuel aliment Ifip estime l'impact immédiat de la conjoncture « matières premières » sur le prix de l'aliment. Il s'applique à un produit précisément défini : l'aliment « porc à l'engrais », le plus consommé, fourni par l'industrie, comme plus des trois quarts de la consommation française, et livré à des naisseurs-engraisseurs, orientation d'élevage prépondérante en France. Il s'agit donc d'un prix cible et non d'un prix réel constaté.

Voir aussi :

- *production des industries d'aliments pour animaux, chapitre 13* ;
- *aliments pour animaux en consommation intermédiaire, chapitre 10*.

Pour en savoir plus

- www.agreste.agriculture.gouv.fr - Données en ligne (Disar) - Indices des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa).

Prix

Aliments pour animaux

Indices des prix des aliments pour animaux en 2013

Indice régional Bretagne - Base 100 en 2010

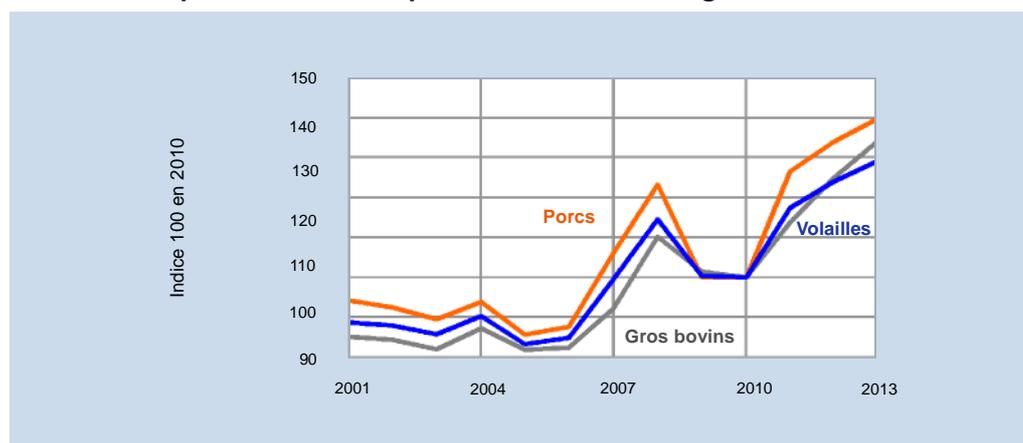
	Mars	Juin	Sep- tembre	Décembre	Moyenne annuelle	Évolution annuelle (%) *
Ensemble des aliments	143,0	139,4	130,0	126,9	136,3	4,9
Aliments simples	129,0	128,3	126,3	124,8	127,5	2,8
Aliments composés	144,2	140,4	130,3	127,1	137,1	5,1
- pour veaux	120,3	125,3	125,6	124,9	123,7	7,8
- pour gros bovins	138,8	136,0	130,2	128,1	134,3	7,4
- pour porcins	148,7	143,9	131,4	127,8	139,9	4,4
- pour volailles	135,4	131,4	124,5	119,5	129,2	4,2

* Variation de la moyenne annuelle de l'indice.

Sources : Insee - SSP, indice Ipampa

8

Évolution du prix des aliments pour animaux en Bretagne



Source : Insee - SSP, Indice Ipampa

Aliment Ifip formule « porc à l'engrais »

Unité : €/tonne	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Janvier	154	155	170	251	195	171	244	236	311
Février	155	154	172	255	195	168	250	239	311
Mars	154	154	175	255	195	168	256	243	311
Avril	153	154	177	259	190	168	256	248	303
Mai	152	154	179	259	188	168	260	254	303
Juin	152	156	180	253	188	170	266	255	300
Juillet	152	157	189	251	189	186	261	268	286
Août	152	157	201	247	188	197	259	276	279
Septembre	151	159	216	240	185	205	254	284	275
Octobre	151	163	232	231	183	217	250	295	269
Novembre	152	166	240	224	181	224	247	303	266
Décembre	154	167	242	214	177	227	249	303	265
Année	153	158	198	245	188	189	254	267	290

Source : Institut de la Filière Porcine (IFIP)

Prix Terres

Présentation

En Bretagne, les terres agricoles occupent 62 % du territoire en 2012. Elles ont reculé de 9,7 % entre 1981 et 2012 alors que la population augmentait de 20 % sur la même période. Ces pertes de terres agricoles représentent 6,7 % de la superficie de la région. Les sols naturels artificialisés gagnent 5,8 % de cette même superficie. La surface des sols artificialisés rapportée à la population régionale s'élève à 11 ares par habitant en 2012, soit une progression de 54 % en 10 ans. Le développement de l'artificialisation en lien avec le développement de l'économie résidentielle soumet la région à une forte pression foncière, particulièrement en zone périurbaine et sur le littoral.

Les prix des terres sont très variables au sein de la région : de 2 120 euros/ha pour le prix des terres et prés libres dans les Monts d'Arrée à plus de 6 000 euros/ha sur le littoral breton nord. Dans les Côtes-d'Armor et en Ille-et-Vilaine, ils augmentent de 5 % en 2013. Dans les Côtes-d'Armor, il s'établit à 4 610 euros/ha, entraîné par la progression des valeurs sur le littoral breton nord, mais aussi dans les landes des Monts d'Arrée et du Méné (+ 7 %). En Ille-et-Vilaine, le prix retrouve son niveau de 2009 à 4 490 euros/ha, grâce à des hausses notables dans la région de Fougères (+ 15 %) et de Saint-Malo (+ 10 %). Dans le Finistère et surtout le Morbihan, la progression est moins significative : + 3 % et + 1 % respectivement. La région centrale morbihannaise stagne à 3 940 euros/ha.

Définitions

De 2007 à 2010, a été menée une rénovation méthodologique de la méthode d'estimation du prix des terres et prés agricoles à partir des notifications individuelles des transactions et des rétrocessions. De grande ampleur, cette opération statistique a été menée conjointement par Terres d'Europe-Scafr, le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, avec l'appui méthodologique de l'Insee.

Un objectif de cohérence des chiffres diffusés

Terres d'Europe-Scafr publie les prix des terres et prés, vignes, forêt et foncier bâti depuis cinquante ans. L'observatoire du marché foncier rural établi par les Safer s'appuie sur l'ensemble des notifications de projets de ventes que les notaires sont tenus d'adresser aux Safer en vertu du Code rural. Ces informations couvrent l'ensemble du marché des espaces agricoles et naturels. Elles permettent de suivre les flux du marché foncier et de mesurer l'évolution des prix immobiliers. Tous les prix indiqués, à l'exception de ceux des vignes, sont calculés sur la base des valeurs des transactions. Ils reflètent ainsi l'état du marché.

Pour les terres et prés, les chiffres départementaux et régionaux correspondent à la moyenne en euros constants des prix de marchés enregistrés sur trois ans après avoir éliminé les 10 % de transactions les moins chères et les 10 % de transactions les plus chères. Les séries de prix des terres et prés incluent à la fois les acquisitions des agriculteurs et des non agriculteurs.

Pour en savoir plus

« Le prix des terres 2013-Analyse des marchés fonciers ruraux » - mai 2014 – Safer

www.agreste.agriculture.gouv.fr – Thématiques – Prix, indices – Valeur des terres www.safer.fr/

Agreste primeur – Juin 2014 – n°313 – « Moindres pertes agricoles depuis 2008, après le pic de 2006-2008 ».

Prix Terres

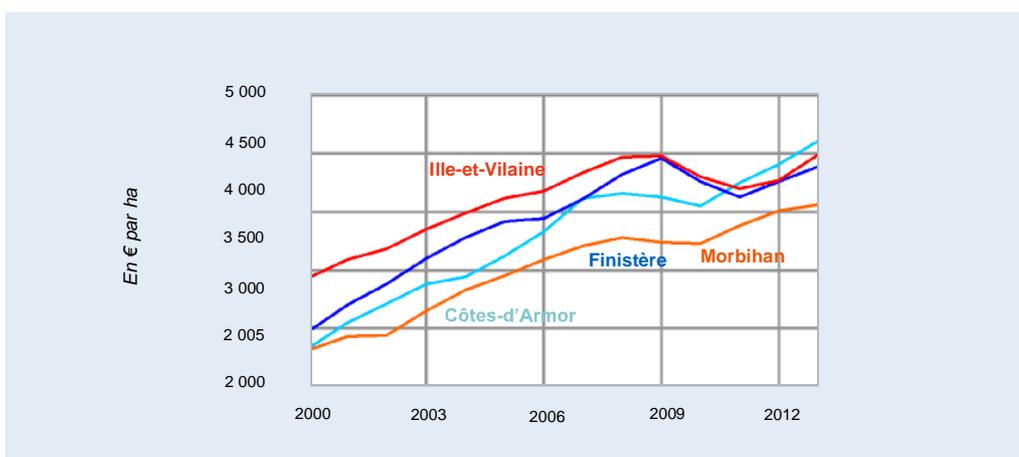
Prix moyens des terres et prés de plus de 70 ares en Bretagne

unité : euro courant par ha	Terres et prés libres			Terres et prés loués		
	2012	2013	Évolution 2012 - 2013 (%)	2012	2013	Évolution 2012 - 2013 (%)
Côtes-d'Armor	4 410	4 610	5	3 980	4 090	3
Littoral breton nord	5 830	6 220	7	4 930	5 140	4
Bretagne centrale	4 410	4 470	1	3 800	3 910	3
Monts d'Arrée et du Méné - Pénéplaine bretonne nord	3 790	4 040	7	3 510	3 540	1
Région du Sud-Ouest	4 170	4 390	5	4 170	4 340	4
Finistère	4 260	4 390	3	4 060	4 280	5
Littoral breton nord	7 170	7 540	5	6 070	6 350	5
Brest Iroise	4 600	4 740	3	4 550	4 790	5
Bassin de Châteaulin	3 710	3 960	7	3 320	3 350	1
Pénéplaine bretonne sud	4 050	4 010	- 1	3 350	3 620	8
Monts d'Arrée	2 090	2 120	1	2 370	2 790	18
Ille-et-Vilaine	4 270	4 490	5	4 050	4 040	0
Région centrale	4 890	5 050	3	4 330	4 350	0
Région de Fougères	5 670	6 510	15	5 770	5 600	- 3
Région de Saint-Malo	4 520	4 950	10	4 050	4 270	5
Bretagne centrale	4 060	4 020	- 1	4 020	4 100	2
Pays de Redon	2 870	2 960	3	2 650	2 590	- 2
Polders du Mont-St-Michel - Marais de Dol	4 090	3 880	- 5	4 390	4 080	- 7
Morbihan	4 010	4 060	1	3 410	3 510	3
Bretagne centrale	4 190	4 380	5	3 460	3 620	5
Région nord	4 080	4 220	3	4 010	3 870	- 3
Région centrale	3 990	3 940	- 1	3 090	3 360	9
Littoral breton sud	3 750	3 820	2	2 570	2 770	8

Source : Safer - SSP - Terres d'Europe - Scafr

8

Prix des terres et prés de plus de 70 ares en Bretagne



Source : Safer - SSP - Terres d'Europe - Scafr

Prix Fermages

Présentation

Les loyers payés pour la location des terres et des bâtiments s'appuient sur un indice des fermages entièrement national depuis 2010. Celui de 2013 a été arrêté à 106,68 (+ 2,63 % sur l'indice 2012). Les indices du Revenu Brut d'Entreprise Agricole (RBEA) national par hectare et du prix du PIB, qui le composent à hauteur respective de 60 % et 40 %, sont de 108,36 et de 104,16, base 100 en 2009. L'indice national des fermages 2013 prend en compte les résultats de l'année 2012 et des cinq années précédentes. L'année 2012 est marquée par la flambée des prix des céréales et des oléoprotéagineux, qui stimulent le revenu des régions de grandes cultures, mais pèse sur celui des régions d'élevage herbivore. Globalement, le revenu national progresse par rapport à 2011. Lissée sur cinq ans, l'évolution du RBEA national par ha est de + 3,36 %. L'évolution du prix du PIB, + 1,5 % entre 2012 et 2013, contribue également à la progression de l'indice des fermages.

L'indice national des fermages correspondant à l'année 2012 était de 103,95, en augmentation de 2,67 % par rapport à l'indice précédent. En 2011, le revenu moyen des exploitations agricoles s'améliorait dans la moitié des régions, essentiellement à dominante viticole et élevage laitier, tandis que les exploitations spécialisées en grandes cultures ou en élevage bovin allaitant connaissaient un repli de leur revenu. Les coûts de production croissaient fortement, ceux des engrais pesant sur le revenu des exploitations de grandes cultures et ceux de l'alimentation animale touchant la quasi-totalité des orientations d'élevage. L'évolution favorable des prix dans l'élevage bovin laitier et l'élevage hors-sol compensait cependant celle du coût de l'aliment.

Définitions

Le bail rural est un contrat par lequel le propriétaire de biens à usage agricole confie la jouissance à un tiers à des fins d'exploitation. Les différentes formes de baux ruraux sont réglementées par le code rural dont la plus répandue est le bail à ferme. Le propriétaire (= bailleur) donne au fermier (= preneur) la jouissance du fonds moyennant un loyer appelé **fermage**. Le preneur conserve les produits de l'exploitation et assume seul les risques de celle-ci. Ce bail est régi par le statut du fermage. **Jusqu'en 2009**, l'évolution du montant des fermages payés par les exploitants agricoles était régie par la loi du 2 janvier 1995 qui posait le principe de l'indexation des fermages sur l'évolution du revenu agricole.

Les indices étaient départementalisés. Ils comprenaient, pour un quart au moins, la variation du RBEA à l'hectare constaté sur le plan national au cours des cinq dernières années disponibles. Cette partie était complétée par l'évolution nationale du revenu de certaines catégories spécialisées. Afin de tenir compte des évolutions locales, le restant intégrait les variations du RBEA départemental. La loi de modernisation agricole de l'agriculture et de la pêche n° 2010-874 du 27 juillet 2010 réforme cette indexation dans le but de simplifier un système devenu très complexe et de rendre plus homogènes les évolutions entre zones géographiques.

Depuis 2010, le nouvel indice des fermages est un indice national unique, base 100 en 2009. Il est composé pour 60 % de l'évolution du RBEA à l'ha constaté sur le plan national au cours des cinq années précédentes et de 40 % de l'évolution de l'indice général des prix de l'année précédente. Cet indice fait l'objet, chaque année, d'un arrêté du ministre en charge de l'agriculture.

Pour en savoir plus

- Décret n° 2010-1126 du 27 septembre 2010 déterminant les modalités de calcul et de l'indice national des fermages et de ses composantes
- www.agreste.agriculture.gouv.fr - Thématiques - Indexation des fermages.

Prix Fermages

Indices départementaux des fermages jusqu'en 2009

Base 100 en 1994

	Indices base 100 en 1994				Évolution annuelle (en %)			
	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
2009	108,8	97,8	110,1	112,0	3,72	1,77	- 0,36	4,16
2008	104,9	96,1	110,5	107,5	2,04	1,37	0,27	2,89
2007	102,8	94,8	110,2	104,5	0,59	- 2,67	0,00	0,54
2006	102,2	97,4	110,2	103,9	- 1,45	- 2,21	0,32	- 1,21
2005	103,7	99,6	109,9	105,2	0,00	- 1,58	0,23	- 1,00
2000	105,9	101,9	106,0	106,7	- 2,58	- 0,49	- 0,47	- 0,34
1995	101,0	99,2	100,7	100,8	1,00	- 0,80	0,70	0,75
1994	100,0	100,00	100,0	100,0	///	///	///	///

Source : Arrêtés préfectoraux départementaux

Pour les Côtes-d'Armor et le Morbihan, la période d'application va du 1^{er} septembre N au 31 août N + 1.
Pour l'Ille-et-Vilaine, elle va du 1^{er} octobre N au 30 septembre N + 1.

8

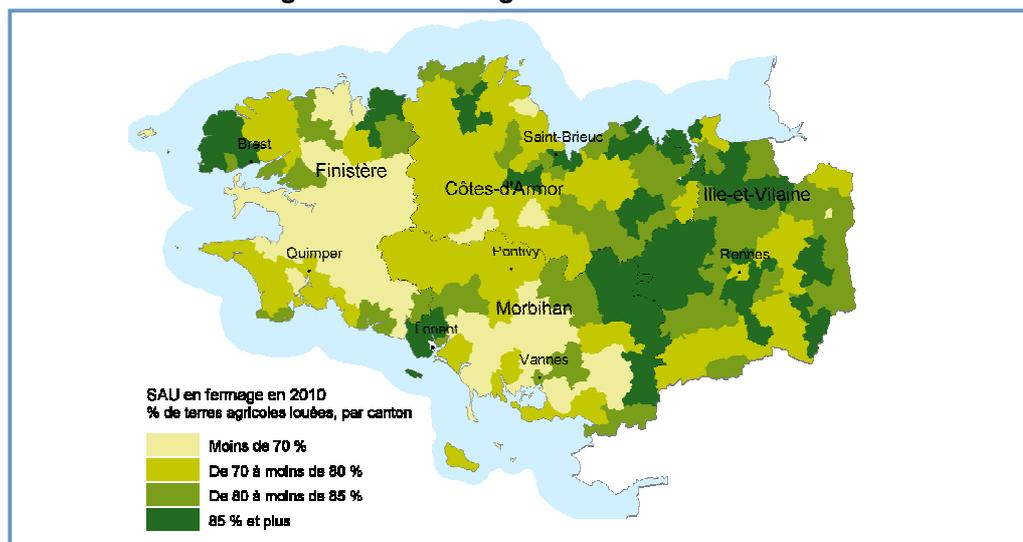
Indice national des fermages à partir de 2010

Données France métropolitaine	Indice des fermages		Éléments de calcul			
	Indice base 100 en 2009	Évolution annuelle en %	Indice du RBEA Indice 100 en 2009	Évolution du RBEA/ha lissé sur 5 ans en %	Prix du PIB base 100 en 2009	Évolution annuelle du prix du PIB en %
2013	106,68	2,63	108,36	3,36	104,16	///
2012	103,95	2,67	104,83	3,58	102,62	1,5
2011	101,25	2,92	101,21	4,39	101,30	0,8
2010	98,37	- 1,63	96,95	- 3,05	100,50	0,5
2009	100,00		100,00		100,00	

Pondérations pour l'indice des fermages : 60 % (Indice des fermages), 40 % (Prix du PIB)

Sources : SSP, Rica et comptes par catégorie d'exploitations

Location des terres agricoles en Bretagne en 2010



Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement agricole 2010

Revenus agricoles

Comptes

Présentation

Après avoir légèrement diminué en 2012, le résultat courant avant impôt par actif non salarié des exploitations professionnelles agricoles recule à nouveau en 2013, en Bretagne. Selon les résultats provisoires, il passerait à 28 100 € (34 000 € en 2012). À moyen terme, la tendance est cependant à la hausse, avec un gain de 9,1 % par an entre les périodes 2008-2010 et 2011-2013. En 2013, **la valeur globale de la production agricole** bretonne recule de 1,3 % pour atteindre 8,8 milliards d'euros, en raison notamment de la chute des prix des céréales et de celle des œufs. Le cours des **œufs de consommation** chute de plus d'un tiers en 2013, dans un contexte de reprise massive de l'offre, consécutive à la mise aux normes des cages de poules. Le marché de l'œuf entre en crise durant l'été, puis le contexte redevient positif en fin d'année. La valeur de la production d'œufs de consommation fléchit de 21 %. Pour la **volaille**, la valeur de la production progresse, grâce à une augmentation des prix et à une conjoncture favorable pour le poulet. Après deux années de hausse, la valeur de la **production porcine** recule, suite à une baisse des abattements de porcs charcutiers.

La conjoncture s'améliore progressivement en 2013 pour le **secteur laitier**. La valeur de la production dépasse de 9 % celle de 2012, grâce au prix du lait qui gagne 8 %. Cette évolution suit celle des prix des produits laitiers sur le marché mondial, qui atteignent leur plus haut niveau historique, du fait notamment de la sécheresse en Nouvelle-Zélande. La valeur de la production s'accroît également pour les **gros bovins** (+ 3,2 %), malgré un volume un peu inférieur à celui de 2012, dû au repli des abattements de vaches laitières. Les prix augmentent en effet, la faiblesse de l'offre en France et en Europe tirant les cours vers le haut.

(suite page suivante)

Pour en savoir plus

- Agreste Primeur - Juillet 2014 - n° 314 - « Un résultat moyen en baisse et des évolutions contrastées selon les régions ».
- Agreste Bretagne - Novembre 2014 - n° 7 - 4 - pages - « Comptes provisoires 2013 de l'agriculture en Bretagne : baisse du revenu agricole breton »

Définitions

Deux systèmes existent en matière de comptes régionaux agricoles : les comptes macro-économiques traditionnels de la branche agricole (y compris ETA et Cuma) et, depuis 2010, les comptes des exploitations professionnelles agricoles, établis par catégorie d'exploitations et basés sur le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA). Les deux systèmes sont établis par les Services Régionaux de l'Information Statistique et Économique (SRISE) et coordonnés par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP). Les comptes macro-économiques, obligatoires au niveau européen, décrivent la formation du revenu de la branche agricole, et permettent de mesurer la structure des productions et l'évolution des consommations intermédiaires, au sein des régions. Les comptes des exploitations professionnelles basés sur le RICA fournissent l'indicateur de revenu désormais retenu, à savoir le Résultat Courant Avant Impôts (RCAI) par actif non salarié. Le nouveau système détaille les résultats annuels des exploitations agricoles professionnelles selon les principales orientations de production. Ils mesurent l'impact annuel de la conjoncture sur le résultat d'exploitation de l'activité agricole.

Principes méthodologiques

La ressource tirée de l'activité agricole est mesurée au moment de la production, et non pas au moment de la livraison. La valeur des productions intraconsommées par la branche est prise en compte. Mais elle n'influe pas sur la valeur ajoutée car elle est reprise en consommations intermédiaires. Dans les comptes de la branche agricole, les subventions sont enregistrées l'année au titre de laquelle elles sont dues, et non l'année où elles sont versées. Le RICA suit cette règle de manière moins stricte.

Revenus agricoles

Comptes

Les comptes de la branche agricole entre 2012 (semi-définitif) et 2013 (prov.)

Unité : <i>indice de valeur</i>	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Total produits végétaux bruts et transformés *	91,5	94,8	91,6	91,3	92,5	92,5
Céréales	81,3	89,3	79,2	76,5	81,2	77,3
Fourrages	104,2	104,7	104,0	105,2	104,5	103,6
Légumes frais	92,3	89,8	91,7	100,6	92,2	95,8
Pommes de terre	96,6	100,9	94,1	92,8	98,4	100,6
Total produits animaux bruts et transformés *	97,6	101,2	104,4	100,7	100,6	102,4
Gros bovins	101,5	101,0	106,2	103,1	103,2	103,1
Veaux	99,2	93,3	92,8	95,7	95,1	97,5
Porcins	98,6	100,6	97,3	100,0	99,3	99,8
Volailles	105,0	105,0	105,0	105,0	105,0	105,2
Œufs	78,7	78,7	78,7	78,7	78,7	81,1
Lait de vache	108,0	107,4	112,3	107,6	109,1	106,8
Total production au prix de base*	96,6	99,5	100,6	98,6	98,7	96,5

Source : Agreste, Draaf Bretagne, comptes régionaux de l'agriculture

* La production est valorisée au prix de base, c'est-à-dire y compris les subventions sur les produits

9

Résultat courant avant impôt par actif non salarié - RCA/Utans

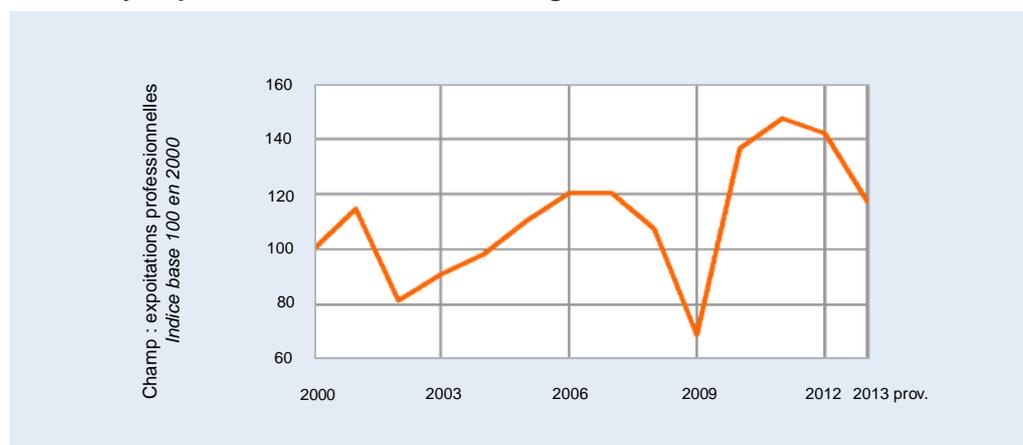
Évolution en termes réels en % : hors effet général des prix (+ 0,8 % entre 2012 et 2013)

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
RCA/Utans (en milliers d'euros 2013)						
2013 provisoire	28,1	29,9	27,2	25,0	28,1	28,9
2012	35,0	36,8	30,9	30,6	34,0	35,7
« 2013 »	32,9	34,8	30,4	29,4	32,5	33,3
Évolution (en % annuel)						
2013 (p) / 2012	- 19,7	- 18,7	- 12,1	- 18,3	- 17,5	- 19,1
« 2013 » / « 2010 »	8,7	8,0	10,3	8,6	9,1	11,1
« 2013 » / « 2000 »	3,6	3,1	3,1	3,2	3,3	1,5

Source : Agreste, Draaf Bretagne, comptes régionaux de l'agriculture

« 2013 » : moyenne triennale des revenus 2011 à 2013 ; « 2010 » : idem sur les années 2008 à 2010.

RCAI moyen par actif non salarié en Bretagne



Source : Agreste, Draaf Bretagne, comptes régionaux de l'agriculture

Revenus agricoles

Comptes

Présentation *(suite de la page précédente)*

Pour les **veaux**, avec des prix à peu près stables, la valeur de la production recule de 4,9 % en 2013 sous l'effet d'une baisse des volumes. Le bilan de campagne des **légumes frais** est globalement négatif. La valeur de la production perd 7,8 % sur celle de 2012, en raison d'une baisse des prix des principaux légumes (tomates, choux-fleurs, échalotes). La valeur des **productions céréalières** fléchit, malgré un accroissement des volumes. Après avoir atteint un pic lors de la campagne précédente, les cours céréaliers reculent, en raison des perspectives d'offre mondiale abondante en début de campagne. En Bretagne, le repli du prix de base des céréales varie entre - 19 % pour le blé tendre et - 27 % pour le maïs grain.

Le **coût des consommations intermédiaires** s'accroît encore en 2013 (+ 1,7 %). Si l'augmentation est moins forte que celle des deux années précédentes (+ 9 % chaque année), le niveau atteint est maximal. Les cours des céréales diminuent, mais la répercussion est lente sur le prix des aliments achetés : celui-ci gagne encore 3,2 % en moyenne annuelle, en raison d'un accroissement au premier semestre. En Bretagne, 47 % de la valeur des consommations intermédiaires correspond au coût des achats d'aliments pour animaux. La progression de la valeur des engrais et amendements (+ 8,6 %), surtout liée aux volumes, et celle des semences (+ 4,9 %), surtout liée aux prix, contribuent également à augmenter les charges. La diminution des cours des produits pétroliers (- 3,5 %), permet au contraire de les réduire.

Au final, le revenu agricole diminue dans les quatre **départements bretons**. Le recul est moins important en Ille-et-Vilaine, grâce à une conjoncture laitière satisfaisante. Dans les autres départements, plus impactés par la crise de l'œuf et les difficultés porcines, l'ampleur de la baisse est assez comparable.

Pour en savoir plus

- www.agreste.agriculture.gouv.fr - Thématiques Revenu agricole.

- Agreste Bretagne - Novembre 2014 - n°7 - 4 - pages - « Comptes provisoires 2013 de l'agriculture en Bretagne : baisse du revenu agricole breton ».

Définitions

Principaux indicateurs de revenu

- Au niveau des exploitations professionnelles agricoles

Le **Résultat Courant Avant Impôts (RCAI)**, traditionnellement utilisé dans le Rica, est l'indicateur de revenu retenu depuis 2010 dans le nouveau système d'information sur les revenus. **Il porte uniquement sur les exploitations agricoles dites professionnelles, ou moyennes et grandes**, c'est-à-dire ayant une production brute standard d'au moins 25 000 €. Il est calculé ainsi :

Production de l'exercice - consommations intermédiaires, loyers et primes d'assurances + subventions et indemnités d'assurances pour pertes de production - impôts, taxes - charges de personnel - dotations aux amortissements - charges financières (+ produits financiers). Les résultats sont exprimés en moyenne par actif non salarié.

- Au niveau de la branche agricole

Le **résultat agricole** désigne la valeur ajoutée nette au coût des facteurs de la branche agricole, c'est-à-dire la somme des revenus du capital et du travail dégagés par l'activité agricole :

Production au prix de base - consommations intermédiaires + subventions d'exploitation - impôts liés à la production - consommation de capital fixe.

Le **revenu net d'entreprise agricole** désigne le solde final du compte macro-économique de l'agriculture. Il est déduit du résultat agricole en retranchant les charges salariales, les charges locatives et les charges d'intérêts.

Le **revenu brut d'entreprise agricole** correspond au revenu d'entreprise agricole sans en déduire la consommation de capital fixe. Il est utilisé chaque année pour le calcul de l'indice des fermages.

Revenus agricoles

Comptes

Principaux postes du compte production de la branche agriculture en 2013

Compte provisoire 2013 - Base 2010 - Optique production

Unité : million d'euros	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métr.
Céréales	183	137	174	139	633	10 999
Plantes fourragères	178	151	210	145	684	5 872
Légumes frais	113	238	56	81	487	2 651
Pommes de terre	16	76	6	23	120	1 917
Autres produits végétaux	31	42	55	26	154	19 670
Total produits végétaux	520	643	501	414	2 078	41 110
<i>dont subventions sur les produits végétaux</i>	<i>0,3</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,7</i>	<i>60,7</i>
Gros bovins	138	120	176	105	539	7 534
Veaux	62	44	79	42	227	1 115
Porcins	581	608	274	304	1 767	3 103
Volailles	258	288	122	340	1 007	3 604
Œufs	321	91	42	137	591	1 369
Lait de vache	470	410	574	391	1 845	8 763
Autres produits animaux	21	16	29	32	99	2 366
Total produits animaux*	1 851	1 577	1 297	1 351	6 075	27 854
<i>dont subventions sur les produits animaux</i>	<i>5,3</i>	<i>5,0</i>	<i>4,8</i>	<i>3,6</i>	<i>18,7</i>	<i>758,9</i>
Travaux agricoles et autres services	190	167	138	151	645	4 259
Total production au prix de base (y compris les subventions sur les produits)	2 560	2 387	1 935	1 916	8 798	73 222

Source : Agreste, Draaf Bretagne, comptes régionaux de l'agriculture

* la production est valorisée au prix de base, c'est à dire y compris les subventions sur les produits

9

Principaux postes du compte de la branche agriculture

Compte provisoire 2013 (p) et compte semi-définitif 2012 (sd) - Base 2010* - Optique production

Unité : million d'euros	Bretagne		France métropolitaine	
	2013 p	2012 sd	2013 p	2012 sd
Total production au prix de base** (y compris les subventions sur les produits)	8 798	8 918	73 222	75 843
Engrais	237	218	4 720	4 359
Produits de protection des cultures	133	131	2 946	2 902
Aliments pour animaux achetés	4 068	3 967	17 756	17 116
Autres consommations intermédiaires	2 275	2 251	22 479	22 161
Consommations intermédiaires	6 712	6 568	47 901	46 537
Valeur ajoutée brute	2 086	2 350	25 321	29 306
Autres subventions d'exploitation	532	544	8 044	8 364
Impôts fonciers et autres impôts	95	99	1 427	1 418
Valeur ajoutée brute au coût des facteurs	2 524	2 805	31 937	36 114
Consommation de capital fixe	986	1 121	10 826	10 978
Résultat agricole	1 538	1 684	21 111	25 136
Salaires et cotisations sociales	463	468	6 688	6 669
Intérêts	178	209	1 517	1 804
Charges locatives nettes	116	120	2 383	2 422
Revenu net d'entreprise agricole	781	888	10 524	14 241

Source : Agreste, Draaf Bretagne, comptes régionaux de l'agriculture

* précédemment calculée en base 2000, la dernière campagne des compte (2011 définitifs, 2012 semi-définitifs et 2013 provisoires) a été établie en base 2010. Elle prend en compte les résultats de la statistique agricole annuelle calée sur le recensement agricole 2010.

** la production est valorisée au prix de base, c'est à dire y compris les subventions sur les productions

Revenus agricoles

Rica

Présentation

En 2012, le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) diminue pour une majorité des moyennes et grandes exploitations en Bretagne et s'élève en moyenne à 53 800 €. Il reste supérieur à la moyenne sur les cinq dernières années avec un résultat courant de 42 200 €. Les revenus des principales productions baissent, notamment les exploitations en lait, polyculture-élevage et production de volailles. Seuls les revenus des exploitations porcines et des légumiers de plein champ progressent. La Bretagne se classe au 11^e rang national. Le RCAI des exploitations porcines s'établit en moyenne à 69 500 €, en hausse de 26 % (66 800 € France entière). Les exploitations bénéficient d'une bonne conjoncture pour l'écoulement de leur production et le prix de vente moyen du porc charcutier a gagné 11 % sur un an. Les exploitations en volailles de chair dégagent un RCAI moyen de 47 850 €, en recul de 15 % (50 800 € France entière). La production de l'exercice à 264 000 € en recul sur un an, n'a pas permis d'amortir la hausse des charges d'exploitations. Pour les exploitations laitières, le RCAI s'établit en moyenne à 49 000 € (40 100 € France entière), en retrait de 22 % sur un an. La hausse des charges d'exploitations et la baisse du prix du lait n'ont pas permis de maintenir le revenu. Les exploitations spécialisées en cultures générales, principalement celles en légumes en Bretagne, dégagent un revenu de 42 800 € en progression de 10 % sur un an. Une conjoncture plus favorable des marchés a entraîné une hausse des prix moyens à la production, notamment pour les choux-fleurs (+ 25 %), les poireaux (+ 22 %) et l'artichaut (+ 5 %). Le résultat des exploitations en polyculture-polyélevage s'élève à 65 000 € (- 10 % sur 2011). Il reste cependant supérieur de près de 12 000 € à la moyenne sur les cinq dernières années (53 100 €).

Pour en savoir plus

« Les comptes prévisionnels de l'agriculture française pour 2013 ».

- Agreste Bretagne - Mai 2014 - n°4 - 4-pages -
« Résultats 2012 du Réseau d'Information Comptable Agricole - La dispersion du revenu des exploitations s'amplifie ».

Définitions

Le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) est une opération communautaire de recueil d'informations comptables auprès de 82 000 exploitations agricoles de l'Union européenne à 27. En France métropolitaine, l'échantillon regroupe 7 318 exploitations et en Bretagne 480. Le champ couvert correspond aux exploitations moyennes et grandes, c'est-à-dire celles appartenant au secteur professionnel et qui dégagent au moins 25 000 euros de Production Brute Standard (PBS).

Production nette des achats d'animaux

Somme des ventes, variations de stocks, auto-consommation et production immobilisée diminuée des achats d'animaux.

Résultat courant avant impôts =

résultat d'exploitation + produits financiers – charges financières

Revenu disponible =

résultat courant avant impôts – charges sociales de l'exploitant + amortissement – remboursement du capital à long ou moyen terme.

Nouveautés depuis le RICA 2010

Les résultats de l'exercice Rica sont présentés pour la première fois selon la nouvelle typologie des exploitations. Les univers de référence des principales Otx sont actualisés par la prise en compte des résultats du recensement agricole 2010. Enfin, l'abandon de la réévaluation des actifs immobilisés impactent les résultats des soldes intermédiaires.

- Agreste Les Dossiers - Janvier 2014 - n°19 -

Revenus agricoles

Rica

Résultats du Rica 2012 par principale orientation de production en Bretagne

Unité: millier d'euros	Cultures générales	Bovins Lait	Porcins	Volailles de chair	Polyélevage Polyculture
Nombre d'exploitations représentées	1 273	9 323	3 596	2 020	2 268
Caractéristiques physiques					
Superficie Agricole Utilisée en ha	40,74	78,45	61,32	39,13	89,02
<i>dont SAU en fermage</i>	35,25	69,19	54,35	32,11	82,04
Vaches laitières	ε	58	ε	13	40,40
Truies	ε	ε	184	ε	ε
Porcs à l'engrais	ε	ε	1 213	30	162
Volailles	ε	ε	ε	70 056	1 812
Nombre d'UTA	2,39	1,94	2,22	1,44	2,12
Nombre d'Utans	1,33	1,80	1,49	1,29	1,75
Financement et éléments du bilan					
Fonds de roulement net	43,7	92,2	108,5	49,5	105,6
Autofinancement	30,3	38,9	61,5	27,1	58,3
Actif immobilisé	127,3	286,4	361,4	180,5	345,8
<i>dont capital d'exploitation</i>	90,1	252,2	311,3	153,6	303,7
Actif circulant	72,7	132,1	232,6	88,6	156,0
<i>dont stocks</i>	19,5	81,6	192,6	37,1	92,0
Capitaux propres	115,3	233,6	221,2	136,2	261,8
Endettement total	85,8	187,4	375,8	134,5	242,4
Soldes intermédiaires de gestion					
Production Nette des Achats d'Animaux	176,1	205,1	626,1	264,4	264,4
+ rabais remises ristournes obtenus	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
- approvisionnements	46,3	70,2	382,6	127,8	127,8
- autres charges externes	37,3	60,9	108,8	59,3	59,3
= Valeur ajoutée hors fermage	92,5	74,1	134,7	77,3	77,3
+ remboursement forfaitaire de TVA	0	0	0	0	0
+ subvent. d'exploit. indemn. d'assurance	10,9	29,8	18,7	12,8	34,5
- loyers et fermages	7,5	10,5	9,4	6,2	12,5
- impôts et taxes	1,3	1,4	2,9	1,4	1,9
- charges de personnel	25,2	2,7	19,1	2,6	7,5
= Excédent brut d'exploitation	69,5	89,1	121,9	79,9	115,7
+ transfert de charges produits de gestion	0,1	0,3	0,6	0,1	0,4
- amortissements	23,8	34,0	41,3	27,8	43,2
= Résultat d'exploitation	45,8	55,4	81,3	52,2	72,9
+ produits financiers	0,2	0,5	0,8	0,3	0,8
- charges financières	3,2	6,9	12,5	4,7	8,7
= Résultat courant avant impôts	42,8	49,0	69,5	47,9	65,0
Par unité de travail non salarié					
- Résultat courant avant impôts (RCAI)	33,3	26,7	46,5	36,7	36,1
- Revenu disponible avant impôts	30,4	23,2	32,0	29,8	28,6

ε : nombre d'animaux inférieur à 10

Source : Agreste, Draaf Bretagne, réseau d'information comptable agricole

Revenus agricoles

Fiscalité

Définitions

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : les exploitants agricoles entrent dans le champ d'application de la TVA, avec plusieurs régimes possibles :

- **le régime du remboursement forfaitaire** : à défaut d'assujettissement obligatoire ou par option à la TVA, les exploitants agricoles sont placés de plein droit sous le régime du remboursement forfaitaire. Chaque année, les services du Trésor leur versent un montant qui compense, de façon forfaitaire, la charge de TVA supportée lors de la consommation de biens et de services nécessaires à l'activité agricole ;

- **l'assujettissement à la TVA** : il peut être obligatoire ou sur option. Il s'applique selon le régime simplifié de l'agriculture pour les exploitations dont les recettes annuelles dépassent 46 000 €. Sur certaines activités relevant plutôt d'une activité industrielle ou commerciale, le régime général de la TVA est appliqué.

Bénéfices Agricoles : il s'agit des bénéfices procurés par une exploitation agricole voire d'activités annexes. Ils sont imposés d'après plusieurs régimes : le régime du forfait, le régime du bénéfice agricole réel (normal ou simplifié) ou le régime transitoire.

Régime du forfait : régime d'imposition appliqué aux exploitants agricoles dont les recettes n'excèdent pas 76 300 €. Ce régime ne comporte pas d'obligations comptables mais seulement déclaratives.

Bénéfice forfaitaire d'une exploitation

- Pour chaque nature de culture ou d'exploitation, les commissions départementales des

impôts déterminent un bénéfice moyen unitaire, généralement à l'hectare.

- À l'échelon communal, chaque exploitation de polyculture est classée par l'administration, avec le concours de la commission communale, dans l'une des catégories fixées par la commission départementale.

- Le bénéfice imposable de l'exploitant est obtenu en multipliant le bénéfice forfaitaire moyen à l'hectare par la superficie de l'exploitation. Si l'exploitant est propriétaire, le revenu net cadastral des terres qu'il exploite et dont il est propriétaire vient s'y ajouter.

Bénéfice agricole réel : le régime de détermination des bénéfices agricoles est mis en place en 1972 selon le modèle des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) mais avec des modalités spécifiques tenant compte des particularités de la production agricole. Depuis 1984, il existe trois régimes d'imposition selon le montant des recettes annuelles de l'exploitant. Ce montant représente la moyenne des recettes sur deux années consécutives.

- **Le régime réel normal** obligatoire pour les exploitants dont les recettes dépassent 350 000 € ou sur option, à la demande de l'exploitant. La tenue d'une comptabilité répondant aux normes du Code général des impôts est obligatoire.

- **Le régime réel simplifié** pour les exploitants dont les recettes sont comprises entre 76 300 € et 350 000 €. Les obligations comptables y sont allégées.

Pour en savoir plus

Code général des Impôts

Revenus agricoles

Fiscalité

Fiscalité des agriculteurs en 2012

Unité : nombre	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Bretagne 2010
TVA						
Agriculteurs assujettis à la TVA	7 896	8 211	9 592	8 285	33 984	34 296
Agriculteurs bénéficiant du remboursement forfaitaire	2 203	232	510	326	3 271	2 309
Bénéfices agricoles						
Agriculteurs soumis au régime						
- du bénéfice réel normal	2 543	2 839	2 066	2 210	9 658	9 836
- du bénéfice simplifié	5 353	3 706	5 168	4 159	18 386	18 280
Impôt sur le revenu						
Agriculteurs imposés à l'impôt sur le revenu						
- au forfait	1 370	1 254	1 367	1 360	5 351	5 742
- au réel	8 599	7 407	5 502	7 121	28 629	27 851

Source : directions départementales des finances publiques de Bretagne

9

Éléments retenus pour le calcul des bénéfices agricoles forfaitaires de l'exploitant fermier

Catégories d'exploitations selon le revenu cadastral moyen, au titre de l'année 2012

Unité : €/ha	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Catégories				
1	> 32,01	> 38	> 39,94	> 29,35
2	29,27 à 32,01	33 à 38	36,13 à 39,94	26,22 à 29,35
3	24,09 à 29,27	30 à 33	32,01 à 36,13	23,99 à 26,22
4	20,12 à 24,09	26 à 30	24,69 à 32,01	21,76 à 23,99
5	< 20,12	< 26	< 24,69	< 21,76

Source : directions départementales des finances publiques de Bretagne

Bénéfices forfaitaires selon la catégorie d'exploitation, au titre de l'année 2012

Unité : €/ha	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Catégories				
1	496,6	534,8	549,9	487,5
2	439,3	420,2	486,5	412,5
3	382,0	382,0	423,0	375,0
4	324,7	343,8	359,6	337,5
5	267,4	248,3	275,0	300,0

Source : directions départementales des finances publiques de Bretagne

Exemple de lecture des deux tableaux précédents :

Les exploitations dont le revenu cadastral moyen est supérieur à 32,01 € dans les Côtes-d'Armor appartiennent à la catégorie 1.

Pour cette catégorie d'exploitations, le bénéfice forfaitaire est fixé à 496,6 € par ha.

Moyens de production

Irrigation

Présentation

En raison de son climat océanique tempéré, la Bretagne est une région qui utilise peu les techniques d'irrigation.

En 2010, seulement 5,5 % des exploitations bretonnes ont eu recours à l'irrigation. Les surfaces irrigables couvrent 28 000 ha, soit 1,7 % de la superficie agricole utilisée en Bretagne. Au cours de la campagne 2009-2010, 14 800 ha ont été effectivement irrigués, essentiellement à l'aide de systèmes d'aspersion. Cette surface irriguée profite davantage aux légumes (8 500 ha) et au maïs grain ou fourrage (2 500 ha). Le reste des surfaces irriguées se partage entre les prairies, les cultures sous serres, les pommes de terre ou encore les cultures florales ou fruitières. Le Morbihan, suivi du Finistère irriguent davantage de cultures. Dans ces deux départements, ce sont surtout les légumes de plein champ destinés au marché du frais qui sont concernés (65 % des surfaces irriguées pour le premier, 67 % pour le second). Mais le Morbihan est aussi obligé d'irriguer les surfaces cultivées pour les légumes destinés à l'industrie, comme les haricots verts ou les petits pois (54 % des surfaces irriguées). En Ille-et-Vilaine, le maïs est la culture la plus irriguée (37 %), suivi des légumes (33 %). La situation est intermédiaire dans les Côtes-d'Armor (51 % de légumes et 22 % de maïs).

Les superficies irrigables, après avoir fortement progressé entre 1988 et 2000, sont en net recul (baisse d'un quart des surfaces). Ce constat est encore plus marqué pour les Côtes-d'Armor, département qui a perdu le tiers des surfaces irrigables. Le Morbihan, qui avait bénéficié d'aides publiques importantes pour l'installation d'équipements entre 1996 et 1998, reste le plus équipé des départements bretons.

Définitions

Nombre d'exploitations irrigables : une exploitation est irrigable lorsqu'elle dispose d'une installation ou de moyens pour irriguer.

Superficie irrigable : comprend toutes les superficies susceptibles d'être irriguées avec les moyens actuels à disposition de l'exploitation, en propriété ou non.

Superficie irriguée : toutes les superficies de l'exploitation effectivement irriguées au cours des campagnes 1978-1979 pour le recensement de 1979, 1987-1988 pour celui de 1988, 1999-2000 pour celui de 2000 et 2009-2010 pour celui de 2010.

Irrigation par aspersion : eau projetée en pluie sur la parcelle.

Pour en savoir plus

- Agreste Primeur - Mars 2007 - n°194 -
« L'irrigation du maïs mise à mal par les sécheresses ».

- Agreste Cahiers spécial Structures - Avril 2005 -
« L'irrigation, qui se développe de façon régulière depuis trente ans, semble se stabiliser ».

Moyens de production

Irrigation

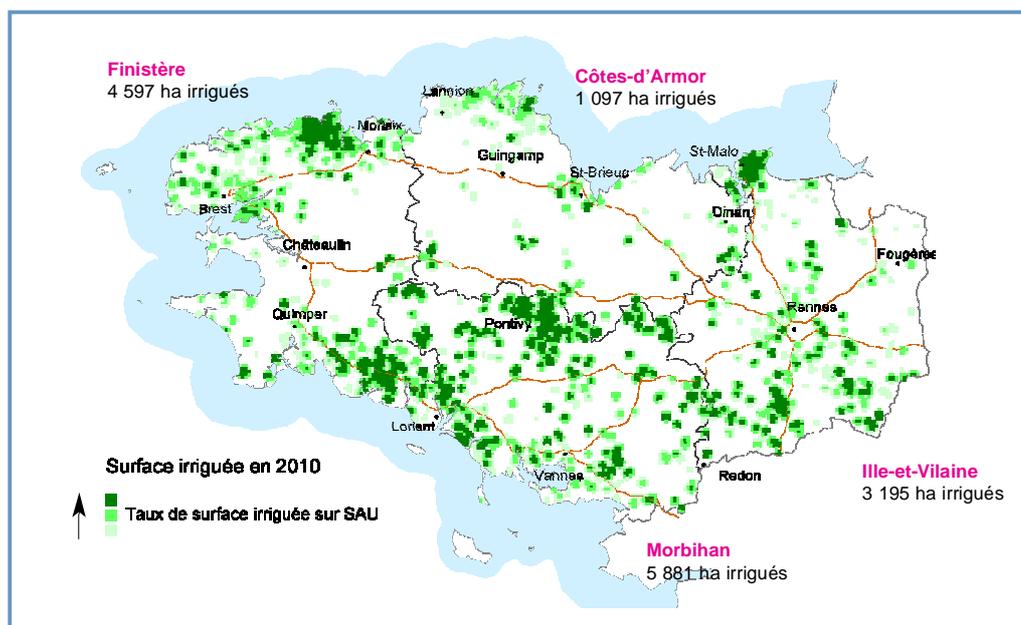
Irrigation en Bretagne

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
1979					
Nombre d'exploitations	246	1 484	877	315	2 922
Superficie irriguée (ha)	1 043	4 226	4 429	1 495	11 193
Superficie irrigable (ha)	2 037	10 740	7 333	2 732	22 842
Part de la SAU irriguée (%)	0,2	1,0	0,8	0,4	0,6
1988					
Nombre d'exploitations	362	1 384	715	259	2 720
Superficie irriguée (ha)	790	1 904	2 972	1 144	6 810
Superficie irrigable (ha)	1 667	9 180	6 281	2 032	19 160
Part de la SAU irriguée (%)	0,2	0,5	0,6	0,3	0,4
2000					
Nombre d'exploitations	337	1 043	564	470	2 414
Superficie irriguée (ha)	847	4 042	2 970	6 535	14 394
Superficie irrigable (ha)	2 853	11 737	7 410	14 671	36 671
Part de la SAU irriguée (%)	0,2	1,0	0,6	1,7	0,8
2010					
Nombre d'exploitations	287	775	415	432	1 909
Superficie irriguée (ha)	1 097	4 597	3 195	5 881	14 770
Superficie irrigable (ha)	1 965	8 822	6 017	11 149	27 953
Part de la SAU irriguée (%)	0,3	1,2	0,7	1,6	0,9

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensements agricoles

10

Les surfaces irriguées en Bretagne en 2010



Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement agricole 2010

Moyens de production

Vente d'engrais minéraux

Présentation

Les ventes d'éléments minéraux en Bretagne par les coopératives et négociants sont un indicateur de l'évolution des apports d'éléments fertilisants sur les sols, même si elles ne permettent pas de calculer avec précision les quantités apportées. L'Observatoire des ventes de la Charte des prescripteurs collecte ces données depuis la campagne 1998-1999 pour l'azote minéral et depuis 2003-2004 pour le phosphore minéral.

Depuis la baisse historique de la campagne 2008-2009 due au prix élevés des engrais, les ventes d'engrais minéraux augmentent sur la région.

Les ventes d'azote minéral sont stables par rapport à la campagne précédente. Cela cache cependant des disparités au sein des départements bretons: l'augmentation des ventes en Ille-et-Vilaine (+ 24 %) et dans le Morbihan (+ 3 %) est compensée par une baisse dans les Côtes-d'Armor (- 15 %) et dans le Finistère (- 8 %).

Concernant le phosphore, les ventes progressent nettement sur la Bretagne (+ 22 %). Cette tendance est particulièrement soulignée dans les départements du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine qui enregistrent chacun plus d'un tiers de hausse de leur vente par rapport à la campagne précédente. La baisse du prix d'achat des engrais phosphatés et le recours à une fertilisation équilibrée du phosphore peuvent expliquer cette augmentation. La livraison massive d'engrais phosphatés aux distributeurs (*voir p. 120*) laisse présager une similaire hausse des ventes pour la campagne suivante.

Définitions

La charte des prescripteurs La Charte des prescripteurs a été signée le 15 janvier 2001 et intégrée dans le Plan d'action de la Charte pour le développement pérenne de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne, dans son volet « agronomie ». Les signataires sont l'État, la Région Bretagne, la chambre régionale d'agriculture de Bretagne, Négoce Ouest, et la Confédération des Coopératives Agricoles de l'Ouest de la France (CCAOF). À travers cette charte, 16 coopératives, 71 négociants et les 5 chambres d'agriculture bretonnes sont concernés pour mettre en place un programme en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau. Des actions concrètes sont privilégiées, notamment la mise en place d'un observatoire des ventes d'azote, de phosphore et de produits phytosanitaires. L'observatoire suit les ventes d'azote et de phosphore minéral auprès des coopératives et négociants. Les données sont récoltées en juillet et concernent la campagne culturale passée, du 1^{er} juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année en cours.

Fertilisation par hectare : résultat du rapport entre les quantités d'engrais livrées aux distributeurs et la surface agricole utile.

Pour en savoir plus

- Agreste Primeur - Octobre 2012 - n° 291 -
« Engrais minéraux azotés : ajustement des apports »

Moyens de production

Vente d'engrais minéraux

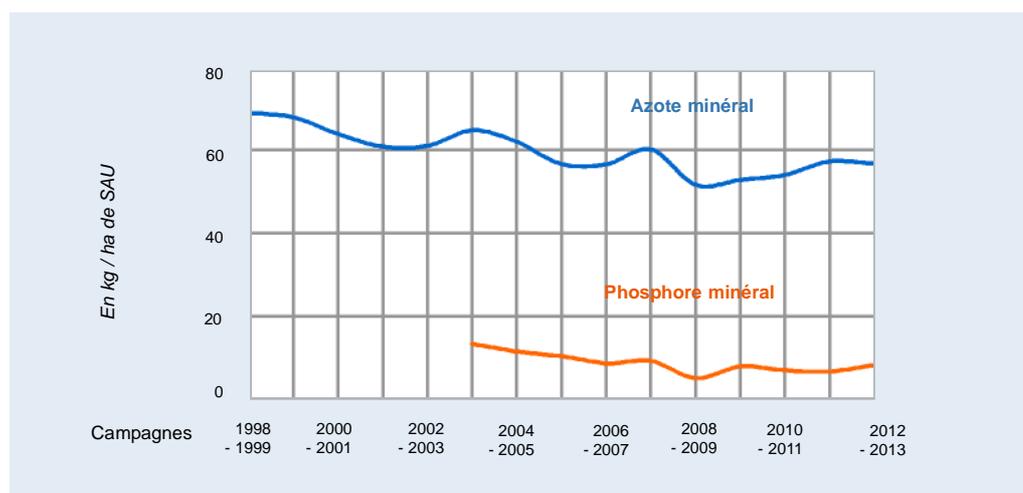
Ventes d'éléments minéraux

Unité : tonne	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Vente d'azote minéral					
Campagnes					
2012-2013	23 887	23 613	26 527	19 466	93 493
2011-2012	28 250	25 669	21 481	18 926	94 326
2010-2011	22 311	23 313	23 969	19 367	88 960
2009-2010	21 130	23 625	22 653	18 526	85 934
2008-2009	20 915	21 046	25 009	18 794	85 764
2007-2008	23 990	28 271	27 192	20 582	100 035
2006-2007	23 037	25 258	27 427	18 668	94 390
2005-2006	23 887	24 685	28 075	18 268	94 915
Évolution entre les campagnes 2011-2012 et 2012-2013	- 15,4 %	- 8,0 %	+ 23,5 %	+ 2,9 %	- 0,9 %
Vente de phosphore minéral					
Campagnes					
2012-2013	2 540	4 203	4 299	2 620	13 662
2011-2012	2 462	3 110	3 105	2 527	11 204
2010-2011	2 240	3 320	3 520	2 633	11 713
2009-2010	3 717	2 738	3 452	2 798	12 705
2008-2009	1 997	2 392	2 709	1 582	8 680
2007-2008	2 818	4 675	4 721	3 322	15 536
2006-2007	2 612	4 339	4 626	3 074	14 651
2005-2006	2 733	5 578	5 699	3 527	17 537
Évolution entre les campagnes 2011-2012 et 2012-2013	+ 3,2 %	+ 35,1 %	+ 38,5 %	+ 3,7 %	+ 21,9 %

Source : Charte des prescripteurs, observatoire des ventes

10

Évolution de la pression minérale en Bretagne



Sources : Agreste, Draaf Bretagne, SAA - Charte des prescripteurs, observatoire des ventes

Moyens de production

Livraisons d'engrais minéraux

Présentation

Pour la Bretagne, **les livraisons totales d'engrais minéraux et organo-minéraux** aux distributeurs se sont élevées à 485 703 tonnes de produits sur la campagne 2012-2013, en hausse de 6,3 % par rapport à la campagne précédente. Pour la France métropolitaine, la hausse atteint 5,6 %.

Pour la campagne 2012-2013, les livraisons aux distributeurs d'éléments fertilisants azotés et phosphatés augmentent en Bretagne, confirmant la tendance qui s'opère depuis la campagne 2008-2009 pour l'azote et celle de 2010-2011 pour le phosphore. Par rapport à la moyenne des trois dernières campagnes, qui permet de lisser l'effet stock, les livraisons d'azote marquent une hausse de 3 %, celles du phosphore augmentent plus fortement de 7 % tandis que le potassium se stabilise (- 1 %).

Plus aptes à répondre à la nécessité du fractionnement des apports azotés, les engrais azotés simples représentent 87 % des quantités d'azote livrées en Bretagne où les ammonitrates dominent largement.

La livraison du phosphore a augmenté de 62 % par rapport à la campagne précédente avec une hausse particulièrement importante dans les Côtes-d'Armor (+105 %) et dans le Finistère (+ 228 %). Les formes privilégiées contribuant à cette augmentation de phosphore sont les binaires NP ou « starter » dont le tonnage représente plus de 25 000 tonnes en Bretagne, en lien avec la baisse de son prix d'achat.

Définitions

Livraisons d'engrais : les statistiques présentées dans les tableaux s'appuient sur les livraisons d'engrais par l'industrie et les importateurs aux distributeurs. Les dates de campagne sont les suivantes : du 1^{er} mai au 30 avril pour les engrais phosphatés simples, les engrais potassiques simples et les binaires PK, et du 1^{er} juillet au 30 juin pour les engrais azotés simples et les engrais composés contenant de l'azote.

Types d'engrais :

- les engrais simples apportent de l'azote (N), du phosphore (P) ou du potassium (K) ;
- les engrais composés binaires apportent deux des éléments fertilisants ;
- les engrais composés ternaires contiennent les trois éléments.

Livraisons et consommations d'engrais différent pour trois raisons :

- les achats par les distributeurs pour la campagne ne correspondent pas nécessairement à leurs ventes pendant la même période en raison de la variation de stocks dans leur magasin ;
- les livraisons sont affectées aux distributeurs en fonction de leur siège social ;
- les quantités d'engrais épandues au cours d'une campagne ne coïncident pas nécessairement avec les quantités achetées durant cette période en raison de la variation des stocks dans les exploitations.

Moyenne sur trois campagnes : le lissage sur trois campagnes consécutives permet de réduire les écarts entre livraisons et consommations imputables au phénomène de stockage.

Surface agricole fertilisable : terres labourables + surface toujours couverte d'herbe (à l'exclusion des parcours et pacages) + cultures fruitières, maraîchères et florales + vignes + jardins familiaux + pépinières - jachère agronomique. Elle est calculée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère en charge de l'Agriculture.

Pour en savoir plus

- www.unifa.fr

- UNIFA - Les livraisons de fertilisants minéraux en France - Exercice 2012-2013

Moyens de production

Livraisons d'engrais minéraux

Livraisons d'éléments fertilisants

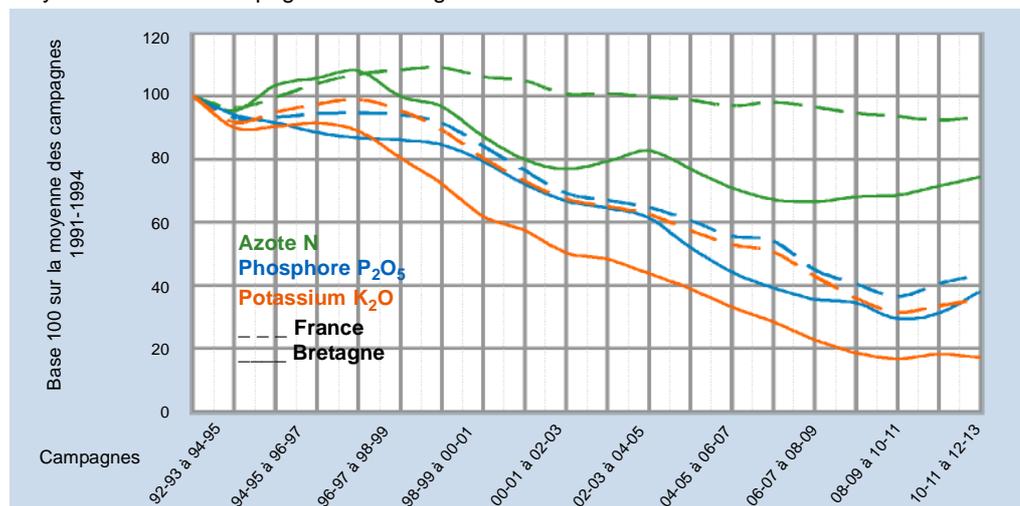
Unité : livraisons en tonnes	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Campagne 2012-2013					
Produits livrés					
Livraisons (en tonnes)	146 035	109 820	136 381	93 467	485 703
Variation annuelle (%)	+ 29,9	+ 6,7	+ 11,4	- 21,5	+ 6,3
Azote (N)					
Livraisons (en tonnes)	39 559	28 255	36 418	26 764	130 996
Variation annuelle (%)	+ 30,8	+ 2,1	+ 13,5	- 17,7	+ 6,9
Fertilisation moyenne (en kg/ha)	88	72	78	69	77
Variation annuelle (%)	+ 34,9	+ 5,0	+ 17,4	- 18,3	+ 9,3
Phosphore (P₂O₅)					
Livraisons (en tonnes)	5 556	8 415	13 655	5 854	33 480
Variation annuelle (%)	+ 105,0	+ 227,5	+ 24,0	+ 32,1	+ 61,6
Fertilisation moyenne (en kg/ha)	13	9	5	6	8
Variation annuelle (%)	+ 111,3	+ 236,9	+ 28,4	+ 31,1	+ 65,2
Potassium (K₂O)					
Livraisons (en tonnes)	5 646	3 380	2 535	2 383	13 944
Variation annuelle (%)	+ 6,2	- 14,1	+ 36,7	- 60,3	- 27,6
Fertilisation moyenne (en kg/ha)	13	9	5	6	8
Variation annuelle (%)	+ 9,5	- 11,7	+ 34,5	- 60,6	- 25,9
Surface agricole fertilisable totale en 2012 (1 000 ha)	447	390	468	387	1 692

Source : Union des industries de la fertilisation

10

Évolution des livraisons d'éléments fertilisants N, P₂O₅ et K₂O

Moyenne sur trois campagnes en Bretagne et en France au cours des 20 dernières années



Source : Union des industries de la fertilisation

Moyens de production

Aliments pour animaux

Présentation

En Bretagne, **la valeur de l'ensemble des aliments destinés aux animaux** augmente pour la troisième année consécutive. Selon les résultats provisoires des comptes, l'évolution entre 2012 et 2013 est de + 2,6 %. Cependant, elle est inférieure à celles de 2011 et 2012, respectivement + 13,5 % et + 14,2 %. Cette hausse s'explique entièrement par l'augmentation des prix, les quantités étant réduites. Les cours céréaliers diminuent en 2013, mais la répercussion est lente sur le prix des aliments achetés. Malgré une baisse au second semestre, les prix des différents aliments pour animaux atteignent des niveaux record en 2013, en moyenne annuelle.

La part des aliments pour animaux dans les consommations intermédiaires est très importante en Bretagne : 60 %, contre 37 % au niveau national en 2013. L'accroissement de leurs valeurs contribue fortement à la chute du revenu moyen agricole de la région.

Après une hausse de plus de 10 % en 2012, **le volume des aliments consommés par les animaux** se réduit en 2013 (- 2,7 %), en particulier celui des aliments produits sur l'exploitation et intra consommés (-7 %). La baisse du volume des différentes productions animales, excepté celle des œufs, explique cette évolution.

La part des aliments achetés sur la valeur totale des aliments est plutôt stable dans le temps. Il y a cependant une tendance à la baisse des quantités, mais celle-ci est compensée par l'augmentation des prix. L'importance de cette part, 76 % en 2013, s'explique par le fait que les éleveurs de porcs et/ou de volailles achètent la quasi-totalité de leurs aliments.

Définitions

Le poste « **consommation d'aliments des animaux** » des comptes de l'agriculture comprend l'ensemble des achats effectués par les éleveurs ainsi que les aliments produits sur l'exploitation et intraconsommés. Les achats des éleveurs peuvent concerner les aliments grossiers (céréales, pois, féveroles, pommes de terre...), les aliments concentrés simples (sons, légumes, tourteaux, sous-produits du lait, poudre de lait...) ou les aliments concentrés composés.

Voir aussi :

- *prix des aliments pour animaux, chapitre 8*
- *production des industries d'aliments pour animaux, chapitre 13.*

Pour en savoir plus

- <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/moyens-de-production/>

- Agreste Chiffres et données - Mars 2014 – n°178
– « Les matières premières de l'alimentation animale en 2012 ».

Moyens de production

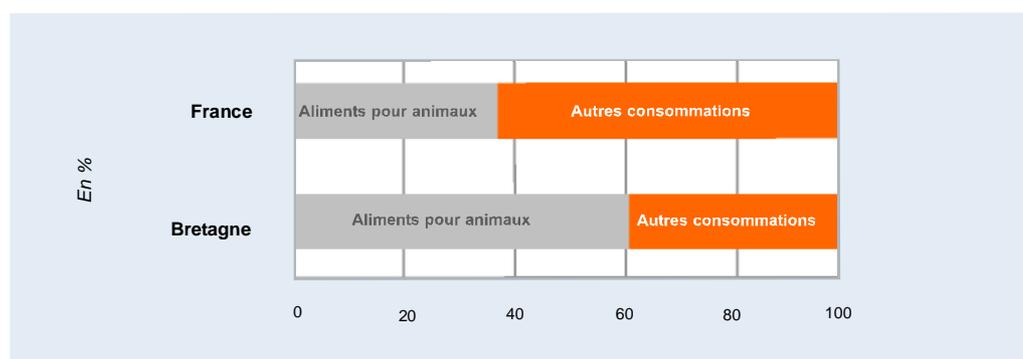
Aliments pour animaux

Consommation d'aliments pour animaux en Bretagne

Unité : million d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total des aliments y c. intraconsommés	3 610	3 071	3 060	3 473	3 967	4 068
dont aliments achetés	2 841	2 294	2 267	2 568	3 053	3 104

Source : Agreste, Draaf Bretagne, comptes régionaux de l'agriculture : 2008-2011 définitifs, 2012 semi-définitif, 2013 provisoire

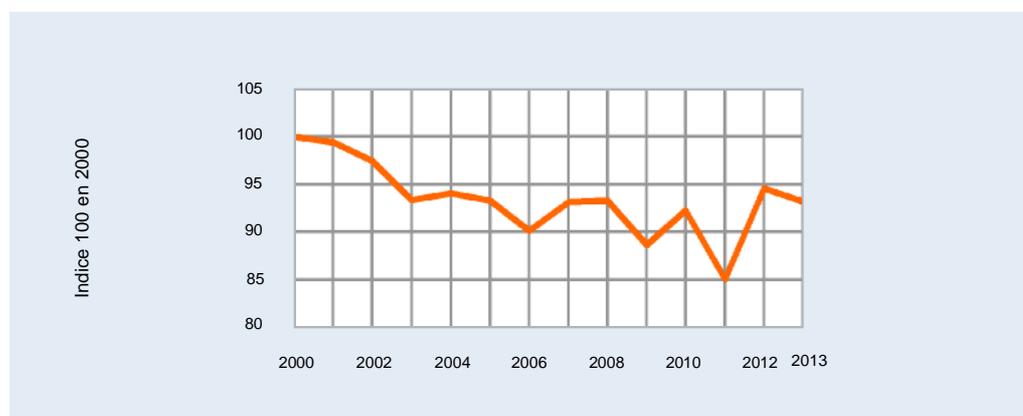
Part des aliments dans les consommations intermédiaires en 2013



Source : Agreste, Draaf Bretagne, comptes régionaux de l'agriculture

10

Évolution des quantités d'aliments achetés en Bretagne



Source : Agreste, Draaf Bretagne, comptes régionaux de l'agriculture

Enseignement agricole

Formation initiale

Présentation

L'enseignement agricole breton compte 19 723 jeunes en formation initiale à la rentrée 2013. Neuf jeunes sur dix sont en formation scolaire dispensée dans 63 établissements et un sur dix en apprentissage proposé dans 23 UFA. Ces effectifs n'incluent ni la formation continue, complétant l'offre de formation agricole, ni les candidats à la VAE. Après plusieurs années de baisse entre 2005 et 2010, sauf en 2009, les effectifs en formation initiale ont fortement augmenté à la rentrée 2011. À nouveau en baisse l'année suivante, ils se stabilisent à la rentrée 2013 et retrouvent même les effectifs de 2005. En 10 ans, malgré quelques années difficiles, l'enseignement agricole breton a gagné 3 % d'élèves en formation initiale. Cette augmentation est due au nombre des élèves en apprentissage qui a augmenté de 67 % sur cette même période. Avec 17 621 élèves en formation initiale scolaire à la rentrée 2013, la Bretagne se situe toujours à la 3^e place dans le classement des régions, après Rhône-Alpes puis Pays de la Loire. Elle occupe la 7^e place pour l'enseignement agricole public, mais la 3^e pour l'enseignement agricole privé, dispensé en lycées agricoles ou en maisons familiales rurales. Avec 80 % des effectifs, l'enseignement privé conserve ainsi une place privilégiée, liée à l'histoire de l'enseignement agricole régional. Les formations générales comptabilisent plus d'un cinquième des effectifs d'élèves en formation initiale scolaire grâce au recrutement en 4^e et 3^e de l'enseignement agricole (près de 16 % des effectifs globaux). Pour attirer plus de jeunes et rester attractif, l'enseignement agricole élargit son offre de formation des métiers, de la production et de la transformation agro-alimentaire, vers l'aménagement et les services aux personnes, aux entreprises ou aux territoires. Cette diversification, tout en stimulant le recrutement des élèves, permet à l'enseignement agricole de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Définitions

L'enseignement agricole propose des cursus de formation dans les 3 voies que sont :

- la **formation initiale scolaire** ;
- la **formation initiale par apprentissage** ;
- la **formation continue** pour les adultes en formation.

Signification des sigles :

LEGTA : Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole

LPA : Lycée Professionnel Agricole

UFA : Unité de Formation par Apprentissage

CREAP : Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé

IREO : Institut Rural d'Éducation et d'Orientation

MFREO : Maison Familiale Rurale d'Éducation et d'Orientation

UNREP : Union Nationale Rurale d'Éducation et de Promotion

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

FRMFREO : Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation

(suite page suivante)

Pour en savoir plus

- www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr - Formation et développement - Le savoir vert en Bretagne.

- www.portea.fr (site de l'enseignement agricole du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt).

Enseignement agricole

Formation initiale

Enseignement technique agricole en Bretagne

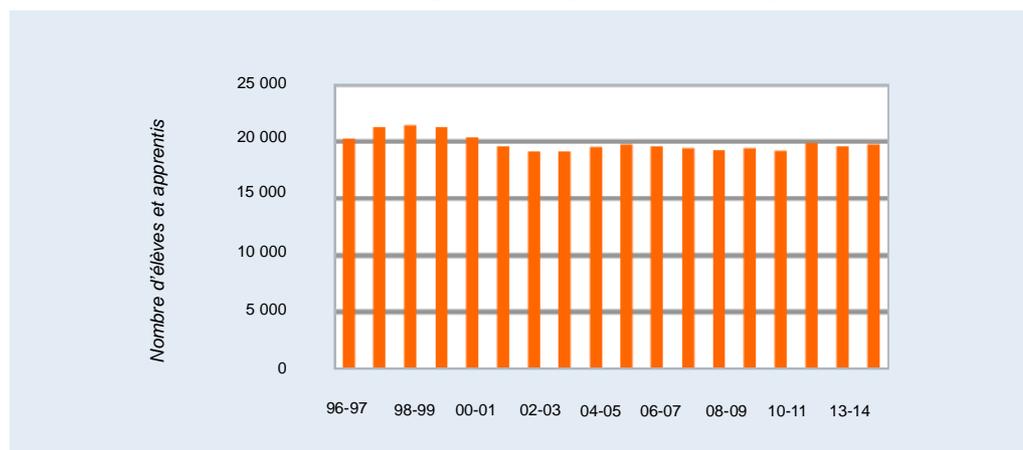
Effectifs de rentrée en formation initiale

	2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014	
	Nbre d'étab.	Effectifs						
Enseignement public								
LEGTA	7	2 771	7	2 843	7	2 788	7	2 829
LPA	3	493	3	505	3	517	3	532
UFA	5	645	5	638	5	690	5	689
Ensemble Public	15	3 909	15	3 986	15	3 995	15	4 050
Enseignement privé - Temps plein								
Etablissements affiliés au CREAP	27	9 565	27	10 013	27	9 873	26	9 967
UFA CREAP	9	568	10	613	10	633	9	609
Ensemble Privé - Temps plein	36	10 133	37	10 626	37	10 506	35	10 576
Enseignement privé - Alternance								
MFREO et IREO	27	4 404	27	4 535	27	4 325	27	4 293
UFA FRMFREO	8	232	9	228	9	263	9	240
Ensemble Privé - Alternance	35	4 636	36	4 763	36	4 588	36	4 533
Centres privés professionnels	3	481	3	468	3	497	3	564
Ensemble de l'enseignement technique agricole	89	19 159	91	19 843	91	19 586	89	19 723
- par voie scolaire		17 233		17 896		17 503		17 621
- par apprentissage		1 926		1 947		2 083		2 102

Source : Draaf Bretagne, service régional de la formation et du développement

11

Évolution des effectifs de l'enseignement agricole en Bretagne



Source : Draaf Bretagne, service régional de la formation et du développement

Enseignement agricole

Formation initiale

Présentation *(suite de la page précédente)*

L'enseignement agricole breton compte 15 600 élèves en formation initiale professionnelle à la rentrée 2013. Les services (aux personnes, entreprises ou territoires) attirent toujours la plus grande partie des effectifs, soit 46 % des élèves. Les formations en lien avec ce secteur sont dispensées majoritairement dans les établissements privés et essentiellement au niveau CAPA et bac professionnel. La rénovation du bac professionnel en trois ans à la rentrée 2011 a permis à ces élèves du secteur des services, de poursuivre en terminale et d'obtenir ainsi un diplôme de niveau IV. La production représente 32 % des formations professionnelles. Ce secteur offre de nombreux emplois : 1 700 nouveaux actifs qualifiés par an (dont 520 candidats à l'installation comme chef d'exploitation), en particulier dans les exploitations porcines, les ateliers avicoles et les exploitations de polyculture élevage et lait. La transformation est le secteur le plus faiblement représenté (3 %), bien que la Bretagne transforme sur place une grande partie de sa production agricole. Les industries agroalimentaires se sont en effet modernisées : automatisation, renforcement du contrôle de la qualité, recherche de nouveaux produits. Les formations se sont adaptées pour des métiers de plus en plus qualifiés dans les domaines de la production automatisée, de la qualité ou de l'hygiène. Les enjeux grandissants en matière de protection de l'environnement et préservation des paysages ont favorisé le développement du secteur de l'aménagement (18 % des élèves). Les métiers de l'environnement interviennent dans des domaines variés : de la gestion de l'eau à l'entretien des espaces naturels en passant par le traitement des déchets. La croissance des emplois dans ce secteur émergent est moins rapide que celle du nombre des candidats souhaitant y travailler. Mais il offre des opportunités à des jeunes souhaitant joindre à leur qualification technique de bonnes aptitudes à la concertation entre les différents acteurs.

Définitions

Les formations agricoles délivrent des diplômes de niveaux V, IV et III.

Diplômes de niveau V : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA), Brevet d'Études Professionnelles Agricoles (BEPA). 41 % des élèves en formation initiale suivent une formation de niveau V à la rentrée 2013 (classes de CAPA et de seconde pro). Le CAPA permet l'entrée dans la vie professionnelle comme salarié des entreprises agricoles et para-agricoles. Depuis la rénovation du bac professionnel en trois ans, les élèves obtiennent le BEPA en fin de 1^{ère} bac pro puis poursuivent en terminale pour l'obtention du bac. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, entrer directement dans la vie active.

Diplômes de niveau IV : baccalauréats professionnels, bacs technologiques et généraux (Bac S). 45 % des élèves en formation initiale suivent une formation de niveau IV à la rentrée 2013. Le baccalauréat technologique est conçu pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur court (BTSA). Le baccalauréat professionnel permet d'accéder aux fonctions de technicien agricole, de s'installer comme chef d'exploitation agricole ou de poursuivre des études (BTSA), même si ce diplôme a pour objectif premier l'entrée dans la vie professionnelle. Depuis la rentrée 2009 (2011 pour la filière des services), le bac professionnel s'effectue en trois ans au lieu de quatre.

Diplômes de niveau III : Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA). 14 % des élèves en formation initiale suivent une formation de niveau III à la rentrée 2013. Le BTSA est un diplôme qui permet d'accéder à des emplois de techniciens et de personnels encadrants.

Pour en savoir plus

- www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr - Formation et développement - Le savoir vert en Bretagne.

- www.portea.fr (site de l'enseignement agricole du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt).

Enseignement agricole

Formation initiale

Taux de réussite aux examens en Bretagne (dont formation continue)

Unité : % de réussite	Juin 2010	Juin 2011	Juin 2012	Juin 2013
CAPA	90	89	89	89
BEPA	85	89	89	94
BTA*	80	89	///	///
Bac Pro	92	92	85	84
Bac S	nc	nc	nc	96
Bac Techno	74	83	76	80
BTSA	76	78	75	73

Source : Draaf Bretagne, service régional de la formation et du développement

* La rénovation de la voie professionnelle a conduit à la suppression progressive du BTA depuis la rentrée 2010.

Évolution des effectifs selon le secteur professionnel en Bretagne *

	2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014	
	Elèves	Appren-tis	Elèves	Appren-tis	Elèves	Appren-tis	Elèves	Appren-tis
Production	4 306	621	4 557	620	4 419	608	4 403	622
Services	6 345	205	6 529	205	6 651	296	6 993	215
Aménagement	2 136	739	2 291	758	2 159	776	2 080	766
Transformation	401	180	396	178	348	155	358	58
Autres**								141
Total	13 188	1 745	13 773	1 761	13 577	1 835	13 834	1 802

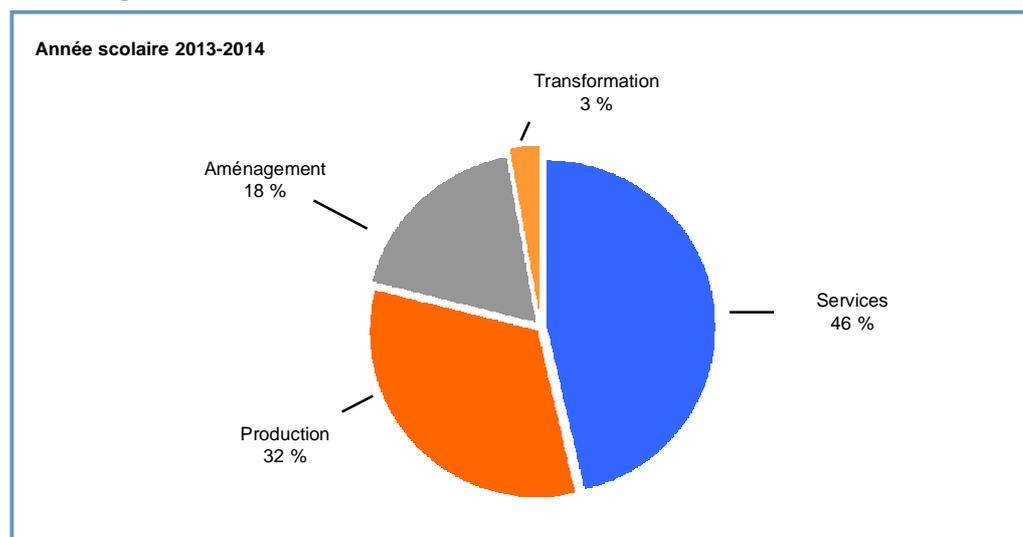
Source : Draaf Bretagne, service régional de la formation et du développement

* Non compris la formation générale

** Apprentis relevant de formations dans les domaines hors champs de l'agriculture

11

Répartition des effectifs d'élèves et apprentis selon le secteur professionnel en Bretagne



Source : Draaf Bretagne, service régional de la formation et du développement

Protection sociale

Population - Prestations

Présentation

La **population des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole**, relevant du régime de protection sociale agricole en baisse annuellement depuis de nombreuses années, connaît en 2012 une très légère progression des effectifs de 0,5 % avec 43 823 chefs d'exploitation. Les **conjointes collaborateurs** ont gagné pour leur part 8,5 % par rapport à 2011 mais sans retrouver les effectifs de 2010 (3 450). La **population salariée agricole** compte 59 700 salariés et reste sur une tendance à la hausse depuis plusieurs années. Ainsi le nombre de salariés du secteur de la coopération augmente de plus de 8,5 %.

En 2012, les prestations versées par la MSA en Bretagne s'élèvent à 1,92 milliard d'euros (- 1 % en un an). Les prestations versées aux non salariés sont moindres qu'en 2011 (- 2 %), alors que celles versées aux salariés progressent légèrement (+ 2 %). Elles atteignent 683 millions d'euros.

En Bretagne, 292 500 assurés et ayants droit relevant du régime agricole sont couverts par une assurance maladie dont 48 % relèvent du régime salarié. Les prestations versées aux salariés sont en hausse annuellement, alors qu'elles sont en repli pour les non salariés, reflétant les conséquences des évolutions démographiques de cette population.

Définitions

La **Mutualité Sociale Agricole (MSA)** gère la protection sociale des salariés (actifs, retraités et ayants droit) du secteur agricole ainsi que celle des non salariés (exploitants, membres de la famille et retraités), concurremment avec d'autres assureurs en assurance maladie ou accidents du travail des exploitants.

Les secteurs agricoles au sens de la MSA concernent le secteur culture-élevage, les organismes de services tels que la Mutualité agricole ou les organismes professionnels agricoles, les coopératives, les entreprises de travaux agricoles ou forestiers et l'artisanat rural, en lien aux besoins agricoles.

La MSA en tant qu'organe représentatif de l'ensemble de la profession agricole est chargée de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique sociale agricole en relation avec les pouvoirs publics.

Depuis le 1^{er} avril 2010, le nombre de MSA départementales a diminué, conformément au Plan d'action stratégique de la MSA. Ainsi, les MSA des Côtes-d'Armor et du Finistère ont fusionné pour devenir la MSA Armorique, et celle de l'Ille-et-Vilaine a fusionné avec la MSA du Morbihan, créant la MSA Portes de Bretagne.

Signification des sigles

ETA : Entreprise de Travaux Agricoles

ETF : Entreprise des Travaux Forestiers

Pour en savoir plus

- www.msa.fr/etudes-statistiques

Protection sociale

Population - Prestations

Population assurée en 2012

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne 2012	Bretagne 2011
Effectifs non salariés	12 063	10 128	12 109	9 523	43 823	43 740
Chefs d'exploitation ou d'entreprise	11 099	9 591	11 314	8 881	40 885	40 930
Conjoints collaborateurs	964	537	795	642	2 938	2 810
Population salariée(*)	15 912	16 529	12 581	14 693	59 715	58 596
- en exploitations	5 095	6 348	3 537	3 103	18 083	18 170
- en organismes de service	3 195	3 942	4 691	4 812	16 640	16 902
- en coopération	6 041	4 552	2 382	4 428	17 403	15 935
- en ETA, ETF, activités diverses	1 581	1 687	1 971	2 350	7 589	7 589

Source : MSA, annuaire statistique 2011, chiffres utiles du réseau MSA 2012, chiffres-clés MSA Portes de Bretagne et MSA d'Armorique

(*) nombre d'emplois en cours en fin d'année

12

Bénéficiaires et prestations sociales agricoles en 2012

	MSA d'Armorique		MSA Portes de Bretagne		Bretagne	
	Non salariés	Salariés	Non salariés	Salariés	Non salariés	Salariés
Nombre de bénéficiaires de l'assurance maladie(*)	63 824	53 688	64 013	43 381	127 837	97 069
Total nombre de personnes couvertes	75 962	78 019	75 691	62 807	151 653	140 826
Rappel 2011	66 146	53 917	66 060	43 148	132 206	97 065
Nbre de bénéficiaires d'un avantage retraite de base	81 125	68 569	79 031	81 417	160 156	149 986
Rappel 2011	84 327	69 092	81 790	81 940	166 117	151 032
Total des prestations (en milliers d'euros)	626 437	358 079	608 640	325 281	1 235 077	683 360
dont prestation santé, accidents du travail	158 694	113 034	128 275	91 749	286 969	204 783
dont prestation de retraites	419 420	180 600	444 116	174 776	863 536	355 376
Rappel 2011 total des prestations	640 668	351 493	620 437	320 114	1 261 105	671 607

Source : MSA, chiffres utiles du réseau MSA 2012, chiffres-clés MSA Portes de Bretagne et MSA d'Armorique

(*) nombre ouvrants droit

IAA

Entreprises

Présentation

La Bretagne est la 1^{ère} région agroalimentaire en entreprises, en chiffre d'affaires, en emplois salariés... Elle regroupe 11 % des entreprises françaises et 15 % des emplois de l'industrie agroalimentaire (IAA). En 2012, la région compte 298 entreprises IAA de 20 salariés et plus employant 48 250 personnes. Le chiffre d'affaires IAA breton dépasse 18 milliards d'euros, en hausse de 4 % sur un an. Il représente 12 % du chiffre d'affaires national. La hausse des prix à la production contribue à cette évolution. Dans tous les secteurs agroalimentaires, les entreprises bretonnes dégagent une valeur ajoutée proche de la moyenne nationale. Dans certains, les taux bretons sont même supérieurs. Par contre, la rentabilité des IAA bretonnes mesurée par le ratio excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée est inférieure de près de 8 points à la moyenne nationale. Les IAA bretonnes sont essentiellement tournées vers le marché national. Les exportations représentent 15 % des ventes. Le secteur de la viande réalise un taux d'export supérieur de 8 points à la moyenne nationale, porté en particulier par la volaille de chair. Les secteurs d'activité des IAA sont assez diversifiés en Bretagne. Cependant l'industrie des viandes y est plus prégnante, contribuant pour 43 % au chiffre d'affaires agroalimentaire régional. Les industriels bretons de la viande concentrent un quart des salariés nationaux du secteur et réalisent près de la moitié des exportations nationales de la viande. 2012 a été marquée par une flambée des prix des céréales, une hausse de prix à la production et des difficultés économiques, en particulier dans le secteur de la viande. La fermeture du volailler Doux, des arrêts de sites, des difficultés dans les abattoirs ont des répercussions dans plusieurs bassins d'emplois.

Définitions

Les données sur l'industrie agroalimentaire (IAA) sont issues d'un dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Esane) mis en production par l'Insee à partir :
- d'une exploitation de sources administratives (déclaration annuelle sur les bénéficiaires et les déclarations annuelles de données sociales) ;
- d'une enquête sectorielle annuelle (Esa), quasi exhaustive pour les unités de 20 salariés et plus.

Les entreprises analysées ici sont celles ayant au moins 20 salariés et où 80 % des effectifs sont présents dans la région.

L'enquête annuelle d'entreprise est une enquête sectorielle. L'entreprise est saisie dans sa totalité et classée selon son activité principale. Ainsi les résultats d'un secteur d'activité donné ne correspondent pas à cette activité pure, mais aux entreprises exerçant cette activité à titre principal. Certaines coopératives, par exemple, sont exclues, y compris pour leurs activités IAA.

L'activité principale d'une entreprise est celle qui représente la fraction la plus importante du total des ventes.

Le champ des IAA concerne les activités industrielles de transformation agroalimentaire (industries alimentaires et des boissons) : ensemble des divisions 10 et 11 de la NAF à l'exception des secteurs 10.13B, 10.71B, 10.71C et 10.71D.

L'effectif employé de l'entreprise correspond à l'effectif salarié moyen, corrigé du solde au cours de l'exercice comptable des effectifs pris en location (intérim ou effectifs détachés par d'autres entreprises) et des effectifs détachés ou prêtés à d'autres entreprises, convertis en équivalent temps plein.

Pour en savoir plus

- Agreste Bretagne – Avril 2014 – n°2 – 4-pages – « L'industrie de la viande en Bretagne : le quart du chiffre d'affaires national ».
- Agreste Bretagne – Janvier 2015 – n°1 – 4-pages – « L'industrie laitière en 2013: une industrie laitière bretonne très dynamique ».
- La Revue de l'Observatoire des IAA - Janvier 2015 - n°104 « Les industries agroalimentaires en

Bretagne en 2012 ».

- Agreste primeur - Mars 2014 - n°309 - « Avec le commerce de gros, l'agroalimentaire emploie 670 000 salariés en équivalent temps plein ».

- www.agreste.agriculture.gouv.fr – Thématiques – industries agroalimentaires
- www.insee.fr - thèmes - industrie, IAA, construction

IAA Entreprises

Activité économique des entreprises agroalimentaires en Bretagne en 2012

Entreprises de 20 salariés et plus ayant 80 % d'emplois situés en Bretagne

Unité des valeurs : million d'euros	Nombre d'entreprises	Effectif employé	Chiffre d'affaires net	Ventes exportation	Valeur ajoutée*	Investissements corporels
Industrie des viandes	93	48,2 %	7 848	1 606	1 145	137
- Transform. et cons. de viande de boucherie	37	28,3 %	5 521	875	704	83
- Transform. et cons. de viande de volaille	25	12,1 %	1 483	689	242	24
- Prép. ind. de produits à base de viande	31	7,7 %	845	42	200	31
Industrie du poisson	25	5,8 %	644	57	125	33
Industrie des fruits et légumes	19	7,7 %	1 136	105	212	39
Industrie laitière	25	9,5 %	3 197	567	328	94
Fabrication d'aliments pour animaux	33	7,6 %	2 915	185	311	32
Fab. de pain et pâtisserie	47	7,6 %	975	138	243	40
- Fab. ind. de pain et pâtisserie	24	4,1 %	492	86	136	23
- Fab. de biscuits, biscottes et pâtis. de conserv.	23	3,5 %	483	52	106	17
Fabrication d'autres produits alimentaires	46	12,9 %	1 399	114	315	52
<i>Dont fabrication de plats préparés</i>	24	9,6 %	826	59	181	35
Ensemble IAA Bretagne	298	100,0 %	18 246	2 808	2 707	433
- Industrie alimentaire	293	99,7 %	18 204	2 805	2 697	431
- Industrie de la boisson	5	0,3 %	42	3	9	2
Ensemble IAA France	2 731	370 526	150 228	32 920	28 426	4 352
- Industrie alimentaire	2 424	334 349	127 905	25 740	22 151	3 514
- Industrie de la boisson	307	36 177	22 323	7 180	6 275	838

Source : Insee, Esane, traitement SSP, mise en forme Draaf Bretagne

13

Performances des principaux secteurs agroalimentaires en 2012

Entreprises de 20 salariés et plus

Unité : %	Taux valeur ajoutée	Taux d'exportation	Taux de marge (EBE/VA)	Frais de personnel/VA	Taux d'investis. corporels
Industrie des viandes	15	20	15	77	12
- Transform. et cons. de viande de boucherie	13	16	12	78	12
- Transform. et cons. de viande de volaille	16	46	12	81	10
- Prép. ind. de produits à base de viande	24	5	27	68	16
Industrie du poisson	19	9	15	78	26
Industrie des fruits et légumes	19	9	29	67	18
Industrie laitière	10	18	21	71	29
Fabrication d'aliments pour animaux	11	6	37	59	10
Fab. de pain et pâtisserie	25	14	37	60	16
- Fab. ind. de pain et pâtisserie	28	17	39	57	17
- Fab. de biscuits, biscottes et pâtis. de conserv.	22	11	34	62	16
Fabrication d'autres produits alimentaires	23	8	22	73	17
<i>Dont fabrication de plats préparés</i>	22	7	18	76	19
Ensemble IAA Bretagne	15	15	21	73	16
- Industrie alimentaire	15	15	23	70	16
- Industrie de la boisson	21	7	13	75	22
Ensemble IAA France	19	22	35	59	15
- Industrie alimentaire	17	20	29	66	16
- Industrie de la boisson	28	32	59	35	13

Source : Insee, Esane, traitement SSP, mise en forme Draaf Bretagne

IAA

Établissements

Présentation

En 2012 la Bretagne compte **1 468 établissements, dont 414 ayant plus de 20 salariés**, exerçant à titre principal une activité relevant des industries agroalimentaires.

Les 58 480 salariés de l'agroalimentaire breton représentent 15 % des effectifs nationaux et placent la région comme premier bassin d'emploi de l'agroalimentaire français. Très diversifiée en termes d'activités, la Bretagne occupe une place prépondérante dans le secteur de l'industrie du poisson avec le tiers des effectifs salariés nationaux. Viennent ensuite les secteurs Fabrication d'aliments pour animaux, Industrie de la viande et Industrie laitière avec des parts respectives de 31 %, 27 % et 11 % des effectifs nationaux.

Les établissements de plus de 20 salariés ne représentent que 28 % de l'ensemble des établissements IAA bretons, mais emploient 95 % des salariés. Les 74 établissements de plus de 200 salariés concentrent plus de la moitié de l'emploi des établissements IAA de la région. Ils sont plus spécialisés dans les industries de la viande, du lait et des légumes.

Les ouvriers constituent la majorité des postes occupés dans les établissements IAA bretons : 71 % en moyenne, 80 % dans les abattoirs. Ils se sont pas majoritaires dans les sites spécialisés dans la fabrication d'aliments pour animaux, ou l'industrie de la boisson.

Définitions

Entreprise : unité juridique de production, dotée de la personnalité morale, c'est-à-dire apte à faire des opérations commerciales. La plupart des entreprises n'ont qu'un seul établissement, mais les plus importantes en ont plusieurs.

Établissement : unité géographique de production ne possédant pas une personnalité juridique, telle que siège social, usine, dépôt, magasin d'exploitation. Lorsqu'il est fait mention de l'emploi dans les établissements, il s'agit bien des emplois occupés dans la région quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la société dont ils dépendent. Deux effectifs sont diffusés :

- l'effectif salarié de l'établissement au 31 décembre ;
- le nombre de salariés Équivalent Temps Plein (ETP) en cours d'année.

Secteur : pour chaque entreprise, on peut déterminer au moyen de règles adéquates l'activité principale exercée. Toutes les entreprises ayant la même activité principale sont classées dans un ensemble appelé **secteur d'entreprise**. De manière analogue, tous les établissements exerçant à titre principal une même activité sont classés dans un ensemble appelé **secteur d'établissement**.

Avertissement : les données présentées ici proviennent de la source CLAP, Connaissance Locale de l'Appareil Productif, alimentée par l'Insee. Sont décrits ici les établissements hors artisanat, présents dans la région, ayant au moins 20 salariés et dont l'activité principale relève du champ IAA, classes 10 et 11 de la Nomenclature d'Activités Française (NAF).

(suite page suivante)

Pour en savoir plus

- Agreste Bretagne - Avril 2014 - n° 2 - 4 - pages - « L'industrie de la viande en Bretagne : le quart du chiffre d'affaires national ».

- Agreste Bretagne - Janvier 2015 - n° 1 - 4 - pages - « L'industrie laitière en 2013 : une industrie laitière bretonne très dynamique ».

- La Revue de l'Observatoire des IAA - Janvier 2015 - n°104 « Les industries agroalimentaires en

Bretagne en 2012 ».

- Agreste primeur - Mars 2014 - n°309 - « Avec le commerce de gros, l'agroalimentaire emploie 670 000 salariés en équivalent temps plein ».

- www.agreste.agriculture.gouv.fr - Thématiques - industries agroalimentaires

- www.insee.fr - Thèmes - industrie, IAA, construction

IAA Établissements

Établissements bretons du champ IAA en 2012

Établissements de 20 salariés et plus

Secteur d'activité	Nombre d'établissements	Nombre de salariés au 31/12	Nombre de salariés en ETP**	Part des ouvriers (%)	Part Bretagne/France (%)
Industrie des viandes	140	26 562	24 609	80	27
- Transf. et conserv. de viande de boucherie	64	15 467	14 470	78	34
- Transf. et conservation de viande de volaille	30	5 628	5 076	85	23
- Prép. ind. de produits à base de viande	46	5 467	5 063	77	19
Industrie du poisson	29	3 396	3 316	76	31
Industrie des fruits et légumes	24	3 732	3 757	75	23
- Transformation et conservation de légumes	18	2 932	2 968	77	24
Industrie des corps gras	2	84			5
Industrie laitière	37	5 664	5 322	69	11
- Fabrication de lait liquide et de produits frais	11	2 011	1 905	70	14
- Fabrication de beurre	4	522	497	65	24
- Fabrication de fromage	12	1 515	1 395	71	6
Meunerie et travail du grain	5	283		36	2
Boulangerie et pâtes alimentaires	53	4 419	3 943	73	11
- Fab. industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	24	2 767	2 460	71	11
- Biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	29	1 652	1 483	75	15
Fabrication d'autres produits alimentaires	57	6 445	5 761	71	10
- Fabrication de plats préparés	32	4 563	4 042	74	25
Fabrication d'aliments pour animaux	61	4 622	4 242	42	31
- Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	55	4 036	3 720	41	41
- Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	6	586	522	48	12
Industrie de la boisson	6	305	238	45	1
Établissements de plus de 20 salariés	414	55 512	51 539	73	16
Autres établissements (moins de 20 salariés *)	1 054	2 962	3 283	61	7
Total des établissements IAA *	1 468	58 474	54 822	72	15
Total des établissements y c. boulangerie, pâtisserie	4 324	68 072	62 692	71	12

* hors charcuterie, boulangerie, pâtisserie

Source : Insee - SSP, CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif)

** Équivalent Temps Plein

13

Établissements de plus de 500 salariés en Bretagne en 2012

	Dép.	Commune de l'établissement	Secteur d'activité	Effectif salarié au 31/12/2012
Kermené	22	Saint-Jacut-du-Mené	Transf. et conserv. de la viande de bouch.	> 1 500
Cooperl Arc Atlantique	22	Lamballe	Transf. et conserv. de la viande de bouch.	> 1 500
Société Vitreenne d'Abattage	35	Vitré	Transf. et conserv. de la viande de bouch.	1 000-1 500
Groupe Bigard	29	Quimperlé	Transf. et conserv. de la viande de bouch.	1 000-1 500
Ronsard	56	Bignan	Transf. et conserv. de la viande de volaille	500-1 000
Jean Stalaven	22	Yffiniac	Fabrication de plats préparés	500-1 000
Gad sas	56	Josselin	Transf. et conserv. de la viande de bouch.	500-1 000
Doux	29	Châteaulin	Transf. et conserv. de la viande de volaille	500-1 000
Société Bernard	56	Moréac	Transf. et conserv. de la viande de bouch.	500-1 000
Bridor	35	Servon sur Vilaine	Fab. indus. de pain et de pâtisserie fraîche	500-1 000
S.C.O.	29	Saint-Évarzec	Prép. industrielle de prod. à base de viande	500-1 000
Socopa Viandes	29	Châteauneuf-du-	Transf. et conserv. de la viande de bouch.	500-1 000
Centre Elab. des Viandes	56	Saint-Jean-Brévelay	Transf. et conserv. de la viande de volaille	500-1 000
Cite Marine	56	Kervignac	Fabrication de plats préparés	500-1 000
Gatine Viandes	35	La Guerche de Bret.	Transf. et conserv. de la viande de bouch.	500-1 000

Source : Insee - SSP, CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif)

IAA

Établissements

Présentation *(suite de la page précédente)*

Les emplois générés par les établissements IAA de plus de 20 salariés sont bien répartis en Bretagne. L'industrie de la viande est fortement présente dans les quatre départements, concentrant entre 45 % et 53 % des emplois IAA de chacun d'eux. Néanmoins, les départements dégagent d'autres spécificités.

Dans les **Côtes-d'Armor**, la fabrication de plats préparés et celle d'aliments pour animaux regroupent respectivement 15 % et 12 % des salariés IAA du département. Dans le **Finistère**, l'industrie du poisson concentre les trois quarts de l'emploi régional du secteur, et représente 17 % des salariés IAA du département, devançant l'industrie du lait. La moitié des salariés de l'industrie du lait bretonne est concentrée dans 14 établissements d'**Ille-et-Vilaine**. L'industrie de transformation des légumes dans le **Morbihan** représente près de la moitié des emplois régionaux du secteur et 12 % des salariés IAA du département. Le département concentre 60 % de l'emploi régional dans l'industrie de la volaille et près de 40 % dans celle des plats préparés.

L'emploi salarié IAA a baissé de 3 % entre 2010 et 2012. Les difficultés économiques se font ressentir dès 2012 en particulier dans le Finistère et le Morbihan avec une baisse de 6 % des effectifs. Les secteurs de la viande et du poisson sont les plus touchés dans ces deux départements. L'emploi est globalement stable dans l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-d'Armor.

Définitions

Entreprise : unité juridique de production, dotée de la personnalité morale, c'est-à-dire apte à faire des opérations commerciales. La plupart des entreprises n'ont qu'un seul établissement, mais les plus importantes en ont plusieurs.

Établissement : unité géographique de production ne possédant pas une personnalité juridique, telle que siège social, usine, dépôt, magasin d'exploitation. Lorsqu'il est fait mention de l'emploi dans les établissements, il s'agit bien des emplois occupés dans la région quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la société dont ils dépendent. L'effectif salarié de l'établissement est l'effectif au 31 décembre de l'année.

Secteur : pour chaque entreprise, on peut déterminer au moyen de règles adéquates l'activité principale exercée. Toutes les entreprises ayant la même activité principale sont classées dans un ensemble appelé **secteur d'entreprise**. De manière analogue, tous les établissements exerçant à titre principal une même activité sont classés dans un ensemble appelé **secteur d'établissement**.

Avertissement : les données présentées ici proviennent de la source CLAP, Connaissance Locale de l'Appareil Productif, alimentée par l'Insee. Sont décrits ici les établissements hors artisanat, présents dans la région, ayant au moins 20 salariés et dont l'activité principale relève du champ IAA.

Pour en savoir plus

- Agreste Bretagne – Avril 2014 – n°2 – 4-pages – « L'industrie de la viande en Bretagne : le quart du chiffre d'affaires national ».
- Agreste Bretagne – Janvier 2015 – n°1 – 4-pages – « L'industrie laitière en 2013: une industrie laitière bretonne très dynamique ».
- La Revue de l'Observatoire des IAA - Janvier 2015 - n°104 « Les industries agroalimentaires en

Bretagne en 2012 ».

- Agreste primeur - Mars 2014 - n°309 - « Avec le commerce de gros, l'agroalimentaire emploie 670 000 salariés en équivalent temps plein ».

- www.agreste.agriculture.gouv.fr – Thématiques – industries agroalimentaires

- www.insee.fr - thèmes - industrie, IAA, construction

IAA

Établissements

Établissements du champ IAA en 2012 - Résultats départementaux

Établissements de 20 salariés et plus

Secteur d'activité	Nombre d'établissements	Nombre de salariés au 31/12	Poids du secteur dans le département* (en %)	Poids du dép. dans la région par secteur** (en %)
Côtes-d'Armor				
Industrie des viandes	31	6 668	53	25
Industrie du poisson	2	70	1	2
Industrie des fruits et légumes	4	486	4	13
Industrie laitière	8	878	7	16
Fabrication de pain et pâtisserie	12	773	6	17
Autres produits alimentaires	11	1 852	15	29
Fabrication aliments pour animaux	22	1 552	12	34
Autres industries agroalimentaires	5	197	2	29
Ensemble du département	95	12 476	100	22
Finistère				
Industrie des viandes	31	6 599	45	25
Industrie du poisson	21	2 532	17	75
Industrie des fruits et légumes	7	1 200	8	32
Industrie laitière	10	1 408	10	25
Fabrication de pain et pâtisserie	18	1 116	8	25
Autres produits alimentaires	16	1 343	9	21
Fabrication aliments pour animaux	4	227	2	5
Autres industries agroalimentaires	3	94	1	14
Ensemble du département	110	14 519	100	26
Ille-et-Vilaine				
Industrie des viandes	38	6 588	47	25
Industrie du poisson	2	317	2	9
Industrie des fruits et légumes	3	290	2	8
Industrie laitière	14	2 847	20	50
Fabrication de pain et de pâtisserie	11	1 411	10	32
Autres produits alimentaires	10	813	6	13
Fabrication aliments pour animaux	21	1 541	11	33
Autres industries alimentaires	4	350	2	52
Ensemble du département	103	14 157	100	26
Morbihan				
Industrie des viandes	40	6 707	47	25
Industrie du poisson	4	477	3	14
Industrie des fruits et légumes	10	1 756	12	47
Industrie laitière	5	531	4	9
Fabrication de pain et de pâtisserie	12	1 119	8	25
Autres produits alimentaires	20	2 437	17	38
Fabrication aliments pour animaux	14	1 302	9	28
Autres industries agroalimentaires	1	31	0	5
Ensemble du département	106	14 360	100	26

* calcul effectué sur le nombre de salariés

Source : Insee - SSP, CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil)

** Lecture : 75 % de l'emploi régional de l'industrie du poisson se situe dans le Finistère

IAA

Industrie des viandes

Présentation

L'activité des abattoirs bretons baisse significativement en 2013 pour la 2^e année consécutive. Les abattages de gros bovins baissent de 3,5 % par rapport à 2012 en raison d'une diminution des abattages des vaches de réforme (-8,7 % en un an) et des génisses (-9,4 %). À contrario, le contexte laitier, bon au 2^e semestre 2013, a été favorable au maintien des laitières et à la réintégration d'un plus grand nombre de génisses dans les troupeaux. Le cheptel laitier breton augmente de 2,7 % en 2013 par rapport à 2012. Le déficit d'offre en abattage de vaches se répercute sur les taurillons (+ 13 %), d'autant plus que la demande à l'export de jeunes bovins finis a fortement baissé. Les abattages de veau de boucherie baissent de 3 % par rapport à 2012. Le volume de porcs charcutiers abattus en Bretagne s'élève à 1,09 million de tonnes, soit 1,5 % de moins qu'en 2012. L'activité diminue pour la 2^e année consécutive, conséquence du contexte difficile : envolée du prix des aliments et mise aux normes des élevages. Les outils d'abattage se trouvent en surcapacité et doivent faire face à des situations financières déséquilibrées. Fin 2013 a ainsi été marquée par la fermeture de l'abattoir Gad à Lampaul-Guimillau. Le volume de poulets abattus en Bretagne progresse de 5 % en poids entre 2012 et 2013. Parallèlement, les exportations françaises de viande de poulet évoluent favorablement et la consommation de viande de volaille atteint son plus haut niveau depuis 40 ans, portée par le poulet. 2013 a été marquée par l'arrêt des restitutions européennes aux exportations qui a provoqué de fortes tensions dans le secteur poulet-export. La mise en place d'un plan de soutien exceptionnel à la filière bretonne a permis de mieux terminer l'année. La filière dinde bretonne reste sinistrée. Les abattages chutent en 2013 : - 17 % en poids par rapport à 2012. Dans un contexte où les exportations françaises diminuent encore (- 13,6 % sur un an), l'amélioration de la consommation nationale ne suffit pas à inverser la tendance.

Définitions

Les informations relatives **aux abattages d'animaux de boucherie** sont issues du dépouillement des données mensuelles recueillies par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) au sein du ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt, en collaboration avec les services vétérinaires départementaux.

En 2012, 140 établissements bretons dépendant d'entreprises de 20 salariés et plus sont spécialisés dans l'industrie de la viande :

- 64 pour la transformation et la conservation de la viande de boucherie ;
- 30 pour la transformation et la conservation de la viande de volaille ;
- 46 pour la préparation industrielle de produits à base de viande.

Pour en savoir plus

- Agreste Bretagne - Avril 2014 - n°2 - 4 - pages - « L'industrie de la viande en Bretagne : le quart du chiffre d'affaires national ».
- La Revue de l'Observatoire des IAA - Janvier 2015 - n°104 « Les industries agroalimentaires en Bretagne en 2012 ».
- Agreste primeur - Mars 2014 - n°309 - « Avec le commerce de gros, l'agroalimentaire emploie

670 000 salariés en équivalent temps plein».

- www.agreste.agriculture.gouv.fr - Thématiques - industries agroalimentaires
- www.insee.fr - thèmes - industrie, IAA, construction

IAA Industrie des viandes

Abattage du bétail en Bretagne

Unité : tonne	2010	2011	2012	2013
Gros bovins	254 120	265 222	261 312	252 056
dont vaches de réforme	127 715	137 329	137 595	125 631
génisses	30 542	31 630	30 409	27 553
taurillons	64 279	67 100	66 712	75 382
Veaux (12 mois ou moins)	72 848	69 207	68 236	66 177
Caprins	25	33	43	39
Ovins	4 532	4 605	4 647	5 289
Porcins	1 150 995	1 150 741	1 133 645	1 117 142
dont porcs charcutiers	1 123 711	1 124 136	1 103 583	1 087 341
Équidés	199	208	221	193
Ratites, cervidés, sangliers, bisons	64	22	22	22
Total abattages	1 482 783	1 490 039	1 468 127	1 440 918
Côtes-d'Armor	480 940	490 333	500 820	501 683
Finistère	332 081	327 934	308 985	275 352
Ille-et-Vilaine	438 900	452 809	447 163	449 516
Morbihan	230 862	218 963	211 158	214 367

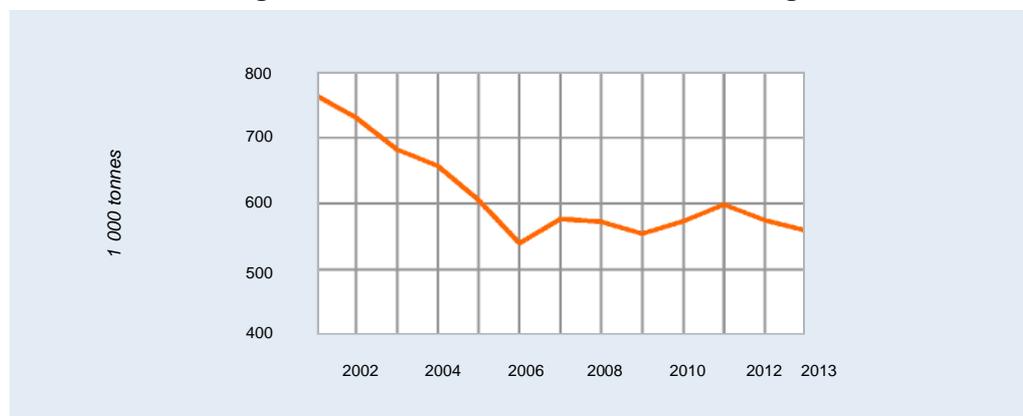
Source : SSP, enquête mensuelle auprès des abattoirs

Abattage de volailles et de lapins en Bretagne

Unité : tonne	2010	2011	2012	2013
Poulets de chair (y compris chapons)	335 222	366 462	345 243	362 119
Dindes	174 844	172 588	173 613	143 505
Coqs et poules de réforme	29 708	27 011	24 227	26 713
Canards à rôtir	20 509	20 298	19 514	16 898
Pintades	1 298	1 063	335	253
Oies à rôtir, pigeons, cailles, faisans, perdrix	508	481	451	444
Volailles grasses	4 927	5 140	5 255	5 575
Lapins	6 306	6 227	6 060	3 914
Total abattages	573 323	599 270	574 699	559 421

Source : SSP, enquête mensuelle auprès des abattoirs

Évolution du tonnage de volailles de chair abattues en Bretagne



Source : SSP, enquête mensuelle auprès des abattoirs

Présentation

En 2013, 13 000 producteurs bretons ont livré 5,1 milliards de litres de lait à l'industrie, soit une augmentation de 0,9 % par rapport à 2012, alors qu'il y a un ralentissement en France (-1,3 %). La Bretagne est une des rares régions où la collecte progresse. En Bretagne, 39 établissements laitiers bretons ont transformé le lait collecté auprès des producteurs bretons ou en dehors de la région (ou échangé entre établissements) pour fabriquer aussi bien des produits intermédiaires destinés aux filières industrielles que des produits finis conditionnés. Dans le secteur du vrac, la région conserve une place importante sur le marché français en 2013, mais le volume de fabrication bretonne est en retrait par rapport aux autres années. Le lait liquide en vrac (entier, demi-écrémé ou écrémé) a baissé de moitié sur un an, celui relatif au lait concentré ou en poudre est plus modeste (-10 %). La crème suit la même évolution, ainsi que le lactosérum. Dans le secteur des produits finis, le lait UHT est le premier poste de fabrication bretonne. En 2013, la région a conditionné près de 639 millions de litres (18 % de la production nationale). Un certain nombre de produits élaborés de l'industrie laitière bretonne progressent également : poudre de lait écrémé, beurre, fromages de vache, crème conditionnée, alors que les desserts lactés et les laits fermentés baissent. Entre 2012 et 2013, l'augmentation de la production fromagère s'explique par la forte évolution des volumes de fromages à pâte pressée non cuite et la bonne santé de l'emmental qui occupe une place prépondérante sur les marchés nationaux (48 %).

La Bretagne est bien positionnée sur les produits laitiers bio en France. Elle fabrique 60 % du beurre bio, et 40 % de la crème bio et des fromages frais bio.

Définitions

Transformation en produits laitiers : les établissements laitiers transforment le lait pour fabriquer des produits laitiers, qui se déclinent en :

- produits laitiers intermédiaires : laits liquides, concentrés ou en poudre (vrac), crème (vrac), babeurre, lactosérum ;
- produits finis : laits liquides conditionnés, produits laitiers frais (crème, yaourts, desserts lactés...), matières grasses (beurre, spécialités à tartiner...), fromages (fromages frais, fromages à pâte molle, fromages à pâte pressée non cuite, fromages à pâte pressée cuite dont emmental...), laits concentrés et laits secs conditionnés, produits dérivés de l'industrie laitière.

L'enquête annuelle laitière est une enquête de branche réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère en charge de l'Agriculture et FranceAgriMer auprès des établissements collectant au moins 1 800 hl de lait de vache et auprès de tous les établissements de transformation (hors exploitations agricoles).

Voir aussi pour la filière lait :
- *production laitière, chapitre 7*
- *prix du lait, chapitre 8*

Pour en savoir plus

- Agreste Bretagne - Janvier 2015 - n°1 - 4-pages -
« L'industrie laitière en 2013: une industrie laitière bretonne très dynamique ».

- Agreste Primeur - Février 2015 - n°322 -
« Enquête mensuelle laitière 2013 : La production de produits laitiers frais marque le pas ».

IAA Industrie laitière

Produits fabriqués par les établissements laitiers

Unités : tonne millier de litres pour laits liquides en vrac et conditionnés	Bretagne			France métro.	Part de la Bretagne en 2013 (%)
	2012	2013	Évolution 2012-2013	2013	
Produits intermédiaires					
Lait liquide en vrac	450 523	207 231	- 54,0 %	1 905 012	11 %
Crème industrielle en vrac	70 397	59 227	- 15,3 %	270 475	22 %
Lait concentré en vrac	28 500	26 570	- 6,8 %	157 509	17 %
Lait en poudre en vrac	169 255	153 760	- 9,2 %	435 161	35 %
Babeurre liquide ou concentré	7 282	6 147	- 15,6 %	21 068	29 %
Lactosérum liquide ou concentré	87 429	69 206	- 20,1 %	568 794	12 %
Produits finis					
Laits liquides conditionnés	606 534	638 817	5,3 %	3 546 731	18 %
Crème conditionnée	69 653	73 996	5,6 %	388 496	19 %
Beurre	88 474	89 440	1,1 %	341 783	26 %
Laits fermentés (yaourts et autres)	84 644	79 441	- 6,2 %	1 672 982	5 %
Desserts lactés	15 504	12 274	- 21,1 %	680 207	2 %
Total fromages de vache (sauf fondus)	224 162	226 839	1,4 %	1 778 365	13 %
<i>Dont : - fromages frais de vache</i>	227 617	27 077	- 2,0 %	651 642	4 %
- <i>emmental</i>	119 567	122 651	2,6 %	252 892	48 %
- <i>fromages de vache à pâte pressée non cuite</i>	29 953	30 229	2,6 %	254 767	12 %
Poudre de lait écrémé *	108 504	117 597	8,4 %	327 761	36 %
Produits dérivés de l'industrie					
Poudres de babeurre	8 783	6 587	- 25,0 %	23 150	28 %
Poudres de lactosérum	88 010	97 895	11,2 %	618 911	16 %

* D'après l'enquête mensuelle laitière

Sources : SSP, enquête annuelle laitière et enquête mensuelle laitière

13

Productions laitières issues de l'agriculture biologique en Bretagne

Unités : liquides en 1 000 litres autres produits en tonnes	Établis- sements 2013	Quantités de produits AB		Part des produits AB en 2013	Part bio Bretagne/ France
		2012	2013		
Collecte de lait	14	100 974	107 231	2,1 %	22 %
Yaourts et laits fermentés	7	14 479	14 577	18,3 %	31 %
Desserts lactés	5	1 244	1 270	10,3 %	26 %
Crème conditionnée	5	973	988	1,3 %	42 %
Beurre	5	3 971	4 285	4,8 %	58 %
Fromages frais de vache	6	3 658	3 504	12,9 %	38 %

Source : SSP, enquête annuelle laitière

Présentation

En 2013, la Bretagne assure près de 40 % de la production nationale d'aliments pour animaux, un quart pour les aliments d'allaitement ou pour bovins, un tiers pour ceux destinés aux volailles et trois quarts pour les aliments destinés aux porcs. Pour la troisième année consécutive, la fabrication globale d'aliments pour animaux baisse (-2,6 %). Au niveau national, ce recul est un peu plus faible (-1 %). Les niveaux records des prix en 2013 expliquent en partie cette diminution. L'essentiel de la baisse d'activité dans la région concerne les aliments pour porcins et pour volailles (-3,7 % pour chaque espèce). Pour les porcs, la réduction des effectifs dans un contexte de surcapacité des abattoirs, est un autre élément explicatif. Par ailleurs, la fabrication d'aliments à la ferme se développe et les résultats zootechniques s'améliorent (prolificité, indices de consommation...). Concernant la volaille, l'augmentation de la fabrication d'aliments pour pondeuses, en lien avec l'évolution des effectifs, est loin de compenser le repli des aliments destinés aux dindes. La fabrication d'aliments pour bovins progresse en revanche pour la deuxième année (+4,6 %), pour les vaches laitières comme pour les autres bovins. D'après l'enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication des aliments composés pour animaux, la Bretagne utilise 8,6 millions de tonnes de matières premières dont 54 % de céréales et 28 % de tourteaux en 2012. Depuis 2000, les industriels de l'alimentation animale développent les apports de tourteaux de soja en remplacement des farines animales. Suite à l'Agenda 2000, ils privilégient les céréales au détriment des oléoprotéagineux. Entre 2009 et 2012, les volumes des différentes matières premières utilisées augmentent, à l'exception des graines oléoprotéagineuses.

Pour en savoir plus

- Agreste Chiffres et données - mars 2014 - n°178 - « Les matières premières de l'alimentation animale en 2012 ».
- www.agreste.agriculture.gouv.fr - Conjoncture - Moyens de production

Définitions

L'enquête de branche sur la fabrication d'aliments composés pour animaux est une enquête auprès des fabricants d'aliments composés pour animaux réalisée conjointement par le SNIA (Syndicat National des Industriels de la nutrition Animale) pour le secteur privé et Coop de France nutrition animale pour le secteur coopératif.

L'enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme a été réalisée pour la première fois sur l'année 1973. Elle est menée par le SSP tous les trois ans depuis 1979. Elle mesure les quantités de matières premières ou de co-produits agricoles incorporés dans les aliments composés et les aliments d'allaitement. Elle distingue environ 80 produits et répartit les fabrications selon leur destination : aliments pour bovins, porcins, volailles. L'enquête est exhaustive sur les établissements fabriquant plus de 5 000 tonnes d'aliments composés par an, soit 304 unités pour la France en 2012, représentant plus de 99 % de la production totale. Les résultats globaux présentés ici ont été collectés par voie postale entre le 19 février et le 30 juin 2013. Ils ne concernent pas les établissements spécialisés dans la fabrication d'aliments d'allaitement.

Voir aussi :

- *évolution des prix aliments pour animaux, chapitre 8*
- *aliments pour animaux en consommation intermédiaire, chapitre 10.*

IAA

Fabrication d'aliments

Production d'aliments composés pour animaux de ferme

Unité : tonne	Bretagne			France
	2013	2012	2011	2013
Aliments d'allaitement	102 092	101 626	104 307	365 779
Aliments pour bovins	1 118 378	1 068 869	1 020 655	4 605 844
Aliments pour porcins	3 876 938	4 026 525	4 092 010	5 317 589
Aliments pour volailles	2 998 836	3 113 133	3 161 383	8 628 030
Aliments pour lapins	62 522	67 572	73 832	369 371
Aliments pour ovins et caprins	9 226	9 236	10 866	614 886
Aliments pour autres animaux	92 878	91 446	97 059	1 254 783
Volume total	8 260 870	8 478 407	8 560 112	21 156 282

Source : SNIA, COOP de France nutrition animale

Matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés

Unité : millier de tonnes	Bretagne 2012	France 2012	Part Bretagne/France (%)
Céréales	4 675	10 560	44
dont Blé tendre	2 513	4 931	51
Maïs	1 143	3 586	32
Orge	680	1 254	54
Co-produits de transformation	732	2 656	28
Matières grasses	88	173	51
Produits déshydratés	107	649	16
Graines protéagineuses	118	294	40
Tourteaux	2 418	6 373	38
dont Soja	1 212	2 902	42
Colza	706	1 980	36
Produits azotés divers	65	177	37
Additifs technologiques	97	196	49
Sels minéraux et prémélanges	232	562	41
Produits divers (y compris laitiers)	40	134	30
Total	8 587	21 808	39

Source : SSP, enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés

13

Matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés

Unité : %	Bretagne				France
	2012	2009	2006	2003	2012
Céréales	54,4	54,6	55,6	55,3	48,4
Co-produits de transformation	8,5	8,4	9,0	8,7	12,2
Produits déshydratés	1,2	1,2	1,3	1,1	3,0
Graines oléo-protéagineuses	1,4	2,0	4,1	4,2	1,3
Tourteaux	28,2	27,5	23,8	24,4	29,2
Autres	6,3	6,3	6,3	6,2	5,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Quantités (1 000 tonnes)	8 587,4	8 302,4	8 687,0	9 340,4	21 807,9

Source : SSP, Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés

Forêt et bois

Forêt

Présentation

La forêt bretonne occupe 14 % du territoire. C'est une région peu forestière au regard du taux de boisement moyen national (30 %). Des quatre départements, le Morbihan est le plus boisé (18 %) et l'Ille-et-Vilaine, le moins (10 %). La superficie des forêts bretonnes estimée par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) avoisine les 386 000 hectares, résultat issu des campagnes d'inventaire 2008-2012. Les peuplements feuillus de la forêt de production représentent 250 000 ha, 65 000 ha pour les peuplements de conifères et 48 000 ha pour les peuplements mixtes. Le volume de bois sur pied est estimé à 65 millions de m³ et les essences feuillues en représentent 63 % avec le chêne pédonculé comme espèce dominante (14 millions de m³, puis le châtaignier (9 millions de m³). Avec une présence sur pied de 7 millions de m³, le pin maritime est à la fois la 1^{ère} essence résineuse et la 3^e essence régionale. En 2012, la superficie des forêts relevant du régime forestier gérée par l'Office National des Forêts (ONF) progresse pour atteindre 36 540 ha. De nouvelles dispositions forêt ont été introduites par la Loi de Modernisation Agricole (LMA) du 27 juillet 2010. Dans chaque région est ainsi élaboré un Plan Pluriannuel Régional de développement Forestier (PPRDF) sous l'autorité du préfet. Approuvé le 24 janvier 2013, ce plan quinquennal a pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs de la filière (CNPFF, ONF, chambres d'agriculture, communes forestières...) sur un projet local de développement de la forêt et de l'activité du bois. Le linéaire bocager, enjeu important pour l'environnement et élément majeur du paysage breton avec ses haies et ses alignements d'arbres et de talus, se réduit chaque année de 0,2 %, contre - 1,1 % par an avant 2008. À l'époque, le linéaire bocager était estimé à 182 500 km. Le plan régional Breiz-Bocage, cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du PDRH est une action collective pour l'élaboration du nouveau bocage breton qui vise à corriger cette érosion bocagère.

Pour en savoir plus

Agreste Bretagne - Fiches filières - Filière forêt-bois - Édition 2014

Agreste Bretagne - Novembre 2014 - n°6 - 4-pages - « Enquête sur la structure de la forêt privée en 2012 - La forêt privée bretonne : 3 % des exploitations réalisent les trois quarts de la récolte de bois ».

Définitions

Depuis 2005, l'IFN qui depuis a intégré l'IGN a changé de méthode d'inventaire et a adopté les nouvelles définitions des espaces forestiers établies par la FAO. L'enquête Teruti-Lucas, réalisée par le service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et de la Forêt, permet de suivre l'évolution de la surface forestière. Les définitions des différents types d'occupation du sol de ces enquêtes annuelles sont harmonisées avec celles de l'IFN, les méthodes d'inventaire sont cependant différentes.

La **forêt** est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres à maturité in situ, un couvert arboré de plus de 10 % et une largeur d'au moins 20 mètres. On distingue les forêts de **résineux**, de **feuillus** ainsi que les forêts **mixtes** (feuillus et conifères en mélange).

Les **bosquets** ont une superficie supérieure ou égale à 5 ares et inférieure à 0,5 ha.

Les **landes ou friches** sont des zones de plus de 5 ares et de plus de 20 mètres de large, couvertes par des végétaux non cultivés et par des arbres dont les houppiers ont moins de 10 % d'emprise au sol.

La **peupleraie** cultivée est une formation arborée individualisée du fait de la sylviculture spécifique qui lui est appliquée.

Fonds Forestier National : créé en 1946 pour soutenir financièrement une politique nationale de boisement et de reboisement, il a été clôturé en 1999. Se sont succédés ensuite le Plan de Développement Rural National (PDRN 2000-2006), programme co-financé par l'Union européenne et le Projet de Développement Rural Hexagonal (PDRH 2007-2013), également cofinancé qui a réservé le financement aux actions intra-forestières en donnant la priorité à la mécanisation de l'exploitation forestière, à la desserte (voies et pistes pour sortir le bois) et à l'équipement pour la protection contre l'incendie.

Agreste Primeur - Décembre 2014 - n°320 - « Récolte de bois et production de sciages 2013 - La récolte dédiée à la production d'énergie augmente fortement ».

www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Informations-statistiques - Rubrique Forêt et bois.

Forêt et bois

Forêt

Inventaire forestier national - Répartition du territoire 2008 - 2012

Unité : en milliers d'ha	Bretagne			France			Part Bretagne/ France
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	
Campagnes d'inventaire							
Principaux territoires							
Forêts	22	364	386	4 064	12 361	16 425	2,4
Landes	ns	59	59	219	1 975	2 195	2,7
Autres végétations	ns	2 004	2 005	81	31 107	31 188	6,4
Sans végétation *	ns	241 000	242	163	3 927	4 090	5,9
Total	25	2 724	2 748	4 553	50 390	54 944	5,0

Source : IGN

* zones urbanisées et zones naturelles sans végétation

Surfaces gérées par l'Office national des forêts au 31 décembre

* zones urbanisées et zones naturelles sans végétation

Unité : ha	2011	2012	2013	France 2013
Domaniales	20 068	20 068	20 103	222 443
Terrains militaires	3 307	3 307	3 307	16 832
Départementales	5 511	5 511	5 889	10 053
Communales	3 883	4 044	4 141	48 550
Conventions	821	821	821	11 358
Établissements publics	2 630	2 788	2 841	16 575
Total	36 220	36 539	37 102	325 811

Source : Office national des forêts

14

Estimation des surfaces boisées en 2013

Unité : ha	Côtes- d'Armor	Finistère	Ille-et- Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métro.
Forêts	91 384	78 562	59 217	115 541	344 703	15 223 800
Forêts de feuillus (en %)	60	58	49	41	51	60,7
Forêts de résineux (en %)	14	14	16	20	16	20,9
Forêts mixtes (en %)	20	27	33	38	30	17,0
Peupleraies en plein (en %)	5	1	2	1	2	1,3
Bosquets	13 510	30 500	14 400	22 820	81 230	800 826
Haies et alignements d'arbres	33 425	29 793	24 299	30 907	118 423	945 564
Landes ou friches	16 357	37 596	7 560	15 992	77 505	2 415 404

Source : SSP, enquête Teruti-Lucas

Forêt et bois

Production de bois

Présentation

En 2012, la récolte de bois en Bretagne s'élève à près de 483 000 m³, soit une augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente.

En Bretagne, la **récolte de bois d'œuvre conifères** progresse de 10 % par rapport à 2011 pour atteindre un volume de 428 000 m³ en 2012. Sapins et épicéas (principalement l'épicéa de Sitka) représentent 66 % du volume exploité, le pin maritime 15 % et le pin sylvestre 2 %. Depuis 1995 où la **récolte des bois d'œuvre feuillus** était passée sous la barre des 100 000 m³, le repli se poursuit. En 2012, la récolte atteint 55 000 m³ (- 15% par rapport à 2011). Le peuplier en représente 50 %, le chêne 35 % et le châtaignier 8 %.

La récolte de bois de trituration, en retrait de 10 % par rapport à 2011, s'élève à 90 000 m³. Elle reste globalement stable depuis 2005. La récolte s'appuie presque exclusivement sur des résineux. Le Morbihan produit la moitié de cette récolte.

La récolte de bois énergie a doublé entre 2005 et 2011.

27 % des bois récoltés en 2012 porte le label de l'écocertification. Au total, 188 000 m³ de **bois écocertifiés** ont été récoltés. Leur volume a fortement progressé ces deux dernières années.

La production de sciages

En 2012, la production commercialisée de la branche scierie (ensemble sciages, bois sous rails et merrains) s'élève à 164 600 m³. Jusqu'en 2011, les volumes sciages du peuplier déroulage dont l'épaisseur est inférieure à 6 mm étaient intégrés à tort. Depuis 2012, sont pris en compte les sciages bruts d'une épaisseur de plus de 6 mm à partir de grumes. Il en résulte donc une baisse de production totale.

La production est alimentée à hauteur de 78 % par les conifères dont les sciages produits sont

en retrait de 4 % en 2012. Les volumes correspondants atteignent 76 000 m³ pour la catégorie sapin-épicéa, 60 % des sciages de conifères, 22 % pour le pin maritime et près de 10 % pour le pin sylvestre. En 2012, malgré une baisse 17 % des sciages produits en sapin épicéa, leurs volumes sciés ont doublé entre 2005 et 2012, mais avec un léger tassement en 2012. À l'inverse, pour la même période, les sciages produits en pin maritime ont diminué de moitié malgré un net rebond en 2012 (+ 60 % par rapport à 2011).

Le Morbihan produit plus de 60 % des résineux sciés et la majorité du volume régional de pin maritime (88 %) et plus de la moitié des sciages de sapin-épicéa.

Les feuillus tempérés représentent 15 % de la production de sciages en 2012. Le chêne représente la moitié des sciages de feuillus. L'Ille-et-Vilaine produit 88 % du chêne scié.

En comparant la production de sciages (avec un rendement moyen de moitié) et l'exploitation forestière pour l'année 2012, la récolte de bois d'œuvre en Bretagne présente un excédent théorique de 40 % pour les conifères.

Les entreprises du secteur

En 2012, la Bretagne compte 73 exploitations forestières (sans activité de scierie associée), 24 scieries (sans activité d'exploitation forestière associée) et 19 entreprises associant exploitation forestière et scierie. L'ensemble de ces 116 entreprises emploie 976 personnes dont 90 % de salariés.

Pour en savoir plus

Agreste Bretagne - Fiches filières - Filière forêt-bois - Édition 2014

Agreste Bretagne - Novembre 2014 - n° 6 - 4 - pages - « Enquête sur la structure de la forêt privée en 2012 - La forêt privée bretonne : 3 % des exploitations réalisent les trois quarts de la récolte de bois ».

- Agreste Primeur - Décembre 2014 - n°320 - « Récolte de bois et production de sciages 2013 - La récolte dédiée à la production d'énergie augmente fortement ».

- www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Informations-statistiques - Rubrique Forêt et bois.

Forêt et bois

Production de bois

Récolte de bois en 2012

Unité : m ³ de bois ronds	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métr.
Bois d'œuvre	145 314	99 910	81 895	156 257	483 376	18 217 813
<i>dont bois certifié</i>	37 952	35 481	22 902	24 262	120 597	9 807 301
- Total feuillus	17 747	1 392	30 510	5 644	55 293	4 978 379
- Total conifères	127 567	98 518	51 385	150 613	428 083	13 239 434
Bois d'industrie (trituration et autres bois)	s	s	s	51 365	s	11 336 237
<i>dont bois certifié</i>	s	s	s	s	s	6 405 011
Bois énergie commercialisé	s	s	38 584	37 013	s	5 634 606
<i>dont bois certifié</i>	s	s	s	s	33 290	2 149 482

Source : SSP, enquête annuelle de branche dans les exploitations forestières et les scieries

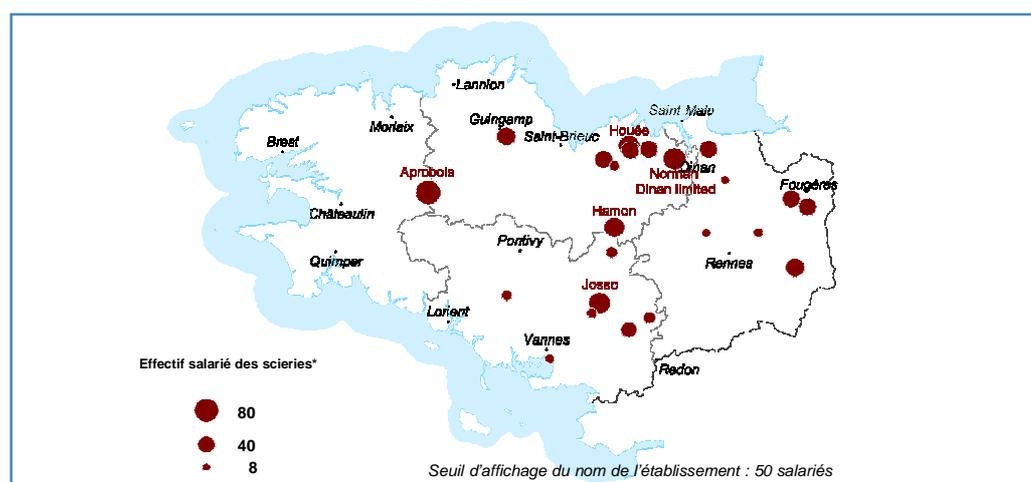
Les entreprises du secteur selon la localisation du siège en 2012

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métr.
Nombre d'entreprises	27	25	34	30	116	4 064
- avec activité exploitation forestière	24	16	27	25	92	3 196
- avec activité scierie	8	9	15	11	43	1 689
Main d'œuvre permanente	178	128	448	222	976	26 907
<i>dont salariée (%)</i>	89	81	93	90	90	87

Source : SSP, enquête annuelle de branche dans les exploitations forestières et les scieries

14

Les scieries en 2012



*Établissements de plus de 9 salariés avec activité de scierie principale ou secondaire

Source : Insee, Clap 2012

Pêche

Pêche maritime

Présentation

La **pêche maritime** demeure un élément important de l'économie bretonne. Les ventes pèsent près de 125 millions d'euros pour les 35 706 tonnes de produits déclarés en 2013. Avec ses quinze halles à marée, la Bretagne assure 28 % des ventes nationales de poissons, crustacés et coquillages. Les premières espèces commerciales en valeur sont la baudroie, la sardine et la coquille Saint-Jacques : 89 % de la valeur des ventes.

Par ailleurs, la pêche maritime donne naissance à une véritable filière par les activités qui lui sont directement liées : le mareyage, les industries agroalimentaires de transformation du poisson, mais aussi par des activités connexes dans la construction et la réparation navale. En termes d'emplois, aux 6 600 marins embarqués en Bretagne en 2013, viennent s'ajouter notamment les 3 400 salariés des établissements bretons de l'industrie de transformation du poisson. La Bretagne emploie un tiers des marins de métropole.

La Bretagne est la région française la plus concernée par la pêche maritime. Près de 30 % des navires de pêche de France métropolitaine en activité sont immatriculés en Bretagne. La région est très spécialisée, aussi bien pour les activités de grande pêche, de pêche au large ou côtière que pour des activités de petite pêche, notamment pour la conchyliculture. Au regard des ventes déclarées dans les halles à marée bretonne, figurent des produits qui font la réputation de la région comme les coquilles Saint-Jacques, les langoustines, les sardines ou encore la lotte et le bar... La consommation annuelle des produits de la mer (frais et surgelés) est estimée à 34 kg par habitant en 2013, en très légère régression de 3,6 % depuis 10 ans.

Définitions

Pêche maritime

Il s'agit de la pêche professionnelle pratiquée en mer ou en estuaire. Elle peut être caractérisée selon la transformation réalisée à bord des navires :

- **la pêche fraîche** qui regroupe les produits de la pêche sans transformation ou simplement réfrigérés ;

- **la pêche congelée ou transformée** où les produits de la pêche peuvent être congelés, salés, transformés en pulpe ou en filets.

Elle peut également être caractérisée selon le genre de navigation :

- **la grande pêche** concerne les navires de plus de 1 000 Tonneaux de Jauge Brute (TJB), ou ceux d'au moins 150 TJB qui s'absentent plus de 20 jours du port ;

- pour **la pêche au large**, l'absence du port dépasse 96 heures ;

- pour **la pêche côtière**, l'absence du port est de 24 heures à 96 heures au maximum ;

- **pour la petite pêche**, l'absence du port n'excède pas 24 heures.

Ventes des pêches maritimes : ventes des navires sous pavillon français réalisées dans les quartiers maritimes de Bretagne, quels que soient le lieu de pêche et le quartier d'immatriculation du navire. Les ventes à l'étranger sont exclues. Les quantités sont exprimées en équivalent poids vif.

Halles à marée bretonnes : Audierne, Brest, Cancale, Concarneau, Douarnenez, Erquy, le Guilvinec, Lesconil, Loctudy, Loguivy, Lorient, Quiberon, Roscoff, Saint-Guérolé, Saint-Malo, Saint-Quay-Portrieux.

Pour en savoir plus

- www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

- www.franceagrimer.fr

Pêche

Pêche maritime

Flottille et emplois dans la pêche maritime en 2012

	Navires de pêche		Marins embarqués		Jours travaillés	
	Bretagne	France métro.	Bretagne	France	Bretagne	France métro.
Grande pêche	23	30	678	1 132	79 179	183 457
Pêche au large	144	289	1 429	3 235	351 983	483 357
Pêche côtière	126	458	772	2 751	227 842	620 417
Petite Pêche	987	3 346	2 371	9 059	636 550	1 681 284
Conchyliculture petite pêche	4	21	1 375	nc	102 397	316 573
Total	1 284	4 144	6 625	16 177	1 397 951	3 285 088

Source : Medde - DPMA - FranceAgriMer

Ventes annuelles déclarées en halle à marée en 2013

	Quantités (tonnes)			Valeurs (1 000 €)		
	Bretagne	France	Part Bret. / France	Bretagne	France	Part Bret. / France
Principales espèces						
Baudroie (lotte)	11 500	13 439	86 %	58 799	70 209	84 %
Bar	1 016	4 237	24 %	12 274	43 828	28 %
Coquille Saint-Jacques (AOC)	7 196	14 943	48 %	16 068	36 792	44 %
Langoustine	2 147	2 689	80 %	23 541	29 684	79 %
Sardine	11 291	18 360	61 %	8 630	13 985	62 %
Seiche	2 556	8 607	30 %	5 918	24 378	24 %

Source : FranceAgriMer, données de ventes déclarées en halles à marée

Ventes déclarées en halle à marée

Unités : tonne et millier d'euros	Quantités		Valeurs		Évolution 2012 - 2013 (en %)	
	2012	2013	2012	2013	Quantités	Valeurs
Audieme	928	970	5 918	6 248	5 %	6 %
Brest	1 705	1 551	8 063	7 479	- 9 %	- 7 %
Cancale	432	333	1 161	775	- 23 %	- 33 %
Concarneau	6 592	5 633	23 276	22 288	- 15 %	- 4 %
Douarnenez	5 249	6 316	4 849	5 260	20 %	8 %
Erquy	12 283	12 053	32 096	32 906	- 2 %	3 %
Le Guilvinec	17 945	17 677	62 903	64 640	- 1 %	3 %
Lesconil	2 992	2 749	10 017	9 664	- 8 %	- 4 %
Loctudy	502		1 025			
Loguivy	18 115	17 659	56 167	55 039	- 3 %	- 2 %
Lorient	1 025	992	4 665	4 581	- 3 %	- 2 %
Quiberon	7 272	6 193	23 950	22 057	- 15 %	- 8 %
Roscoff	11 196	11 056	24 917	23 872	- 1 %	- 4 %
Saint-Guénolé	1 516	1 446	3 473	3 425	- 5 %	- 1 %
Saint-Malo	9 923	10 153	24 231	23 335	2 %	- 4 %
Saint-Quay-Portrieux						
Bretagne	97 624	94 781	286 606	281 569	- 3 %	- 2 %
Total France métropolitaine	204 323	199 327	617 238	602 683	- 2 %	- 2 %
Part Bretagne / France	48 %	48 %	46 %	47 %	///	///

Source : FranceAgriMer, données de ventes déclarées en halles à marée

Pêche

Aquaculture

Présentation

La France est le 2^e producteur en aquaculture dans l'Union européenne derrière l'Espagne. La production piscicole s'élève à 45 400 tonnes en 2012 pour un chiffre d'affaires de 162 millions d'euros. Le secteur piscicole emploie 2 400 personnes. Les emplois se répartissent sur l'ensemble du territoire avec une activité plus importante en Aquitaine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et en Bretagne. La **pisciculture continentale** est la 2^e activité aquacole française derrière la conchyliculture : 40 400 tonnes pour un chiffre d'affaires de 125 millions d'euros. La 1^{ère} production en pisciculture continentale est celle des **salmonidés**. La France est le 2^e producteur européen après l'Italie. La production de salmonidés s'élève à 32 000 tonnes pour un chiffre d'affaires de 108,3 millions d'euros. Les ventes pour la consommation représentent la moitié du chiffre d'affaires. La **truite Arc-en-ciel** est la principale production salmonidée : 93 % des ventes destinées à la consommation. Les poissons de moins de 350 g représentent 42 % de cette production. Ils sont destinés pour 7 % au repeuplement, 23 % aux parcours de pêche de loisirs, et 35 % à la consommation. Les 387 entreprises françaises de salmoniculture continentale emploient 1 760 personnes pour 1 263 équivalents temps plein dont 95 % sont assurés par des permanents avec une grande majorité de temps complet. 37 % de ces entreprises ont un statut individuel. Les contraintes environnementales et les conflits d'occupation du littoral ont bloqué le développement de la pisciculture. Mais les pisciculteurs font des efforts d'équipement pour s'adapter aux normes. Le traitement des rejets d'élevage n'est pas systématique mais il s'est imposé dans les plus gros élevages, surtout en Bretagne pour répondre à l'obligation réglementaire de la directive « Nitrates ».

Pour en savoir plus

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/> -

<http://www.poisson-aquaculture.fr/>

Définitions

L'**enquête statistique aquaculture** est réalisée annuellement par courrier sous la responsabilité de la direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Les organisations professionnelles de la filière y sont associées.

Les objectifs de l'enquête sont l'identification précise des entreprises salmonicoles, l'estimation de la production de celles-ci et la collecte de données structurelles, économiques et techniques sur l'aquaculture.

L'**aquaculture** concerne les productions de poissons (pisciculture), coquillages (conchyliculture) et crustacés.

La **pisciculture** en France regroupe quatre secteurs d'élevage distincts : la salmoniculture (élevage de salmonidés y c. truites Arc-en-ciel, et poissons d'élevages...), la pisciculture marine (bars, daurades, autres poissons marins...), la production de caviar et la pisciculture d'étangs (truites, brochets, sandres...).

Pêche

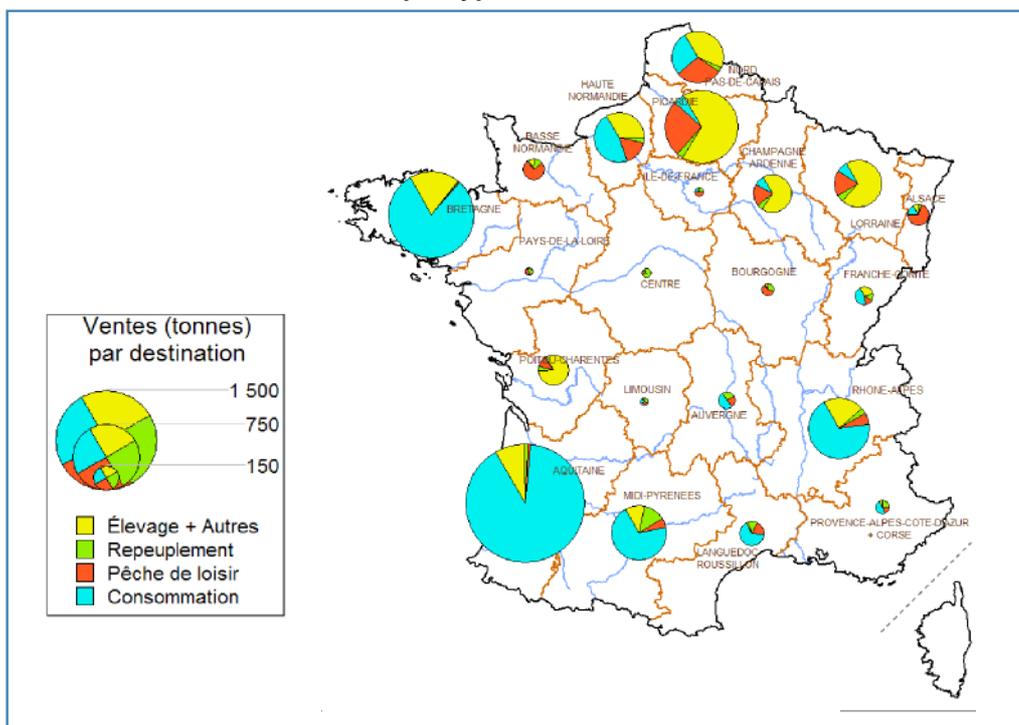
Aquaculture

L'emploi dans les entreprises piscicoles en 2012

	Nombre d'entreprises	Emploi total		Emploi saisonnier	
		Emplois	dont ETP	Emplois	dont ETP
Pisciculture marine	27	525	488	51	29
Pisciculture d'esturgeon	8	123	114	22	18
Salmoniculture continentale	387	1 762	1 263	342	67
Aquitaine - Poitou-Charentes	62	316	244	49	7
Midi-Pyrénées	45	307	191	88	13
Rhône-Alpes	39	179	137	30	8
Bretagne - Pays de la Loire	34	148	114	17	5
Nord - Pas-de-Calais - Picardie	26	163	129	23	7
Haute et Basse-Normandie	37	129	94	28	7
Alsace - Lorraine	32	170	92	43	9
Languedoc-Roussillon - Provence-Alpes-Côte d'Azur	36	113	82	26	7
Auvergne - Limousin	33	75	68	3	3
Bourgogne - Franche-Comté	24	102	65	26	3
Centre - Île-de-France - Champagne Ardenne	19	60	47	9	5

Source : Source : MEDDE - DPMA - BSPA - Enquête aquaculture 2012

Ventes de salmonidés en 2012 par type de destination



Source : DPMA - BSPA - Enquête Aquaculture 2012

15

Pêche

Conchyliculture

Présentation

Au 2^e recensement de la conchyliculture, les deux régions conchylicoles Bretagne-Nord et Bretagne-Sud totalisent 624 entreprises en 2012. Elles ont commercialisé 41 000 tonnes de coquillages, soit le quart de la production française sur 5 700 hectares exploités. Elles emploient 4 000 personnes pour un équivalent temps plein de 2 000 UTA. En Bretagne-Sud, les entreprises sont majoritairement de statut individuel (56 %), alors qu'en Bretagne-Nord, la forme sociétaire domine (74 %) ; l'EARL y représente 3 entreprises sur 10. Les effectifs ont diminué de 16 % entre 2001 et 2012. La main-d'œuvre familiale est majoritaire en Bretagne-Sud (51 % des UTA), contre 39 % pour la Bretagne-Nord. Depuis 2001, la production de ces deux régions conchylicoles a diminué de 23 %. Cette baisse est nettement marquée en Bretagne-Sud avec la chute de la production d'huîtres creuses dans un contexte de surmortalité des naissains de captage. En revanche, la production de moules a augmenté de 16 % en Bretagne-Nord par rapport au précédent recensement. Les coquillages empruntent différents circuits de commercialisation au départ des entreprises. La commercialisation est plus diversifiée pour l'huître creuse et plus spécialisée pour la moule *edulis*. La vente directe est plutôt pratiquée par les entreprises vendant des huîtres creuses : 35 % pour celles de Bretagne-Sud, contre 20 % pour celles de Bretagne-Nord. Les producteurs de moule *edulis* vendent leur production principalement auprès des grossistes, revendeurs ou mareyeurs : 65 % pour les entreprises de Bretagne Nord et 61 % pour celles de Bretagne-Sud. La vente directe pour la moule *edulis* est marginale, contrairement à l'huître creuse. Les ventes à l'export concernent surtout l'huître (11 %, contre 2 % pour la moule).

Définitions

Le recensement de la conchyliculture 2012

C'est le deuxième recensement de la conchyliculture, après celui de 2001. Il a été réalisé par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt à la demande et avec l'appui financier de la direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) ainsi que les organisations professionnelles conchylicoles y ont été associées.

L'objectif de l'enquête

Le but de l'enquête est d'identifier les entreprises qui effectuent du captage naturel de naissains de coquillages ainsi que celles qui possèdent une écloserie de reproduction de coquillages ou une nurserie et celles qui ont une production d'huîtres, creuses ou plates, de moules *edulis* ou *galloprovincialis*, de coques, de palourdes et d'autres coquillages. L'enquête permet d'estimer la production et de recueillir des données structurelles et techniques sur les entreprises conchylicoles.

L'activité de négoce pur n'est pas recensée. La pêche à pied est prise en compte dès lors que les prises sont intégrées dans un cycle de production recensé par ailleurs.

Régions conchylicoles

Les statistiques conchylicoles sont présentées dans un découpage géographique comprenant sept régions conchylicoles françaises.

La région **Bretagne-Nord** comprend l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-d'Armor et la partie du Finistère située au nord de la presqu'île de Crozon.

La région **Bretagne-Sud** comprend la partie sud du Finistère, le Morbihan et la partie de la Loire-Atlantique située au nord de la Loire.

Pour en savoir plus

- Agreste Chiffres et Données - Janvier 2015 - n°226 - « Recensement de la conchyliculture 2012 ».

- Agreste Primeur - Juillet 2014 - n°316 - « Recensement de la conchyliculture 2012 - 160 000 tonnes de coquillages commercialisés ».

Agreste Bretagne - 4-pages - Décembre 2014 - n°8 - « Recensement de la conchyliculture 2012-Chute de l'huître en Bretagne-Sud, progression de la moule en Bretagne-Nord ».

Agreste Bretagne - 3^e trimestre 2004 - n°50 - « Le recensement de la conchyliculture » - 28 pages.

Pêche

Conchyliculture

Les entreprises conchyloles en 2012

Région conchylole du siège de l'entreprise	Entreprises	Emploi total		dont emploi saisonnier	
		Personnes	UTA (1)	Personnes	UTA (1)
Unité : nombre					
Nord - Normandie	322	3 359	1 373	1 931	177
Bretagne - Nord	236	2 282	1 015	1 298	153
Bretagne - Sud	388	1 752	1 020	710	141
Pays de la Loire	300	1 590	895	701	103
Poitou - Charentes	789	5 977	2 507	3 550	397
Aquitaine	302	1 126	685	359	41
Méditerranée	527	1 629	1 078	459	102
Total	2 864	17 715	8 574	9 008	1 113

(1) UTA : nombre total d'Unités de Travail Annuel (y c. main-d'œuvre familiale, non familiale et saisonnière) Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2012

Ventes de coquillages adultes pour la consommation en 2012

Région conchylole du siège d'entreprise	Huitres creuses	Huitres plates	Moules <i>edulis</i>	Ensemble coquillages* (M d'€)	Part région / France (%)
Unité : tonne					
Nord - Normandie	9 024	12	15 928	25 281	16
Bretagne - Nord	6 984	828	21 317	29 196	18
Bretagne - Sud	6 604	229	3 838	11 810	7
Pays de la Loire	7 122	15	5 100	12 338	8
Poitou - Charentes	37 093	8	13 058	50 272	31
Aquitaine	6 349	32	s	7 195	5
Méditerranée	6 043	10	s	23 471	15
Total	79 220	1 133	59 781	159 563	100

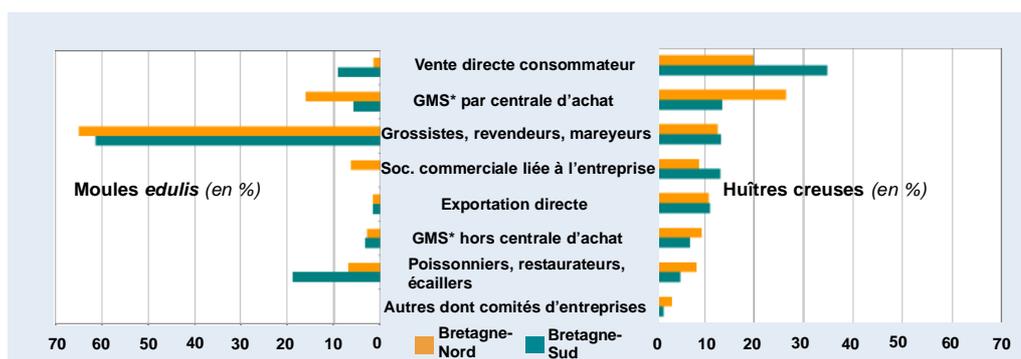
* Ensemble des coquillages : huitres creuses et plates, moules *edulis* et *galloprovincialis*, coques et autres coquillages

Champ : entreprises vendant des coquillages de consommation sous marquage sanitaire issu de l'élevage

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2012

15

Ventes d'huitres creuses et de moules de consommation par circuit de distribution



** GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

Source : Agreste, Draaf Bretagne, recensement de la conchyliculture 2012

Commerce extérieur

Exportations - Importations

Présentation

En 2013, l'excédent des échanges agroalimentaires français atteint 11,5 milliards d'euros. Il reste stable pour la seconde année consécutive. Les produits agroalimentaires (bruts et transformés) constituent le deuxième excédent commercial de la France, derrière le matériel de transport (16,3 milliards d'euros). Les produits chimiques, parfums et cosmétiques (9,3 milliards d'euros) et les produits pharmaceutiques (4,5 milliards d'euros) sont les autres produits présentant un excédent commercial.

En Bretagne, la balance commerciale est légèrement excédentaire pour 2013. Le solde positif est de 35 millions d'euros. Le bilan commercial reste en revanche toujours favorable aux ventes des produits agroalimentaires avec un excédent de plus de 1,5 milliard d'euros. Les exportations des produits de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire représentent pour la région 40 % de l'ensemble des exportations bretonnes, et pour la France 14 % de l'ensemble des exportations nationales.

Au niveau régional, le Finistère et l'Ille-et-Vilaine contribuent le plus aux exportations bretonnes de produits agricoles et agroalimentaires (31 % chacun). Mais c'est le Finistère qui pèse le plus lourd dans l'importation des produits agricoles ou issus des IAA (41 % des achats).

Définitions

Les informations statistiques relatives aux **importations et aux exportations** réalisées par les entreprises sont élaborées à partir des renseignements figurant sur les déclarations enregistrées dans les différents bureaux de douane ; parmi ceux-ci, le code du département destinataire ou expéditeur des marchandises importées ou exportées est indiqué. Toutefois la localisation exacte de la région de production ou de consommation n'est pas toujours aisée (cas des produits pétroliers, des produits agricoles ou de l'automobile). L'interprétation des données appelle donc une certaine prudence.

Les **statistiques du commerce extérieur** recensent les marchandises à un prix qui reflète leur valeur lors du passage de la frontière française (valeur franco-frontière). Ces valeurs statistiques, excluant les échanges de matériels militaires, sont exprimées CAF (Coût Assurance Fret) pour les importations et FAB (Franco À Bord) pour les exportations. Elles incluent donc les coûts d'acheminement jusqu'à la frontière.

Les résultats sont ventilés selon la nomenclature CPF (Classification des Produits Française).

(suite page suivante)

Pour en savoir plus

- www.lekiosque.finances.gouv.fr/...

- www.agreste.agriculture.gouv.fr/ - Thématiques - Commerce extérieur

Commerce extérieur

Exportations - Importations

Commerce extérieur en 2013 - Bretagne et France

Unité : million d'euros	Exportations		Importations		Solde	
	Bretagne	France	Bretagne	France	Bretagne	France
Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	480	16 420	731	12 182	- 251	4 238
Produits des IAA	3 797	43 762	2 012	36 728	1 785	7 034
Total agroalimentaire	4 277	60 162	2 743	48 910	1 534	11 252
Ensemble - Tous secteurs (hors matériel militaire)	10 560	428 514	10 525	506 800	35	- 78 286
Part de l'agroalimentaire dans les exportations	41 %	14 %	26 %	10 %	///	///

Source : chiffres régionaux des Douanes

Les exportations dans les départements en 2013

Unité : million d'euros	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	133	247	62	38	480
Produits des IAA	654	1 109	1 275	759	3 797
Ensemble - Tous secteurs	1 197	3 052	4 239	2 072	10 560
Part de l'agroalimentaire dans l'exportation	66 %	44 %	32 %	38 %	41 %

Source : chiffres régionaux des Douanes

16

Les importations dans les départements en 2013

Unité : million d'euros	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	64	477	137	53	731
Produits des IAA	204	645	555	608	2 012
Ensemble - Tous secteurs	1 012	2 803	4 384	2 326	10 525
Part de l'agroalimentaire dans l'importation	26 %	40 %	16 %	28 %	26 %

Source : chiffres régionaux des Douanes

Commerce extérieur

Échanges extérieurs

Présentation *(suite de la page précédente)*

La balance commerciale agricole et agroalimentaire de la Bretagne est largement excédentaire avec un solde positif de plus 1,5 milliard d'euros. La région est ainsi contributrice à hauteur de 13,4 % au solde positif des échanges commerciaux de l'agroalimentaire français (11,2 milliards d'euros).

Les exportations des produits des industries agroalimentaires rapportent à la Bretagne près de 4 milliards d'euros en 2013. Le poste « Viandes ou produits à base de viande » représente 40 % des exportations des produits liés à l'agriculture et celui des « Produits laitiers et glaces » 20 %. Ces gros secteurs industriels rapportent 2,6 milliards d'euros à la région en 2013.

En 2013, le solde commercial de la Bretagne est excédentaire de 35 millions d'euros. Les produits des IAA sont excédentaires de près de 1,8 milliard d'euros.

Les produits agricoles présentent un solde commercial déficitaire en 2013 de 251 millions d'euros. Les « Produits de la culture et de l'élevage » ainsi que les « Huiles et graisses végétales et animales, tourteaux » sont les postes les plus déficitaires avec un solde négatif de respectivement 479 millions d'euros et 452 millions d'euros. Les « Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche » représentent la moitié des importations bretonnes des produits agroalimentaires et affichent un solde commercial négatif de 244 millions d'euros.

Définitions

Dès lors qu'il s'agit d'informations régionales, il convient d'interpréter le résultat avec réserve. En effet, certains produits, bien que consommés en Bretagne, n'y sont comptabilisés que partiellement car les importations sont réalisées par des entreprises implantées dans d'autres régions. À l'inverse, certaines importations peuvent être effectuées en Bretagne pour être finalement, selon les aléas de la commercialisation interne, mises à la consommation dans d'autres régions.

Malgré ces réserves, le compte régionalisé donne une image approchée, mais suffisamment significative du volume, de la structure et de l'orientation des échanges extérieurs de la région ; il constitue dès lors un bon indicateur au plan de la conjoncture régionale.

Les résultats sont ventilés selon la nomenclature CPF (Classification des Produits Française) des douanes qui permet de fournir des résultats régionaux suffisamment détaillés.

Pour en savoir plus

- www.lekiosque.finances.gouv.fr/...

- www.agreste.agriculture.gouv.fr/ - Thématiques - Commerce extérieur

Commerce extérieur

Échanges extérieurs

Exportations bretonnes de produits liés à l'agriculture

	Exportations <i>en millions d'euros</i>		Poids du secteur dans les exportations bretonnes (%)	
	2013	2012	2013	2012
Viandes et produits à base de viande	1 692,7	1 659,5	16,0	14,7
Produits laitiers et glaces	911,9	933,7	8,6	8,3
Produits de la culture et de l'élevage	384,7	385,0	3,6	3,4
Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	259,9	279,7	2,5	2,5
Aliments pour animaux	288,4	264,4	2,7	2,3
Produits alimentaires divers	255,8	237,8	2,4	2,1
Produits à base de fruits et légumes, y c. jus	145,9	141,4	1,4	1,3
Produits de la boulangerie et pâtes alimentaires	127,8	113,0	1,2	1,0
Total exportations bretonnes	10 560,1	11 273,7	100,0	100,0

Source : chiffres régionaux des Douanes

Importations bretonnes de produits liés à l'agriculture

	Importations <i>en millions d'euros</i>		Poids du secteur dans les importations bretonnes (%)	
	2013	2012	2013	2012
Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	503,7	501,0	4,8	4,3
Produits de la culture et de l'élevage	479,3	525,8	4,6	4,6
Huiles et graisses (vég. et anim.), tourteaux	451,6	463,0	4,3	4,0
Viandes et produits à base de viande	397,8	377,2	3,8	3,3
Produits laitiers et glaces	292,0	244,8	2,8	2,1
Produits à base de fruits et légumes, y c. jus	198,3	213,4	1,9	1,9
Produits de la pêche et de l'aquaculture	252,0	237,0	2,4	2,1
Produits alimentaires divers	169,0	178,8	1,6	1,6
Total importations bretonnes	10 524,8	11 518,0	100,0	100,0

Source : chiffres régionaux des Douanes

16

Union européenne

Données de cadrage

Présentation

L'Union européenne (UE), avec un demi milliard d'habitants, représente 8 % de la population mondiale. La population croît dans la majorité des États membres. En 2012, avec 16 % de la population totale de l'UE, l'Allemagne est la plus peuplée, suivie de la France, du Royaume-Uni et de l'Italie. Ces quatre nations constituent 54 % de la population totale de l'UE. En 2010, on compte 12 millions d'exploitations agricoles en Europe, dont 5,7 millions pour l'ancienne configuration européenne (UE à 15). La Superficie Agricole Utilisée (SAU) représente 40 % de la superficie totale des terres de l'UE. Les deux tiers des exploitations agricoles de l'UE à 27 se concentrent dans seulement quatre pays : Roumanie, Pologne, Italie et Espagne. Dans les douze États membres entrés depuis 2004, les structures sont de petite taille, notamment en Bulgarie et en Roumanie où prédomine la polyculture élevage. La République tchèque fait exception avec des exploitations d'une surface moyenne de 152 ha. La SAU moyenne des exploitations de l'ex-UE à 15 augmente toujours mais moins rapidement que celle de l'UE à 27. En 7 ans l'Estonie perd 47 % de ses exploitations, la Bulgarie 44 % et la Pologne 31 %. En France, depuis 10 ans, le nombre des exploitations régresse également de près de 2 % par an. En 2010, la quantité de travail effectué dans les exploitations de l'UE équivaut à 11,8 millions de personnes équivalant temps plein ou UTA (Unité de Travail Annuel), soit, en moyenne, un peu moins d'une UTA par exploitation. Cette moyenne varie de 0,4 UTA par exploitation à Malte, à 6 UTA en République tchèque. La Pologne et la Roumanie cumulent 4,5 millions d'UTA soit 38 % des UTA européennes bien que leurs surfaces agricoles ne pèsent que 16 % de la SAU européenne.

Définitions

Un **recensement agricole** a été réalisé en 2010 par chaque État membre de l'Union européenne (UE) afin d'obtenir une image normée et comparable de l'agriculture des 27 États membres à un moment donné. La population cible comprend toutes les exploitations produisant des biens agricoles, atteignant un des seuils retenus (en termes de superficie, de nombre d'animaux ou de volume de production) et gérées indépendamment.

La **main-d'œuvre agricole totale** inclut toutes les personnes (au-dessus de l'âge légal) ayant travaillé sur l'exploitation et pour le compte de cette dernière au cours des douze derniers mois. Le temps de travail de chaque personne est enregistré en pourcentage d'un temps plein.

Une **UTA** correspond au travail d'un employé à plein temps pendant un an (base de 1 800 heures, soit 225 journées de travail de 8 heures).

Pour en savoir plus

- Eurostat - Recensement agricole 2010 dans l'Union européenne.

- Agreste - GraphAgri France 2014.

- <http://europa.eu>

Union européenne

Données de cadrage

Caractéristiques par pays

	Population 2012 p (1 000 hab.)	Superficie (km ²)	Superficie agricole utilisée 2010 (1 000 ha)	Exploitations 2010 p (millier)	Main-d'œuvre agricole 2010 (1 000 UTA)
Allemagne	81 844	357 031	16 704	299	555
Autriche	8 443	83 858	2 997	154	115
Belgique	11 095	30 528	1 358	43	62
Bulgarie	7 327	110 911	3 621	371	408
Chypre	862	9 251	118	39	19
Danemark	5 574	43 098	2 648	41	52
Espagne	46 196	504 880	23 753	990	922
Estonie	1 294	45 227	939	20	25
Finlande	5 401	338 140	2 292	64	65
France	65 328	549 087	27 090	515	792
Grèce	11 290	131 957	4 076	706	434
Hongrie	9 932	93 034	4 611	577	430
Irlande	4 583	70 295	4 139	128	168
Italie	59 394	301 336	12 885	1 630	959
Lettonie	2 042	64 589	1 786	83	86
Lituanie	3 004	65 300	2 742	199	148
Luxembourg	525	2 586	131	2	4
Malte	418	316	11	13	5
Pays-Bas	16 730	35 525	1 873	72	173
Pologne	38 538	312 685	14 384	1 505	1 899
Portugal	10 542	91 909	3 668	305	367
République tchèque	10 505	78 865	3 483	23	109
Roumanie	21 356	237 500	13 298	3 856	1 639
Royaume-Uni	63 457	244 101	15 918	202	279
Slovaquie	5 404	49 034	1 936	69	58
Slovénie	2 055	20 273	476	75	77
Suède	9 483	450 295	3 085	71	58
Union européenne	502 622	4 321 611	170 022	12 052	9 909
P = données provisoires					

Source : Eurostat, recensement agricole 2010

Union européenne

Productions agricoles

Présentation

En 2013, le cheptel porcin compte plus de 145 millions de têtes dans les exploitations agricoles européennes. Parmi les États membres, l'Allemagne, avec plus de 28 millions de porcs, est le premier producteur. L'Espagne vient en deuxième position avec 25,5 millions, puis suivent la France et les Pays-Bas avec respectivement 13,5 et 12,1 millions de porcs. Selon les enquêtes communautaires réalisées sur les cheptels chaque année, les effectifs porcins de l'UE diminueraient légèrement par rapport à 2012 (- 0,5 %).

Le cheptel bovin européen atteint 96,7 millions de têtes en 2013. Il progresse de 1,1 % par rapport à l'année précédente. Les pays de l'UE à 15 représentent 77 % des effectifs de bovins en Europe et pour la plupart, l'effectif total est en augmentation.

Les cheptels des nouveaux États membres de l'UE augmentent légèrement, sauf en Lituanie où la baisse est très forte : - 16 %.

Avec 140 tonnes en 2012, la collecte européenne de lait de vache progresse de 4,6 % par rapport à 2012. Elle augmente nettement en Belgique, premier producteur européen : + 13 % . Parmi les cinq pays les plus producteurs de l'UE, la collecte progresse dans les Pays-Bas, l'Allemagne et le Royaume-Uni, mais elle baisse en France (- 1 %) et en Italie (- 9 %). La campagne laitière 2013 est malmenée (marchés tendus, volatilité des cours).

Dans le monde, 690 millions d'hectares de céréales sont cultivés, couvrant ainsi plus de 15 % de la surface agricole mondiale. Dans l'UE à 27, on estime la sole céréalière à 57,6 millions d'ha en 2013 pour une production de 299 millions de tonnes (+ 17 % par rapport à 2012). En France, premier producteur céréalier européen, la production dépasse les 67 millions de tonnes en 2013, production

légèrement inférieure à celle de 2012.

La production agricole française dégage une valeur au prix de base estimée à 73,5 milliards d'euros en 2013. Il s'agit de la première d'Europe. Elle contribue pour 18 % à la production de l'UE à 27, suivie par l'Italie (12,8 %), puis l'Allemagne (12,7 %) et l'Espagne (10,7 %). Les quinze États membres de l'ex-UE représentent près de 84 % de la valeur de la production agricole de l'UE à 27. Parmi les nouveaux États membres, la Pologne et la Roumanie y contribuent respectivement pour 6 % et 4 % ; la Hongrie en représente 2 %, la République tchèque et la Bulgarie 1 % chacune. Les autres pays ont une très faible participation : moins de 1 %.

Pour en savoir plus

- Eurostat - Recensement agricole 2010 dans l'Union européenne.

- Agreste - GraphAgri France 2014.

- <http://europa.eu>

Union européenne

Productions agricoles

Cheptels et productions en 2013

	Cheptel porcin	Cheptel bovin	Collecte de lait de vache	Céréales (à l'exclusion du riz)	Valeur de la production agricole totale
	(1 000 têtes)	(1 000 têtes)	(1 000 tonnes)	(1 000 tonnes)	(millions d'€)
Allemagne	28 133	12 686	30 301	47 757	52 316
Autriche	2 896	1 958	2 933	4 590	7 052
Belgique	6 351	2 441	3 474	3 156	8 562
Bulgarie	586	594	495	9 098	4 394
Chypre	358	57	157	90	722
Danemark	12 402	1 583	5 025	9 051	11 160
Espagne	25 495 (p)	5 689	5 981 (p)	24 497	44 186
Estonie	359	262	706	976	924
Finlande	1 258	903	2 287	4 063	4 885
France	13 428	19 129	23 971 (p)	67 243	73 566
Grèce	1 031 (p)	679	652	4 320	10 457
Hongrie	2 935	772	1 364	13 691	7 781
Irlande	1 468	6 309	5 581	2 401	7 626
Italie	8 561	6 249	9 657	12 809	52 893
Lettonie	368	406	736	1 949	1 284
Lituanie	755	714	1 339	4 477	2 856
Luxembourg	90	198	287	173	445
Malte	49	15	nd	nd	132
Pays-Bas	12 013	4 090	12 213	1 823	28 299
Pologne	10 994	5 596	9 921	28 455	23 644
Portugal	2 014	1 471	1 777	1 167	6 880
République slovaque	637	1 332	872	3 412	2 407
République tchèque	1 548	2 055	2 382	7 513	4 935
Roumanie	5 180	9 682	879	20 842	17 756
Royaume-Uni	4 383	9 682	13 687(p)	20 022	30 270
Slovénie	288	461	517	477	1 139
Suède	1 478	1 444	2 868	4 993	6 481
Union européenne à 27	145 058	96 870	140 062	299 045	413 052

Source : Eurostat

Sigles et abréviations

A

AB : Agriculture Biologique

ACAL : Aide à la Cessation d'Activité Laitière

ADL : Aide Directe Laitière

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOP : Association d'Organisations de Producteurs

API : Amélioration du potentiel Pollinisateur des abeilles domestiques

ARS : Agence Régionale de la Santé

ASP : Agence de Services et de Paiement

B

BCEL : Bretagne Conseil Elevage

BDNI : Base de Données Nationales d'Identification

BEPA : Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles

BIC : Bénéfices Industriels et Commerciaux

BP : Brevet Professionnel

BPA : Brevet Professionnel Agricole

BTA : Brevet de Technicien Agricole

BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole

C

CAB : Conversion à l'Agriculture Biologique

CAD : Contrat d'Agriculture Durable

CAF : Coût Assurance Frêt

CAPA : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

CCAOF : Confédération des Coopératives Agricoles de l'Ouest de la France

CENALDI : Comité économique National Agricole de Légumes à Destination Industrielle

CERAFEL : Comité économique Régional Agricole des Fruits Et Légumes de Bretagne

CFA : Centre de Formation à l'Apprentissage

CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

CMSA : Caisse de Mutualité Sociale Agricole

CNASEA : Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

CNPF : Centre National de la Propriété Forestière

COP : Céréales, Oléagineux et Protéagineux

CORPEP : Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides

CPF : Classification des Produits Française

CRDS : Contribution au Remboursement de la Dette Sociale

CREAP : Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé

CSG : Cotisation Sociale Généralisée

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

D

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (remplacée par DDTM)

DDEA : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (remplacée par DDTM)

DDFIP : Direction Départementale des Finances Publiques

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DEXEL : Diagnostic Environnement de l'Exploitation d'Élevage

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DGAL : Direction Générale de l'Alimentation

DGER : Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Sigles et abréviations

DGPAAT : Direction Générale des Politiques
Agricole, Agroalimentaire et des Territoires

DIREN : Direction Régionale de l'ENVironnement
(voir DREAL)

DJA : Dotation à l'installation des Jeunes
Agriculteurs

DPMA : Direction des Pêches Maritimes et de
l'Aquaculture

DPU : Droit à Paiement Unique

DREAL : Direction Régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

DSF : Direction des Services Fiscaux

E

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité
Limitée

EPI : Etude Prévisionnelle d'Installation

ESA : Enquête Sectorielle Annuelle

ESB : Encéphalopathie Spongiforme Bovine

ETA : Entreprise de Travaux Agricoles

ETP : Equivalent Temps Plein

F

FAB : Franco à Bord

FAC : Fonds d'Allègement des Charges

FAO : Food and Agriculture Organization

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le
Développement Rural

FCO : Fièvre Catarrhale Ovine

FRanceAgriMer : Fusion entre les 5 Offices
Agricoles (ONIGC, ONIEP, Viniflor, Ofimer,
ONIPPAM) et le SNM

FRMFREO : Fédération Régionale des Maisons
Familiales Rurales d'Education et d'Orientation

G

GAEC : Groupement
Agricole d'Exploitation en Commun

I

IAA : Industrie Agroalimentaire

IFCE : Institut Français du Cheval et de
l'Equitation

IFIP : Institut de la Filière Porcine

IFN : Inventaire Forestier National

IFREMER : Institut Français de recherche pour
l'Exploitation de la Mer

IGN : Institut Géographique National

IGP : Indication Géographique Protégée

INSEE : Institut National de la Statistique et des
études économiques

IPAMPA : Indice des Prix d'Achat des Moyens de
Production Agricole

IPBIA : Indice des Prix des Biens
d'Investissement de l'Agriculture

IPCIA : Indice des Prix des Consommations
Intermédiaires de l'Agriculture

IPG : Identification Pérenne Généralisée

IREO : Institut Rural d'éducation et d'Orientation

J

JA : Jeunes Agriculteurs

L

LEGTA : Lycée d'Enseignement Général et
Technologique Agricole

LMA : Loi de Modernisation de l'Agriculture

LPA : Lycée Professionnel Agricole

M

MAAF : Ministère de l'Agriculture et de
l'Agroalimentaire et de la Forêt

MAB : Maintien en Agriculture Biologique

Sigles et abréviations

MAE : Mesures AgroEnvironnementales

MAER : Mesures AgroEnvironnementales Rotationnelles

MAET : Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées

MBS : Marge Brute Standard remplacée par la PBS

MDD : Marque de Distributeur

MFREO : Maison Familiale Rurale d'Éducation et d'Orientation

MIN : Marché d'Intérêt National

MSA : Mutualité Sociale Agricole

N

NAF : Nomenclature d'Activités Française

O

OC : Origine Constatée

OCM : Organisation Commune de Marché

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONC : Origine Non Constatée

ONF : Office National des Forêts

OP : Organisation de producteurs

OTEX : Orientation Technico-économique des Exploitations agricoles

P

PAB : Prime à l'Abattage Bovin

PAC : Politique Agricole Commune

PB : Prime à la Brebis

PBS : Production Brute Standard

PDRN : Plan de Développement Rural National

PDRH : Plan de Développement Rural Hexagonal

PGC : Produits de Grande Consommation

PHAE : Prime Herbagère AgroEnvironnementale

PIB : Produit Intérieur Brut

PMBE : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage

PMPOA : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole

PMTVA : Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes

PPRDF : Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier

PRA : Petite Région Agricole

PRM : Protection des Races Menacées

PSEA : Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture

PSBM : Prime Spéciale aux Bovins Mâles

PVE : Plan Végétal Environnement

R

RBEA : Revenu Brut d'Entreprise Agricole

RCAI : Résultat Courant Avant Impôts

RCS : Réseau Contrôle de Surveillance

RICA : Réseau d'Information Comptable Agricole

RNEA : Revenu Net d'Entreprise Agricole

RNM : Réseau des Nouvelles des Marchés

S

SAA : Statistique Agricole Annuelle

SAB : Soutien à l'Agriculture Biologique

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'établissement Rural

SAU : Superficie Agricole Utilisée

SCAFR : Société Centrale d'Aménagement Foncier Rural

SFEI : Systèmes Fourragers Economés en Intrants

SFP : Surface Fourragère Principale

SIRE : Système d'Informations Relatifs aux Equidés

Sigles et abréviations

SNIA : Syndicat National des Industriels de la nutrition Animale

SNM : Service des Nouvelles des Marchés (remplacé par le RNM)

SRAL : Service Régional de l'Alimentation

SREFAA : Service Régional d'Economie et des Filières Agricoles et Agroalimentaires

SRETEF : Service Régional de l'Eau, des Territoires, de l'Environnement et de la Forêt

SRFD : Service Régional de la Formation et du Développement

SRISE : Service Régional de l'Information Statistique et Économique

SSP : Service de la Statistique et de la Prospective

STH : Surface Toujours en Herbe

SYNCOPAC : Fédération Nationale des coopératives de production et d'alimentation animales

T

TEP : Tonne Equivalent Pétrole

TJB : Tonneaux de Jauge Brute

TMP : Taux de Muscle des Pièces*

TNO : Tendence Nationale Officieuse

TSST : Transfert Spécifique de quota Sans Terre

TVA : Taxe à la Valeur Ajoutée

TVM : Taux de Viande Maigre

U

UCPT : Union des Coopératives de Paimpol et de Tréguier

UDE : Unité de Dimension Européenne

UE : Union Européenne

UFA : Unité de Formation par Apprentissage

UGB : Unité Gros Bétail

UNIFA : Union des Industries de la Fertilisation

UNILET : Union Nationale Interprofessionnelle des Légumes Transformés

UNREP : Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion

UTA : Unité de Travail Annuel

UTANS : Unité de Travail Annuel Non Salariée

V

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Z

ZES : Zone en Excédent Structurel d'azote organique

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Index alphabétique

A

Abattoir	136, 137
Abattage contrôlé	136, 137
ACAL	32, 33
Agneau	82, 83
Agriculture biologique	38, 39
Aides PAC	34 à 37
Aides couplées végétales	34, 35
Aide couplées animales	36, 37
Aliment pour animaux	102, 103, 122, 123, 140, 141
Amendement	100, 101
Âne	85
AOC	40, 41
Artichaut	58 à 61, 86, 87
Assurance sociale	128, 129
Aviculture	78 à 81, 96, 97
Avoine	54 à 57
Azote	44, 45, 118, 119, 121, 122

B

Bail rural	106, 107
Bateaux de pêche	146, 147
Bénéfice agricole	114, 115
Beurre	138, 139
Bien être animal	46, 47
Blé tendre	54 à 57
Bois et forêt	52, 53, 142 à 145
Bosquets Bocage	142, 143
Bovins	70 à 75, 90 à 93, 136, 137, 158, 159
Brebis	82, 83
Bretagne	8, 9

C

Cadran (marché de Plérin)	94, 95
Caille	78 à 81
Canard	78 à 81
Caprin	82, 83
Carotte	58, 59
Céréale	54 à 57, 88, 89, 142, 143, 158, 159
Cessation d'activité laitière	32, 33
Chef d'exploitation	22, 23
Cheval	84, 85
Chèvre	82, 83
Chou-fleur	58 à 61, 86, 87
Circuits courts	40, 41

Collecte de céréales	56, 57
Colza oléagineux	64, 65
Commerce extérieur	152 à 155
Compte de l'agriculture	108 à 111
Conchyliculture	150, 151
Consommation intermédiaire	108 à 111
Contrôle laitier	72, 73
Cotation gros bovins	90, 91
Cotation œufs	96, 97
Cotation porcins	94, 95
Cotation veaux	92, 93
Cotation volailles	96, 97
Côtes-d'Armor	10, 11
Cotisation sociale	128, 129
Cultures fourragères	66 à 69
Cuma	22, 23

D

Dimension des exploitations	18 à 21, 24, 25
Dinde	78, 79, 96, 97, 136, 137
Diplôme agricole	124 à 127
Diversification	40, 41
Dotation Jeune Agriculteur (DJA)	28, 29
Droit à Paiement Unique (DPU)	34, 35

E

EARL	26, 27
Eau	42, 43
Échalote	58, 59
Emmental	138, 139
Emploi	9, 11, 13, 15, 17, 22, 23, 130 à 145, 157
Endettement	112, 113
Endive	58, 59
Engrais chimique	100, 101, 118 à 121
Enseignement agricole	124 à 127
Entreprise agroalimentaire	130, 131
Entreprise conchylicole	150, 151
Entreprise de travaux agricoles	22, 23
Environnement	38 à 49
Épinard	58, 59
Équidés	84, 85
Étalon	84, 85
Europe	156 à 159
Excédent structurel	44, 45
Exploitation agricole	18 à 27, 156, 157
Exploitation forestière	144, 145

Index alphabétique

Exportation 152 à 155

F

Faire valoir 26, 27
 Fermage 26, 27, 106, 107
 Fertilisation 118 à 121
 Féverole 64, 65
 Finistère 12, 13
 Fiscalité agricole 114, 115
 Flotte de pêche 146, 147
 Foie gras 82, 83
 Fonds forestier national 142
 Forêt 52, 53, 142, 143
 Formation 22, 23, 124 à 127
 Fourrage annuel 66, 67
 Fraise 58, 59
 Fromages 138, 139

G

Gaec 26, 27
 Gallus 78, 79
 Génisse 70, 71, 90, 91
 Gros bovins 70, 71, 74, 75, 90, 91, 136, 137

H

Haie 52, 53, 142, 143
 Haricot à écosser et demi-sec 58, 59
 Haricot vert 58, 59

I

Ille-et-Vilaine 14, 15
 Impôt sur le revenu 112, 113
 Importation 152 à 155
 Indice du fermage 106, 107
 Industrie agroalimentaire 130 à 141
 Industrie des viandes 136, 137
 Industrie laitière 138, 139
 Installation des jeunes agriculteurs 28, 29
 Inventaire forestier national 142, 143
 Ipampa 101 à 103
 Irrigation 116, 117

J

Jachère 54
 Jument 81, 85

L

Label rouge 40, 41
 Lait de chèvre 82, 83
 Lait de vache 72 à 75, 98, 99, 138, 139
 Laitue 58, 59
 Lapin 80, 81, 96, 97, 136, 137
 Légume frais 58 à 61, 86, 87
 Légume sec 58, 59
 Lin oléagineux 64, 65
 Livraisons de lait 72, 73
 Lupin 64, 65

M

Main-d'œuvre agricole 8 à 17, 22, 23, 128, 129
 Maïs grain 54 à 57, 88, 89
 Maïs fourrage 66, 67
 Maîtrise des pollutions 46, 47
 Maraîchage 60, 61
 Marché des bovins 90, 91
 Marché des porcins 94, 95
 Mesures agroenvironnementales 48, 49
 Météorologie 50, 51
 Mise aux normes 46, 47
 Morbihan 16, 17
 Mouton 82, 83
 Mulet 84, 85
 Mutualité sociale agricole (MSA) 128, 129

N

Nitrate 42, 43

O

Œuf 78 à 81, 96, 97
 Oie 78 à 81
 Oléagineux 64, 65
 Orge 54 à 57
 Orientation technico-économique (OTEX) 20, 21, 112, 113

Index alphabétique

Ovin	82, 83, 136, 137	Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH)	48, 49
		Protéagineux	64, 65
		Protection des cultures	101, 102
P			
PAC	34 à 37		
PDRH	48, 49		
Pêche maritime	146, 147		
Petit pois	58, 59		
Peupleraie	142, 143		
PHAE	48, 49		
Phosphore	44, 45, 118 à 121		
Pintade	82 à 85, 96, 97, 136, 137		
Plants de pomme de terre	62, 63		
Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)	46, 47		
Plérin (marché au cadran)	94, 95		
Pluviométrie	50, 51		
Prime au Maintien des Bâtiments d'Élevage (PMBE)	46, 47		
Prime à la Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)	46, 47		
Poireau	58, 59		
Pois protéagineux	64, 65		
Poisson	132 à 135, 146, 147		
Pollution	46, 47		
Pomme de terre	62, 63, 86, 87		
Population agricole	22, 23, 128, 129		
Population totale	8 à 17, 156, 157		
Porcelet	76, 77, 94, 95		
Porcin	76, 77, 94, 95, 136, 137, 158, 159		
Poudre de lait	138, 139		
Poule, poulet	78 à 81, 96, 97, 138, 139		
Prairies	66, 67		
Prestation sociale agricole	128, 129		
Prêt bonifié	30, 31		
Prime animale	36, 37		
Prime au Maintien des Bâtiments d'élevage (PMBE)	46, 47		
Prime à la Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)	46, 47		
Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes (PMTVA)	36, 37		
Prime aux caprins	36, 37		
Prime aux ovins	36, 37		
Prime Spéciale Bovins Mâles (PSBM)	36, 37		
Prix agricole à la production	86 à 99		
Prix de base	108, 109		
Prix des approvisionnements	101 à 103		
Prix des terres agricoles	104, 105		
		Q	
		Qualité	40, 41
		Quotas laitiers	72, 73
		R	
		Race bovine	70 à 71
		Remboursement forfaitaire	114, 115
		Répartition du territoire	52, 53
		Résineux	142 à 143
		Résultat agricole	108 à 111
		Résultat courant avant impôt	112, 113
		Revenu net d'entreprise agricole	110, 111
		Rica	112, 113
		S	
		Salarié agricole	22, 23, 132, 135
		Salmoniculture	150, 151
		Scierie	144, 145
		Seigle	54, 55
		Signes de qualité	40, 41
		Soja	140, 141
		Statut agricole	26, 27
		Structures agricoles	18 à 27, 156, 157
		Superficie Agricole Utilisée (SAU)	18, 19
		Surface Toujours en Herbe (STH)	68, 69
		T	
		Taux butyreux	72, 73
		Taux de matière protéique	72, 73
		Température	50, 51
		Terre agricole (prix)	104, 105
		Territoire (répartition)	52, 53
		Tomate	58, 59
		Tourteau	140, 141
		Triticale	54 à 57
		Truie mère	76, 77
		Truite	158, 159
		Transfert Spécifique de Quota Sans Terre (TSST)	32, 33
		TVA	114, 115

Index alphabétique

Typologie des exploitations 20, 21

U

Union européenne 156 à 159
UTA 22, 23, 156, 157

V

Vache 70 à 75, 90 à 93,
136, 137
Valeur ajoutée 108 à 111
Veau 70, 71, 74, 75,
92, 93, 136, 137
Verrat 76, 77
Viande 74 à 83, 136, 137
Volaille 70 à 81, 96, 97,
136, 137

Dépôt légal : à parution
N° ISSN : 1286 - 658 X
N° ISBN : 978-2-11-097732-8

Disar Diffusion Interactive des Statistiques Agricoles de Référence

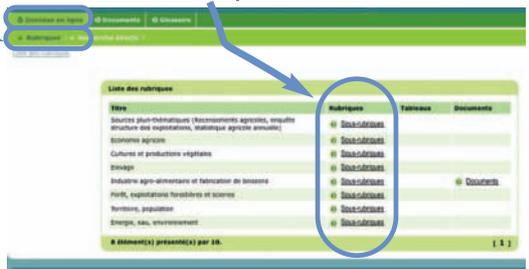
Disar est un outil d'affichage de tableaux de données multi-dimensionnels de la statistique agricole. Depuis la page d'accueil du site *Agreste*, vous accédez à la plateforme *Disar* en cliquant sur :



Données en ligne

Puis, en sélectionnant :
 Pour accéder à *Données en ligne - Disar*
 et enfin *Données en ligne* sur la page *Présentation*

Avec *Rubriques* vous accédez à la *Liste des rubriques*.
 Déroulez celle qui vous intéresse en cliquant sur une *sous-rubrique* et sur un *tableau*.



Vous êtes sur la *liste des tableaux*
 Cliquez sur *naviguer*.
 Le tableau s'affiche dans une forme par défaut.

Si vous voulez construire votre propre tableau, cliquez sur *Navigateur*



Tous vos tableaux sont exportables au format pdf ou dans un tableau.

Pour aller plus loin...

- Trois aides sont disponibles :
- un mode d'emploi succinct sur la page *Données en ligne - Disar*
 - un didacticiel sur la page *Présentation*
 - une aide en ligne sur la page *Navigateur*

Tableaux de l'agriculture bretonne édités en mars 2015

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de l'Information Statistique et Économique - SRISE -

15 avenue de Cucillé - 35047 Rennes cedex 9
 Tél. 02 99 28 22 30
 srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr
 www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr

Prix : 16 €
 ISSN : 1286-658 X
 ISBN : 978-2-11-097732-8